



Neuvième question à l'ordre du jour

PROPOSITIONS DE PROGRAMME ET DE BUDGET POUR 2004-05

Présentées par le Directeur général

DEUXIÈME ÉDITION

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>
Abréviations	
Message du Directeur général	1-22
Introduction	23-89
Budget stratégique proposé (tableau 1)	<i>Page</i> 16
Aspects budgétaires des propositions	90-123
Les objectifs stratégiques	124-126
Objectif stratégique n° 1: Promouvoir et mettre en œuvre les normes et les principes et droits fondamentaux au travail	127-141
Objectif opérationnel 1a: Normes et principes et droits fondamentaux au travail	142-147
Objectif opérationnel 1b: Travail des enfants	148-151
Objectif opérationnel 1c: Action normative	152-161
Objectif stratégique n° 2: Accroître les possibilités pour les femmes et pour les hommes d'obtenir un emploi et un revenu convenables	162-169
Objectif opérationnel 2a: Appui à la politique de l'emploi	170-175
Objectif opérationnel 2b: Connaissances, compétences et employabilité ..	176-183
Objectif opérationnel 2c: Création d'emplois	184-194
Objectif stratégique n° 3: Accroître l'étendue et l'efficacité de la protection sociale pour tous	195-210
Objectif opérationnel 3a: Sécurité sociale	211-220
Objectif opérationnel 3b: Protection des travailleurs	221-234
Objectif stratégique n° 4: Renforcer le tripartisme et le dialogue social	235-245
Objectif opérationnel 4a: Partenaires sociaux	246-256
Objectif opérationnel 4b: Gouvernements et institutions de dialogue social	257-264
Objectifs d'action communs	265
Une approche intégrée du travail décent	266-271
Réduction de la pauvreté et intégration sociale	272-276
Egalité entre hommes et femmes	277-282
Partenariats internationaux	283-286
Connaissances	287-292
Communication et visibilité	293-296
Centre international de formation de l'OIT, Turin	297
Institut international d'études sociales	298
Gouvernance, appui et management	299-316
Projet de budget des dépenses et des recettes pour 2004-05	317-323

	<i>Pages</i>
Annexes documentaires	
1. Budget opérationnel	136
2. Détail des augmentations de coûts	157
3. Budget opérationnel proposé, par rubrique et objet de dépense	164
4. Tableau des postes permanents	167
5. Prévisions de dépenses pour la coopération technique financée par des sources extrabudgétaires, par objectif opérationnel	168
6. Prévisions de dépenses pour la coopération technique financée par des sources extrabudgétaires, par région et par objectif stratégique	169
7. Etat récapitulatif des dépenses de coopération technique proposées au titre du budget ordinaire pour 2004-05	170
8. Organigramme du BIT	171
9. Evolution réelle du programme (1978-2005)	172
Evolution du budget des dépenses de 1996 à 2005	172
10. Utilisation de l'excédent de 2001-01	173

Abréviations

ANASE	Association des nations de l'Asie du Sud-Est
ASACR	Association sud-asiatique de coopération régionale
CAD	Comité d'aide au développement (de l'OCDE)
CCG	Conseil de coopération du Golfe
Déclaration sur les EMN	Déclaration de principes tripartite sur les entreprises multinationales et la politique sociale
DSRP	Documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté
ECOSOC	Conseil économique et social (ONU)
FNUAP	Fonds des Nations Unies pour la population
GNUD	Groupe des Nations Unies pour le développement
G8	Groupe des huit
G15	Groupe des 15
G77	Groupe des 77
ICMT	Indicateurs clés du marché du travail
IED	Investissement(s) étranger(s) direct(s)
IFI	Institutions financières internationales
IPEC	Programme international pour l'abolition du travail des enfants
IRIS	Système intégré d'information sur les ressources
MERCOSUR	Marché commun sud-américain
NEPAD	Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
ODM	Objectifs de développement pour le Millénaire
OEA	Organisation des Etats américains
OMC	Organisation mondiale du commerce
PAM	Pays les moins avancés
PME	Petites et moyennes entreprises
PNUAD	Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
SADC	Communauté de développement de l'Afrique australe
STEP	Stratégies et techniques contre l'exclusion sociale et la pauvreté
UA	Union africaine
UE	Union européenne
UEMOA	Union économique et monétaire ouest-africaine
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'enfance
UNIFEM	Fonds de développement des Nations Unies pour la femme
UNOCHA	Bureau des Nations Unies pour la coordination de l'assistance humanitaire à l'Afghanistan
WISE	Programme sur les améliorations du travail dans les petites entreprises
ZFE	Zone franche d'exportation

Message du Directeur général

1. J'ai l'honneur de présenter mes propositions de programme et de budget pour 2004-05.
2. Avant d'entrer dans le détail de ces propositions, qu'il me soit permis d'évoquer ce qu'elles recouvrent.
3. Soustraire des enfants à des travaux dangereux en El Salvador ou au Ghana, régler les conditions d'emploi des marins sur toutes les mers de la planète, parvenir à ce que l'entretien des routes soit assuré par des petites entreprises à Madagascar, assurer de meilleures conditions de travail aux ouvrières du secteur du vêtement au Cambodge, dispenser une formation professionnelle aux travailleurs handicapés des territoires arabes occupés, trouver une solution pour les retraités qui n'ont pas de système de pensions viable en Slovaquie, mettre en place un système de soins de santé communautaire au Sénégal, offrir une aide logistique aux femmes qui créent leur entreprise en Bolivie ou encore une formation et une orientation professionnelles à des anciens combattants en Afghanistan: voilà autant d'exemples de programmes de l'OIT qui, ici et là, peuvent transformer la vie des gens.
4. L'aide de l'OIT est de plus en plus sollicitée par ses mandants pour démêler des situations complexes, qu'il s'agisse de la crise sociale générée par le marasme de l'économie en Argentine, des menaces mais aussi des opportunités suscitées par la libéralisation des échanges en Fédération de Russie, des restructurations d'entreprises à mener de manière socialement responsable en Chine, des ajustements à opérer au niveau des politiques dans les pays qui ont adhéré à l'Union européenne ou encore de la création d'emplois et d'entreprises pour faire reculer la pauvreté endémique qui sévit dans tant de pays.
5. Dans toutes ces situations, l'action de l'OIT est axée sur le travail décent. Il s'agit chaque fois de combiner de façon cohérente emploi productif et rémunérateur, protection sociale suffisante, plein respect des principes et droits fondamentaux au travail et dialogue social authentique dans une économie ouverte. Ce sont là les fondements d'une croissance économique soutenue, de la justice sociale, d'une démocratie stable et de la prospérité pour tous.
6. L'OIT a pour mission d'agir à la fois mondialement et au niveau local, et c'est ce qu'il lui est demandé de faire. Les défis qui se posent, mais aussi les possibilités qui s'offrent, sont abordés de manière plus spécifique dans mon introduction aux présentes propositions.
7. Les conclusions et recommandations de la Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation ouvriront à l'OIT de nouvelles perspectives d'action et de coopération avec d'autres organisations internationales, dans la recherche de formes à la fois plus équitables et plus participatives de gouvernance internationale. Pour faire face à la mondialisation en tirant véritablement parti, chaque pays doit réformer sa politique intérieure, notamment en matière d'emploi, de travail et de protection sociale. L'OIT sera appelée à affiner son assistance technique dans ces domaines. On attend de sa part une contribution décisive à la nouvelle campagne internationale d'éradication de la pauvreté, et ce sera alors l'occasion de mettre en avant les composantes stratégiques du travail décent. Les gains de productivité sur les lieux de travail, dans les petites entreprises comme dans les grandes, sont, dans le monde entier, un impératif majeur.
8. Les propositions de programme et de budget que j'ai le privilège de soumettre à votre examen ont principalement pour objet de vous aider à donner corps à cette aspiration au travail décent, à travers des politiques et des programmes efficaces. Il s'agit là d'une nouvelle étape, qui s'inscrit dans le cadre stratégique pour la période 2000-2005 et qui tend à l'intégration des quatre objectifs stratégiques en un agenda cohérent pour le travail décent.
9. Je propose un budget de 434 millions de dollars, identique en termes réels à celui de 2002-03. Sur ce chiffre, 13.980.000 dollars sont prévus pour couvrir les augmentations de coûts, selon ce qui est expliqué de manière détaillée dans l'annexe documentaire 2. Conformément à la pratique antérieure, l'ajustement lié à la variation du taux de change entre le dollar des Etats-Unis et le franc suisse sera arrêté en juin 2003, à l'occasion de la Conférence.

10. Pour plus de clarté et pour donner une information complète, des précisions sont fournies sur les trois sources de financement de ces propositions de programme et de budget: budget ordinaire, excédent de l'exercice 2000-01 et contributions extrabudgétaires confirmées pour la coopération technique.

11. Avec ce budget à croissance zéro, des choix difficiles ont dû être faits pour répondre à l'évolution de la situation et compenser certains surcroûts de dépenses par une réduction des dépenses dans d'autres domaines. Les ressources allouées aux objectifs stratégiques augmentent de 2 millions de dollars. Une augmentation de 6,8 millions (soit 10 pour cent du personnel des services organiques déployé sur le terrain) est proposée pour la capacité technique dans les régions, de manière à répondre à des demandes réitérées de renforcement des services de la part des régions et des pays.

12. Pour compenser ce surcroît de dépenses, je propose de réduire légèrement les programmes techniques (1,6 million de dollars, soit 1 pour cent de leur budget) et, dans une plus large mesure, les services d'appui (3,2 millions de dollars, soit 7 pour cent de leur budget), et ce en ce qui concerne le siège. Ne sont concernés par ces réductions ni le Département de l'intégration des politiques, ni le Centre international de formation de Turin, ni le Département de la communication, pour lesquels, au contraire, des ressources supplémentaires sont prévues. De nouvelles réductions sont proposées en ce qui concerne les organes directeurs (1,6 million, soit 3 pour cent de leur budget) et, dans une moindre mesure, les services de management et les autres provisions budgétaires, exception faite du Département du développement des ressources humaines, pour lequel une augmentation est proposée.

13. Une plus grande concentration des efforts et une plus grande efficacité – et, parallèlement, la recherche d'un autre mode de financement de la session maritime de la Conférence internationale du Travail – devraient contrebalancer cette diminution relative des ressources. Certes, le risque de mettre à mal le principe même de service d'appui est on ne peut plus présent lorsque, d'une année sur l'autre, il est demandé de faire toujours plus avec des moyens toujours plus limités. De nouvelles économies pourraient être réalisées si, par exemple, nous décidions d'un commun accord de réduire d'un quart le nombre et la longueur des documents préparés pour le Conseil d'administration. Ce pourrait être là un objectif concret à se fixer pour le présent exercice budgétaire et, s'il était atteint, cela mettrait moins à mal votre patience et amoindrirait le coût du service des réunions du Conseil d'administration.

14. Les changements qu'il est proposé d'apporter au budget font écho à mes propositions antérieures. Ce qui ressort de l'évolution cumulative du pourcentage en termes réels sur trois exercices biennaux (de 1998-99 aux propositions pour 2004-05), ce sont des augmentations appréciables en faveur des régions (5,6 pour cent) et des programmes techniques (4 pour cent), compensées par des réductions en ce qui concerne les services d'appui (– 15,7 pour cent), les organes directeurs (– 8,8 pour cent) et les services de management (– 4,1 pour cent).

15. De façon plus générale, le hiatus entre les demandes faites à l'Organisation et les ressources de son budget ordinaire est un sujet de préoccupation constante. Il est encourageant de constater que nos services répondent à vos attentes. Notre mission s'inscrit manifestement au cœur des processus politiques et sociaux d'un pays. Pourtant, je mesure combien notre réponse peut parfois paraître dérisoire. Cette insuffisance devra être abordée sans tarder si nous tenons à ce que l'OIT mette tout son potentiel au service de ses mandants, au sein d'un système d'organisations internationales mieux équilibré. Nous poursuivons nos efforts pour améliorer la qualité et l'efficacité de nos services et de nos produits, et ce de trois façons.

16. Tout d'abord, nous allons lancer une opération de recherche d'efficacité, consistant à voir dans quels domaines une meilleure utilisation des ressources disponibles permettra de réduire encore les coûts et d'améliorer la qualité des services. Nous allons continuer, lorsque l'occasion se présentera, d'explorer ce que peut apporter la décentralisation des services. Nous allons rationaliser l'exécution du programme et budget et améliorer la coordination des décisions.

17. Deuxièmement, les compétences du personnel et des responsables de la gestion des programmes seront renforcées, et ils seront davantage comptables des résultats. Certaines initiatives vont être prises pour améliorer globalement les compétences en matière de gestion au sein de l'Organisation.

18. Troisièmement, je tiens à développer et améliorer encore notre programme de coopération. Pour 2002-03, les dépenses à ce titre devraient atteindre le chiffre impressionnant de 215 millions de dollars. Les estimations concernant 2004-05, chiffrées à 226 millions de dollars, répondent à l'attente d'une expansion de ce programme. Cette orientation nouvelle infléchit la tendance au recul de ces dernières années.

19. Il faut que l'OIT reste une option attrayante pour l'emploi des ressources destinées à la coopération technique. La collaboration avec les banques régionales de développement doit s'intensifier. De nouvelles formes de coopération technique doivent être explorées: coopération Sud-Sud, modalités triangulaires à définir avec les donateurs et les pays bénéficiaires, etc.

20. A Monterrey (en mars 2002), un large consensus s'est dégagé parmi les gouvernements en faveur de nouveaux efforts pour accroître l'aide publique au développement, malgré les dures contraintes budgétaires auxquelles beaucoup d'entre eux étaient soumis. Le soutien exprimé par le Comité d'aide au développement de l'OCDE, dans ses lignes directrices du cadre pour la réduction de la pauvreté, à l'agenda du travail décent fraie la voie à une meilleure intégration des priorités de l'OIT dans les politiques et les programmes bilatéraux et multilatéraux de développement.

21. Parallèlement, le volume et la qualité de nos prestations dans le cadre de la coopération technique doivent être l'objet d'une attention constante dans l'Organisation tout entière.

22. En évaluant mes propositions de programme et de budget, vous aurez certainement en tête les formidables défis que doit relever notre Organisation et les énormes pressions dont elle fait l'objet à une époque où les questions relatives au travail et les questions sociales sont au centre des préoccupations politiques, dans chaque pays et dans le monde entier. Je reste particulièrement conscient de la situation économique difficile et incertaine dans laquelle se trouvent nombre des pays que vous représentez. Je considère que c'est précisément cette situation qui exige une Organisation internationale du Travail véritablement digne du soutien que vous ne manquerez pas de lui apporter dans l'accomplissement de sa mission au regard du monde du travail.

Janvier 2003

Juan Somavia,
Directeur général.

Introduction

23. Le propos dans cette introduction est de présenter le contexte de l'action dans les domaines économique et social, contexte dans lequel l'OIT s'emploiera à atteindre ses objectifs stratégiques et opérationnels au cours de la période visée par le programme. Le programme et budget pour 2004-05 couvre la fin de la période sur laquelle porte le cadre stratégique pour 2002-2005, qui est organisé autour du thème central de «la mise en œuvre concrète du programme en faveur du travail décent». Il est important, au début d'une nouvelle période biennale, de faire une analyse critique de la réponse de l'OIT à ses mandants face à l'évolution rapide de la situation économique et sociale aux niveaux mondial et national.

24. Le monde est aujourd'hui mû par des ressorts puissants, surtout au regard du travail. Plusieurs événements, conférences et manifestations novateurs ont récemment eu lieu, depuis le développement durable jusqu'aux Objectifs de développement pour le Millénaire, en passant par l'égalité des chances, pour n'en citer que quelques-uns. L'intégration des marchés des capitaux, des biens et des services se poursuit à un rythme soutenu, suscitant une vague de craintes et de vives critiques. Cela justifie la position formulée dans le cadre stratégique, à savoir que, dans «ce contexte mondial fluide et imprévisible, les besoins des individus et des familles doivent être mis en avant».

25. L'expérience accumulée depuis 2000 permet de tirer plusieurs enseignements utiles. La Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail a été largement reconnue, ce qui a non seulement accéléré la ratification des normes fondamentales du travail depuis 1999 – la convention n° 182 sur les pires formes de travail des enfants de 1999, par exemple, a recueilli 132 ratifications – mais aussi souligné la nécessité de renforcer le lien entre les principes et droits fondamentaux, d'une part, et, d'autre part, les politiques économiques et sociales et les résultats dans ces domaines, tels que les voient les citoyens ordinaires. De même, l'autorité accrue du mécanisme de contrôle des normes incite à améliorer le dialogue pour traiter les problèmes identifiés dans le cadre de l'application des normes. De façon plus générale, les stratégies globales, comme l'Agenda global pour l'emploi et la nouvelle stratégie pour l'extension de la sécurité sociale, doivent être reflétées dans des stratégies régionales et nationales plus spécifiques. L'importance d'un dialogue social efficace et d'organisations d'employeurs et de travailleurs fortes en période de réformes sociales et économiques rapides est d'autant plus grande que ces facteurs contribuent à assurer la stabilité politique. La conclusion incontournable est que le travail décent pour toutes les femmes et pour tous les hommes est une exigence de base et une mesure du changement dans tous les Etats Membres.

26. Pour répondre aux demandes des mandants qui souhaitent que les activités de l'OIT soient enracinées dans les réalités locales, les priorités identifiées dans chaque région sont prises comme point de départ, puis les tendances récentes sont mises en relief sous quatre grands titres: gouvernance mondiale, réponses nationales à la mondialisation, réduction de la pauvreté et lieux de travail productifs. Ces thèmes sont rapidement examinés l'un après l'autre, l'accent étant mis sur les possibilités d'action qui s'offrent à l'OIT. Les capacités institutionnelles nécessaires pour relever ces défis sont enfin évaluées.

Faits nouveaux et priorités au niveau régional

Afrique

Pauvreté

27. Au cours de la décennie écoulée, la faible croissance économique, les conflits, les luttes intestines et l'instabilité politique se sont conjugués pour empêcher tout recul sensible de la pauvreté en Afrique, malgré les bons résultats enregistrés par quelques pays. La croissance du PIB par habitant a été négative durant les années quatre-vingt-dix en Afrique sub-saharienne, mais les résultats enregistrés dans plus de 30 pays se sont sensiblement améliorés en 2000-01. La proportion de la population vivant avec moins d'un dollar par jour a légèrement diminué, atteignant un peu plus de 46 pour cent en 1998, mais a augmenté en termes absolus. La pauvreté est un phénomène sexiste, car elle touche de façon disproportionnée les femmes et les fillettes. Elle est endémique

dans beaucoup de pays, surtout dans les pays les moins avancés. Les produits de base constituent plus de 80 pour cent des articles exportés alors que les termes de l'échange de ces produits se dégradent. La pauvreté est plus prononcée dans les zones rurales, et ce sont les activités non agricoles, en particulier les petites entreprises, qui offrent les meilleures perspectives d'une amélioration des revenus. La grande majorité de la population active en Afrique n'a guère d'autre choix que de travailler dans l'économie informelle, sans bénéficier du régime du droit. Le manque d'emplois productifs est particulièrement dramatique pour les jeunes. La croissance économique et l'emploi productif dans des conditions de travail décent sont deux priorités indissociables pour l'Afrique. Plusieurs initiatives en rapport avec le Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) et l'appui international dont il bénéficie fournissent un cadre pour des politiques de lutte contre la pauvreté plus efficaces.

Dialogue social et politiques économiques et sociales

28. La stabilité démocratique et une bonne gouvernance sont essentielles à la croissance économique et au développement social. Les organisations d'employeurs et de travailleurs ont un rôle déterminant à jouer dès lors qu'il s'agit d'améliorer l'efficacité des politiques, et en particulier des mesures de lutte contre la pauvreté. Le dialogue social et de solides institutions et pratiques tripartites peuvent assurer une plus grande cohérence entre les politiques économiques et les politiques sociales. L'aptitude des gouvernements et des organisations d'employeurs et de travailleurs à engager un dialogue et à négocier les politiques est essentielle pour accroître les possibilités d'emploi productif, étendre la protection sociale et mieux cibler la lutte contre la pauvreté.

Reconstruction après les crises

29. La pauvreté et le sous-emploi engendrent des tensions multiples qui peuvent finir par éclater en des conflits ouverts. Les conflits à leur tour aggravent la situation économique et sociale. Outre les conflits, les catastrophes naturelles comme les sécheresses et les inondations à répétition ont surtout affecté les communautés pauvres dans plusieurs régions d'Afrique. Les conflits et les crises ont entraîné le déplacement d'un grand nombre de femmes et d'enfants, à l'intérieur des pays et d'un pays à l'autre. La prévention des conflits, les mesures visant à atténuer les conséquences des catastrophes naturelles et la plus grande attention accordée à l'emploi et aux revenus dans la reconstruction après les crises représentent une part importante des efforts déployés pour réduire la pauvreté en Afrique.

Prévention du VIH/SIDA sur le lieu de travail

30. Les effets cumulés de la diminution de l'espérance de vie, de la perte de main-d'œuvre qualifiée entraînant une baisse de productivité, de la discrimination sur le lieu de travail et de l'augmentation du coût des services de santé se conjuguent pour ralentir la croissance et provoquer un essor de la pauvreté. L'Afrique est actuellement la région qui abrite le plus grand nombre de personnes séropositives et malades du SIDA. L'espérance de vie moyenne est tombée à 47 ans (elle était de 50 ans en 1990) à cause de la pandémie du VIH/SIDA, ce qui a des retombées directes sur la composition et les effectifs de la population active. Plusieurs pays ont organisé des campagnes d'information et de prévention efficaces dont on pourrait s'inspirer ailleurs. La mobilisation pleine et entière des organisations d'employeurs et de travailleurs est essentielle pour assurer le succès de ces campagnes sur les lieux de travail.

Intégration régionale

31. Une intégration politique, économique et sociale plus poussée de l'Afrique est essentielle au succès de ses efforts de développement. Récemment, de nouvelles initiatives ont accéléré l'intégration régionale en Afrique. L'Union africaine a été lancée en juillet 2002. Le Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), que le G8 s'est engagé à appuyer sans réserve à sa réunion de juin 2002, donne un nouvel élan aux efforts de développement du continent. Il est demandé à l'OIT d'explicitier les liens entre politique de l'emploi et réduction de la pauvreté, en tant que base de l'élaboration de nouvelles propositions. Les approches communes des aspects de l'intégration régionale concernant le travail et la dimension sociale seront une contribution importante aux efforts de développement de l'Afrique.

Amériques

Politiques économiques, sociales et du marché du travail intégrées

32. En dépit des profondes réformes structurelles engagées pour ouvrir les marchés et réduire l'inflation et les déficits budgétaires, les pays d'Amérique latine et des Caraïbes, à quelques rares exceptions près, n'ont pas connu de croissance économique soutenue. La croissance du revenu par habitant a atteint 1,7 pour cent par an au cours de la dernière décennie, mais la croissance économique a plongé depuis 2001. Les pays de la région ont été exposés à des chocs exogènes mondiaux, et les exemples d'une intégration dans l'économie mondiale propice à la croissance ont été rares. La pauvreté n'a reculé que très légèrement, pour atteindre 15,6 pour cent en 1998. On a assisté à une montée de la violence et de l'instabilité sociale, une résultante de la crise de l'emploi et de la forte inégalité des revenus. La faible croissance, la pauvreté persistante, les inégalités de revenu croissantes et la vulnérabilité aux chocs externes sont des phénomènes liés. Ils appellent des réponses économiques et sociales globales qui ont échappé à la plupart des pays. Tout comme la croissance économique n'accompagne pas nécessairement la libéralisation, le développement ne peut se faire que s'il existe une grande cohérence entre les politiques sociale, économique et du marché du travail.

Dialogue social et intégration régionale

33. Les négociations sur une zone de libre échange à l'échelle du continent sont engagées. Pourtant, l'intégration économique ne peut se poursuivre sans que l'on prête l'attention voulue à la dimension sociale. Les aspects qui touchent au travail et la dimension sociale s'inscrivent pleinement dans l'intégration économique plus large, tant pour harmoniser les politiques nationales en matière de concurrence que pour renforcer la position des pays face à la concurrence. Deux objectifs importants sont la participation pleine et entière des organisations d'employeurs et de travailleurs aux négociations régionales et l'acceptation d'un plus grand espace pour les discussions régionales tripartites. La Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail et les conventions prioritaires applicables offrent la plate-forme nécessaire, comme l'a rappelé à plusieurs reprises la Conférence interaméricaine des ministres du Travail.

Politiques de l'emploi et mesures visant les entreprises

34. La plus grande frustration de l'Amérique latine et des Caraïbes au cours des années quatre-vingt-dix a été le manque d'emplois productifs assortis de conditions de travail décentes. Le taux de chômage, supérieur à 8 pour cent depuis 1998, devrait atteindre 10 pour cent en 2003. Le taux de chômage des jeunes dépasse 26 pour cent. L'emploi dans le secteur informel a connu un développement continu, absorbant 46,9 pour cent de la population active en 2000 et plus de la moitié des femmes actives. La création d'emplois résultera essentiellement d'investissements productifs et du développement du secteur privé. Les conditions dans lesquelles les petites, moyennes et grandes entreprises sont créées et se développent méritent une attention particulière. L'accent est de nouveau mis sur le dialogue et le renforcement des institutions pour traiter les problèmes sociaux et d'emploi dans la région, comme cela a été souligné dans les conclusions de la quinzième Réunion régionale des Amériques (décembre 2002) et au Sommet économique et financier pour l'Amérique latine du Forum économique mondial (novembre 2002).

Possibilités d'emploi pour les femmes et pour les jeunes

35. La crise de l'emploi frappe avant tout les femmes et les jeunes, notamment dans les foyers à faible revenu. Une amélioration des conditions d'emploi, dans le sens d'une meilleure protection sociale, d'un accès plus facile aux actifs et au crédit, d'une plus grande sécurité et d'une meilleure formation relèverait sensiblement la productivité et les revenus. Si les chances d'obtenir un nouvel emploi étaient améliorées par la lutte contre la discrimination et le renforcement de l'aptitude à l'emploi, les choix possibles en seraient élargis et cela ouvrirait de nouveaux horizons.

Etats arabes

Dialogue social et gouvernance

36. La diversification économique, pour limiter la dépendance à l'égard du pétrole et s'orienter vers l'économie du savoir, est facilitée par l'ouverture progressive des marchés, les privatisations et le développement des entreprises. Cela suscite de nouvelles exigences à l'égard des organisations d'employeurs et de travailleurs, de la participation tripartite et du dialogue social. Les institutions et les cadres juridiques pour assurer un véritable dialogue social ont besoin d'être réformés. La liberté syndicale n'est pas encore pleinement reconnue, ce qui fait obstacle à la participation des partenaires sociaux. Des réformes de la législation du travail pour la conformer aux dispositions des normes internationales du travail sont en cours. La participation des organisations d'employeurs et de travailleurs aux consultations sur les politiques économiques et sociales doit être renforcée.

Politiques de l'emploi

37. La croissance économique, qui est de 3,6 pour cent par an, a manqué de dynamisme durant la dernière décennie dans la région, malgré la hausse des cours du pétrole dont ont bénéficié les pays producteurs. Le revenu par habitant a augmenté de 1,3 pour cent seulement en moyenne. Cela n'a pas permis de créer des emplois en nombre suffisant pour une population active dont l'accroissement prévu durant la décennie en cours est de 3,1 pour cent par an, ce qui constitue la moyenne régionale la plus rapide. De ce fait, la région connaît des taux de chômage explosifs chez les jeunes – de l'ordre de 30 à 40 pour cent, et même plus chez les jeunes femmes. La principale source de création d'emplois est à présent le secteur privé, ce qui réduit les débouchés ouverts aux femmes. L'intérêt porté récemment à l'égalité de chances et de traitement dans l'emploi doit être soutenu. L'emploi dans le secteur informel se développe. Les programmes de diversification visant à réduire la dépendance à l'égard du pétrole doivent accorder une plus grande attention aux politiques de l'emploi. Dans un rapport préparé par le Fonds arabe pour le développement économique et social et le PNUD (*Arab Human Development Report, 2002*), de nouvelles lignes d'action sont envisagées pour lutter contre la pauvreté, créer des emplois et assurer l'équité entre les sexes.

Protection des travailleurs

38. En raison des privatisations, le sentiment d'insécurité du revenu et de l'emploi s'est accru, surtout chez les ménages à faible revenu. Les systèmes de sécurité sociale sont soit totalement inexistantes soit exclusifs, surtout à l'égard des travailleurs indépendants, agricoles et du secteur informel. Vu les conditions qui prévalent actuellement sur les plans de la sécurité et de la santé et les moyens limités dont disposent les services d'inspection du travail dans l'économie informelle, de nouvelles formes de protection sont nécessaires, en particulier pour les enfants qui travaillent et les travailleurs migrants. Les systèmes d'enseignement et de formation ne suivent pas l'évolution des qualifications demandées sur le marché du travail. Une meilleure information sur le marché du travail est indispensable pour guider les réformes dans ces domaines.

Reconstruction après les crises

39. L'instabilité politique, les tensions aux frontières et les conflits perpétuels remettent en cause les progrès sociaux et économiques globaux. Dans les pays en crise, l'infrastructure, les revenus et la situation de l'emploi, ainsi que les fonctions des institutions sociales, subissent les conséquences catastrophiques de cette situation. Le besoin de reconstruction après les crises et de redressement social et économique est immense, en particulier sous la forme d'investissements à forte intensité d'emplois dans les infrastructures, du développement des compétences et de la prévention du travail des enfants.

Asie et Pacifique

Reprise économique et mondialisation

40. La reprise progressive de la croissance économique après la crise de 1997 a été contrariée par la récession économique mondiale de 2001-02, qui a été moins marquée en Asie de l'Est, ce qui a permis à la Chine en particulier d'enregistrer une diminution rapide de la population vivant dans une pauvreté extrême. En Asie du Sud, la croissance économique a été plus faible sauf en Inde, ce qui a permis un léger recul de la pauvreté relative (40 pour cent actuellement), lequel suppose une augmentation du nombre de pauvres en chiffres absolus. La moitié des victimes de la pauvreté extrême dans le monde vivent en Asie, principalement en Asie du Sud. L'entrée de la Chine à l'OMC affecte les courants d'échanges et les flux de capitaux dans la région, la concurrence nouvelle étant à l'origine de la relocalisation de certaines activités et d'une plus grande spécialisation. Les répercussions sur le marché du travail sont immédiates. Plus que jamais, comme cela a été exprimé lors de la treizième Réunion régionale asiatique (2001), les mandants demandent des conseils sur la manière de résister aux chocs extérieurs exacerbés par la mondialisation et de renforcer l'intégration dans l'économie mondiale. Il faut pour cela parvenir à améliorer les possibilités d'emplois productifs tout en offrant une protection sociale suffisante, identifiée comme le principal moyen de lutte contre la pauvreté.

Economie informelle

41. L'économie informelle absorbe une part croissante de la main-d'œuvre, en particulier en Asie du Sud, tant dans les zones urbaines que dans les zones rurales. Le travail dans des conditions dangereuses, la faible productivité, les gains insuffisants, la protection sociale inexistante ou insuffisante, les cadres juridiques déficients, l'absence de droits au travail, et notamment l'absence de représentation des travailleurs qui n'ont pas voix au chapitre, sont des facteurs aggravants des conditions qui prévalent dans l'économie informelle. Les travailleuses pauvres représentent une part disproportionnée des travailleurs de l'économie informelle. Les formes de travail non déclaré et dangereux masquent dans bien des cas le travail d'enfants et le travail forcé et dans le cadre de la servitude pour dettes. La situation est très variable d'un pays à l'autre, selon le secteur économique et l'activité, et il faut donc moduler les mesures d'ordre politique. L'extension des systèmes de protection sociale, pour assurer notamment la sécurité et la santé, aux travailleurs de l'économie informelle reste une priorité.

Reconstruction après les crises

42. Plusieurs pays d'Asie et du Pacifique connaissent de façon cyclique des situations de conflit, des catastrophes naturelles et des crises économiques. Ces crises désorganisent une bonne partie de l'infrastructure socio-économique d'un pays. Au-delà des mesures d'urgence, une stratégie de reconstruction à plus long terme après les crises est nécessaire. Le renforcement des institutions et le développement économique local sont essentiels pour rétablir les bases du développement social et de la croissance économique futurs. Prêter l'attention voulue aux principes et droits fondamentaux au travail facilite une participation équitable aux efforts de développement.

Participation et intégration sociale

43. La croissance limitée, conjuguée à la pauvreté endémique et aux investissements dérisoires dans la mise en valeur des ressources humaines, a aggravé la situation de certains groupes de travailleurs au regard de l'emploi et sur les plans social et des droits de l'homme. C'est notamment le cas des travailleurs migrants, des travailleurs indigènes, des travailleurs victimes de suppressions d'emplois et des travailleurs handicapés. De nombreux pays ont élargi la couverture de leur régime de sécurité sociale après la crise de 1997, mais des réformes sont encore nécessaires pour atteindre les groupes de travailleurs désavantagés. Les principes et droits fondamentaux au travail sont de mieux en mieux reconnus, mais des lacunes importantes demeurent. La traite des hommes, des femmes et des enfants, la servitude pour dettes et le travail d'enfants dans des conditions dangereuses sont identifiés comme des priorités dans l'application des droits fondamentaux. La treizième Réunion régionale asiatique a souligné les «immenses» déficits de travail décent dans la région et demandé la mise en place de programmes nationaux pour le promouvoir.

Europe et Asie Centrale

Dialogue social et gouvernance

44. Dans la majorité des pays en transition, la reprise n'a pas jusqu'ici été suffisante pour soutenir l'emploi, les revenus et la protection sociale, sauf dans plusieurs pays candidats à l'adhésion à l'UE. L'Etat de droit ne règne guère, surtout dans les pays de la CEI et en Europe du Sud-Est. C'est pourtant une condition sine qua non pour assurer une croissance économique soutenue. Pour pouvoir défendre les intérêts de leurs membres, exercer leurs droits légaux et engager véritablement un dialogue social et des négociations, les organisations d'employeurs et de travailleurs ont grandement besoin d'être soutenues. De même, les institutions gouvernementales ont besoin d'être renforcées pour pouvoir engager des consultations et des négociations tripartites. La diffusion d'informations, la formation et les échanges doivent être renforcés pour que le dialogue social devienne un instrument efficace d'une bonne gouvernance. La réforme des régimes de pensions et celle des marchés du travail sont deux domaines dans lesquels l'OIT a fourni un précieux appui à des solutions négociées.

Croissance économique soutenue et réduction de la pauvreté

45. Le redressement après la profonde dépression du début des années quatre-vingt-dix a été plus rapide dans les pays d'Europe centrale et orientale orientés vers les réformes que dans les pays de la CEI. Malgré l'ouverture progressive de tous les pays en transition, plus rapide dans les pays d'Europe centrale que dans les pays de la CEI et en Asie centrale, la baisse de la production et la plus grande inégalité des revenus ont nui à la cohésion sociale. L'accroissement de la population active a été faible, mais la création d'emplois n'a suivi qu'avec un retard significatif la croissance économique en raison des nombreuses restructurations d'entreprises et des mesures visant à améliorer la productivité. Le chômage a diminué dans plusieurs pays d'Europe orientale mais il est resté élevé dans les autres, surtout parmi les jeunes. Le développement de la pauvreté a été spectaculaire: plus de 5 pour cent de la population sont maintenant touchés. Sont plus particulièrement affectées les personnes âgées, très nombreuses, dont les pensions se sont évaporées sous l'effet de l'inflation et des contraintes budgétaires, les femmes à qui moins d'emplois sont offerts, les chômeurs et les travailleurs dont le salaire n'est pas versé. La diminution de l'espérance de vie est le signe le plus frappant de la baisse générale du niveau de vie.

46. Les politiques dans les domaines de l'emploi, du travail et de la protection sociale ont un rôle essentiel à jouer dans le soutien de la croissance et la réduction de la pauvreté. Les moyens d'intervention, la législation du travail et les systèmes de protection ont besoin d'être réformés. Une formation à l'utilisation des nouveaux instruments et des nouveaux systèmes est indispensable.

Coopération régionale

47. Des tendances inquiétantes ont récemment été enregistrées s'agissant des migrations de main-d'œuvre, du VIH/SIDA et du travail des enfants. De par leur nature même, ces problèmes transcendent les frontières et doivent être traités dans une perspective régionale. On pense que le développement de la traite des hommes, des femmes et des enfants et des migrations est dû à la lenteur de la relance économique et à l'extension de la pauvreté. La propagation rapide du VIH/SIDA est liée aux mêmes causes. L'extension de la pauvreté, l'informalisation du travail et les restructurations économiques et sociales affectent particulièrement les travailleuses. Une coopération au niveau régional peut accélérer la prise de conscience des problèmes et encourager les discussions sur les mesures à prendre et les bonnes pratiques.

Pays industrialisés

48. Les pays industrialisés sont répartis sur plusieurs des régions desservies par l'OIT, même s'ils ont des caractéristiques communes en tant que pays à revenu élevé. Ils ne sont pas seulement les pays qui contribuent le plus au budget de l'OIT et à son programme de coopération technique. Ils tirent parti des informations, des statistiques, des travaux de recherche et des services consultatifs du BIT et participent au processus de décision et aux échanges tripartites aux niveaux sectoriel et régional et en ce qui touche la gouvernance.

49. Les pays à revenu élevé ont en commun plusieurs préoccupations liées au travail: formation permanente; vieillissement; égalité entre hommes et femmes; réforme des systèmes de protection sociale, sécurité et santé au travail; façon de concilier travail et vie de famille; temps de travail, etc., et l'OIT est le lieu naturel pour apprendre, comparer et partager l'information et l'expérience à ce sujet. L'évolution technologique rapide soulève de nombreuses questions concernant l'avenir du travail et la capacité d'adaptation dans tous les pays à revenu élevé.

50. Les pays industrialisés sont très intéressés par la dimension sociale de la mondialisation, notamment par ses conséquences du point de vue du volume de l'emploi et de sa structure.

51. Enfin, les médias des pays industrialisés qui ont une audience mondiale sont très intéressés par les produits de l'OIT.

52. L'OIT doit conserver sa capacité d'être un centre d'analyse et d'échange intéressant pour les pays industrialisés, sur toutes les questions relatives au travail qui se posent au niveau national comme au niveau mondial. Si l'on se place dans la perspective du travail décent, on voit que les occasions de soutenir cet effort ne manquent pas.

Tableau A. Quelques indicateurs économiques et du travail, par région^{a)}

			Asie de l'Est et Pacifique	Asie du Sud	Europe centrale et orientale et Asie centrale	Amérique latine et Caraïbes	Moyen Orient et Afrique du Nord	Afrique sub-saharienne	Pays de l'OCDE à revenu supérieur
INB par habitant	Dollars EU courants	2000	850	440	2 000	3 690	2 080	480	26 820
PIB réel par habitant	Croissance moyenne en %	1994-2000	5,6	3,8	0,5	1,4	1,0	0,7	3,3
Accroissement de la population active	Croissance moyenne en %	2000-2010	1,1	2,1	0,4	2,0	3,2	2,5	0,5
Emploi non-agricole	% du total	1999-2000	53	35	77	83	73	38	96,3
Femmes dans la population active	% du total	1999-2000	45	33	46	35	28	42	44,4
Victimes de la pauvreté extrême	% de la population totale	1998	15,3	40,0	5,1	15,6	1,9	46,3	10,2 ^{b)}
Enfants de 5 à 14 ans	Taux d'activité	2000	19	19	4	16	15	29	2
Taux de chômage	%	2001-02	3,6	3,5	12,6	9,2 ^{c)}	18,9	14 ^{d)}	6,4

^{a)} Les moyennes régionales sont pondérées en fonction de la population ou de la population active; ^{b)} la pauvreté monétaire est définie ici comme 50 pour cent du revenu médian, données les plus récentes disponibles; ^{c)} chômage dans les zones urbaines; ^{d)} projection.

Sources : OCDE, BIT, FMI, PNUD et Banque mondiale.

Faits nouveaux et perspectives au niveau mondial

53. Les priorités régionales identifiées ci-dessus font ressortir les quatre objectifs stratégiques de l'OIT. En même temps, elles reflètent les tendances nouvelles au niveau mondial qui affectent différemment chaque région, selon les caractéristiques qui lui sont propres. Quatre éléments nouveaux importants, qui sont analysés ci-après sous l'angle des défis qu'ils posent et des possibilités qu'ils offrent à l'OIT, influenceront directement sur le contexte dans lequel l'OIT exécutera son programme et budget biennal.

Gouvernance mondiale et justice sociale

Une détermination nouvelle

54. En septembre 2002, les représentants des peuples du monde, réunis au Sommet mondial pour le développement durable à Johannesburg, ont réaffirmé l'importance qu'ils attachent au développement durable et à ses piliers interdépendants qui se renforcent mutuellement – croissance économique, développement social et protection de l'environnement – en tant que moyen d'édifier une société mondiale humaine, équitable et soucieuse du bien-être des citoyens, consciente de la nécessité de la dignité humaine pour tous. Cette prise de position, qui fait écho aux déclarations des récents sommets et conférences mondiales (comme la Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce à Doha et la Conférence internationale sur le financement du développement à Monterrey), est un nouveau pas sur la voie de la définition d'une responsabilité collective dans le façonnement des aspirations mondiales et individuelles en accord avec les valeurs, principes et droits fondamentaux communs à toutes les sociétés. C'est une nouvelle expression de la nécessité d'imprimer une orientation et de donner un but aux processus mondiaux qui façonnent notre destinée collective. Le monde est caractérisé par une intégration rapide des marchés des biens, des services et des capitaux, qui a jusqu'ici profité à très peu de monde sans apporter au plus grand nombre ce qu'il était en droit d'attendre. En outre, le sentiment d'insécurité s'est accru dans beaucoup de sociétés. Dans ce contexte, on ne soulignera jamais assez la nécessité d'une gouvernance mondiale prenant appui sur la justice sociale et le travail décent. Cela nous renvoie directement au mandat de l'OIT.

De nouveaux défis

55. La mondialisation a introduit de nouveaux défis importants. Elle a ouvert des possibilités de création de richesses mais n'a pas réussi à distribuer largement celles-ci. Les sources d'instabilité économique et sociale se sont multipliées. Les flux de capitaux internationaux en sont presque arrivés à mettre en cause les principes d'un investissement sain. Les institutions du travail et les systèmes de sécurité sociale ont été affaiblis et la vie de beaucoup de gens en est devenue plus précaire. Les migrations internationales de main-d'œuvre sont marquées par une dégradation des conditions qui sont faites aux migrants, et notamment par le trafic de main-d'œuvre, surtout de femmes et d'enfants. Ces phénomènes amoindrissent la contribution que des sociétés et des marchés plus ouverts peuvent apporter à un développement économique et social équilibré. L'économie mondiale doit être rééquilibrée d'urgence par le biais d'une gouvernance mondiale fondée sur la justice sociale.

Contribution de l'OIT

56. L'OIT a activement contribué à façonner l'ordre du jour des événements mondiaux, avec un message fondamental. Tout en acceptant la mondialisation comme un fait et en reconnaissant qu'elle peut apporter des bienfaits, elle a demandé instamment que l'on consacre plus d'efforts à la création d'emplois assortis d'une protection sociale adéquate pour tous. La mondialisation, pour être socialement responsable, doit être orientée vers la promotion concrète du travail décent, en accordant une plus grande attention aux quatre piliers du travail décent, à savoir l'application pleine et entière des droits au travail, des possibilités d'emploi productif, avec une protection sociale suffisante, et la participation par le truchement des organisations d'employeurs et de travailleurs. Les défis interdépendants que représentent la croissance économique, le développement social et la viabilité du point de vue de l'environnement nécessitent des réponses intégrées et de nouvelles alliances dans le système des institutions internationales.

57. La Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation créée par l'OIT doit livrer en 2003 un rapport traitant précisément de ces questions. Cela ouvre la perspective d'activités complémentaires importantes que les propositions de programme et de budget devraient intégrer de manière souple.

58. La promotion par l'OIT du travail décent en tant que pilier de la gouvernance mondiale peut élargir la coalition mondiale qui est en train de se former. Pour ce faire, l'OIT doit s'efforcer de consolider un certain nombre de partenariats stratégiques afin de démontrer concrètement la gamme des options praticables pour réduire le déficit de travail décent. Les politiques écono-

miques, commerciales et sociales conçues au niveau mondial devraient faire l'objet d'une évaluation continue au regard de leur impact sur les possibilités de travail décent pour les femmes et pour les hommes. Les organisations mondiales comme le FMI, la Banque mondiale, l'OMC, les agences des Nations Unies pour le développement et l'OIT devraient se mettre d'accord sur un ordre du jour cohérent pour promouvoir la croissance économique, le développement social et la justice sociale. Un effort collectif est nécessaire pour relever les défis économiques, sociaux et environnementaux complexes et interdépendants. L'intérêt manifesté par les entreprises privées pour une plus grande responsabilité sociale des entreprises et pour une collaboration accrue avec les Nations Unies dans le cadre du Pacte mondial offre l'occasion de mieux définir les termes de cet engagement. La négociation d'accords-cadres mondiaux entre de grandes entreprises et les secrétariats de fédérations syndicales internationales sur la base des normes internationales du travail mérite aussi d'être notée. L'OIT a un rôle unique à jouer dans ce contexte.

Réponses nationales à la mondialisation

Le nouveau contexte de l'action gouvernementale

59. Aucun pays n'est aujourd'hui à l'écart des tendances accélérées des courants d'échanges et des flux d'investissements ni de l'évolution technologique activée par la mondialisation. De nouvelles difficultés, sous la forme d'une concurrence exacerbée, d'espoirs déçus, de récessions brutales et d'une insécurité accrue, ébranlent les sociétés. Les pays essaient de tirer parti des avantages de la mondialisation pour améliorer leur taux de croissance économique tout en contenant les coûts des réformes et des chocs externes, mais le dogme de la libéralisation rapide des importations et des marchés des capitaux a été remis en cause par les crises qui se sont succédé et par le grand nombre de pays et de personnes qui ont été laissés de côté sans profiter des possibilités promises. La mondialisation a offert un terrain fertile aux crises financières et économiques de grande ampleur qui peuvent en quelques semaines réduire à néant des années de progrès social laborieux.

60. La caractéristique qui définit la mondialisation est l'internationalisation de la production, avec les flux d'investissements, les courants d'échanges et les flux migratoires qui s'ensuivent. Le développement de la production internationale a été stimulé par trois facteurs: l'ouverture des marchés nationaux, l'évolution technologique – favorisée par la diminution considérable du coût des transports et des communications –, et l'exacerbation de la concurrence dans l'économie de marché mondiale. Même si les pays en développement sont parvenus à pénétrer le commerce mondial, ils attirent encore à ce jour moins d'un tiers de tous les flux d'IED, les dix premiers bénéficiaires recevant les trois quarts de tous les flux à destination des pays en développement. Quinze des vingt pays qui ont vu s'accroître sensiblement leur part du marché des exportations entre 1985 et 2000 sont des pays en développement, la plupart asiatiques. Toutes les régions ont participé à l'expansion du commerce mondial, mais de vifs contrastes subsistent. Au sein d'une même région et au sein d'un même pays, il existe encore des zones appauvries presque entièrement déconnectées de l'économie mondiale.

Tableau B. Exportations mondiales de marchandises et entrées d'investissements étrangers directs

	Part en pourcentage des exportations, 2000	Evolution en pourcentage, 1990-2000	Répartition des entrées d'IED, 1995-1999
Monde	100	6,0	100
Afrique	2,3	3,0	1,5
Asie	26,7	8,0	16,3
Amérique latine	5,8	9,0	11,7
Europe centrale et orientale et pays de la CEI	4,4	4,0	3,2
Moyen-Orient	4,2	7,0	0,5
Amérique du Nord	17,1	7,0	28,1
Europe occidentale	39,5	4,0	38,7

Source: OMC et CNUCED.

Comment libéraliser?

61. La question principale n'est pas de savoir si les pays devraient ou non ouvrir leur économie, mais comment ils devraient le faire. La vertu qu'ont les exportations d'entraîner les pays sur une voie de développement plus rapide a avivé la rivalité entre eux pour attirer les investissements étrangers directs et accroître leur part des exportations. Le rôle primordial du travail et de l'emploi dans ces processus, à la fois en tant que coût et en tant que source d'une productivité plus forte, interpelle directement l'OIT. Une vue simpliste des choses oppose une stratégie de bas salaires à une stratégie de hauts salaires. Les stratégies d'investissement et d'exportation dépendent de multiples facteurs, en particulier du secteur économique en cause, de la situation géographique, de la technologie, de l'infrastructure et des ressources humaines, et aussi de la fiscalité, de la stabilité macroéconomique et politique et de l'évaluation des risques que présente le pays. On a constaté en outre que le moment choisi pour les libéralisations et leur ordre chronologique revêtent une importance cruciale pour obtenir de bons résultats sur le plan de l'emploi et sur le plan social.

Contribution de l'OIT

62. Les gouvernements, les employeurs et les travailleurs attendent de l'OIT une analyse comparative, étayée par des documents, de l'expérience des pays afin d'être mieux équipés pour relever les défis de l'économie mondiale. De par la nature même de son mandat, l'OIT analyse les conséquences des processus économiques et sociaux pour les travailleurs, les familles et les sociétés. Les situations nouvelles qui ne répondent pas aux aspirations fondamentales des gens doivent être corrigées. C'est là la base de la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail, adoptée en 1998, qui lance un appel en faveur d'un développement durable ayant une large assise, sous la forme de politiques économiques et sociales se renforçant mutuellement.

63. Les principales contributions, comme les rapports du Directeur général présentés à la Conférence internationale du Travail en 1999 et 2001, les rapports globaux en vertu du suivi de la Déclaration de 1998, les rapports sur l'emploi dans le monde et les rapports préparés par les bureaux extérieurs de l'OIT pour des pays donnés, indiquent toutes que la meilleure réponse aux défis lancés par la mondialisation est l'intégration effective des quatre dimensions du travail décent dans un ensemble cohérent. De multiples combinaisons sont possibles selon la situation de chaque pays. L'attachement aux principes et droits au travail devrait assurer une base sociale et frayer la voie à des solutions négociées. Les politiques économiques et sociales devraient être recentrées sur leur finalité première, dont elles se sont trop souvent écartées, qui est d'accroître les possibilités d'emploi productif. Rien en principe n'oppose les politiques de libéralisation à l'emploi productif ni à une bonne protection sociale. En pratique, cependant, les deux sont souvent opposés, même si, dans plusieurs pays, on a pu constater le contraire. L'ordre chronologique, le rythme des réformes, la répartition des possibilités et la protection offerte aux victimes des restructurations ont contribué à cette divergence. Seule une approche cohérente et progressive, invitant les gouvernements et les partenaires sociaux à envisager les différentes options et à adapter les principes généraux aux caractéristiques du pays, porte en germe la promesse d'une meilleure réponse aux défis de la mondialisation. La cohésion sociale est un atout majeur dans un environnement incertain et qui évolue rapidement. Les sociétés ne peuvent être soudées que sur la base du respect des droits, du dialogue, d'un emploi rémunérateur et de la protection.

Le travail décent pour éliminer la pauvreté

Une détermination nouvelle

64. La lutte contre la pauvreté est une des principales missions de l'OIT, étant donné le lien que la Constitution établit entre le dénuement, les conditions de travail et une paix durable. Aujourd'hui, cela se traduit par un grand nombre de programmes visant directement la pauvreté et par des moyens pour la vaincre. Deux facteurs décisifs ont influé la détermination à lutter contre la pauvreté dans le monde. Le Sommet du Millénaire des Nations Unies, tenu en septembre 2000, a adopté huit objectifs de développement, notamment la réduction de moitié, entre 1990 et 2015, de la proportion de gens vivant dans la pauvreté extrême. Cela donne une mesure précise pour évaluer les efforts déployés aux niveaux national et international pour améliorer les conditions de vie des personnes, au nombre de 1,2 milliard en 1998, qui vivent avec moins d'un dollar par jour.

Les dernières grandes conférences, comme le Sommet mondial pour le développement durable (septembre 2002), la Conférence internationale sur le financement du développement (mars 2002) et la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés (mai 2001), ont toutes réaffirmé leur ferme appui aux Objectifs de développement pour le Millénaire.

65. L'autre facteur essentiel est la définition d'un processus et d'un mécanisme nouveaux sous la forme de documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP). Cet instrument, qui est maintenant utilisé dans plus de 40 pays, offre un cadre commun pour le gouvernement et pour ses multiples partenaires de développement dans la lutte contre la pauvreté. Le DSRP, dont le FMI et la Banque mondiale se font faits les champions, constitue une base pour l'aide financière à des programmes spécifiques, notamment pour l'allègement de la dette des pays lourdement endettés, dans le cadre de l'Initiative pour alléger l'endettement des pays pauvres très endettés et de la Facilité pour la réduction de la pauvreté et la croissance du FMI. Le DSRP est conçu comme un processus fondé sur six principes fondamentaux: responsabilité des pays, orientation vers les résultats, globalité, traitement successif des priorités, partenariats et perspective à long terme. Le DSRP a la faveur de la communauté des bailleurs de fonds en tant qu'instrument permettant de définir et d'appliquer des politiques et des programmes de réduction de la pauvreté.

Les différentes facettes de la pauvreté

66. Les Objectifs de développement pour le Millénaire et le processus DSRP sont deux instruments qui ont la faveur de la communauté internationale pour relever le redoutable défi de la pauvreté. La proportion de victimes de la pauvreté absolue dans le monde a diminué, passant de 28 pour cent en 1990 à 24 pour cent en 1998. Si l'on se réfère au nombre de personnes qui travaillent mais qui sont pauvres, on en déduit que 540 millions de personnes faisaient vivre les personnes, au nombre de 1,2 milliard, qui vivaient dans la pauvreté absolue à la fin des années quatre-vingt-dix. Si l'on y ajoute les 2,8 milliards de personnes qui vivent avec moins de 2 dollars par jour, cela donne à penser qu'un tiers environ de la population active mondiale n'a pas un travail décent. Un élément central des politiques et des mesures de lutte contre la pauvreté devrait être d'assurer un travail décent à ce très nombreux groupe, afin de permettre aux pauvres et à leurs familles de subvenir à leurs besoins.

67. La compréhension de la pauvreté et la conception des politiques visant à en éliminer progressivement les pires formes ont beaucoup évolué ces dernières années. D'abord définie uniquement par rapport à des niveaux de consommation inadéquats, la pauvreté est désormais analysée dans ses multiples facettes, les bas revenus étant associés à un statut social inférieur et à une faible estime de soi, à une mauvaise santé, à une instruction insuffisante et au manque de contrôle de sa destinée. La pauvreté frappe davantage les femmes que les hommes et certains groupes ethniques que d'autres. L'égalité de chances est déniée aux travailleurs pauvres et à leurs familles pour des raisons qui tiennent à la nature aggravante de ces insuffisances. La vision plus large du développement comme une conquête de la liberté a considérablement modifié les politiques des grandes organisations.

Contribution de l'OIT

68. Le programme de l'OIT relatif au travail décent a joué un rôle déterminant à cet égard en liant explicitement les droits fondamentaux, l'emploi, la protection sociale et l'action collective. Créer des possibilités pour les femmes et pour les hommes d'obtenir un travail décent et productif dans des conditions de liberté, d'équité, de sécurité et de dignité humaine est le meilleur moyen de réduire la pauvreté et d'assurer, en même temps que la cohésion sociale, une croissance économique durable. D'où il ressort que le volume de l'emploi et les conditions attachées aux emplois disponibles sont essentiels et qu'il faut en tenir compte dans toute initiative visant à réduire la pauvreté.

69. L'engagement renouvelé de la communauté internationale à réduire la pauvreté extrême, la réorganisation de l'aide aux pays et de l'aide internationale autour de cet objectif et le cadre conceptuel et d'action élargi offrent à l'OIT une chance unique d'apporter une contribution décisive. Le défi consiste à démontrer la validité d'une stratégie de réduction de la pauvreté axée sur le travail décent.

70. Trois éléments sont à prendre en compte. Premièrement, la nature ouverte et participative du processus DSRP est une invitation directe faite aux organisations d'employeurs et de travailleurs à contribuer sur le fond à l'élaboration des politiques nationales. Les gouvernements et les institutions de Bretton Woods devraient encourager activement cette participation. Deuxièmement, l'emploi et la protection sociale devraient être un souci prioritaire dans les politiques de lutte contre la pauvreté, au niveau macroéconomique comme au niveau microéconomique. Troisièmement, la mise en œuvre effective des principes et droits fondamentaux au travail assurera un socle social qui permettra un meilleur fonctionnement des mécanismes du marché.

71. Le lien entre croissance économique et réduction de la pauvreté sera d'autant plus fort que les mécanismes économiques et les processus sociaux se renforceront mutuellement. La composition du produit national, la structure des dépenses sociales, la mise en œuvre effective des droits fondamentaux, notamment du droit d'organisation et de négociation collective, l'égalité entre hommes et femmes et la répartition des revenus revêtent une importance particulière. L'examen des dépenses publiques inhérent aux DSRP permet d'évaluer dans quelle mesure les dépenses au titre de la protection sociale sont orientées vers les pauvres, de renforcer la prévention et d'évaluer les investissements dans l'infrastructure. L'appui aux petites entreprises et aux micro-entreprises dans les zones rurales et urbaines, en vue d'améliorer à la fois la productivité et les conditions de travail, est un moyen important d'améliorer les conditions de vie de la majorité des travailleurs qui vivent dans l'économie informelle.

Des lieux de travail productifs

Le lieu de travail évolue

72. Le travail change. La manière dont il s'effectue, sa nature, qui l'exécute, quand et où, sont des paramètres qui changent continuellement et profondément. Des conséquences incalculables en découlent pour l'avenir des entreprises, les travailleurs, les relations professionnelles, la croissance économique, la compétitivité et la justice sociale dans tous les pays. L'OIT est le lieu naturel où faire avancer l'analyse et les échanges sur l'avenir du travail, où comprendre les multiples retombées et où imprimer une orientation au changement en respectant les valeurs de l'Organisation.

73. Trois facteurs principaux portent au changement dans le travail. Le premier est démographique et spatial, avec la diminution à long terme de la croissance projetée de la population active, plus rapide dans les pays à revenu supérieur, et l'urbanisation continue de la population. La population urbaine devrait représenter 54 pour cent de la population totale en 2015, moins en Asie du Sud et en Afrique subsaharienne mais plus dans d'autres régions. Le deuxième facteur est l'internationalisation de la production, avec la segmentation de la production le long de chaînes de valeur disséminées dans le monde entier et la concentration de la direction d'entreprise par le biais de clauses de participation au capital ou sans participation au capital, avec toutes les variantes possibles. L'entreprise à usine unique, fabriquant un seul produit sur une chaîne de montage, laisse peu à peu la place à des grappes d'entreprises liées entre elles, aux contours imprécis et changeants, aptes à la spécialisation flexible. Ce nouvel environnement exacerbe la concurrence entre les entreprises qui produisent et qui vendent au niveau mondial et localement dans plusieurs pays en même temps. Dans les secteurs à faible composante technologique, contenir les coûts salariaux a été la réponse la plus immédiate. Dans les secteurs à composante technologique moyenne à forte, le principal défi consiste à soutenir la productivité par des innovations constantes dans les produits et les procédés. Le troisième facteur est l'attention accrue accordée au niveau mondial aux principes et droits au travail, notamment ceux qui ont trait au travail des enfants, à la traite des êtres humains et à la servitude pour dettes. En même temps, la perception du lien qui existe entre les normes du travail, l'emploi et les conditions de travail est en train de changer, car on comprend mieux la contribution que les normes du travail peuvent apporter à la gestion des ressources humaines, à la productivité et aux processus de réforme. Ces principes s'appliquent autant aux travailleurs pauvres du secteur agricole et des petites entreprises de l'économie informelle qu'aux grandes entreprises modernes, même si les conditions sont très différentes.

74. Les métiers, l'organisation du travail, les qualifications requises, les formes d'emploi, le temps de travail et la composition par sexe de la main-d'œuvre subissent de profonds changements. La

division classique du travail entre travailleurs manuels et gestionnaires est revisitée, une plus grande place étant faite au travail d'équipe et à l'intégration de compétences diverses, et les niveaux de responsabilité étant organisés autour d'activités entrant dans le cadre de projets. L'organisation spatiale de la production a été bouleversée avec le développement des réseaux d'échanges intra et interentreprises, considérablement facilité par la baisse des coûts de communication et de transport. La féminisation de la main-d'œuvre, parallèlement aux formes d'emploi et aux horaires de travail plus souples, affecte la manière de concilier travail et soins dispensés à la famille et la répartition du coût des soins, en particulier entre les entreprises et les contribuables. Le niveau et la gamme des qualifications demandées évoluent, les travailleurs très qualifiés étant plus demandés et une plus large gamme de compétences étant exigée dans les activités peu qualifiées. Pour des emplois toujours plus nombreux, la maîtrise des technologies informatiques est, à différents degrés, une exigence de base, de même que la demande de qualités relationnelles.

75. Les répercussions sur les relations du travail sont multiples. La base des syndicats a dû suivre les restructurations industrielles et l'évolution de la composition des produits entre les services et la fabrication et, à l'intérieur de ces grands secteurs, entre les activités d'une haute technicité et celles d'une faible technicité. Le style de la négociation collective évolue, avec l'émergence d'accords-cadres au niveau mondial pour des secteurs entiers ou pour de grandes entreprises, concurrentement avec des négociations plus décentralisées et locales. Les syndicats offrent une gamme de services de plus en plus fournie à leurs membres, notamment une aide individualisée. On trouve de nouveaux acteurs à la table de négociations, le dialogue social au niveau national étant complété par des négociations à divers niveaux auxquelles participent de différentes manières les collectivités régionales et locales, les petites, moyennes et grandes entreprises et divers groupes d'intérêts. L'offre de formation, de services aux personnes, l'aide financière, la recherche-développement au niveau local caractérisent bon nombre d'initiatives auxquelles participent les organisations d'employeurs et de travailleurs conjointement avec d'autres acteurs.

Contribution de l'OIT

76. Les changements qui affectent le lieu de travail se produisent dans le monde entier, aussi bien dans les Silicon Valleys du monde ou dans les zones franches d'exportation que dans les entreprises dynamiques du secteur informel urbain. Dans toutes les entreprises, quels qu'en soient la taille, le secteur d'activité ou le pays, il y a un dividende à tirer si l'on assure un travail décent. L'organisation du travail, notamment le temps de travail, la participation des travailleurs, le développement des compétences et la formation permanente, la protection sociale, des méthodes de travail sans risque et la possibilité de concilier travail et vie de famille sont des éléments fondamentaux de la vie au travail. La non-discrimination, notamment à l'égard des personnes séropositives ou malades du SIDA ou de celles dont on soupçonne qu'elles le sont, est un élément clé des politiques modernes sur les lieux de travail, de même que la lutte contre toutes les formes de toxicomanie chez les travailleurs. Une approche intégrée est un gage de libération des potentiels de productivité sous la forme de lieux de travail hautement performants. Seule une approche globale réussissant à conjuguer équité et participation, d'une part, et, d'autre part, productivité et qualité, permettra de relever les défis présents et futurs.

77. Les activités sectorielles de l'OIT ont offert une perspective unique sur les changements qui se produisent dans certains secteurs, allant de la construction aux transports maritimes, en passant par les produits chimiques et le secteur bancaire. L'Institut international d'études sociales a été l'initiateur de plusieurs forums et échanges sur l'avenir du travail et sur la main-d'œuvre syndiquée au XXI^e siècle. Le Centre international de formation de l'OIT à Turin s'occupe des conséquences du changement sur le lieu de travail du point de vue de l'apprentissage et de la performance au travail. La discussion par la Conférence internationale du Travail, en 2003 et en 2004, de la révision de la recommandation sur la mise en valeur des ressources humaines offre l'occasion d'avoir un débat fécond sur l'avenir de l'apprentissage et de la formation aux fins du travail dans l'économie du savoir. Hormis étayer par des documents les nouvelles tendances et les nouvelles formes de travail, l'OIT doit s'efforcer d'imprimer une orientation au changement en démontrant les dividendes à tirer, sur le plan de la production et sur le plan social, du travail décent sur le lieu de travail.

Capacité institutionnelle et défis présents et futurs

78. Les sections précédentes ont mis en lumière une série de questions liées entre elles dans les régions et au niveau mondial qui relèvent directement du mandat de l'OIT. Ces questions montrent la pertinence du travail décent à la fois comme concept intégrateur et comme cadre d'action. Les politiques de promotion du travail décent pour toutes les femmes et pour tous les hommes ont mis à l'épreuve les capacités de l'Organisation, et elles continueront de le faire. Le cadre stratégique pour 2002-2005 a identifié une série de défis pour la gestion. Pour relever ces défis, il faudra veiller constamment à renforcer la capacité institutionnelle de l'Organisation. Les efforts déployés pour ce faire, maintenant et à l'avenir, sont étroitement liés à la programmation et à la budgétisation stratégiques adoptées par le Bureau.

79. Le programme et budget propose d'accorder une attention prioritaire aux régions, tout en maintenant l'intérêt pour les questions globales. Ces deux orientations visent à fournir un meilleur service aux mandants de l'OIT, notamment au niveau des pays. On trouvera ci-après des précisions sur la façon d'y parvenir.

Les régions en point de mire

80. Les appels adressés à l'OIT pour qu'elle mène une action plus efficace dans les régions et dans les pays se sont multipliés. Cela rejoint les préoccupations plus générales concernant l'efficacité de la coopération pour le développement et la responsabilité des pays dans l'élaboration et l'exécution des programmes de coopération. Dans toutes les régions, les initiatives se sont multipliées pour relever les mêmes défis, notamment ceux qui découlent de la mondialisation et de la question de savoir comment assurer un développement économique et social équilibré. Nombre des questions évoquées dans les paragraphes qui précèdent justifient que l'on prête une plus grande attention à l'élaboration des politiques aux niveaux sous-régional et régional. Il est demandé à l'OIT de suivre cette évolution, notamment en renforçant la participation des organisations d'employeurs et de travailleurs aux débats sur les grandes orientations et aux organes décisionnels au niveau régional. La définition des cadres stratégiques pour promouvoir le travail décent dans une perspective régionale est ici pertinente. Les équipes chargées de promouvoir le travail décent au niveau régional, qui sont maintenant en place, doivent permettre d'élaborer ces cadres. La plus grande place accordée aux questions régionales dans les propositions de programme et de budget continuera de tester la capacité de l'OIT dans les régions. Les priorités régionales et nationales, telles qu'elles sont mises en évidence dans les sections précédentes, reflètent en général des ensembles intégrés de questions qui enjoignent à différentes spécialités techniques de travailler ensemble. Le renforcement des moyens mis en œuvre dans les régions contribuera à améliorer encore l'aptitude du Bureau à élaborer des politiques et des programmes en faveur du travail décent.

Programmes par pays sur le travail décent

81. C'est au niveau des pays que les activités en faveur du travail décent seront le mieux articulées dans un programme axé sur les résultats. Un programme par pays sur le travail décent peut être organisé autour d'un nombre restreint d'objectifs, sur une période spécifique, en reflétant les priorités des membres tripartites dans le cadre stratégique de l'OIT. La programmation au niveau des pays est un moyen d'améliorer l'efficacité de l'assistance de l'OIT. Les programmes par pays sur le travail décent invitent les mandants à examiner les priorités communes pour l'action future de l'OIT. Cette approche favorisera la collaboration à l'échelle du Bureau, notamment en rationalisant les unités extérieures et celles du siège afin qu'elles contribuent conjointement à la réalisation des objectifs relatifs au travail décent par le biais de politiques et de programmes adaptés aux caractéristiques de chaque pays. Une approche-programme par pays favorisera une plus grande transparence et renforcera la responsabilité dans la gestion de l'assistance technique de l'OIT. Cette approche sera appliquée largement à compter de 2004-05 en tirant parti des leçons de l'expérience initiale.

Questions relatives au développement et objectifs de développement globaux

82. L'OIT est de plus en plus appelée à apporter sa contribution aux initiatives globales, qu'elles soient spécifiquement liées aux principes et droits au travail ou à des domaines dont un aspect concerne indéniablement le travail, comme le travail des enfants, l'égalité entre les sexes, le VIH/SIDA, la pauvreté, la mondialisation et la justice sociale. Ces questions préoccupent la communauté internationale. Il est important que l'OIT contribue à la définition de l'ordre du jour politique mondial pour les traiter. Il faut pour cela une série de moyens d'action permettant de cerner les problèmes et de définir les réponses à apporter au niveau des politiques en étroite collaboration avec les organisations partenaires au niveau mondial. La seconde dimension est que, pour relever les défis mondiaux, il faut agir au niveau des pays en apportant des changements au profit des populations. C'est là la véritable expression de l'action internationale. La difficulté consiste à combiner ces deux dimensions, alors qu'elles commandent des moyens d'action et des niveaux d'intervention différents. La plus grande attention accordée par l'Organisation à l'orientation stratégique est le meilleur moyen de maintenir la cohérence de l'approche globale en combinant l'action au niveau mondial et l'action dans les régions et les pays. Cette approche, qui est déjà appliquée dans plusieurs domaines, par exemple dans le cadre des programmes assortis de délais pour l'élimination du travail des enfants, de l'extension de la protection sociale à la société tout entière ou de l'approche intégrée des activités liées aux normes, sera encore renforcée et élargie.

Renforcer la capacité institutionnelle

83. La gestion axée sur les résultats, aux niveaux mondial, régional et national, autour d'objectifs précis, met à l'épreuve la capacité de l'OIT dans plusieurs domaines. Les moyens de renforcer cette capacité sont examinés ci-après.

Gestion des connaissances

84. Un avantage comparatif évident de l'OIT est sa connaissance des questions relatives au travail et des questions sociales ainsi que des tendances à cet égard dans le monde, et les informations qu'elle recueille en la matière. Cet avantage ne va pas de soi. En effet, il est hautement concurrentiel. Quatre domaines exigent une attention continue. Premièrement, le renforcement de la capacité du BIT de recueillir, traiter, analyser et diffuser des données statistiques est une priorité reconnue, d'autant plus que le Bureau prépare une nouvelle série d'indicateurs statistiques pour mesurer le travail décent. C'est une responsabilité qui engage tout le Bureau. Deuxièmement, la capacité du BIT d'analyser les grandes tendances et les faits nouveaux qui façonnent le monde du travail doit être maintenue. Des équipes de recherche intersectorielles rassemblant les fonctionnaires du siège et des structures extérieures devraient mettre à jour les nombreuses questions interdépendantes que soulève le programme relatif au travail décent dans les différents contextes régionaux et sous-régionaux. Troisièmement, les moyens de communiquer les résultats du BIT doivent être évalués en permanence, non seulement pour tirer parti des dernières avancées technologiques, mais aussi pour répondre à la demande de notes d'orientation comparatives plus brèves centrées sur l'expérience et les leçons apprises. Enfin, le projet relatif au système intégré d'information sur les ressources (IRIS), qui sera pleinement opérationnel en 2004-05, devrait entraîner des améliorations sensibles.

Coopération technique

85. La plus grande partie de l'action de l'OIT se déroule au niveau des pays et est financée par un panachage de ressources du budget ordinaire et de ressources extrabudgétaires. Une meilleure intégration de ces deux sources de financement est nécessaire et sera effectuée par le biais de la programmation par pays. De nouvelles approches de l'assistance technique seront systématiquement étudiées et expérimentées en vue d'améliorer la qualité et la durabilité de l'assistance de l'OIT. Un nouveau mécanisme d'évaluation de toutes les propositions de coopération technique devant être financées par des fonds extrabudgétaires sera mis en place pour s'assurer qu'elles contribuent à la réalisation des objectifs stratégiques et opérationnels de l'OIT, qu'elles correspon-

dent aux priorités identifiées dans les programmes par pays sur le travail décent et qu'elles répondent aux critères d'une saine gestion des projets.

86. L'échelle de l'assistance de l'OIT est un sujet de préoccupation, car elle est nécessairement limitée par les moyens financiers disponibles. Cependant, l'impact de la coopération technique de l'OIT ne peut être jugé uniquement par rapport à l'aspect financier. Les stratégies, les modes d'action et les partenariats sont tout aussi importants. Les projets isolés qui ne permettent guère de tirer des enseignements plus généraux ni d'être repris ailleurs deviendront une pratique du passé. Il faudrait étudier la possibilité de diviser les activités en séquences en associant le développement des connaissances, des essais pilotes de l'application des nouvelles connaissances et leur large diffusion par divers moyens et auprès de divers publics. Les expériences réussies dans les domaines de la lutte contre le travail des enfants ou de la promotion des petites entreprises et du dialogue social axé sur la pauvreté doivent être étayées plus systématiquement par des documents afin d'informer largement et de tirer les leçons de l'expérience.

Gestion des ressources humaines

87. Le domaine de la gestion des ressources de l'OIT qui est peut-être le plus important est celui des ressources humaines. Il est primordial de maintenir la capacité technique du Bureau. Ce n'est qu'en combinant les moyens que l'on peut y parvenir. L'un de ces moyens est le recrutement de nouveaux fonctionnaires, qui sera facilité par le nombre important de départs à la retraite prévu au cours des quelques années à venir. Une évaluation de l'expérience initiale du programme de début de carrière des jeunes professionnels sera effectuée afin d'en évaluer la pertinence au regard des besoins du Bureau. Un deuxième domaine est la formation intensive du personnel, non seulement pour mettre à jour ses connaissances techniques mais aussi pour le familiariser avec la nouvelle gestion axée sur les résultats, et notamment la programmation au niveau des pays. Les nouvelles manières d'envisager la conception et l'utilisation de la coopération technique, les politiques économiques et sociales intégrées, l'intégration d'une démarche soucieuse d'égalité entre hommes et femmes, l'utilisation des nouvelles bases de données et des nouveaux systèmes d'information, font partie des domaines pour lesquels une formation est nécessaire. Enfin, la mobilité du personnel d'une unité à l'autre et d'un domaine technique à l'autre représente une motivation importante pour développer ses compétences professionnelles et ses connaissances. Cela devrait être combiné avec des incitations à renforcer la collaboration intersectorielle au siège et avec les bureaux extérieurs. Le programme d'activités en faveur du travail décent remet en question les frontières traditionnelles des connaissances professionnelles. L'OIT doit surmonter ces obstacles si elle veut traiter des ensembles complexes de problèmes qui ne peuvent être abordés que dans une perspective interdisciplinaire. Les budgets ordinaires successifs à croissance nulle ont grevé les investissements du BIT dans les ressources humaines. Il faut renverser cette tendance. Combinées aux ressources du budget ordinaire, les ressources issues de l'excédent de 2000-01 offrent l'occasion d'accroître l'investissement dans les capacités de gestion et les capacités techniques du personnel.

Suivi et évaluation des résultats

88. La gestion axée sur les résultats par rapport à une série d'objectifs dans un pays, à un grand programme ou à un objectif global encourage une plus grande responsabilité dans la gestion par le biais d'un suivi et d'une évaluation périodique. Le suivi et l'évaluation des résultats offrent un moyen transparent d'évaluer la performance au regard des objectifs déclarés. Au lieu de rendre compte de multiples activités, il s'agit de déclarer les résultats effectifs. Les mérites comparatifs des différentes approches pour parvenir aux résultats peuvent ainsi être mis en lumière. Cela encourage l'analyse et la discussion de l'efficacité de l'action de l'OIT. Une culture de l'apprentissage sera encouragée par un suivi systématique des performances et par l'évaluation des résultats dans toute l'Organisation.

Conclusions

89. Le monde entier se soucie de la dimension sociale de la mondialisation. Les valeurs et les principes de l'OIT répondent directement à cette préoccupation. La tâche consiste à élaborer, sur la base de ces valeurs et principes, des propositions et des politiques à même de rendre la mondialisation socialement responsable avec une participation plus large. Les questions régionales et globales brièvement esquissées ici mettent clairement en relief les domaines dans lesquels une contribution importante est attendue de l'OIT. Les propositions développées ici précisent les priorités identifiées avec les mandats et les moyens devant permettre de leur fournir avec efficacité de meilleurs services et de meilleurs produits. Cela constitue le double défi qui consiste à exécuter le programme relatif au travail décent en tant que réponse actuelle pour réaliser la justice sociale tout en adaptant continuellement les moyens d'action et la performance dans la gestion.

Budget stratégique proposé

Tableau 1. Budget stratégique: budget des dépenses proposé, par ligne de crédit

Catégorie	Budget stratégique révisé ¹ 2002-03 (en dollars E.-U.)	Budget stratégique proposé 2004-05 (en dollars constants de 2002-03)	Budget stratégique proposé 2004-05 (recalculé) (en dollars E.-U.)
Partie I. Budget courant			
A. Organes directeurs	53 061 438	51 463 182	53 013 284
B. Objectifs stratégiques	329 306 103	331 256 996	341 665 579
Normes et principes et droits fondamentaux au travail	57 658 894	58 167 538	59 978 954
Emploi	105 171 484	105 234 284	108 263 820
Protection sociale	57 161 882	59 917 872	61 855 300
Dialogue social	109 313 843	107 937 302	111 567 505
C. Service de management	35 523 576	35 276 195	36 321 511
D. Autres provisions budgétaires	18 949 160	18 843 904	19 939 009
Ajustement pour mouvements de personnel	-3 675 277	-3 675 277	-3 793 653
Total partie I	433 165 000	433 165 000	447 145 730
Partie II. Dépenses imprévues			
Dépenses imprévues	875 000	875 000	875 000
Partie III. Fonds de roulement			
Fonds de roulement	—	—	—
TOTAL (parties I-III)	434 040 000	434 040 000	448 020 730

¹ Dans le programme et budget pour 2002-03, les chiffres estimatifs du budget stratégique étaient fondés sur les ressources des programmes relevant de chaque objectif opérationnel, les autres ressources étant calculées au prorata de l'importance des activités ou estimées. Pour les régions, les montants estimatifs étaient fondés sur le nombre de spécialistes dont le travail contribuait à la réalisation de l'objectif considéré et sur le volume des activités de coopération technique financées par des ressources extrabudgétaires. La méthodologie pour 2004-05 prend aussi comme point de départ les programmes se rattachant à chaque objectif opérationnel, mais les estimations qui pouvaient contenir un élément subjectif ont été remplacées par des calculs proportionnels, et le volume des ressources extrabudgétaires n'est plus utilisé pour estimer les crédits du budget ordinaire alloués aux régions. Afin d'assurer la comparabilité, la nouvelle méthodologie a été appliquée au budget stratégique pour 2002-03. Les montants estimatifs révisés qui en résultent et le budget opérationnel pour 2002-03 révisé (annexe documentaire 1) ont été utilisés dans tous les tableaux indiquant les ressources allouées aux objectifs stratégiques.

Aspects budgétaires des propositions

90. Les présentes propositions de programme et de budget ont été mises au point conformément aux méthodes de budgétisation stratégique introduites pour la première fois dans le programme et budget pour 2000-01. L'objet de la budgétisation stratégique et des techniques de gestion axées sur les résultats est d'améliorer la pertinence, l'efficacité et l'efficience des travaux de l'Organisation. La pertinence découle de la capacité de l'OIT de répondre aux besoins et priorités de ses mandants tripartites. L'efficacité a trait à la qualité de cette réponse au plan des résultats obtenus. L'efficience est la mesure dans laquelle ces résultats sont obtenus au coût minimal compatible avec pertinence et efficacité.

91. La budgétisation stratégique a d'importantes répercussions sur la présentation et la teneur des propositions de programme et de budget. La caractéristique la plus importante est peut-être que les ressources sont présentées dans le cadre d'objectifs stratégiques et opérationnels plutôt que pour des unités déterminées. A des fins de transparence et de comparabilité, le BIT adopte une approche inhabituelle qui consiste à fournir des annexes avec des renseignements administratifs complets, mais il ne s'agit pas de l'essentiel des propositions.

92. L'OIT est une organisation très particulière dont les caractéristiques diffèrent fortement de celles d'autres organisations du système des Nations Unies. Le tripartisme est au cœur de ces caractéristiques. Le Conseil d'administration et la Conférence internationale du Travail ne sont pas de simples organes directeurs; ils participent à la mise au point et à l'application des orientations générales d'une manière qui va bien au-delà de la pratique suivie ailleurs. Le fait le plus marquant est leur implication dans l'élaboration et le contrôle des normes internationales du travail.

93. Les systèmes de gestion axés sur les résultats font ressortir les résultats ou les réalisations plutôt que les produits élaborés ou les activités menées. Dans le cas de l'OIT, les principaux produits sont des politiques plus efficaces, plus proches des lignes d'action tripartites de l'Organisation.

Le budget stratégique en chiffres

94. Le budget stratégique proposé pour 2004-05 apparaît au tableau 1, juste avant le présent chapitre. Les tableaux et graphiques qui suivent illustrent les principales caractéristiques du budget.

95. Comme indiqué dans le tableau 1, un budget à croissance zéro d'un montant de 434.040.000 dollars est proposé, aux coûts et taux de change de 2002-03. Une provision de 13.980.730 dollars (3,2 pour cent du budget) a été constituée pour couvrir les augmentations de coût prévues pendant les deux années de l'exercice, ce qui donne un budget réévalué d'un montant de 448.020.730 dollars. Pour assurer la comparabilité avec le programme et budget pour 2002-03, les autres tableaux figurant dans ces propositions sont présentés en dollars constants de 2002-03.

96. Un changement important dans les propositions pour 2004-05 par rapport au budget de 2002-03 est une augmentation d'environ 2 millions de dollars au titre des objectifs stratégiques, consécutive à une réduction des autres grands postes du budget. Les ressources proposées pour les organes directeurs ont été réduites de 1,6 million de dollars malgré une augmentation des crédits affectés aux services d'interprétation et à d'autres dépenses en rapport avec le Conseil d'administration et la Conférence internationale du Travail et malgré des crédits pour l'organisation à Genève d'une session maritime de la Conférence internationale du Travail en 2005. Cette baisse a été possible du fait de l'état avancé des négociations concernant l'organisation de cette session maritime par un Etat Membre, comme cela est devenu la coutume pour d'autres grandes conférences internationales. Parallèlement, le budget des services de management a été réduit de 250000 dollars, même s'il a été nécessaire de réserver des ressources supplémentaires pour la politique en matière de ressources humaines. Ces économies ont été transférées aux services aux mandants. Elles sont le fruit de la politique d'économies administratives draconiennes qui a été menée malgré des signes montrant que, dans de nombreux domaines, la capacité du Bureau est déjà proche du niveau minimal d'efficacité opérationnelle après des coupures biennales successives. Il conviendra de suivre soigneusement la performance des services de gouvernance, d'appui

et de management du BIT et d'apporter des ajustements si l'exécution du programme souffre de réductions excessives des ressources.

97. Un deuxième changement majeur apparaît au tableau 2. Compte tenu de l'importance accrue que ces propositions de programme et de budget donnent aux régions, il est proposé d'opérer un transfert substantiel de ressources des programmes du siège vers ceux des régions.

Tableau 2. Ressources du budget ordinaire allouées aux objectifs stratégiques

	Budget stratégique révisé 2002-03	Budget stratégique proposé pour 2004-05
	(en dollars E.-U. constants de 2002-03)	
Programmes techniques	148 514 917	146 938 025
Normes et principes et droits fondamentaux au travail	31 142 508	30 815 020
Emploi	41 666 350	40 727 027
Protection sociale	29 225 266	28 963 098
Dialogue social	46 480 793	46 432 880
Régions	134 196 042	140 962 952
Normes et principes et droits fondamentaux au travail	18 357 945	19 739 356
Emploi	48 623 902	50 733 843
Protection sociale	19 848 499	23 112 524
Dialogue social	47 365 696	47 377 229
Services d'appui	46 595 144	43 356 019
Normes et principes et droits fondamentaux au travail	8 158 441	7 613 162
Emploi	14 881 232	13 773 414
Protection sociale	8 088 117	7 842 250
Dialogue social	15 467 354	14 127 193
Total	329 306 103	331 256 996

98. Les budgets régionaux proposés ont été augmentés de 6,8 millions de dollars. Les ressources ainsi affectées proviennent des 2 millions de dollars transférés aux objectifs stratégiques évoqués plus haut, des économies importantes réalisées dans les services d'appui dont le montant est supérieur à 3,2 millions de dollars, ce qui représente 7 pour cent environ du budget de ces services, et d'un transfert relativement modeste de 1,6 million de dollars provenant des programmes techniques du siège, soit 1 pour cent environ du budget des programmes techniques.

99. Le transfert de ressources aux régions permettra d'élargir et d'améliorer les services aux mandants. Toutefois, des sacrifices ont été nécessaires. D'importantes propositions relatives à des programmes du siège n'ont pas été retenues. La réduction considérable des ressources allouées aux services d'appui rendra certaines activités plus difficiles, notamment en ce qui concerne les publications, l'entretien du bâtiment et les services financiers.

100. Le tableau 3 fait apparaître les ressources par objectif stratégique, tant au titre du budget ordinaire que pour la coopération technique. Etant donné la forte expansion des prestations de coopération technique, les estimations aux fins de la coopération technique qui figurent dans le programme et budget pour la période biennale 2002-03 ont été revues à la hausse pour passer de 188,5 millions à 215 millions de dollars en 2002-03, et à 226 millions de dollars en 2004-05. Malgré une évaluation modérée des perspectives d'approbation, l'augmentation entre les deux périodes biennales est de 37,5 millions de dollars par rapport à l'estimation établie initialement dans le programme et budget pour 2002-03. On trouvera un complément d'information à l'annexe documentaire 5.

101. Il est également important de noter comment les ressources au titre du budget ordinaire et pour la coopération technique sont réparties entre les objectifs stratégiques. En ce qui concerne le budget ordinaire, les ressources ont augmenté pour chaque objectif stratégique, à l'exception du dialogue social. Les ressources aux fins de la coopération technique ont augmenté pour chaque objectif stratégique. Toutefois, cette augmentation porte essentiellement sur les normes et principes et droits fondamentaux au travail. Il convient de rapprocher cette situation des propositions de programme et de budget pour 2002-03, lorsque l'on prévoyait que les ressources extrabudgétaires pour l'emploi diminueraient pour passer à 66,6 millions de dollars, et celles pour le dialogue social à 20,2 millions de dollars. Comme il ressort du tableau 3, on escompte une hausse significative de ces deux objectifs stratégiques même si, pour le moment, on ne prévoit pas une augmentation importante des ressources pour 2004-05 par rapport aux nouvelles estimations pour 2002-03. On espère que cette situation changera lorsque les donateurs auront pris connaissance des nouvelles propositions.

Tableau 3. Etat récapitulatif des ressources allouées aux objectifs stratégiques et du montant estimatif des ressources extrabudgétaires

	Budget stratégique révisé 2002-03		Budget stratégique proposé 2004-05	
	(en dollars E.-U. constants de 2002-03)			
Budget ordinaire				
Normes et principes et droits fondamentaux au travail	57 658 894	17,5 %	58 167 538	17,5 %
Emploi	105 171 484	31,9 %	105 234 284	31,8 %
Protection sociale	57 161 882	17,4 %	59 917 872	18,1 %
Dialogue social	109 313 843	33,2 %	107 937 302	32,6 %
	329 306 103		331 256 996	
Ressources extrabudgétaires				
Normes et principes et droits fondamentaux au travail	95 009 000	44,2 %	104 661 000	46,3 %
Emploi	72 514 000	33,7 %	72 703 000	32,2 %
Protection sociale	24 486 000	11,4 %	24 575 000	10,9 %
Dialogue social	23 137 000	10,7 %	24 061 000	10,6 %
	215 146 000		226 000 000	

102. Les montants estimatifs des ressources extrabudgétaires par région et par objectif stratégique sont donnés dans l'annexe documentaire 6. Ceux pour l'Afrique sont désespérément bas. Le Bureau a réagi en présentant de nouvelles propositions dans le cadre des possibilités ouvertes par la Déclaration de Monterrey, la récente réunion du G8 au Canada et l'appui grandissant à l'action concernant le VIH/SIDA. Un certain nombre des propositions énumérées dans chaque chapitre stratégique sous le titre «Propositions d'activités à financer par des ressources extrabudgétaires supplémentaires» résultent de cette initiative. Bien qu'aucun engagement ferme n'ait encore été reçu, il y a de bonnes raisons d'espérer une amélioration du financement extrabudgétaire pour l'Afrique.

103. Le transfert de ressources vers les régions a entraîné une diminution des ressources stratégiques du budget ordinaire pour le dialogue social, dont le montant est malgré tout plus élevé que

le montant proposé pour tous les autres objectifs stratégiques. Cela dit, les propositions prévoient le même volume de ressources aux fins des activités pour les employeurs et les travailleurs au siège et le même nombre de spécialistes de ces activités dans les régions. Les ressources stratégiques pour le dialogue social – par exemple l'inclusion de composantes employeurs et travailleurs dans les projets prévus au titre des autres objectifs stratégiques – sont presque certainement sous-estimées. Ce problème sera corrigé dès que les données du Système intégré d'information sur les ressources (IRIS) seront disponibles.

104. Comme il est indiqué à l'annexe documentaire 10, la Conférence internationale du Travail a décidé en juin 2002 de retenir la somme de 51,3 millions de dollars sur l'excédent de la période biennale 2000-01. Le tableau 4 indique l'utilisation qui devrait être faite de cet excédent.

Tableau 4. Utilisation prévue de l'excédent de 2000-01 (en dollars des Etats-Unis)

	2002-03	2004-05	Total	
Normes et principes et droits fondamentaux au travail	1 671 010	2 630 690	4 301 700	8,4 %
Emploi	3 627 030	6 399 070	10 026 100	19,6 %
Protection sociale	529 140	1 234 660	1 763 800	3,4 %
Dialogue social	1 689 210	3 350 490	5 039 700	9,8 %
Objectifs d'action communs	7 100 610	5 868 090	12 968 700	25,3 %
Gouvernance, appui et management	8 407 500	8 792 500	17 200 000	33,5 %
Total	23 024 500	28 275 500	51 300 000	

105. Dans beaucoup de cas, ces chiffres constituent nécessairement des premières estimations. On trouvera à l'annexe documentaire 10 et sous chaque objectif stratégique un complément d'information sur l'excédent de 2000-01. Les deux tiers des ressources sont consacrés aux services aux mandants et un tiers aux investissements destinés à renforcer les capacités, investissements qui ont été demandés au titre du cadre stratégique pour la période 2002-2005. Sans ces capacités supplémentaires, il serait impossible de compenser le manque d'investissements au cours de huit périodes biennales qui ont été caractérisées par une croissance zéro et une baisse du budget réel. Pour tous les postes de dépenses qui seront financés par l'excédent, l'accent est mis sur les régions.

106. Les ressources dont l'OIT dispose ont plusieurs origines et sont soumises à des règles et à des contraintes différentes. Toutefois, dans l'intérêt d'une poursuite effective des objectifs de l'OIT et de la transparence financière, une approche intégrée a été adoptée dans toutes ces propositions. On trouvera un bref résumé de ces informations dans les figures suivantes.

Figure 1. Etat récapitulatif des ressources du budget ordinaire, des fonds extrabudgétaires et des ressources de l'excédent de 2000-01 par objectif stratégique en 2002-03 (en dollars E.-U.)

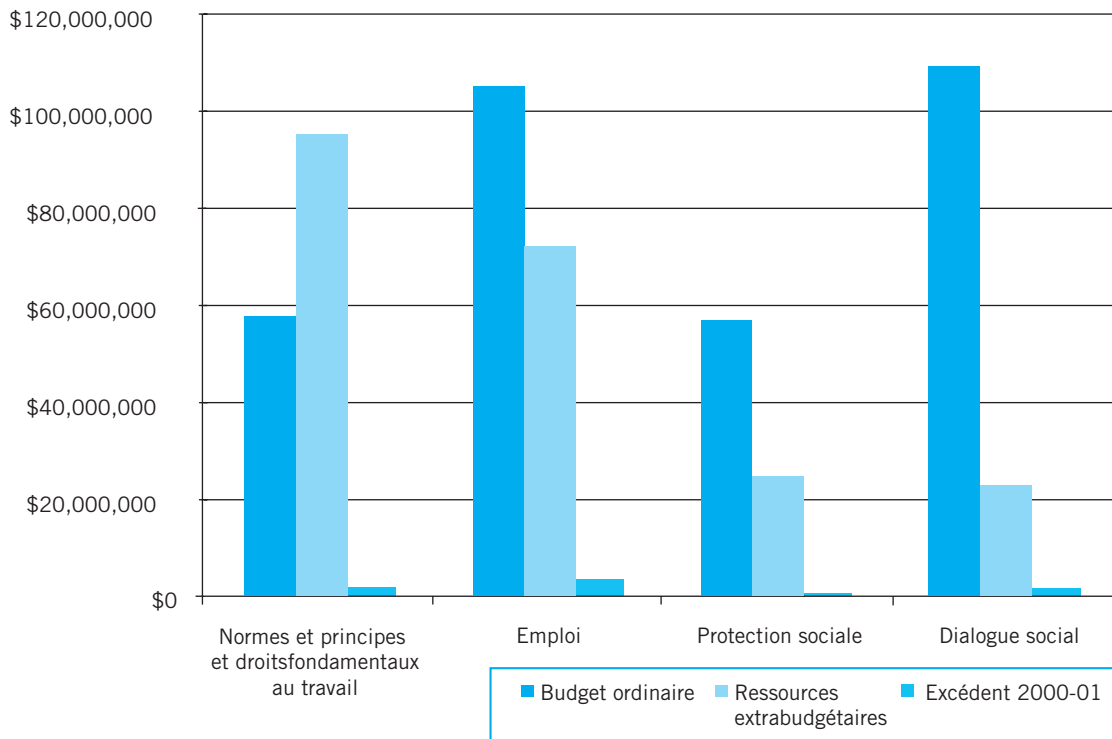
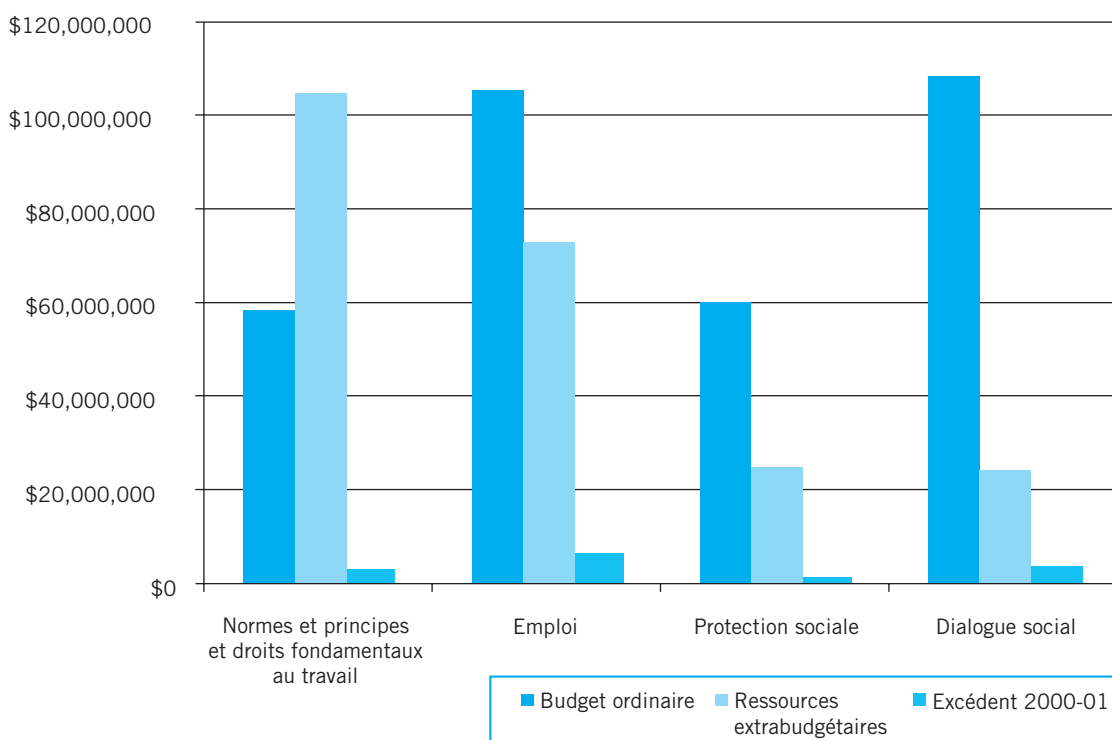


Figure 2. Etat récapitulatif des ressources du budget ordinaire, des fonds extrabudgétaires et des ressources de l'excédent de 2000-01 par objectif stratégique en 2004-05 (en dollars E.-U.)



107. Ces figures indiquent la façon dont l'ensemble des ressources provenant de sources différentes sont utilisées pour réaliser les objectifs stratégiques de l'OIT. Pour l'essentiel, il apparaît que les ressources extrabudgétaires financent une large part des travaux de l'OIT sur les normes et les principes et droits fondamentaux au travail et sur l'emploi. L'excédent de 2000-01, apport certes non négligeable aux activités hautement prioritaires, représente un montant relativement faible par rapport aux autres sources de financement. Sa contribution est la plus forte dans les secteurs de l'emploi et du dialogue social. Enfin, la contribution du budget ordinaire aux travaux sur le dialogue social est particulièrement élevée, et elle constitue également une proportion importante des ressources allouées à la protection sociale.

108. Une place de plus en plus large étant faite aux programmes et projets intégrés dans le cadre des activités visant à promouvoir le travail décent, les travaux entrepris dans la pratique au titre d'un objectif stratégique impliquent aussi une action complémentaire qui peut relever d'un autre objectif stratégique. Les objectifs stratégiques doivent être considérés comme des thèmes directeurs et non comme des catégories budgétaires distinctes sans but commun ou sans lien.

109. En examinant les montants estimatifs des ressources extrabudgétaires, il ne faut pas manquer d'établir une distinction entre les estimations de dépenses figurant au tableau 3 et ailleurs dans le document et les «propositions supplémentaires» d'activités à financer par des ressources extrabudgétaires formulées plus loin sous les différents objectifs opérationnels. Les estimations de dépenses sont fondées sur les crédits alloués pour les prochaines années et sur les engagements des donateurs, ainsi que sur des données basées sur l'expérience. Comme dans le programme et budget pour 2002-03, les propositions supplémentaires concernent des activités jugées prioritaires et qui pourraient et devraient être exécutées, mais pour lesquelles les donateurs n'ont pris jusqu'ici aucun engagement. Les montants indiqués sont très élevés. Si l'on pouvait trouver des donateurs, ces projets représenteraient plus du double des ressources extrabudgétaires actuellement allouées à la coopération technique. Les propositions ont trait à des travaux figurant au premier rang des priorités, dans des domaines où l'OIT devrait accentuer ses efforts pour servir ses mandants. Outre le renforcement des travaux en cours sur des thèmes sous-financés tels que le travail forcé, la discrimination, la réponse aux crises ou l'emploi des jeunes, ces nouvelles ressources permettraient de donner suite aux priorités récemment indiquées par le Conseil d'administration et la Conférence internationale du Travail dans des domaines tels que le dialogue social, la sécurité sociale et l'économie informelle. Enfin, il importe de trouver des fonds suffisants pour assurer le suivi des travaux de la Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation en prenant des mesures concrètes.

Innovations dans les techniques d'élaboration du budget

110. Des progrès ont été réalisés sur un certain nombre de points liés à la budgétisation stratégique depuis l'élaboration des propositions de programme et de budget pour 2002-03.

111. Le cadre stratégique pour 2002-2005 a été élaboré en même temps que les propositions de programme et de budget pour 2002-03. De ce fait, le programme et budget pour 2002-03 ne contenait pas une analyse distincte des principaux événements mondiaux et régionaux qui ont influé sur ces propositions. Dans les présentes propositions, un chapitre introductif a été ajouté.

112. Dans le programme et budget pour 2002-03, les régions étaient définies en fonction de leur contribution à chacun des quatre objectifs stratégiques. Il est devenu manifeste que cette approche ne reflète pas de manière adéquate les spécificités de chaque région et qu'elle ne prend pas non plus dûment en considération le fait que les priorités régionales sont souvent exprimées par rapport à des thèmes qui sont communs à tous les objectifs stratégiques. Pour 2004-05, une place plus importante a été accordée aux régions aussi bien dans les procédures de préparation des propositions que dans leur contenu:

- Sur le plan des procédures, les bureaux régionaux ont élaboré leurs propositions avant les unités du siège. Les propositions du siège ont pris en compte les priorités régionales, après quoi les bureaux régionaux ont eu la possibilité d'apporter les derniers ajustements.
- Pour ce qui est du contenu, les bureaux régionaux n'étaient plus limités par des propositions ne devant pas dépasser les limites de l'un ou l'autre des objectifs stratégiques ou

opérationnels. C'est ainsi qu'ils ont défini des priorités régionales qui tiennent compte de la situation locale et qui appellent d'ordinaire des mesures relevant de plus d'un objectif.

113. Les résultats ont conduit à formuler différemment les propositions régionales. Premièrement, les priorités régionales sont décrites dans l'introduction, avant le texte sur les objectifs stratégiques et opérationnels. Deuxièmement, des encadrés résument les priorités des régions sur le plan général comme pour chaque objectif stratégique. Troisièmement, les régions sont mentionnées à titre d'exemple dans la stratégie d'exécution exposée pour chaque objectif. Cette «intégration» des priorités régionales a rendu superflu le chapitre séparé sur les régions, encore que des informations complètes d'ordre structurel et budgétaire soient bien sûr fournies à l'annexe documentaire 1.

114. Dans le programme et budget pour 2002-03, les activités intersectorielles n'ont été décrites que de façon succincte. Aucun objectif axé sur les résultats, aucun indicateur et aucune cible n'ont été indiqués pour ces activités. Dans les présentes propositions, six objectifs d'action communs sont identifiés, avec des objectifs, des indicateurs et des cibles spécifiques. Outre qu'elle met en lumière les résultats mesurables qui sont attendus, cette approche présente plusieurs autres avantages. Elle clarifie la nature intégrée du programme en faveur du travail décent; elle établit l'importance de la réduction de la pauvreté; elle retient davantage l'attention sur l'égalité entre hommes et femmes; enfin, elle explicite les objectifs liés aux connaissances, à la communication et aux partenariats. En outre, le Centre de Turin est plus nettement intégré dans le cadre axé sur les résultats de l'Organisation tout entière, ce qui facilitera l'évolution vers une plus grande intégration.

115. Les propositions de programme et de budget pour 2002-03 représentaient un progrès sur la voie de l'intégration des activités financées par des ressources extrabudgétaires et des activités financées par le budget ordinaire. Cette intégration va plus loin dans les présentes propositions, qui contiennent en outre des informations sur la valeur ajoutée par l'excédent de 2000-01. En fait, quatre catégories budgétaires différentes entrent en ligne de compte pour chaque objectif opérationnel: le budget ordinaire, l'excédent, les activités qui, d'après les estimations, pourront être menées avec les ressources extrabudgétaires assurées, et des propositions d'activités à financer par des ressources extrabudgétaires supplémentaires si les capacités d'exécution actuelles permettent d'accomplir d'autres travaux prioritaires.

116. Un certain nombre d'estimations sont nécessaires pour présenter ces données budgétaires stratégiques:

- En ce qui concerne le budget ordinaire, les ressources indiquées pour chaque objectif opérationnel incluent celles requises pour chaque programme ou unité qui relève entièrement de cet objectif. La proportion des postes occupés par du personnel technique dans le budget régional qui relèvent de cet objectif est prise comme base pour effectuer les estimations régionales. Les programmes intersectoriels et les activités de services sont distribués au prorata de l'importance des objectifs stratégiques. Cette méthodologie a été révisée de façon à éliminer l'utilisation des ressources extrabudgétaires dans le calcul des montants estimatifs des ressources du budget ordinaire.
- En ce qui concerne l'excédent, comme cela est expliqué plus en détail dans l'annexe documentaire 10, les estimations ont été établies pour chaque rubrique sur la base des propositions internes reçues à ce jour.
- Pour ce qui est des montants estimatifs des ressources extrabudgétaires assurées, les informations sur les engagements pris à ce jour par les donateurs et sur les assurances données par eux sont combinées aux données sur les taux d'exécution enregistrés par le passé.
- Pour les propositions d'activités à financer par des ressources extrabudgétaires supplémentaires, on a retenu les estimations de l'unité d'origine.

Nouvelles améliorations apportées à la budgétisation stratégique

117. Il y a encore des mesures à prendre pour que l'OIT récolte tout le bénéfice de la budgétisation stratégique. Le Bureau s'emploie activement à trouver des solutions. Dans certains cas, ce sera sans doute les systèmes améliorés d'information sur la gestion du projet IRIS qui apporteront la solution (voir l'encadré dans le chapitre intitulé Gouvernance, appui et management).

118. Avoir une perspective de planification à moyen terme est une condition essentielle de la budgétisation stratégique. Peu d'objectifs dignes d'intérêt dans les domaines social et du travail peuvent être atteints en deux ans. Le cadre stratégique pour 2002-2005 expirera à la fin de la prochaine période biennale. Il sera alors indispensable de disposer d'un nouveau cadre, approuvé par le Conseil d'administration, avant que ne commence la préparation détaillée du prochain budget au printemps de 2004. Il est donc proposé d'élaborer un cadre stratégique pour 2006-2009 qui sera soumis pour discussion au Conseil d'administration en mars 2004. A cette session, le Conseil d'administration examinera également le rapport sur l'exécution du programme pour 2002-03, ce qui permettra de concentrer la discussion sur les enseignements tirés des réalisations actuelles.

119. Dans les systèmes de budgétisation stratégique, la validité et la fiabilité de la mesure de la performance est un souci constant. L'OIT a des problèmes de mesure tout à fait particuliers. Les résultats concernent des problèmes délicats et persistants liés aux politiques, dont beaucoup sont interdépendants. Les moyens dont dispose l'Organisation sont faibles eu égard à l'ampleur des problèmes aux niveaux mondial et national, d'où la difficulté d'attribuer les succès ou les échecs à la seule action de l'OIT. Des facteurs tels que l'évolution politique et économique changent les possibilités qui s'offrent et les contraintes qui limitent l'action. Pour aider à surmonter ces problèmes, la mesure de la performance sera plus étroitement liée aux améliorations générales apportées à l'information sur la gestion et aux objectifs concrets au niveau des pays et des projets. Des cibles qualitatives aussi bien que quantitatives sont introduites. Le système IRIS sera mis à profit pour améliorer la transparence et la comparabilité. Les consultations avec les mandants aideront à valider les résultats.

120. La programmation par pays est l'un des moyens les plus prometteurs d'améliorer la budgétisation stratégique. Comme indiqué dans l'introduction, l'accent sera mis sur la participation des mandants et sur les liens avec le plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, le processus DSRP et les autres activités de planification au niveau des pays.

121. Le Conseil d'administration a approuvé en novembre 2002 un cadre d'évaluation pour l'OIT, que le Bureau s'emploiera à rendre effectif.

122. Les techniques de budgétisation peuvent certainement faire beaucoup pour améliorer le centrage sur la performance, mais il faut aussi faire plus sur le plan de la gestion opérationnelle. Beaucoup des mesures mentionnées plus haut contribueront à renforcer l'obligation de rendre des comptes des responsables de la gestion des programmes de l'OIT. Pour favoriser cette plus grande responsabilité dans la gestion de l'exécution des programmes, la formation à la gestion est entièrement repensée, en insistant sur les résultats mesurables.

123. Les présentes propositions représentent un effort soutenu pour avancer encore dans le processus d'amélioration des techniques de programmation et de budgétisation engagé en 1999. L'orientation donnée par le Conseil d'administration et par la Conférence internationale du Travail continuera d'être mise à profit pour apporter de nouvelles améliorations. La budgétisation stratégique au BIT fera l'objet d'une évaluation externe approfondie en 2004-05, qui offrira de nouvelles occasions de consolider et d'affiner le cadre de l'action de l'OIT.

Les objectifs stratégiques

124. Les informations sur les objectifs stratégiques ont été développées dans les propositions pour 2004-05 afin de suivre les orientations données par le Conseil d'administration, tendant en particulier :

- à renforcer la cohérence et la collaboration entre le siège et les bureaux régionaux de l'OIT pour l'établissement des propositions, et à améliorer le dialogue avec les mandants à l'occasion de ce processus;
- à mettre les priorités régionales au centre des programmes de l'OIT;
- à insister sur l'objectif du renforcement des partenariats externes;
- à fixer des indicateurs et des cibles pour les objectifs d'action communs, et à mieux intégrer le Centre de Turin dans les programmes de l'OIT;
- à intégrer les ressources du budget ordinaire et les ressources extrabudgétaires;
- à faire apparaître les liens avec les activités financées par l'excédent de 2000-01.

125. Les chapitres consacrés aux quatre objectifs stratégiques comportent chacun:

- une synthèse des priorités régionales et des résultats que les mandants attendent des programmes de l'OIT pour l'objectif stratégique considéré;
- une brève description du contexte et des priorités pour l'objectif considéré;
- les objectifs opérationnels, les indicateurs de performance et les cibles, avec des notes explicatives concernant les changements par rapport au programme et budget pour 2002-03 (en italiques), des références aux résultats indiqués pour les mêmes cibles ou pour des cibles analogues dans le rapport sur l'*Exécution du programme de l'OIT en 2000-01*;
- des stratégies précisant les moyens d'action que le siège et les régions doivent utiliser pour atteindre les objectifs opérationnels, avec des exemples des priorités régionales auxquelles ils répondent;
- une brève description des projets financés par l'excédent de 2000-01 qui se rapportent à des objectifs opérationnels et des stratégies particuliers, en précisant quelle valeur ils ajouteront aux activités qui seront entreprises en 2004-05;
- des résumés des projets hautement prioritaires jusqu'ici non financés, à retenir pour un financement par des fonds extrabudgétaires.

126. Un chapitre porte sur les objectifs d'action communs, présentés pour la première fois sous l'angle des résultats. Les propositions concernant les travaux du Centre de Turin et de l'Institut sont aussi présentées dans ce chapitre.



NORMES ET PRINCIPES ET DROITS FONDAMENTAUX AU TRAVAIL

OBJECTIF STRATÉGIQUE No. 1:

Promouvoir et mettre en œuvre les normes et les principes et droits fondamentaux au travail

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS



Objectif opérationnel 1a: Normes et principes et droits fondamentaux au travail

Les Etats Membres donnent effet aux principes et droits relatifs à la liberté syndicale, à la négociation collective et à l'élimination du travail forcé, du travail des enfants et de la discrimination dans l'emploi et la profession.



Objectif opérationnel 1b: Travail des enfants

Le travail des enfants, et en priorité ses formes les plus intolérables, est progressivement éliminé grâce au renforcement des capacités et du mouvement mondial contre le travail des enfants, et des solutions de rechange sont proposées aux enfants et aux familles.



Objectif opérationnel 1c: Action normative

Les normes internationales du travail et le mécanisme de contrôle des normes influent sur la législation et les politiques des Etats Membres en vue de parvenir au travail décent et de réaliser les objectifs internationaux de développement.

Objectif stratégique No. 1:

Priorités régionales et résultats escomptés

Les propositions soumises par les bureaux régionaux de l'OIT correspondent aux priorités définies par les mandats dans les Etats Membres. Les éléments suivants constituent une synthèse des priorités fixées et des résultats qui sont attendus des travaux de l'OIT dans le domaine des normes et des principes et droits fondamentaux au travail.

Afrique

Les Etats Membres élaborent et/ou amendent leur législation du travail conformément aux normes internationales du travail et en consultation avec les partenaires sociaux. La législation nationale du travail traite les problèmes que soulève l'augmentation de la main-d'œuvre dans l'économie informelle.

Les cadres nationaux de développement (par exemple les DSRP) intègrent les principes et droits fondamentaux, et les programmes de développement tiennent compte des normes internationales du travail et des principes et droits fondamentaux au travail.

Les Etats Membres élaborent des politiques et programmes assortis de calendriers précis pour l'élimination du travail des enfants (compte tenu du cas particulier des enfants de sexe féminin) et pour l'abolition des pires formes de travail des enfants et la réintégration des enfants soldats.

Le processus d'intégration régionale en Afrique prend en considération les objectifs du travail décent, et les accords régionaux et sous-régionaux reprennent les principes et droits fondamentaux au travail.

Amériques

Les conventions de l'OIT sont ratifiées et la législation est adaptée pour garantir l'application effective des conventions ratifiées. Les recommandations de l'OIT sont prises en compte dans la politique économique nationale dans le cadre du travail décent.

Les plans nationaux de développement et les documents de stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP) intègrent les principes et droits fondamentaux au travail.

Les Etats Membres établissent et appliquent des programmes et budgets visant à éliminer le travail des enfants, en particulier ses pires formes.

Les processus d'intégration régionale dans la région des Amériques tiennent compte des principes et droits fondamentaux au travail.

Les conventions fondamentales de l'OIT concernant la discrimination en matière d'emploi sont ratifiées et appliquées par les pays de cette région.

Etats arabes

Des mécanismes démocratiques et une bonne gouvernance sont institués dans les Etats Membres. Ceux-ci s'emploient graduellement à respecter les principes et droits fondamentaux au travail, en particulier ceux qui concernent la liberté d'association et le droit d'organisation et de négociation collective, et à ratifier les conventions correspondantes de l'OIT.

Des politiques, des mesures et une législation nouvelles sont adoptées par les Etats Membres pour répondre aux besoins et traiter les problèmes définis dans les rapports annuels présentés en vertu du suivi de la Déclaration, l'introduction des experts-conseillers sur la Déclaration de l'OIT et les plans d'action adoptés par le Conseil d'administration.

L'emploi sur le marché primaire et les métiers dangereux sont interdits aux enfants, et ceux-ci fréquentent l'école.

Asie et Pacifique

Le respect des principes et droits fondamentaux est garanti.

Les principes et droits fondamentaux au travail sont appliqués.

Les politiques et programmes nationaux destinés à prévenir les crises et à y répondre mettent l'accent sur le travail décent (qui englobent les normes et principes et droits fondamentaux au travail ainsi que l'égalité entre les sexes).

Les Etats Membres élaborent des politiques et des programmes visant à réaliser les principes et droits fondamentaux au travail, en précisant des cibles assorties de calendriers précis pour l'élimination des pires formes de travail des enfants, et ils commencent à mettre en œuvre une assistance technique attentive à l'égalité entre les sexes qui aborde avec succès les besoins ou problèmes définis dans les rapports annuels soumis en vertu du suivi de la Déclaration.

Europe et Asie centrale

La législation nationale du travail est améliorée et respectée, conformément aux normes internationales du travail.

Les enfants bénéficient des mesures prises conjointement par le Bureau international du Travail et par les mandants tripartites de l'OIT dans le domaine du travail des enfants.

Objectif stratégique n° 1

Promouvoir et mettre en œuvre les normes et les principes et droits fondamentaux au travail

127. Les normes et les principes et droits fondamentaux au travail fixent des critères qui définissent les éléments essentiels du concept de travail décent. L'avantage incontesté de l'OIT sur les autres institutions internationales est sa fonction normative globale dans le monde du travail. En outre, la valeur des normes internationales du travail est de mieux en mieux comprise par la communauté internationale. Les huit conventions fondamentales et la Déclaration de 1998 de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail et son suivi reflètent un consensus mondial sur les éléments qui constituent le socle social de la mondialisation. Une action durable axée sur l'adoption des normes de l'OIT et sur leur mise en application exige une bonne gouvernance favorisée par des partenaires sociaux solides et un dialogue social efficace. C'est ainsi que sera instauré un environnement propice à la mise en œuvre de stratégies durables de croissance économique, de réduction de la pauvreté, de protection sociale et d'intégration sociale. L'OIT a une contribution tangible à apporter, grâce à ses normes et autres outils, à la recherche internationale de stratégies permettant d'atteindre les Objectifs de développement pour le Millénaire et de maximiser les avantages sociaux et économiques pour tous. Le rôle de l'OIT qui consiste à faire progresser le débat sur le meilleur moyen d'aborder les dimensions sociales et économiques de la mondialisation a été pleinement admis lors des principales conférences internationales (par exemple dans la Déclaration ministérielle de Doha de l'OMC, le Consensus de Monterrey et la Déclaration de Johannesburg sur le développement durable).

128. Le rapport global de 2002 au titre du suivi de la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail, intitulé *Un avenir sans travail des enfants*, rassemble des informations sur les progrès remarquables accomplis dans les dix années qui ont suivi la création du Programme international pour l'abolition du travail des enfants (IPEC). Cette décennie a été marquée par l'émergence d'un mouvement mondial contre le travail des enfants. En outre, la base de données sur le travail des enfants s'est développée grâce au nombre grandissant des enquêtes et études d'ensemble qui ont révélé l'ampleur considérable du problème et l'immensité des défis à relever. Pourtant des lacunes subsistent.

129. D'après un projet de recherche conjoint OIT/UNICEF/Banque mondiale (2001), «il n'est pas démontré a priori que la mondialisation entraînerait nécessairement une augmentation du travail des enfants. Néanmoins, certains signes tendent à indiquer que le commerce international et l'intégration économique offrent aux gouvernements la possibilité de *réduire* le travail des enfants.» Cependant, on craint que les fortes pressions concurrentielles ne débouchent sur des formes plus graves d'exploitation des enfants, en particulier dans les activités faiblement qualifiées. Des travaux de recherche effectués récemment par l'OIT ont montré que les enfants qui travaillent dans des conditions dangereuses sont beaucoup plus nombreux qu'on ne l'avait pensé.

130. Trois facteurs influenceront en 2004 et 2005 sur les travaux de l'OIT dans le domaine des normes et des principes et droits fondamentaux au travail. Premièrement, le taux de ratification des conventions fondamentales a atteint des niveaux sans précédent. En conséquence, le ferme appui que devraient apporter les donateurs par le biais de ressources extrabudgétaires sera de plus en plus axé sur les possibilités de donner une suite concrète, aux niveaux national, sous-régional et régional, à la ratification de ces conventions par l'application pratique de leurs dispositions. Le Bureau adoptera une approche globale pour répondre aux priorités des mandants dans toutes les régions.

131. Deuxièmement, vu la forte augmentation du nombre de ratifications de la convention sur le travail des enfants et autres conventions fondamentales, les mécanismes de contrôle de l'OIT et les activités promotionnelles du Bureau seront soumis à des attentes toujours plus grandes. D'autres conventions continueront aussi d'être ratifiées. L'OIT devra donc traiter un nombre considérable et grandissant de rapports, et assurer de manière efficace le service des organes de contrôle, et cela avec des ressources moindres. L'Organisation devra en outre faire mieux connaître les résultats des travaux du dispositif de contrôle, afin que ceux-ci puissent influencer davantage sur l'application concrète des normes en vue d'aboutir au travail décent et d'atteindre les objectifs internationaux de développement.

132. Troisièmement, les mandants tripartites réclament de plus en plus des outils tendant à assurer que la mondialisation de l'économie s'accompagne d'un progrès social. C'est pourquoi des informations seront fournies sur l'utilité des normes de l'OIT et des principes et droits fondamentaux au travail à cet égard. Le Bureau s'emploiera davantage à mettre au point ce genre d'outils, notamment en améliorant la gestion de sa base de connaissances sur les normes internationales du travail et en l'actualisant de sorte que ces instruments soient mieux connus et appliqués et que l'on prenne conscience de leur utilité dans la vie de tous les jours.

133. La conclusion des travaux entrepris entre 1995 et 2002 par le groupe de travail de la Commission LILS sur la politique de révision des normes marque une étape importante dans l'action qui consiste à maintenir la pertinence des normes. Il a été reconnu, à l'issue de ces travaux, que 71 conventions et 73 recommandations sont à jour, 24 conventions et 15 recommandations doivent être révisées et 55 conventions et 30 recommandations sont dépassées. Ce processus a donné aux activités normatives une plus grande clarté et une orientation plus précise.

134. L'objectif est de renforcer l'influence des normes internationales du travail et des principes et droits fondamentaux au travail sur les politiques et programmes nationaux (y compris ceux qui sont élaborés dans des cadres de développement tels que les DSRP) ainsi que sur les processus d'intégration économique régionaux et sous-régionaux. L'OIT favorisera de solides partenariats avec d'autres organisations internationales, en particulier les institutions financières internationales, afin de multiplier les initiatives allant dans le sens de ses travaux, par exemple avec la Banque asiatique de développement sur l'introduction des normes fondamentales du travail dans ses activités, ou avec la Banque mondiale concernant la «boîte à outils» informatique sur les normes fondamentales du travail (Core Labour Standards Toolkit). Toutes les perspectives de partenariat avec ces institutions en relation avec les conventions prioritaires seront étudiées.

135. Depuis l'adoption en 1998 de la Déclaration relative aux principes et droits fondamentaux au travail et son suivi, l'OIT a accompli des progrès considérables quant au nombre de ratifications des huit conventions fondamentales. Pendant la période biennale 2004-05, le Bureau fournira des services consultatifs aux Etats Membres qui n'ont pas encore ratifié l'ensemble de ces conventions, afin de les y encourager. Il mènera son action sur les trois fronts du suivi de la Déclaration – c'est-à-dire les suivis annuels, la préparation des rapports globaux et leur suivi par le biais de la coopération technique. Les activités promotionnelles et de coopération technique répondront aux priorités des Etats Membres. L'application de la Déclaration et le respect des normes fondamentales seront encouragés dans le cadre des efforts plus ambitieux qui visent à améliorer la gouvernance et à mettre en place des mécanismes de participation associant les partenaires sociaux à l'élaboration et à la mise en œuvre de politiques nationales.

136. La convention (n° 182) sur les pires formes de travail des enfants, 1999, invite les Etats Membres à prendre des mesures dans un délai déterminé pour éliminer les pires formes de travail des enfants. L'OIT aide les Etats Membres à formuler et à mettre en œuvre des programmes assortis de délais, ce qui représente une évolution logique de ses travaux, et s'appuie pour cela sur l'expérience acquise au cours des dix dernières années. L'Organisation a un rôle décisif à jouer dans la mesure où elle contribue à l'élimination progressive du travail des enfants en renforçant et en responsabilisant les institutions nationales et le mouvement mondial contre le travail des enfants. A cet effet, les interventions touchant aux grandes orientations en amont et visant à créer un environnement propice à l'élimination du travail des enfants seront combinées à des activités communautaires orientées vers les services en aval et destinées à assurer une couverture complète au niveau national. Cette approche s'avère exemplaire pour exécuter ces programmes de manière efficace. Avec l'appui du secteur technique, les bureaux régionaux sont bien placés pour montrer la voie en matière d'élaboration et d'exécution des programmes ainsi que de mobilisation des ressources.

137. Les principes et droits fondamentaux sont de plus en plus reconnus comme des moyens importants de faire face à l'impact social de la mondialisation et d'introduire un pilier social dans les dispositifs régionaux et sous-régionaux d'intégration économique. Dans toutes les régions, l'action de l'OIT sera orientée vers l'application pratique des principes et droits fondamentaux dans des politiques et des programmes nationaux destinés à instaurer un travail décent, réduire la pauvreté et traiter les crises économiques et politiques. Le Bureau apportera son aide aux mandants tripartites et aux institutions qui s'attaquent à ces problèmes, en leur fournissant notamment des informations fiables qui mettent en évidence les effets économiques et sociaux que peut avoir le

respect des principes et droits fondamentaux au travail dans différents contextes. Les Etats Membres et les institutions seront ainsi en mesure d'édifier une base solide pour mettre en relief la dimension sociale de la mondialisation et de l'intégration régionale.

138. Le tableau ci-dessous indique le total des ressources qu'il est proposé d'allouer à l'objectif stratégique des normes et principes et droits fondamentaux au travail. La légère augmentation de 510 000 dollars, qui résulte du crédit supplémentaire de 1 380 000 dollars alloué aux régions par suite d'un transfert de ressources visant à développer et améliorer les services aux mandants, est compensée par une diminution de 330 000 dollars dans les programmes techniques au siège et de 540 000 dollars du coût correspondant des services d'appui.

139. L'augmentation des ressources extrabudgétaires s'élève à 9 650 000 dollars environ et tient surtout à l'essor rapide de l'IPEC.

140. Les ressources provenant de l'excédent de 2000-01 seront utilisées pour renforcer l'élaboration d'approches intégrées des activités normatives, intensifier la promotion des normes et améliorer la capacité des Etats Membres de donner effet aux normes

Tableau 5. Ressources allouées à l'objectif stratégique des normes et principes et droits fondamentaux au travail, par objectif opérationnel

	Ressources du BO qu'il est proposé d'allouer à l'objectif stratégique (en dollars E.-U. constants de 2002-03)	Montant estimatif des dépenses extrabudgétaires (en dollars E.-U.)	Montant estimatif des dépenses financées par l'excédent de 2000-01 (en dollars E.-U.)
Objectif opérationnel			
1a. Normes et principes et droits fondamentaux au travail	4 564 773	12 484 000	890 690
1b. Travail des enfants	10 131 266	88 883 000	—
1c. Action normative	43 471 499	3 294 000	1 740 000
Total 2004-05	58 167 538	104 661 000	2 630 690
Total 2002-03*	57 658 894	95 009 000	1 671 010

*Montant révisé des ressources du budget ordinaire allouées à l'objectif stratégique (nouvelle méthodologie) et montant estimatif actualisé des ressources extrabudgétaires.

141. Les propositions au titre de cet objectif stratégique sont établies sur la base des ressources du budget ordinaire, de l'excédent de 2000-01 et du montant estimatif des dépenses extrabudgétaires. Des priorités supplémentaires pour lesquelles aucun financement n'est acquis à ce jour sont définies à la fin du texte portant sur chaque objectif opérationnel.

Objectif opérationnel 1a: Normes et principes et droits fondamentaux au travail

Les Etats Membres donnent effet aux principes et droits relatifs à la liberté syndicale, à la négociation collective et à l'élimination du travail forcé, du travail des enfants et de la discrimination dans l'emploi et la profession.

Indicateur 1a.1: Ratification des conventions fondamentales

Etats Membres qui ont ratifié:

- i) les huit conventions fondamentales;
- ii) au moins une convention dans chacune des quatre catégories de principes et droits fondamentaux.

Cibles

- i) Deux tiers des Etats Membres (116);
- ii) 155 Etats Membres.

La cible i) représente un accroissement par rapport à celle de 2002-03 qui est de 50 pour cent des Etats Membres (87). Cette cible n'a pas été prévue pour 2000-01.

La cible ii) représente un accroissement par rapport à celle de 135 Etats Membres pour 2002-03. En 2000-01, la cible était de 122 Etats Membres et elle a été atteinte dans 124 Etats Membres.

Stratégie

142. La ratification des conventions fondamentales demeure un aspect important des activités de l'OIT, et la campagne de ratification de ces conventions sera poursuivie. Cependant, étant donné que le nombre attendu de nouvelles ratifications sera relativement peu élevé, le Bureau centrera son attention sur la situation dans différents pays. Ces initiatives seront reliées aux grands programmes de l'OIT dans les pays en question et s'inspireront des recommandations formulées par les experts-conseillers de l'OIT pour la Déclaration dans le cadre du suivi annuel. Les commentaires des organisations d'employeurs et de travailleurs soumis pour le suivi annuel contribueront également à mettre en lumière les progrès accomplis en ce qui concerne le respect, la promotion et la réalisation des principes et droits fondamentaux, ainsi que des autres défis à relever. Les partenaires sociaux seront pleinement associés aux travaux de sensibilisation liés à la Déclaration et aux programmes de coopération technique.

Activités financées par l'excédent de 2000-01: Cet excédent sera utilisé en **Colombie** pour donner effet à la convention (n° 87) sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948. Ces ressources contribueront à financer des mécanismes mis en place pour protéger la vie des syndicalistes et garantir l'exercice de la liberté syndicale et du droit syndical. L'excédent sera également alloué à des activités se rapportant aux principes et droits fondamentaux au travail et au renforcement de la capacité des **Etats arabes** à appliquer les normes.

Indicateur 1a.2: Réalisation des principes et droits fondamentaux au travail

Etats Membres qui introduisent des changements importants dans leurs politiques, législation ou institutions afin de réaliser les principes et droits fondamentaux au travail, comme il est indiqué dans les rapports annuels ou les rapports globaux au titre du suivi de la Déclaration.

Cet indicateur a été révisé. L'indicateur contenu dans le programme et budget pour 2002-03 est libellé comme suit: «Etats Membres dans lesquels sont observés des changements positifs, tels que consignés dans l'Introduction des Experts-conseillers à la compilation de rapports annuels sur la Déclaration.» Toutefois, les experts-conseillers ont conclu qu'ils n'étaient pas en mesure de «consigner» ces changements.

Cible

10 Etats Membres.

La cible pour 2002-03 était de 20 Etats Membres. La nouvelle cible pour 2004-05 dénote la diminution du nombre des Etats couverts par le processus de suivi annuel et les plus lourdes exigences requises pour définir ces «changements importants».

Stratégie

143. L'OIT orientera ses activités vers les Etats Membres qui ont exprimé la volonté de traiter les éléments clés des conventions fondamentales qu'ils n'ont pas encore ratifiées. Les rapports annuels et globaux en vertu du suivi de la Déclaration mettront en évidence les dispositions

notables et concrètes qui sont prises pour observer les principes et droits fondamentaux. Ces dispositions, à adopter pendant une période prédéfinie de douze mois, porteront notamment sur: les politiques nouvelles ou déjà en vigueur; les mesures pratiques telles que des programmes visant à diffuser des informations sur les réformes récentes ou à dispenser une formation à la mise en œuvre de politiques; les modifications législatives et/ou décisions judiciaires qui rapprochent les Etats Membres de la réalisation des principes et droits fondamentaux; de nouvelles expressions de la volonté d'engager un dialogue avec l'OIT sur ces questions. Les changements positifs résultant des activités de coopération technique de l'OIT montreront le cercle vertueux que peut produire la Déclaration et son suivi.

144. Les exemples suivants sont donnés à titre indicatif. Dans les *Etats arabes*, l'OIT a entamé un dialogue avec plusieurs Etats Membres du Conseil de coopération du Golfe sur l'intérêt des principes et droits fondamentaux pour instaurer un travail décent. Ce dialogue, qui résulte du processus de suivi annuel, sera poursuivi en 2004-05 et appuyé par des services consultatifs techniques. De même, des contacts ont été noués avec certains pays d'*Europe* à économie en transition pour aborder les questions de la négociation collective et du travail forcé, en vue de mettre en route des projets de coopération technique. En *Asie et* dans le *Pacifique*, le Bureau s'emploiera surtout à soutenir l'action entreprise pour favoriser le respect des principes et droits fondamentaux dans l'économie informelle; enfin, dans les *Amériques*, l'une des priorités consistera à intégrer les principes et droits fondamentaux au travail dans les processus d'intégration économique.

Indicateur 1a.3: Mise en œuvre des activités de coopération technique tenant compte des spécificités hommes/femmes au titre de la Déclaration

Etats Membres qui ont commencé à mettre en œuvre des activités de coopération technique tenant compte des spécificités hommes/femmes qui répondent concrètement aux besoins ou problèmes identifiés dans les rapports soumis au titre de la Déclaration, l'introduction des Experts-conseillers et les plans d'action adoptés par le Conseil d'administration.

Cible

20 Etats Membres.

Aucun changement n'a été apporté à l'indicateur ni à la cible pour 2002-03. En 2001, la cible des 10 Etats Membres a été largement dépassée, des résultats ayant été obtenus dans 29 Etats Membres.

Stratégie

145. Les activités de coopération technique exécutées dans le cadre du Programme focal pour la promotion de la Déclaration sont largement décentralisées dans les régions. Pour renforcer l'impact et la viabilité des projets, ceux qui sont en cours d'exécution seront renforcés en 2004-05 et, par le biais de la coopération intersectorielle, ils regrouperont différentes composantes du travail décent (par exemple, le renforcement du dialogue social, la promotion de la liberté syndicale et de la négociation collective ainsi que l'intégration des questions d'égalité entre hommes et femmes).

146. Au cours de la période biennale 2004-05, les projets de coopération technique traiteront de plus en plus les problèmes auxquels se heurte chaque pays pour appliquer la Déclaration et les possibilités qui leur sont offertes à cet égard. Par exemple, des informations, une formation et un appui technique seront fournis dans la région de l'*Asie et* du *Pacifique* pour promouvoir l'application de la Déclaration et le respect des normes internationales du travail. Le thème des principes et droits fondamentaux au travail sera inséré dans les programmes des établissements publics de formation et dans ceux de l'enseignement supérieur. Devant les priorités régionales ayant trait à l'économie informelle, à la réduction de la pauvreté et à la traite des êtres humains (par exemple en *Europe et* en *Asie centrale*), le programme d'action spécial de l'OIT visant à combattre le travail forcé mettra sur pied de nouveaux projets sur la servitude pour dettes et/ou la traite des êtres humains. L'égalité entre les sexes sera au centre de tous les projets de coopération technique, et l'attention accordée à ce thème sera encore accentuée à la faveur de l'examen du rapport global

du Directeur général sur la discrimination dans le monde du travail à la Conférence internationale du Travail en 2003 et de la présentation du plan d'action correspondant au Conseil d'administration en novembre 2003.

147. Le Bureau mettra en chantier de nouveaux projets sur la liberté syndicale et la négociation collective qui font une place aux questions de la réduction de la pauvreté, de l'égalité entre les sexes, de la situation des travailleurs dans les zones franches d'exportation, ainsi que des travailleurs migrants et du personnel domestique. Il s'emploiera à définir des approches novatrices visant à favoriser le respect des principes et droits fondamentaux sur le lieu de travail, dans le cadre de projets exécutés dans certains pays en développement et intéressant des moyennes entreprises qui pourraient servir de modèles pour d'autres lieux de travail. Ces nouveaux projets seront étayés non seulement par des recherches sur place mais aussi par de vastes études examinant les effets économiques et sociaux de la mondialisation et les principes et droits fondamentaux au travail.

Propositions d'activités à financer par des ressources extrabudgétaires supplémentaires

Les ressources extrabudgétaires prévues pour la période biennale ont déjà été affectées aux activités stratégiques de base. Les propositions ci-après définissent des priorités au cas où des ressources supplémentaires viendraient à être disponibles.

- Le programme de coopération technique à l'appui de la Déclaration de l'OIT relative aux droits et principes fondamentaux au travail et son suivi sera poursuivi et développé dans la mesure où il sera proposé aux donateurs de financer des programmes par pays dans diverses régions. Une attention particulière sera accordée à l'élaboration de plans nationaux de développement destinés à combattre le travail forcé, l'accent étant mis sur la prévention comme partie intégrante de la lutte contre la pauvreté. En outre, des ressources extrabudgétaires seront nécessaires pour mettre sur pied et appuyer un programme d'action spécial visant à combattre le travail forcé aux niveaux régional et interrégional. **(Ressources supplémentaires proposées: 15 millions de dollars)**
- Après l'examen en 2003 du rapport global du Directeur général sur la discrimination dans le monde du travail, le Bureau s'emploiera à mettre en œuvre un plan d'action comportant divers éléments pour lesquels un appui extrabudgétaire sera demandé. Il s'agira notamment des activités sur les peuples indigènes et tribaux, et l'application des conventions pertinentes exigera l'accès aux ressources ainsi qu'une augmentation des revenus dans le cadre de programmes de lutte contre la pauvreté. **(Ressources supplémentaires proposées: 5 millions de dollars)**
- Des travaux sur les diverses questions relatives à la liberté syndicale et au droit de négociation collective sont menés d'après le plan d'action adopté en 2000; ce plan sera examiné à l'issue de la discussion, à la session de 2004 de la Conférence, du deuxième rapport global qui mettra à jour la situation mondiale dans ce domaine. **(Ressources supplémentaires proposées: 8 millions de dollars)**

Objectif opérationnel 1b: Travail des enfants

Le travail des enfants est progressivement éliminé grâce au renforcement des capacités et au développement du mouvement mondial contre le travail des enfants, la priorité étant donnée à l'élimination urgente de ses formes les plus intolérables et à la fourniture de solutions de rechange aux enfants et aux familles.

C'est une version révisée de l'objectif opérationnel contenu dans le programme et budget pour 2002-03 qui est ainsi conçu: «Le travail des enfants, et en particulier ses formes les plus intolérables, est progressivement éliminé et des solutions de rechange sont proposées aux enfants et aux familles.» La nouvelle formulation reflète l'intention de l'OIT d'assurer non seulement le renforcement en amont des politiques et des institutions, mais aussi l'exécution d'activités en aval orientées vers les services.

Indicateur 1b.1: Ratification de la convention no 138

Etats Membres qui ont ratifié la convention (n° 138) sur l'âge minimum, 1973.

Cet indicateur diffère de celui qui a été fixé pour 2002-03. Il ne comporte plus de cible concernant la ratification de la convention (n° 182) sur les pires formes de travail des enfants, 1999, vu que sa ratification universelle sera très probablement atteinte d'ici la fin de 2003.

Cible

20 Etats Membres supplémentaires (ce qui porterait à 150 le nombre total des Etats Membres qui ont ratifié la convention).

La cible pour 2002-03 concernant la ratification de cette convention était de 30 Etats Membres supplémentaires. Pour la période biennale 2000-01, la cible de 20 Etats supplémentaires avait été dépassée, les nouvelles ratifications ayant été au nombre de 32.

Stratégie

148. Les efforts de promotion déployés au cours de la période biennale écoulée ont abouti à un taux élevé de ratification des deux conventions fondamentales relatives au travail des enfants. La ratification universelle de la convention n° 182 étant proche, l'OIT intensifiera son action pour inciter davantage d'Etats Membres à ratifier la convention (n° 138) sur l'âge minimum, 1973. L'objectif sera d'amener le nombre de ratifications de la convention n° 138 à un niveau comparable à celui des autres conventions fondamentales. En même temps, l'accent sera mis sur l'aide aux Etats Membres qui ont ratifié les deux instruments.

Indicateur 1b.2: Générer des connaissances sur le travail des enfants et les utiliser

Etats Membres qui utilisent des méthodologies, des approches et des informations élaborées et produites soit par l'OIT, soit avec le soutien de l'OIT concernant: les tendances mondiales et la mesure du travail des enfants; les recherches sur les causes et les conséquences du travail des enfants; les bonnes pratiques et les modèles d'intervention pour combattre le travail des enfants; enfin les directives et dossiers de formation.

L'indicateur pour 2002-03 est libellé comme suit: «Etats Membres menant des études nationales quantitatives et qualitatives sur l'ampleur du travail des enfants.» Cet indicateur révisé traduit plus précisément le rôle de premier plan de l'OIT et la plus large portée de son impact en tant que générateur de connaissances dans le domaine du travail des enfants.

Cible

30 Etats Membres supplémentaires.

La cible pour 2002-03 était de 32 Etats Membres supplémentaires. En 2000-01, la cible de 30 Etats Membres supplémentaires a été dépassée, des résultats ayant été obtenus dans 37 Etats Membres (et dans les territoires régis par l'Autorité palestinienne).

Indicateur 1b.3: Progrès réalisés dans le cadre des programmes assortis de délais

Etats Membres qui ont tiré parti de l'appui de l'OIT pour réaliser des progrès sensibles dans l'application des conventions n°s 138 et 182 comme en témoigne la mise en œuvre de deux interventions au moins liées à des programmes assortis de délais.

L'indicateur pour 2002-03 ne se réfère qu'au nombre d'Etats Membres ayant établi des cibles assorties de délais, alors que le nouvel indicateur admet qu'aider des pays à mettre en œuvre des programmes assortis de délais pour éliminer les pires formes de travail des enfants suppose un éventail beaucoup plus large d'activités. Le nouvel indicateur est axé sur la contribution de l'OIT à l'engagement politique et sur l'amélioration des cadres de politique générale et des programmes techniques.

Cibles

40 Etats Membres.

Indicateur 1b.4: Bénéficiaires de l'action et de l'appui de l'OIT

Enfants bénéficiant de l'action de l'OIT, l'accent étant mis en particulier sur les pires formes de travail des enfants et sur les enfants de sexe féminin, d'après:

- i) ceux qui bénéficient directement des projets pilotes exécutés par l'OIT,
- ii) ceux qui bénéficient indirectement des mesures prises par d'autres partenaires de développement (Etats Membres, organisations et autres institutions) grâce à l'appui de l'OIT et à ses activités de sensibilisation.

L'indicateur pour 2002-03 ne mentionne que le nombre des enfants bénéficiant de l'action de l'OIT. Il est ainsi conçu: «Enfants bénéficiant directement de l'action de l'OIT, en ce qui concerne en particulier les pires formes de travail des enfants et les enfants de sexe féminin.» L'indicateur révisé établit une distinction entre: i) les enfants bénéficiant directement des projets pilotes de l'OIT (par la prestation directe de services); et ii) les enfants bénéficiant de projets conçus et mis en œuvre par d'autres organisations (nationales ou internationales) avec l'appui de l'OIT.

Cibles

- i) 300.000 enfants;
- ii) 1 million d'enfants.

Stratégie

149. Pour améliorer l'application des conventions nos 182 et 138, l'OIT intégrera les travaux en amont touchant aux grandes orientations et les projets classiques en aval adaptés aux conditions locales. L'OIT passera graduellement d'activités d'exécution directe de projets à des fonctions de facilitateur et de prestataire de services consultatifs techniques ou d'orientation. Elle prêtera son concours aux pays dans les domaines suivants:

- élaboration, promotion, application et suivi de la législation nationale pertinente;
- collecte et analyse de données sur les pires formes de travail des enfants et sur la mise en place de mécanismes crédibles de suivi et d'établissement de rapports;
- préparation et application de cadres globaux de politiques et de programmes assortis de délais.

Au nombre des interventions associées aux programmes assortis de délais figureront l'adaptation du cadre juridique national aux normes internationales, y compris la définition d'une liste des métiers dangereux pour les enfants; l'élaboration de politiques et de programmes spécialement conçus pour les pires formes de travail des enfants, compte tenu du cas particulier des enfants de sexe féminin et des cibles fixées pour les programmes assortis de délais; l'intégration des questions relatives au travail des enfants, compte tenu du cas particulier des enfants de sexe féminin, dans les politiques et programmes pertinents concernant le développement, les questions sociales et la lutte contre la pauvreté; la collecte et l'analyse de données sur le travail des enfants ainsi que la mise en place d'un mécanisme global de contrôle du travail des enfants et d'établissement de rapports.

150. L'OIT encouragera les agences et institutions nationales à montrer la voie en ce qui concerne l'élaboration et la mise en œuvre de programmes, ainsi que la mobilisation des ressources. Le Bureau devra renforcer sa capacité technique de facilitateur et de prestataire de services consultatifs. Pour faire face aux priorités des mandants et en s'inspirant d'approches novatrices réussies, des modèles et des outils seront mis au point en collaboration avec d'autres unités au siège et dans les régions, en insistant plus particulièrement sur les questions ci-après:

- aborder les problèmes définis, le cas échéant, par les bureaux régionaux en rapport avec les enfants soldats, les enfants travailleurs domestiques, la traite des enfants et l'exposition professionnelle à des risques en matière de santé et de sécurité, y compris le VIH/SIDA;
- renforcer les possibilités de formation des enfants, notamment dans l'économie informelle, par exemple par le développement de programmes d'apprentissage et de programmes de formation professionnelle d'un bon rapport coût-efficacité;
- rattacher les questions relatives au travail des enfants à d'autres activités en les intégrant dans les programmes nationaux portant sur la réduction de la pauvreté, l'éducation et la formation, la sécurité et la santé au travail et la protection sociale, ainsi que dans des cadres de développement tels que les DSRP, le plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement et l'Education pour tous;
- associer les approches globales du travail des enfants assorties d'un calendrier et d'autres initiatives prises par l'OIT et les partenaires sociaux en ce qui concerne le travail décent.

151. Par exemple, certains projets prévus en *Afrique* aborderont le cas des enfants dans des situations d'après conflit, y compris des enfants ayant participé à un conflit armé, alors qu'en *Asie et dans le Pacifique* l'accent sera mis sur les liens entre le travail des enfants et l'ampleur du secteur informel dans la région. Au niveau mondial, on est encore confronté au problème majeur d'obtenir des informations pertinentes, en particulier sur les pires formes de travail des enfants. L'OIT produira des informations fiables, pertinentes et détaillées sur ce sujet, notamment grâce à l'élaboration de rapports sur les tendances mondiales et à la mise au point d'indicateurs ainsi qu'à l'appui accordé aux enquêtes nationales et aux études empiriques. Cela enrichira la base de connaissances de l'OIT et raffermira sa position de centre d'information mondial sur les données et les recherches en matière de travail des enfants. Les partenariats avec des institutions nationales, régionales et internationales seront renforcés pour faire en sorte que les décideurs et les défenseurs de cette cause utilisent les informations rassemblées et que celles-ci répondent à leurs besoins. L'OIT s'emploiera avec plus de vigueur à diffuser et à mettre en commun des données d'information pour mieux faire prendre conscience du problème du travail des enfants dans les communautés, les écoles et sur les lieux de travail. A l'appui de cette action, les sites Web, Internet et Intranet seront développés et modernisés.

Propositions d'activités à financer par des ressources extrabudgétaires supplémentaires

Les ressources extrabudgétaires prévues pour la période biennale ont déjà été affectées aux activités stratégiques de base. Les propositions ci-après définissent des priorités au cas où des ressources supplémentaires viendraient à être disponibles.

- De nouveaux programmes assortis de délais pourraient être élaborés et leur mise en œuvre pourrait commencer, le niveau des ressources dépendant de l'ampleur et de la complexité de la situation dans le pays concernant le travail des enfants. **(Ressources supplémentaires proposées: 16,5 millions de dollars pour cinq pays)**
- L'intégration accrue du travail des enfants dans les cadres nationaux et internationaux de développement tels que les DSRP, le plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement et l'Education pour tous pourrait être mieux assurée. **(Ressources supplémentaires proposées: 4 millions de dollars)**
- Renforcement de la capacité du programme de l'OIT de soutenir les efforts déployés par les Etats Membres pour s'acquitter de leurs obligations en vertu des conventions n° 138 et n° 182. **(Ressources supplémentaires proposées: 5 millions de dollars)**
- Amélioration de la capacité de l'OIT de fournir des produits et des services dans les domaines suivants: éducation et formation, enfants soldats, enfants travailleurs domestiques, traite des enfants, exploitation sexuelle des enfants et exposition professionnelle à des risques en matière de sécurité, y compris le VIH/SIDA. **(Ressources supplémentaires proposées: 6 millions de dollars)**
- Collecte, analyse et diffusion d'informations sur les pires formes de travail des enfants. **(Ressources supplémentaires proposées: 4 millions de dollars)**

- Renforcer le rôle des organisations d'employeurs et de travailleurs dans la lutte contre le travail des enfants. **(Ressources supplémentaires proposées: 4 millions de dollars)**
- Recommander et favoriser des partenariats sectoriels et thématiques, tout particulièrement entre le secteur privé et les syndicats et autres organisations combattant le travail des enfants, en leur fournissant des données solides et des informations pertinentes, en leur offrant des systèmes de suivi rationnels et crédibles, en organisant des activités pilotes et en leur donnant des conseils sur divers aspects de ces partenariats. **(Ressources supplémentaires proposées: 4 millions de dollars)**

Objectif opérationnel 1c: Action normative

Les normes internationales du travail et le processus de contrôle des normes influent sur la législation et les politiques des Etats Membres pour la réalisation du travail décent et des objectifs internationaux de développement.

L'objectif opérationnel pour 2002-03 est rédigé dans les termes suivants: «Des services sont fournis aux organes de contrôle, aux mandants, au Conseil d'administration et à la Conférence internationale du Travail pour le contrôle des normes existantes et l'établissement de nouvelles normes.» Le texte a été révisé pour mettre en évidence tant les services qui permettent à l'OIT d'assumer ses responsabilités normatives que l'utilité pour l'Organisation d'accroître son influence en tant que source principale de connaissances approfondies sur les normes du travail et les questions connexes.

Indicateur 1c.1: Amélioration de l'application des normes

Cas dans lesquels les Etats Membres améliorent l'application des normes.

Ainsi formulé, le nouvel indicateur est plus tourné vers l'extérieur. Cet indicateur sert maintenant en premier lieu à montrer qu'il importe de centrer l'attention sur les changements intervenant dans les Etats Membres. Le texte révisé comprend les indicateurs 1c.5 et 1c.6 pour 2002-03 qui établissent une distinction entre les améliorations relevées en relation avec les conventions fondamentales et les cas de progrès dans l'application de toutes les autres conventions. Pour 2000-01, les indicateurs correspondants étaient 1c.3 et 1c.4. Résultats obtenus: 73 cas d'amélioration notés «avec satisfaction» et 296 cas d'amélioration notés «avec intérêt». Le nouveau texte comporte également l'indicateur 1c.7 pour 2002-03 concernant les cas de progrès dont le Comité de la liberté syndicale a pris note et qui sont mesurés sous la cible ii).

Les informations relatives au traitement des rapports contenues dans les indicateurs pour 2002-03, 1c.2 «Rapports traités pour soumission à la commission d'experts» et 1c.3 «Plaines examinées par le Comité de la liberté syndicale», sont des questions qui seront abordées dans le cadre de la stratégie concernant la réalisation des cibles fixées au titre du nouvel indicateur 1c.1. L'indicateur 1c.4 pour 2002-03, qui portait sur le taux de réponse des gouvernements aux plaintes adressées par la commission d'experts, a été supprimé.

Cibles

- 350 cas d'amélioration dont la commission d'experts a pris note;
- 50 cas d'amélioration dont le Comité de la liberté syndicale a pris note.

Stratégie

152. Pour réaliser cet objectif, les unités au siège, les bureaux régionaux et les Etats Membres devront collaborer. Les travaux se matérialiseront dans la plupart des cas par des services consultatifs techniques et des activités de coopération technique destinés à relever certains défis nationaux. Le Bureau s'emploiera aussi à promouvoir des conventions ainsi que le système de contrôle

en tant que balises pour mettre au point des stratégies fondées sur les droits et visant à influencer sur la mondialisation. Les progrès accomplis pour atteindre les cibles montreront comment l'action normative contribue à réaliser les objectifs du travail décent.

153. Le nombre et la complexité des rapports continueront de s'accroître en raison de la forte augmentation du nombre de ratifications des conventions fondamentales et des autres conventions. Les décisions du Conseil d'administration concernant les cas d'amélioration dans la présentation des rapports devraient permettre aux gouvernements de soumettre des rapports de meilleure qualité. De plus, de vastes efforts seront déployés dans des régions comme l'**Europe et l'Asie centrale** pour renforcer la capacité des ministères du Travail. Chacune de ces actions facilitera le travail à accomplir pour aider toutes les unités du Bureau à œuvrer de concert afin de donner suite aux conclusions et aux recommandations des organes de contrôle.

154. Une assistance technique et des services consultatifs seront fournis en collaboration avec d'autres unités de l'OIT et les bureaux régionaux. En outre, le Bureau fera plus largement connaître les résultats des travaux du Comité de la liberté syndicale. L'achèvement d'une base de données sur la liberté syndicale rendra plus accessibles les recommandations de ce comité.

155. Les plaintes déposées en vertu des articles 24 et 26 de la Constitution comme celles qui sont présentées au Comité de la liberté syndicale deviennent de plus en plus complexes. Le nombre des plaintes dont le Comité de la liberté syndicale est saisi ne fait qu'augmenter – par exemple de 15 à 20 pour cent en 2000 et 2001, respectivement. Le Bureau redoublera donc d'efforts pour promouvoir une meilleure compréhension des procédures et de leur application. En outre, il travaillera étroitement avec les gouvernements pour qu'ils répondent dans de meilleurs délais et de façon plus exhaustive. Cette tâche a été définie par exemple dans la région des **Amériques** comme représentant une grande partie des initiatives à prendre pour améliorer le fonctionnement des ministères du Travail. Pour mieux gérer le volume des plaintes, l'OIT informera les mandants des autres mécanismes adéquats dont elle dispose pour traiter certaines questions de travail.

Indicateur 1c.2: Influence accrue des normes

Meilleure prise en compte des normes internationales du travail dans l'aide internationale au développement.

Il s'agit d'un nouvel indicateur. Le but est d'évaluer l'influence de l'action normative de l'OIT sur les initiatives de développement.

Cible

Tous les DSRP auxquels l'OIT contribue se réfèrent aux normes internationales du travail.

Stratégie

156. Les droits et les libertés constituent une base solide pour le développement durable, et les objectifs et principes qui sous-tendent les normes internationales du travail revêtent à cet égard une importance considérable. Les stratégies de lutte contre la pauvreté sont désormais plus axées sur la sécurité et la responsabilisation que sur de simples mesures économiques. La pauvreté est un signe d'inégalité. L'OIT est très bien placée pour enrichir les débats sur le développement, en raison de sa longue expérience des droits et des libertés du travail ainsi que de sa structure tripartite. Elle favorisera une approche fondée sur les droits qui visent à réduire la vulnérabilité, accroître le respect des droits au travail et renforcer la capacité des mandants de mettre en œuvre les normes du travail en prônant le recours à cette approche par d'autres institutions de développement.

157. Ces améliorations s'inscrivent dans le cadre d'une action plus vaste tendant à ce que les normes de l'OIT influent sur les stratégies concernant le travail décent et la réduction de la pauvreté. Ces stratégies seront renforcées par des synergies accrues au sein du Bureau et avec le Centre international de formation de l'OIT à Turin. De surcroît, des efforts sont déployés pour élargir la base de connaissances sur les normes internationales du travail en mettant au point des bases de données coordonnées et des matériels plus diversifiés.

Indicateur 1c.3: Politique des normes

Meilleure efficacité des services fournis aux organes directeurs de l'OIT au regard de la politique des normes.

Cibles

- i) Les organes de contrôle achèvent l'examen de leurs méthodes de travail;
- ii) Les travaux d'examen des activités normatives progressent conformément au calendrier arrêté par le Conseil d'administration;
- iii) Les résultats de l'examen sont mieux mis en œuvre par toutes les unités du BIT.

Ces cibles sont nouvelles.

Stratégie

158. La plupart des travaux effectués au titre de cet objectif opérationnel étaye les activités de contrôle se rapportant aux conventions. C'est ainsi qu'ils sont financés par des fonds du budget ordinaire pour des raisons de transparence et de crédibilité. Il est donc important d'en améliorer l'efficacité par le biais des études sur les méthodes de travail réalisées par les organes de contrôle. En outre, l'actuelle mise en œuvre d'une approche intégrée des activités normatives, qui a été approuvée par le Conseil d'administration en novembre 2000, est indispensable si l'on veut améliorer la cohérence, la pertinence et l'impact de ces activités.

159. Le Bureau donnera suite aux travaux exécutés par les organes de contrôle pour définir les améliorations à apporter à leurs méthodes de travail. L'approche intégrée des activités normatives sera poursuivie. Dans le cadre du suivi des travaux du Groupe de travail sur la politique de révision des normes, une promotion ciblée des conventions et recommandations à jour, notamment par le personnel technique dans les régions, améliorera l'application des instruments de l'OIT. Le personnel technique dans les régions s'occupe aussi de promouvoir la ratification de l'amendement de la Constitution de 1997 qui permettra à la Conférence d'abroger les conventions dépassées. Tous les secteurs et les bureaux régionaux examineront de façon plus approfondie comment les normes internationales du travail peuvent être mieux intégrées dans les activités de l'OIT et comment le processus normatif peut mieux répondre aux demandes des mandants qui doivent faire face à de nombreux défis, dont les conséquences de la mondialisation, l'intégration économique régionale et la croissance de l'économie informelle.

Activités financées par l'excédent de 2000-01

Trois grands domaines d'amélioration des activités normatives sont financés par des ressources provenant de cet excédent. Le premier concerne l'élaboration d'une approche intégrée des activités normatives de l'OIT et la mise au point d'un instrument consolidé couvrant 68 normes existantes dans le domaine maritime. L'excédent sert actuellement à financer le coût des travaux techniques préparatoires et des consultations engagées avec les mandants tripartites pour poursuivre les travaux sur trois thèmes: la sécurité et la santé au travail, les travailleurs migrants et les normes maritimes; un quatrième thème sera choisi ultérieurement. Deuxièmement, le Bureau assurera la promotion de certaines normes à jour et leur intégration dans les programmes par pays sur le travail décent, les politiques économiques nationales et les stratégies de réduction de la pauvreté. Pour mieux servir les organes de contrôle de l'OIT, le Bureau renforcera sa capacité de traiter tous les rapports à examiner. Troisièmement, au niveau régional, les fonds provenant de l'excédent seront utilisés pour améliorer l'aptitude des Etats Membres à appliquer les normes internationales du travail.

Indicateur 1c.4: Informations et formation sur les normes

Utilisation accrue des informations sur les normes internationales du travail par les mandants et le public ainsi que dans la formation sur les droits de l'homme et autres droits au travail.

Il s'agit d'un nouvel indicateur visant à mesurer la visibilité accrue des normes internationales du travail.

Cibles

- i) 100.000 visites en moyenne par mois des bases de données sur les normes internationales du travail;
- ii) 30 cas établis d'intégration des informations sur les normes internationales du travail dans des programmes de formation, des séminaires, des sites Web et des publications.

Stratégie

160. Pour exercer une plus grande influence, les normes internationales du travail doivent être largement connues et visibles. Le Bureau renforcera sa base de connaissances sur les normes internationales du travail, améliorera l'accès des mandants, des organes de contrôle, des partenaires de la société civile et du public à ces connaissances et mettra au point des outils pour en cibler la promotion. Les mandants et autres acteurs pourront ainsi relier les normes à leurs travaux concernant la mondialisation et les initiatives régionales et sous-régionales d'intégration économique. Les mandants recevront une base de connaissances solide pour étayer leurs mesures de politique générale, alors que les organisations d'employeurs et de travailleurs accéderont plus facilement aux informations qui leur sont nécessaires pour mieux comprendre leurs droits et obligations.

161. En améliorant sa base d'informations et de connaissances sur les normes internationales du travail, l'OIT développera certes ses capacités internes mais elle répondra aussi plus efficacement aux besoins des utilisateurs.

Propositions d'activités à financer par des ressources extrabudgétaires supplémentaires

Les ressources extrabudgétaires prévues pour la période biennale ont déjà été affectées aux activités stratégiques de base. Les propositions ci-après définissent des priorités au cas où des ressources supplémentaires viendraient à être disponibles.

- Il est de plus en plus demandé au Bureau d'aider les mandants à améliorer l'application des normes, avant et après la ratification. Des ressources extrabudgétaires seront nécessaires pour répondre à ces demandes en général et pour accorder une aide particulière à un certain nombre d'Etats Membres qui seront ainsi en mesure de mieux appliquer les normes internationales du travail. Le Bureau devra aussi poursuivre et développer ses services consultatifs aux mandants pour donner suite aux observations des organes de contrôle des normes comme pour tenir compte des changements introduits dans les marchés du travail eu égard à la mondialisation de l'économie. D'autres projets concrets ayant trait à la formation et au renforcement des capacités dans le domaine des normes internationales du travail pourraient également être programmés. **(Ressources supplémentaires proposées: 4 millions de dollars)**
- L'influence potentielle des normes internationales du travail dépend de leur degré d'accessibilité pour les mandants tripartites et le grand public. La mise sur pied de bases de données fiables et conviviales et de produits d'information connexes contribuera à promouvoir une documentation qui éveille l'attention sur les normes et sur leur utilité pour l'élaboration des politiques sociales et économiques. Outre le travail de base financé par le budget ordinaire, le Bureau s'efforce de sensibiliser un plus large public aux normes internationales du travail. Des ressources extrabudgétaires servent actuellement à mettre au point des brochures, des posters et des sites Web interactifs, et des fonds supplémentaires seront nécessaires pour créer une base intégrée de connaissances sur les normes internationales du travail et pour en assurer une large diffusion. **(Ressources supplémentaires proposées: 500.000 dollars)**



EMPLOI

OBJECTIF STRATÉGIQUE No. 2:

Accroître les possibilités pour les femmes et pour les hommes d'obtenir un emploi et un revenu convenables

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS



Objectif opérationnel 2a: **Appui à la politique de l'emploi**

Les mandats de l'OIT sont mieux équipés pour analyser l'évolution de l'emploi et du marché du travail à l'échelle nationale et mondiale, ainsi que pour élaborer, préconiser et mettre en œuvre des stratégies efficaces de promotion d'un emploi convenable pour les hommes et pour les femmes.



Objectif opérationnel 2b: **Connaissances, compétences et employabilité**

Les mandats de l'OIT investissent davantage dans la formation et l'amélioration des compétences afin que les hommes et les femmes aient de meilleures possibilités et des chances égales de trouver un emploi convenable.



Objectif opérationnel 2c: **Création d'emplois**

Les Etats Membres et les mandats de l'OIT sont mieux équipés pour élaborer et mettre en œuvre des programmes de promotion de l'emploi par le biais du développement des entreprises et des investissements à fort coefficient d'emplois, y compris à l'issue d'une crise, en accordant une attention particulière à la situation des femmes.

Priorités régionales et résultats escomptés

Les propositions soumises par les bureaux régionaux de l'OIT reflètent les priorités identifiées par les mandants dans les Etats Membres. Ce qui suit est une synthèse des priorités fixées et des résultats qui sont attendus de l'action de l'OIT dans le domaine de l'emploi.

Afrique

Les cadres et instruments nationaux du développement (les DSRP, par exemple) intègrent les politiques préconisées par l'OIT concernant l'emploi et les programmes sociaux.

Les Etats Membres modifient leur législation du travail de manière à apporter une réponse aux problèmes posés par la main-d'œuvre croissante dans l'économie informelle, et incorporent leurs préoccupations relatives au VIH/SIDA dans leur cadre d'action pour l'emploi et dans leur cadre macro-économique.

L'accès des pauvres, des personnes défavorisées, des jeunes et des femmes au marché du travail est facilité par des programmes en faveur du travail décent.

Les Etats Membres en situation de crise ou sortant d'une crise incorporent des objectifs de travail décent dans leurs politiques visant à désamorcer les crises et à assurer la réinsertion des travailleurs dans la vie active.

Les processus d'intégration régionale de l'Afrique dans le cadre de l'Union africaine et du NEPAD incorporent les objectifs du travail décent.

Les Etats Membres facilitent l'accès des groupes vulnérables et des combattants démobilisés au marché du travail en leur accordant des crédits, en mettant en œuvre des programmes de formation appropriés et en adoptant des politiques et des programmes de promotion de l'emploi tenant compte des disparités entre les sexes. Les plans d'action régionaux et sous-régionaux favorisent les systèmes transnationaux de développement des compétences, la promotion de l'emploi et l'accès aux marchés.

Amériques

Les Etats Membres se donnent davantage de moyens pour élaborer et intégrer des politiques économiques et du travail propres à créer les conditions du travail décent et à réduire la pauvreté. Les recommandations de l'OIT en matière d'emploi et de mise en valeur des ressources humaines sont intégrées dans ces politiques.

Les conventions de l'OIT sont ratifiées et la législation est adaptée aux fins de leur application efficace.

Les Etats Membres mettent en place des politiques et des programmes efficaces pour promouvoir des emplois en plus grand nombre et de meilleure qualité dans des entreprises plus nombreuses et offrant de meilleures conditions, pour réduire progressivement le travail informel et le chômage, et pour améliorer les conditions de travail et permettre aux populations rurales, autochtones et migrantes ainsi qu'aux autres groupes vulnérables d'accéder plus facilement au marché du travail.

Amériques (suite)

Les institutions nationales améliorent leur système d'information sur le marché du travail et leur système de formation.

Les institutions nationales, les institutions financières et les partenaires sociaux apportent leur appui aux programmes de promotion des micro-entreprises et des petites entreprises par le biais de couplages avec les systèmes de production des moyennes et des grandes entreprises.

Des stratégies et des programmes tripartites nationaux ainsi que des initiatives publiques et privées sont mis en place dans le but de faciliter l'accès des femmes et des jeunes au marché du travail. Les institutions de formation utilisent des instruments appropriés pour traiter les problèmes spécifiques aux femmes et aux jeunes.

Etats arabes

Les Etats Membres facilitent l'accès au marché du travail pour les personnes sans emploi ou sous-employées (en particulier les jeunes, les femmes et les personnes atteintes d'un handicap) par l'octroi de microfinancements, par des garanties mutuelles, par la formation professionnelle et par la promotion de l'esprit d'entreprise. Les possibilités d'accès des femmes à l'emploi sont développées dans les secteurs non traditionnels.

Dans les Etats Membres, les systèmes d'information sur le marché du travail sont en mesure de suivre l'évolution du marché du travail et de fournir les données statistiques nécessaires au bon fonctionnement des institutions du marché du travail, y compris les services de l'emploi.

Les Etats Membres sont mieux équipés pour mettre en œuvre des programmes de reconstruction et de relèvement à l'issue d'une crise, de manière à permettre la réinsertion socio-économique à court et à long terme des groupes vulnérables et de leurs familles.

Les partenaires et parties prenantes tripartites participent à la mise en œuvre des programmes de réinsertion sur le marché du travail par la réadaptation professionnelle, par la formation et par la promotion de l'esprit d'entreprise.

Asie et Pacifique

Les mandants de l'OIT adoptent des politiques de l'emploi et de mise en valeur des ressources humaines et investissent dans l'amélioration de la qualité et de l'efficacité des programmes de développement des compétences et de formation.

Les politiques et programmes axés sur le secteur informel de l'économie encouragent l'intégration de ce secteur dans l'économie formelle, notamment par les moyens suivants: constitution d'organismes tels que les coopératives, promotion du travail indépendant, création de microentreprises, octroi de microfinancements et création de possibilités de travail décent.

Les Etats Membres créent un environnement favorable au développement des entreprises, à la création d'emplois, à l'esprit d'entreprise, à la formation et au travail à fort coefficient de main-d'œuvre.

Les politiques et programmes de prévention des crises et de réponse aux crises font une place importante au travail décent, à l'égalité entre les hommes et les femmes et au dialogue social. Ils sont favorables aux systèmes d'emploi en cas d'urgence, à l'octroi de microfinancements, à la formation et à d'autres moyens de réintégration et de reconstruction économiques.

Les politiques et programmes nationaux sont conçus et mis en œuvre en vue de promouvoir la participation socio-économique et l'intégration sociale.

Les mandants de l'OIT adoptent des stratégies du marché du travail, notamment des conceptions novatrices du développement des compétences, des services de l'emploi efficaces et d'autres mesures pour multiplier les possibilités pour les jeunes, les personnes handicapées et les femmes et les hommes défavorisés d'accéder au marché du travail.

Europe et Asie centrale

Les mandants tripartites renforcent le cadre existant pour la création d'entreprises socialement responsables et pour l'instauration des conditions du travail décent, en veillant particulièrement à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes.

Les mandants tripartites s'emploient à promouvoir l'emploi, la création de postes de travail, l'égalité de traitement pour les hommes et pour les femmes par des politiques du marché du travail qui prévoient des programmes de formation professionnelle et de développement des compétences axés plus particulièrement sur les jeunes.

Objectif stratégique n° 2

Accroître les possibilités pour les femmes et pour les hommes d'obtenir un emploi et un revenu convenables

162. L'emploi est un élément clé de la lutte contre l'exclusion sociale et la pauvreté. Au cours des années quatre-vingt-dix, le chômage mondial est passé de 100 à 160 millions de personnes. On estime par ailleurs à 24 millions le nombre des personnes qui pourraient perdre leur emploi ou voir leur revenu baisser, tandis que le nombre des travailleurs pauvres, qui vivent pour la plupart en zone rurale, est en augmentation. L'Agenda global pour l'emploi est la réponse de l'OIT à la résolution adoptée en 2000 par l'Assemblée générale des Nations Unies, qui préconise une stratégie internationale cohérente en matière d'emploi, et à l'Objectif de développement pour le Millénaire consistant à réduire de moitié d'ici à 2015 le nombre de personnes vivant dans la pauvreté extrême.

163. L'Agenda global pour l'emploi fait partie intégrante des activités entreprises à l'appui du travail décent. Il place l'emploi au centre des politiques économiques et sociales, au niveau national par l'intermédiaire de cadres tels que les DSRP et le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, et au niveau des institutions multilatérales par la création d'alliances stratégiques mondiales. La promotion du travail décent fondé sur le respect des droits en tant que facteur productif est au cœur de cette stratégie. L'activité de l'OIT au titre de l'Agenda global pour l'emploi visera à promouvoir:

- l'esprit d'entreprise et l'investissement privé;
- l'employabilité par l'amélioration des connaissances et des compétences;
- les emplois décents pour les travailleurs pauvres;
- l'édification d'un cadre macroéconomique favorisant la croissance de l'emploi.

164. Pour répondre à ces préoccupations, les stratégies d'emploi tiennent compte des différents contextes nationaux et régionaux, comme c'est le cas notamment du programme «Des emplois pour l'Afrique». L'OIT accordera une attention particulière aux questions intéressant de nombreux pays et régions, qu'il s'agisse d'interventions requises en cas de crise ou à l'issue d'une crise, du secteur informel de l'économie ou de la lutte contre la pauvreté. S'agissant des politiques d'emploi des jeunes, l'OIT participera au Réseau pour l'emploi des jeunes créé par le Secrétaire général de l'ONU, le Président de la Banque mondiale et le Directeur général de l'OIT. Conformément à l'objectif d'action commun relatif à l'égalité entre hommes et femmes, c'est une priorité constante de promouvoir des politiques et programmes d'emploi qui tiennent compte des différences entre les hommes et les femmes et préconisent en la matière des interventions visant à corriger les inégalités et la discrimination fondée sur le sexe dans l'emploi et la profession. Les stratégies pour l'emploi facilitent l'accès des pauvres à des services financiers sous forme de microfinancement. Les politiques de l'emploi doivent prendre en compte l'impact prévisible de la pandémie du VIH/SIDA sur la main-d'œuvre et les services aux personnes.

165. Les stratégies de l'OIT en matière d'emploi seront mises en œuvre par le biais d'une collaboration à l'échelle de l'Organisation et par l'instauration de partenariats solides avec d'autres institutions des Nations Unies et avec les institutions financières internationales.

Tableau 6. Ressources allouées à l'objectif stratégique de l'emploi, par objectif opérationnel

	Ressources du BO qu'il est proposé d'allouer à l'objectif stratégique (en dollars E.-U. constants de 2002-03)	Montant estimatif des dépenses extrabudgétaires (en dollars E.-U.)	Montant estimatif des dépenses financées par l'excédent de 2000-01 (en dollars E.-U.)
Objectif opérationnel			
2a. Appui à la politique de l'emploi	36 501 002	10 707 000	1 439 690
2b. Connaissances, compétences et employabilité	31 970 004	17 047 000	639 590
2c. Création d'emplois	36 763 278	44 949 000	4 319 790
Total 2004-05	105 234 284	72 703 000	6 399 070
Total 2002-03*	105 171 484	72 514 000	3 627 030

* Montant révisé des ressources du budget ordinaire allouées à l'objectif stratégique (nouvelle méthodologie) et montant estimatif actualisé des ressources extrabudgétaires.

166. Le tableau ci-dessus indique les ressources qu'il est proposé d'allouer à l'objectif stratégique de l'emploi. La légère augmentation de 60 000 dollars qui résulte du crédit supplémentaire de 2110 000 dollars alloué aux régions par suite d'un transfert de ressources du siège visant à développer et améliorer les services aux mandants, est compensée par une diminution de 940 000 dollars dans les programmes techniques au siège et de 1 110 000 dollars du coût correspondant des services d'appui.

167. Les montants estimatifs révisés des dépenses extrabudgétaires pour 2002-03 sont plus élevés que les projections initiales figurant dans le programme et budget pour 2002-03. Les montants estimatifs pour 2004-05 ont été légèrement revus à la hausse. Un nouvel effort est fait pour élaborer de nouvelles propositions de financement par des ressources extrabudgétaires. Il sera porté une attention particulière à l'emploi des jeunes, aux politiques de formation et à la création de petites entreprises.

168. Un financement substantiel par l'excédent de 2000-01 est réservé aux activités déployées dans les régions dans les domaines de l'emploi, de la formation, de la petite entreprise et de la réduction de la pauvreté. Les fonds de l'excédent serviront également à faire de l'emploi un élément central des stratégies de reconstruction à la sortie d'une crise.

169. Les propositions au titre de cet objectif stratégique sont établies sur la base des ressources du budget ordinaire, de l'excédent de 2000-01 et du montant estimatif des dépenses extrabudgétaires. Des priorités supplémentaires pour lesquelles aucun financement n'est acquis à ce jour sont définies à la fin du texte portant sur chaque objectif opérationnel.

Objectif opérationnel 2a: Appui à la politique de l'emploi

Les mandants de l'OIT sont mieux équipés pour analyser l'évolution de l'emploi et du marché du travail à l'échelle nationale et mondiale, ainsi que pour élaborer, préconiser et mettre en œuvre des stratégies efficaces de promotion d'un emploi convenable pour les hommes et pour les femmes.

Indicateur 2a.1: Utilisation des connaissances sur les politiques de l'emploi

Mandants de l'OIT qui utilisent la base de connaissances du BIT.

Cet indicateur a été établi pour la période biennale 2002-03.

Cible

Les mandants dans 35 Etats Membres.

Les mandants dans 30 Etats Membres, telle est la cible pour 2002-03.

Indicateur 2a.2: Application des recommandations relatives aux politiques de l'emploi

Politiques de l'emploi à l'échelle mondiale et nationale qui tiennent compte des recommandations formulées par les services consultatifs du BIT.

Cible

La politique nationale de l'emploi dans 10 Etats Membres.

Pour cet indicateur, la cible pour 2002-03 est de six Etats Membres. Pour un indicateur assez similaire (2a.1), la cible pour 2000-01 était 12 Etats Membres. Les résultats recherchés ont été obtenus dans 13 Etats Membres.

Stratégie

170. Les travaux du BIT dans ce domaine continueront d'être guidés par la convention (no 122) sur la politique de l'emploi, 1964. Le BIT aidera les responsables politiques à mettre en œuvre l'Agenda global pour l'emploi grâce à de nouvelles approches qui placent l'emploi au centre des politiques économiques et sociales. L'OIT (siège et structures extérieures) diffusera les résultats de ses recherches sur les principales composantes de l'Agenda global pour l'emploi par le biais de ses services consultatifs techniques et de ses activités de promotion. Il s'agit d'améliorer la capacité des Etats Membres d'élaborer et d'intégrer des politiques économiques et des politiques du marché du travail.

171. A travers les programmes nationaux en faveur du travail décent et les contributions au processus DSRP, l'OIT répondra aux priorités de ses mandants. Elle apportera son assistance technique à l'élaboration de plans nationaux pour la création d'emplois pour les jeunes dans les pays chefs de file du Réseau pour l'emploi des jeunes, et de plans d'action nationaux pour la création d'emplois en plus grand nombre et de meilleure qualité pour les femmes défavorisées.

172. L'OIT renforcera sa base de connaissances pour améliorer ses services consultatifs concernant la croissance économique, la croissance de l'emploi ainsi que la réduction de la pauvreté. Les préoccupations relatives aux femmes seront intégrées de telle sorte que les politiques de l'emploi favorisent l'égalité entre hommes et femmes. Des recherches seront effectuées dans trois secteurs clés. La première portera sur l'élaboration d'une conception globale des politiques de maximisation de la création d'emplois à l'échelle mondiale et nationale, dans un contexte de libéralisation du commerce et des investissements. La seconde étendra aux pays en développement les travaux de l'OIT sur les politiques du marché du travail qui permettent aux entreprises de s'adapter à l'évolution rapide des conditions économiques tout en assurant la sécurité des travailleurs. La troisième portera sur les politiques macroéconomiques et de développement (par exemple, microfinancement et meilleur accès aux marchés) qui contribuent à relever le niveau de revenu et de productivité des travailleurs pauvres, notamment ceux du secteur informel de l'économie. En collaboration avec le PNUD, des études seront entreprises sur la corrélation entre l'emploi et la pauvreté et sur les facteurs qui déterminent l'intégration des pauvres dans le processus de croissance économique. Ces travaux s'appuieront sur les conclusions du Rapport sur l'emploi dans le monde 2003 concernant la corrélation entre productivité, emploi et pauvreté.

173. Les résultats de ces recherches faciliteront le suivi des recommandations de la Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation et les débats d'orientation y relatifs. Ils permettront à l'OIT de jouer un rôle plus important dans les débats internationaux concernant les effets des politiques macroéconomiques sur l'emploi, la pauvreté, l'égalité entre hommes et femmes, et les stratégies pour atteindre l'Objectif de développement pour le Millénaire consistant à réduire de moitié la pauvreté d'ici à 2015.

174. Le programme sur les indicateurs clés du marché du travail (ICMT) améliorera la disponibilité, la comparabilité, le champ et la couverture géographique de l'information sexospécifique sur le marché du travail qu'il couvre. Il apportera, en collaboration avec d'autres programmes statistiques du BIT et avec les régions, un appui pratique aux mandants sur les informations et indicateurs concernant le marché du travail. Les activités menées avec les structures extérieures consisteront à élaborer et appuyer des projets d'information sur le marché du travail à spécificité régionale.

175. Le *Rapport sur l'emploi dans le monde* est une publication régulière du BIT qui informe sur l'évolution de l'emploi et du marché du travail à l'échelle mondiale. Il restera le principal moyen de faire connaître la position de l'OIT sur les questions d'actualité en matière d'emploi. Pour atteindre le public, le BIT lancera une vaste campagne d'information et organisera, avec les structures extérieures, des séminaires et des ateliers au sujet du rapport.

Activités financées par l'excédent de 2000-01

La poursuite, à l'échelle nationale, de politiques de l'emploi rationnelles et la création de possibilités d'emploi décent sont des priorités pour toutes les régions et seront financées par l'excédent. En *Afrique*, par exemple, l'OIT déploiera ses activités par le biais de plans d'action nationaux s'inscrivant dans le cadre du programme «Des emplois pour l'Afrique», et apportera un appui aux *Amériques* pour la création de réseaux nationaux, sous-régionaux et régionaux pour les politiques de développement de l'emploi. Les réformes du marché du travail seront aussi analysées et les résultats diffusés. L'OIT aidera des institutions nationales au Liban (*Etats arabes*) à mener des enquêtes sur le marché du travail et à en analyser les tendances. Elle apportera un appui technique à plusieurs pays d'*Asie et du Pacifique* pour l'élaboration et l'application de stratégies de l'emploi dans le cadre des efforts pour créer les conditions du travail décent, et se penchera sur les questions concernant la flexibilité du marché du travail et la sécurité de l'emploi en *Europe et en Asie centrale*.

Propositions d'activités à financer par des ressources extrabudgétaires supplémentaires

Les ressources extrabudgétaires prévues pour la période biennale ont déjà été affectées aux activités stratégiques de base. Les propositions ci-après définissent des priorités au cas où des ressources supplémentaires viendraient à être disponibles.

- En 2001, le Secrétaire général de l'ONU a prié l'OIT de promouvoir le «travail décent et productif» pour les jeunes dans le cadre du Réseau pour l'emploi des jeunes. Le groupe de haut niveau de ce réseau a appelé dix pays à tenir le rôle d'Etats chefs de file et à élaborer des plans d'action nationaux pour l'emploi des jeunes. La Hongrie, l'Indonésie, la Namibie, le Sénégal et Sri Lanka ont déjà répondu à cet appel. A ce jour, l'OIT a mené une large consultation auprès de différentes parties prenantes dans plusieurs pays, préparant ainsi le terrain pour l'élaboration de leurs plans d'action nationaux. Une analyse globale, d'autres types de travail de réflexion ainsi qu'un appui technique initial au niveau national sont prévus dans le cadre du budget ordinaire. D'importants programmes en faveur de l'emploi des jeunes seront entrepris au niveau national dans dix pays. **(Ressources supplémentaires proposées: 10 millions de dollars)**
- Le marché du travail et les outils de la politique de l'emploi.
 - Les travaux d'étude réalisés par le BIT ont mis en évidence une corrélation entre un certain modèle de stabilité et de flexibilité et un niveau élevé de croissance, de productivité et de sécurité des travailleurs. Mais il convient, avant de se prononcer de manière catégorique à ce sujet, que ce modèle, applicable au niveau macroéconomique, soit également testé au niveau microéconomique. Un projet de recherche est proposé sur la manière dont les entreprises organisent leurs marchés du travail internes en recourant à des formes d'emploi stables et flexibles, ainsi que sur la relation entre, d'une part, ces formes d'emploi et, d'autre part, l'embauche, la productivité et la satisfaction au travail. Le projet a pour objectif de trouver des modèles de stabilité/flexibilité qui permettent, semble-t-il, de concilier les «pratiques exemplaires» en matière de sécurité des travailleurs/travail décent avec les performances de l'économie. Les résultats seront utilisés pour conseiller les mandants sur la meilleure manière d'élaborer une réglementation du marché du travail qui permette à celui-ci d'être performant.

- Pour atteindre l'Objectif de développement pour le Millénaire (ODM) concernant la réduction de la pauvreté, il convient que la corrélation entre croissance, productivité, emploi et pauvreté trouve son expression dans les DSRP et les stratégies pour les ODM. L'OIT propose de donner à ses mandants des directives générales pour améliorer les revenus, les conditions de travail et la productivité des travailleurs pauvres. Un financement extrabudgétaire permettra au BIT d'analyser davantage sous l'angle de l'emploi, notamment sous celui de l'égalité entre hommes et femmes, les évaluations des progrès réalisés sur le plan national au titre des ODM et des DSRP.
- Un financement extrabudgétaire est nécessaire au développement de la base de données en ligne des indicateurs du marché du travail. Cette base de données sera utilisée par les bureaux extérieurs de l'OIT pour renforcer, aux niveaux national et régional, la capacité d'accéder à l'information sur les marchés du travail et de l'analyser et la diffuser. Un système de bases de données a été créé sur Internet à l'appui de cette démarche. La base de données en ligne s'est révélée d'une importance cruciale pour des publications de prestige, comme *le Rapport sur l'emploi dans le monde*, et pour les ICMT. La couverture géographique sera étendue, le nombre d'indicateurs du marché du travail sera accru, et une assistance technique complémentaire sera apportée aux bureaux extérieurs.
- Le FNUAP sera prié d'apporter son appui afin d'améliorer l'efficacité des programmes nationaux pour la population et le développement. Il s'agira notamment d'élaborer des techniques permettant d'atténuer l'impact du VIH/SIDA sur l'emploi, sur les services d'aide aux personnes, sur la politique du marché du travail et sur les taux d'activité par âge et par sexe. **(Ressources supplémentaires proposées: 2 millions de dollars)**

Objectif opérationnel 2b: Connaissances, compétences et employabilité

Les mandants de l'OIT investissent davantage dans la formation et l'amélioration des compétences afin que les hommes et les femmes aient de meilleures possibilités et des chances égales de trouver un emploi convenable.

Indicateur 2b.1: Mise en œuvre des politiques de développement des compétences et de formation

Mandants de l'OIT qui adoptent des politiques et investissent dans l'amélioration de la qualité et de l'efficacité des programmes de développement des compétences et de formation.

Cet indicateur a été remanié, l'expression «...des services de formation et d'emploi», qui figurait à la fin du texte dans les Propositions de programme et de budget pour 2002-03, ayant été remplacée par les termes «...de formation».

Cible

Les mandants dans 15 Etats Membres.

La cible reste inchangée par rapport à celle fixée pour la période 2002-03. En 2000-01, pour un indicateur assez similaire (2b.1), les résultats recherchés ont été obtenus dans 22 Etats Membres (soit nettement plus que les huit prévus).

Stratégie

176. Pour réaliser l'objectif opérationnel 2b, l'OIT déploiera ses efforts dans le cadre du Programme focal sur les connaissances, les compétences et l'employabilité (IFP/SKILLS). La réduction de la pauvreté, l'intégration sociale et l'égalité entre hommes et femmes sont au cœur de ce programme dont l'utilité a été soulignée dans les conclusions concernant la formation et la mise en valeur des ressources humaines, adoptées à la 88^e session de la Conférence internationale du Travail en 2000. Ces conclusions indiquent que le faible niveau des revenus et l'absence de

politiques publiques appropriées empêchent les gens d'investir dans l'amélioration de leurs compétences pour accroître leur employabilité et leur productivité. Promouvoir l'employabilité en améliorant les connaissances et les compétences est donc l'un des piliers de l'Agenda global pour l'emploi. Cet élément est également au cœur du programme d'activités en faveur du travail décent et de la contribution de l'OIT aux ODM.

177. L'évolution du marché du travail affecte différentes catégories de travailleurs et de demandeurs d'emploi, d'où la nécessité d'offrir des possibilités de formation continue aux travailleurs, aux jeunes qui entrent dans la vie active, aux travailleurs âgés nécessitant une mise à niveau et aux groupes vulnérables. L'OIT est appelée à jouer un rôle central d'appui à ses mandants tripartites dans l'élaboration et l'adaptation de leurs politiques et programmes d'apprentissage et de formation continue, y compris dans le cadre des services de l'emploi. Une attention particulière sera accordée à l'intégration des groupes d'exclus dans les programmes de formation générale et dans les services du marché du travail. Les débats de la Conférence en 2004 sur la mise en valeur des ressources humaines apporteront de nouvelles orientations sur les moyens d'action de l'OIT dans ce domaine.

178. De grands projets de coopération technique viseront essentiellement à renforcer les politiques et stratégies nationales d'éducation et de formation professionnelles ainsi que les mécanismes de prestation de services. Les institutions nationales de formation et d'emploi seront également renforcées dans le cadre du programme relatif au travail décent et du processus DSRP. Il sera accordé une attention particulière aux besoins des jeunes, des travailleurs pauvres, des personnes handicapées et, d'une manière générale, des femmes et des hommes socialement défavorisés.

179. L'OIT aidera les Etats Membres à réformer et renforcer leurs cadres réglementaires nationaux en matière de formation et à améliorer leurs systèmes de formation, notamment le processus d'élaboration et de mise en œuvre des programmes de développement des compétences. La formation des travailleurs pauvres aura un rang de priorité élevé dans les services consultatifs techniques du programme. L'OIT invitera à une participation active l'ensemble des grandes parties prenantes s'intéressant au développement des compétences. Sous réserve de ressources supplémentaires disponibles, l'OIT s'emploiera, de concert avec l'UNESCO, à examiner, au niveau national, les politiques en matière d'apprentissage et de développement des compétences. Des recommandations seront formulées pour aider les mandants à réformer leurs politiques de manière à améliorer la productivité et à développer les possibilités pour les femmes et pour les hommes d'échapper à la pauvreté par le travail décent.

180. Les efforts de l'OIT seront axés sur l'investissement dans la formation, différencié selon la région, la taille de l'entreprise et le secteur d'activité, conformément aux conclusions de la Conférence internationale du Travail de 2000 concernant la formation et la mise en valeur des ressources humaines. Il sera accordé une importance particulière à des stratégies novatrices d'apprentissage et de formation sur le lieu de travail. Le dialogue social sur la formation jouera un rôle important dans le développement de la main-d'œuvre. Ce travail sera accompli conjointement avec IFP/DIALOGUE. La coopération avec l'UNESCO, l'OCDE, l'AMSEP (Association mondiale des services d'emploi publics), d'autres institutions et groupes tels que le G8 renforcera davantage encore le rôle de l'OIT dans la difficile recherche des moyens nécessaires au développement des ressources humaines.

Indicateur 2b.2: Mise en œuvre de politiques du marché du travail

Mandants de l'OIT qui adoptent des stratégies visant le marché du travail, notamment des approches novatrices de l'acquisition de compétences, des services de l'emploi efficaces et les services d'appui à ces derniers, afin de promouvoir une plus large participation des jeunes, des personnes handicapées et, d'une manière générale, des femmes et des hommes défavorisés au marché du travail.

Cet indicateur, qui a été introduit en 2002-03, a été révisé. Pour la période 2002-03, il se lit comme suit: «Mandants de l'OIT qui adoptent des stratégies visant à garantir que les femmes en général, et les personnes ayant des besoins particuliers comme les personnes handicapées, les personnes déplacées, les jeunes ou les travailleurs âgés, ont accès à la formation et au développement des compétences».

Cible

Les mandants dans 15 Etats Membres.

La cible est restée la même que pour 2002-03.

Stratégie

181. Toutes les régions ont insisté sur la nécessité d'améliorer les services du marché du travail et les services de formation pour les femmes, les jeunes et les autres groupes défavorisés. Un appui sera apporté aux mandants pour l'élaboration d'approches novatrices permettant de répondre à ces préoccupations, notamment par des services et programmes appropriés pour le marché du travail. Le Recueil de directives pratiques sur la gestion du handicap sur le lieu de travail, adopté en 2001, sera la principale source d'orientations pour les initiatives en faveur des personnes handicapées.

182. Les activités de l'OIT contribueront à renforcer les services de l'emploi publics nationaux. Elles encourageront l'application de la convention (no 88) sur les services de l'emploi, 1948, en tant qu'instrument essentiel pour la mise en œuvre de politiques et programmes nationaux concernant les marchés du travail au profit des groupes défavorisés. De même, l'application de la convention (no 181) sur les agences d'emploi privées, 1997, sera encouragée, ainsi que la coopération entre les agences d'emploi publiques et privées.

183. L'OIT donnera effet aux recommandations du Réseau pour l'emploi des jeunes, qui mettent l'accent sur des programmes novateurs de développement des compétences pour les jeunes femmes et les jeunes gens défavorisés, notamment lors du passage de l'école à la vie active, et pour les jeunes atteints d'un handicap.

Activités financées par l'excédent de 2000-01

La formation et le développement des compétences font partie intégrante des projets relatifs à l'emploi dans toutes les régions. Au Brésil (*Amériques*), par exemple, le lien entre la formation et l'emploi sera renforcé par le dialogue social, et un appui sera apporté aux institutions pour l'élaboration de programmes de formation ciblant les jeunes, les femmes et les groupes vulnérables. La capacité des institutions nationales de la région *Asie et Pacifique* d'élaborer et d'assurer une formation professionnelle sera renforcée, y compris par le Programme de développement des qualifications pour l'Asie et le Pacifique (APSDEP).

Propositions d'activités à financer par des ressources extrabudgétaires supplémentaires

Les ressources extrabudgétaires prévues pour la période biennale ont déjà été affectées aux activités stratégiques de base. Les propositions ci-après définissent des priorités au cas où des ressources supplémentaires viendraient à être disponibles.

- De nombreux Etats Membres demandent conseil à propos de systèmes efficaces d'information sur les carrières, d'orientation professionnelle et d'aide à la recherche d'un emploi, le but étant de faciliter l'accès des demandeurs d'emploi, notamment des jeunes, au marché. Un vaste programme de financement extrabudgétaire est proposé pour recueillir des données sur les meilleures pratiques dans le monde entier afin de faciliter l'accès au marché et de mettre en place de tels systèmes dans dix pays en développement. Les pays donateurs seront appelés à contribuer au financement et à mettre leurs compétences à disposition. Ce programme complétera les travaux sur l'emploi des jeunes. Il collaborera avec le secteur privé et les organisations d'employeurs à la création de systèmes de placement novateurs. **(Ressources supplémentaires proposées: 500.000 dollars pour engager les travaux, et 3 millions de dollars pour développer le programme)**
- Les données d'expérience de divers pays, dont Maurice, Singapour, le Canada, l'Australie, l'Afrique du Sud et l'Ukraine, qui ont engagé récemment des réformes importantes de leurs politiques et systèmes de formation, seront utilisées pour aider les mandants dans

d'autres pays à réorienter leurs systèmes nationaux et pour faciliter des partenariats novateurs. Pour ce faire, il sera procédé à une série d'examen des politiques de formation et de développement des compétences qui déboucheront sur des recommandations quant aux mesures à prendre et proposeront des stratégies de réforme. Les experts des pays qui ont mis en œuvre avec succès de grandes réformes politiques aideraient à l'accomplissement de la tâche. Pour les pays les plus nécessiteux, il est devenu prioritaire d'aider les mandants à élaborer et mettre en œuvre des activités de formation intégrées pour offrir aux travailleurs pauvres la possibilité d'accroître leur productivité et leur employabilité. Pour ce faire, des études seront réalisées sur le terrain et des efforts entrepris pour promouvoir et développer des approches de formation novatrices pour les travailleurs pauvres, qui s'inspireront des produits existants du BIT tout en les perfectionnant. Ce travail sera accompli en étroite collaboration avec les bureaux sous-régionaux, les programmes régionaux tels que le CINTERFOR et l'APSDEP, l'UNESCO et le Centre de Turin. **(Ressources supplémentaires proposées: 1 million de dollars pour engager les travaux et 4 millions de dollars pour développer le programme.)**

Objectif opérationnel 2c: Création d'emplois

Les Etats Membres et les mandants de l'OIT sont mieux équipés pour élaborer et mettre en œuvre des programmes de promotion de l'emploi par le biais du développement des entreprises et des investissements à fort coefficient d'emplois, y compris à l'issue d'une crise, en accordant une attention particulière à la situation des femmes.

Indicateur 2c.1: Mise en œuvre de politiques en faveur du développement des entreprises

Mandants de l'OIT et autres institutions qui appliquent les conseils et les outils pratiques du BIT au développement des entreprises.

Cible

Les mandants dans 60 Etats Membres et les institutions dans 30 Etats Membres.

Cette cible reste inchangée par rapport à 2002-03, période pour laquelle cet indicateur a été établi.

Stratégie

184. La promotion de l'entreprise et de l'investissement privé est un élément central de l'Agenda global pour l'emploi. Les activités dans ce domaine encourageront la création d'emplois décents par le développement de l'esprit d'entreprise, les investissements et la croissance des entreprises, et des pratiques de gestion qui mettent en lumière la corrélation positive entre la compétitivité, la productivité, la qualité des emplois et les droits des travailleurs. En *Asie et Pacifique*, par exemple, ces activités contribueront aux efforts visant à réduire les déficits de travail décent dans le secteur informel de l'économie et à promouvoir la participation et l'intégration socio-économiques. Ces efforts s'inscriront dans des cadres généraux de développement à l'échelle nationale, tels que les programmes nationaux en faveur du travail décent et les stratégies de lutte contre la pauvreté. Ils consisteront, entre autres, à encourager les Etats Membres à réduire la pauvreté par le développement local et la création d'emplois dans les zones rurales et urbaines, comme moyen d'atteindre l'Objectif de développement pour le Millénaire consistant à réduire la pauvreté. Ces efforts seront guidés par la recommandation (no 189) sur la création d'emplois dans les petites et moyennes entreprises, 1998, la nouvelle recommandation (no 193) sur la promotion des coopératives, 2002, et la résolution concernant le travail décent et l'économie informelle adoptée en 2002 par la Conférence internationale du Travail.

185. Les structures extérieures de l'OIT, avec le soutien du siège, s'emploieront à susciter auprès des responsables politiques, aux niveaux national et local, une prise de conscience de la contribu-

tion positive des entreprises productives. Pour répondre aux demandes des régions, les efforts viseront en particulier à réaliser, au plan national, des études de cas analytiques et comparatives et à diffuser les principes relatifs aux «bonnes pratiques» et les expériences les plus concluantes. Il sera accordé une attention particulière à la création d'entreprises par des femmes, à la nécessité de faciliter l'accès des microentreprises et petites entreprises à des marchés plus vastes, et à l'emploi des jeunes pour répondre aux priorités régionales (par exemple, en *Afrique* et dans les *Etats arabes*). Les activités de l'OIT dans la région *Europe et Asie centrale* viseront essentiellement à accroître la capacité des mandants tripartites de mener à bien une restructuration des entreprises qui tienne compte de la dimension sociale.

186. Des outils et des services seront élaborés en collaboration avec les régions et les mandants de l'OIT. Des efforts particuliers seront déployés pour créer un environnement favorable à la création d'entreprises, améliorer l'accès aux marchés, créer des PME et des coopératives, favoriser le développement économique local et intégrer les unités fonctionnelles informelles au socle économique principal. Un appui sera apporté aux politiques tripartites et à la gestion de la productivité au niveau national et à l'échelle de l'entreprise.

187. Le BIT entreprendra de nouvelles études sur la citoyenneté d'entreprise et sur les pratiques en matière de productivité pour pouvoir proposer des exemples de bonnes pratiques dans des domaines tels que la restructuration de l'entreprise dans le sens de la responsabilité sociale, et sa réorientation vers une gestion de la chaîne d'approvisionnement qui soit l'expression des valeurs de l'OIT et qui respecte les principes et droits fondamentaux au travail. Pour renforcer son action à un certain niveau, l'OIT continuera de contribuer activement au Pacte mondial du Secrétaire général de l'ONU et encouragera plus activement les partenariats, conformément aux dispositions de la Déclaration de principes tripartite sur les entreprises multinationales et la politique sociale.

188. Dans le cadre du Programme focal de promotion de l'emploi par le développement des petites entreprises (IFP/SEED), l'OIT œuvrera, avec les mandants tripartites, à la création de cadres réglementaires qui permettent aux petites entreprises d'offrir à un plus grand nombre de femmes et d'hommes des emplois de meilleure qualité, sur une base d'équité.

189. La formation sera assurée de manière à soutenir les efforts déployés par les responsables politiques et les partenaires sociaux aux niveaux national, régional et local pour intégrer le secteur informel dans l'économie formelle. Ces programmes couvriront des questions telles que l'abaissement des frais d'immatriculation des entreprises ainsi que l'amélioration de l'accès aux marchés, au crédit et à la protection. Ils seront fondés sur des études coordonnées et des projets exécutés sur le terrain concernant la formation à l'entreprise, les services financiers et la fourniture, à des prix raisonnables, d'informations sur les marchés aux candidats entrepreneurs et aux petits entrepreneurs. Les enseignements tirés des projets de coopération technique serviront à démontrer comment de modestes investissements dans l'amélioration des conditions de travail, de la protection sociale et des pratiques de gestion dans les microentreprises peuvent relever la qualité du travail et des produits. Les organisations de travailleurs et d'employeurs joueront un rôle essentiel dans ces projets, et l'OIT collaborera étroitement avec ses mandants tripartites pour éliminer les obstacles auxquels se heurtent les femmes sur les marchés financiers et les marchés des produits et dans leurs efforts pour participer sur un pied d'égalité à des associations représentatives.

Activités financées par l'excédent de 2000-01

En *Afrique*, les efforts seront intensifiés en ce qui concerne l'élaboration de programmes d'action nationaux pour la création d'emplois et la réduction de la pauvreté dans le cadre du programme «Des emplois pour l'Afrique», avec un intérêt particulier pour les petites entreprises. Dans les *Amériques*, des recherches seront effectuées sur la productivité, la compétitivité et le travail décent, et les résultats publiés. Dans les *Etats arabes*, les services de développement des petites entreprises seront renforcés. Dans la région *Asie et Pacifique*, l'accent sera mis sur le renforcement de la capacité nationale de répondre aux besoins d'emplois productifs, notamment dans le cadre de projets «Démarez/Améliorez votre entreprise».

Indicateur 2c.2: Appliquer des politiques d'investissement à fort coefficient d'emplois

Nombre d'Etats Membres qui adoptent ou mettent en œuvre, dans le cadre de programmes d'investissement public dans les infrastructures et la construction aux niveaux national et local, les méthodes à fort coefficient d'emplois et les politiques connexes préconisées par l'OIT.

Il s'agit d'un indicateur révisé plus explicite quant à la mise en œuvre d'approches et de politiques à différents niveaux, et spécifique quant aux secteurs d'activité. L'indicateur pour 2002-03 (2c.2) se lit comme suit: «Etats Membres de l'OIT qui appliquent l'approche de l'OIT en matière d'investissement à fort coefficient d'emplois, en particulier à l'issue d'une crise».

Cible

15 Etats Membres (nouveaux programmes ou nouveaux éléments d'importance dans les programmes nationaux existants).

La cible 2002-03 fixée pour l'indicateur 2c.2 était de 15 Etats Membres. En 2000-01, pour un indicateur assez similaire (2c.2), les résultats recherchés ont été obtenus dans 20 Etats Membres, soit deux fois plus que les dix prévus.

Stratégie

190. L'OIT reconnaît la nécessité de stratégies permettant de créer un plus grand nombre d'emplois pour les femmes et pour les hommes sur une base d'équité. Elle démontrera les effets potentiellement positifs de l'investissement dans les projets d'infrastructures et de construction pour la création d'emplois décentés et la réduction de la pauvreté. Des enseignements seront tirés des initiatives couronnées de succès, notamment en *Asie et Pacifique* et en *Afrique*.

191. L'OIT préconisera l'intégration des objectifs d'emploi dans les politiques économiques et d'investissement et soutiendra à cet égard les efforts de ses mandants. Le but est de faire en sorte que les investissements soient à fort coefficient d'emplois, respectueux des différences entre les hommes et les femmes et favorables aux pauvres dans le cadre de l'initiative en faveur des PPTE (pays pauvres très endettés), des DSRP et d'instruments de développement similaires (Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement). Elle encouragera les approches participatives pour le choix de programmes d'investissement qui tiennent compte des priorités des femmes, et appuiera les programmes de reconstruction générateurs d'emplois à la suite de catastrophes anthropiques ou naturelles. Au niveau de l'entreprise, l'OIT soutiendra les mesures visant à combiner la création d'emplois et des conditions de travail décentes. Au niveau communautaire, l'exercice du droit d'organisation et de négociation collective (par exemple sous-traitance communautaire) dans le secteur informel de l'économie sera encouragé.

Indicateur 2c.3: Mise en œuvre de politiques de reconstruction à l'issue d'une crise

Etats Membres de l'OIT et institutions qui adoptent, dans leurs politiques et programmes, l'approche de l'OIT en matière de réintégration et de reconstruction après les crises.

C'est un nouvel indicateur.

Cible

Quatre nouveaux Etats Membres affectés par une crise; cinq Etats Membres affectés par une crise et dix institutions.

C'est une cible révisée inspirée de la cible unique fixée pour l'indicateur 2c.2 dans le programme et budget pour 2002-03.

Stratégie

192. Les crises – conflits armés, catastrophes naturelles, désastres financiers et économiques et transitions politiques et sociales difficiles – sont encore largement répandues dans le monde et s'accompagnent généralement de chômage massif et d'un déficit de travail décent. Récemment, l'OIT a indiqué que sa capacité de réponse à cette tendance alarmante allait croissant. Elle a démontré combien il était judicieux d'utiliser les différents éléments du programme relatif au travail décent pour s'attaquer aux difficultés socio-économiques de réintégration et de reconstruction à la sortie d'une crise, ainsi qu'à certaines causes structurelles profondes. Cette activité comprend notamment les éléments suivants: évaluation rapide des besoins et élaboration de programmes dans les pays sortant d'une crise; réponses nationales faisant appel aux fonds d'amorçage de l'OIT, prélevés sur le Fonds d'action rapide; recherche et création d'outils; renforcement de la capacité de réponse aux crises; activités de sensibilisation; et partenariats étroits avec les acteurs compétents internes et externes aux Nations Unies, dans les contextes de crise. Pris ensemble, ces éléments constituent un fondement solide permettant à l'OIT et à ses mandants de jouer un rôle déterminant d'intervention dans les différentes crises.

193. L'une des principales tâches en 2004-05 consistera à renforcer davantage encore la participation des mandants de l'OIT aux interventions en cas de crise ainsi que la collaboration de l'OIT avec les organisations humanitaires et de développement des Nations Unies et avec leurs structures aux différents niveaux. Comme les crises compromettent non seulement la possibilité pour les femmes et pour les hommes de trouver un emploi et un revenu décent, mais aussi les autres objectifs stratégiques de l'OIT, la collaboration avec tous les secteurs techniques et avec les structures extérieures de l'OIT pour faire reculer la pauvreté, promouvoir l'égalité entre hommes et femmes et réduire la vulnérabilité des populations dans les situations de crise sera intensifiée.

194. Les principaux résultats attendus sont notamment les suivants: consolidation de l'approche de l'OIT en matière de réintégration et de reconstruction après les crises; renforcement de la base de connaissances, des outils et de la capacité de réponse aux crises; plus grande visibilité et plus grande reconnaissance du rôle joué par l'OIT face aux crises; amélioration de la capacité institutionnelle – constituée d'acteurs nationaux – de traiter les problèmes d'emploi et les autres problèmes sociaux générés par les crises; renforcement du réseau de points focaux déjà établi à l'échelle de l'OIT et du réseau de recherche extérieur, et participation active de ces réseaux aux réponses de l'OIT aux crises; et obtention de ressources extrabudgétaires de la part de donateurs pour financer un plus grand nombre de programmes de l'OIT à l'intention des pays touchés par une crise.

Activités financées par l'excédent de 2000-01

Ces ressources profiteront aux projets conçus comme des réponses à des crises, les situations d'urgence constituant la seconde composante par ordre d'importance des dépenses imputées sur l'excédent de 2000-01. Ils couvrent toutes les régions. Le développement des compétences et la formation, le microfinancement nécessaire à la création d'entreprises et l'emploi productif à forte intensité de main-d'œuvre sont les thèmes qui prévalent en période de reconstruction à la sortie d'une crise (par exemple, au Timor oriental et à Sri Lanka). Les stratégies d'atténuation de la vulnérabilité, y compris par l'établissement de fonds pour l'emploi et la protection sociale, font partie intégrante de plusieurs projets (par exemple, en Afrique australe et dans les territoires placés sous l'Autorité palestinienne). Au Bélarus, par exemple, on s'emploie surtout à renforcer la capacité des organisations de travailleurs de faire face aux crises.

Propositions d'activités à financer par des ressources extrabudgétaires supplémentaires

Les ressources extrabudgétaires prévues pour la période biennale ont déjà été affectées aux activités stratégiques de base. Les propositions ci-après définissent des priorités au cas où des ressources supplémentaires viendraient à être disponibles.

- Les stratégies nationales de réduction de la pauvreté ne touchent pas de nombreux producteurs des zones rurales et urbaines, laissés à l'écart des nouveaux débouchés à l'échelle nationale et mondiale. Pour y remédier, l'OIT a expérimenté des tactiques de développement local, combinant le savoir-faire en matière de création de coopératives, de promotion de l'entreprise et d'amélioration de la productivité, dans le cadre de stratégies globales de développement économique local visant à faire en sorte que la mondialisation fonctionne pour les petits producteurs ruraux et urbains. Cette approche offre de vastes possibilités quand elle est combinée avec des stratégies sectorielles dans des domaines comme l'agroalimentaire. Elle offre notamment, et c'est un aspect important, des débouchés importants aux jeunes et aux femmes piégés dans la pauvreté. Des ressources extrabudgétaires sont nécessaires pour l'élaboration et la reproduction de vastes programmes de développement économique local dans 12 pays en développement et en transition. **(Ressources supplémentaires proposées: 5 millions de dollars)**
- Préconiser et reproduire à l'identique la stratégie globale de promotion du travail décent par la création de petites entreprises, telle qu'elle a été expérimentée avec succès au Viet Nam. Cette approche intégrée s'appliquera aux programmes nationaux en faveur du travail décent, mis en œuvre dans dix pays pour réduire la pauvreté et privilégiant l'adoption de mesures habilitantes, l'amélioration de l'accès au marché, une plus grande représentativité des organisations fondées sur l'affiliation et des services efficaces de création d'entreprises. Ainsi seront instaurées les conditions nécessaires à la création de milliers d'emplois décents, dont les femmes et les hommes ont besoin pour sortir du secteur informel de l'économie. Des ressources supplémentaires sont requises pour dix pays (en Afrique australe et orientale, en Afrique de l'Ouest, en Indonésie, dans les pays du delta du Mékong, en Bolivie, au Pérou et en Amérique centrale). **(Ressources supplémentaires proposées: 5 millions de dollars)**
- La promotion et la mise en œuvre au niveau national de la recommandation (no 193) sur la promotion des coopératives, adoptée par la Conférence internationale du Travail en 2002. Cette activité comprend la fourniture de services consultatifs aux mandants dans au moins 30 Etats Membres favorables à l'adoption de politiques et de lois sur la création de coopératives, qui soient compatibles avec les dispositions de la nouvelle recommandation, ainsi que l'élaboration et la fourniture d'outils de gestion et de programmes de formation pour des entreprises à financement collectif. Il s'agit d'instaurer les conditions permettant aux coopératives d'exploiter pleinement leur potentiel de création d'emplois décents (non salariés) dans les zones rurales et urbaines. **(Ressources supplémentaires proposées: 2 millions de dollars)**
- Une composante essentielle de toute stratégie de lutte contre la pauvreté en Afrique est l'accroissement de la productivité dans l'agriculture, dans l'industrie et dans le secteur des services. Elle est indispensable à la création des richesses nationales requises pour combler les déficits sociaux et économiques, et importante pour permettre aux pays africains de relever les défis de la mondialisation et d'exploiter les possibilités qu'elle offre. Les chefs d'Etat en ont bien pris conscience au Sommet de la SADC en juillet 1999, où l'OIT a été priée d'apporter son assistance pour l'élaboration de stratégies nationales et régionales d'accroissement de la productivité, notamment pour la mise en œuvre de la Déclaration de la SADC sur la productivité. Les pays membres d'autres organisations sous-régionales en Afrique ont exprimé des préoccupations similaires, partagées par les partenaires tripartites. **(Ressources supplémentaires proposées: 3 millions de dollars)**
- Il importe de consacrer toute l'attention voulue aux normes fondamentales du travail de l'OIT et aux dispositions de la Déclaration de principes tripartite sur les entreprises multinationales et la politique sociale dans le débat mondial sur la responsabilité sociale des entreprises. Les ressources inscrites dans le budget ordinaire ne permettent pas de

répondre aux demandes – de plus en plus nombreuses – d’informations et de services consultatifs dans ce domaine adressées par les mandants tripartites, d’où la nécessité de trouver des ressources extrabudgétaires pour accroître la capacité du BIT de recueillir et diffuser des informations pertinentes par la mise à jour continue de sa base de données Entreprises et initiatives sociales, qui est unique en son genre, et de promouvoir l’utilisation, par les employeurs et les mandants, des matériels de formation sur les normes fondamentales du travail dans le cadre de la participation de l’OIT au Pacte mondial. **(Ressources supplémentaires proposées: 2 millions de dollars)**

- En réponse à l’appel du Conseil d’administration en faveur de l’intégration systématique des microfinancements dans les programmes de l’OIT qui visent à réduire la pauvreté et à créer des emplois (document GB.285/13), l’OIT propose de lancer plusieurs initiatives concrètes. Elles sont fondées sur son avantage comparatif, sur des partenariats établis de longue date avec les institutions financières internationales et sur les résultats de systèmes novateurs testés au cours des précédentes périodes biennales:
 - des microfinancements comme moyen de lutter contre la servitude pour dettes (extension de l’Asie du Sud à quatre nouveaux pays);
 - observatoires pour les microfinancements et leur impact sur la pauvreté, dans les banques centrales des Etats membres de la SADC;
 - assurer un accès stable à des services financiers raisonnables afin que les travailleurs en situation précaire (personnes atteintes du VIH/SIDA, jeunes, migrants, personnes licenciées récemment) puissent mener une vie plus décente (crédit, épargne, assurance, garanties, systèmes de paiement);
 - faire en sorte que l’allègement de la dette profite aux pauvres («échanges de créances»: initiative visant à renforcer les institutions qui prennent en charge les pauvres en Afrique) en s’appuyant sur un projet financé par le gouvernement de la France. **(Ressources supplémentaires proposées: 17 millions de dollars)**
- On perçoit de plus en plus le travail décent comme un aspect majeur de l’action internationale dans la réponse aux crises. L’OIT a participé à plus de 20 grandes opérations de réponse à des crises depuis 2000. Ses engagements ne cessent de croître en raison de sa participation à différents réseaux de réponse aux crises (tels que l’Equipe des Nations Unies pour l’évaluation et la coordination en cas de catastrophe, l’Equipe du cadre de coordination de l’alerte rapide, le Réseau de prévention des conflits et de reconstruction après les conflits, le HCR et le Bureau des Nations Unies pour la coordination de l’aide humanitaire) et à des cadres bilatéraux créés avec d’excellents organismes d’intervention en cas de crise. L’allocation de fonds substantiels issus de l’excédent aux activités de réponse aux crises souligne la nécessité d’accélérer le processus de diffusion des connaissances et des données d’expérience pertinentes pour renforcer la capacité des mandants et des structures extérieures de l’OIT de relever efficacement ce défi supplémentaire. A cette fin, des fonds extrabudgétaires sont requis pour l’organisation de six programmes régionaux/sous-régionaux de formation au renforcement des capacités et pour la publication des matériels et outils méthodologiques pertinents. La complexité des questions d’égalité entre hommes et femmes dans une situation de crise a été largement documentée dans les études du BIT et à travers les lignes directrices élaborées pendant les deux précédentes périodes biennales. Il convient notamment de citer le travail de suivi de cet aspect dans le cadre d’activités pilotes menées dans trois pays touchés par une crise (Sri Lanka, République démocratique du Congo et Argentine). **(Ressources supplémentaires proposées: 1,6 million de dollars)**
- L’OIT joue un rôle actif dans le dispositif international de réponse aux crises et participe régulièrement à plusieurs processus d’appels généraux. Des expériences récentes ont démontré, comme dans le cas de l’Argentine et de l’Afghanistan, la grande efficacité de la démarche consistant à mettre immédiatement de l’argent à disposition comme fonds d’amorçage pour des projets à impact rapide sur l’emploi (dont le coût s’élève en moyenne à 200.000 dollars E.-U.). Des ressources extrabudgétaires sont requises pour assurer le maintien du Fonds d’action rapide de l’IFP/CRISIS (OIT) pour cinq nouvelles opérations de réponse à une crise. **(Ressources supplémentaires proposées: 25 millions de dollars)**

- Il y a lieu de promouvoir activement et d'appliquer rigoureusement des stratégies encourageant les investissements publics et privés à plus fort coefficient de main-d'œuvre de manière à exploiter le potentiel considérable de création d'emplois lié à ces investissements. Des ressources extrabudgétaires seront requises pour financer les trois programmes régionaux ASIST (appui consultatif, services d'information et formation pour les programmes d'infrastructures fondés sur la main-d'œuvre) en *Asie et Pacifique*, en *Afrique* et dans les *Amériques*, qui sont les régions par excellence où sont mis en œuvre des programmes et politiques à fort coefficient d'emplois, influant directement sur les grands programmes d'investissement des institutions de Bretton Woods et les banques régionales de développement. Outre les programmes nationaux permanents, de nouvelles initiatives visant à créer davantage d'emplois par des investissements publics seront lancées dans trois pays d'*Afrique* parmi les moins avancés, dans le cadre du processus DSRP national. **(Ressources supplémentaires proposées: 30 millions de dollars)**



PROTECTION SOCIALE

OBJECTIF STRATÉGIQUE No. 3:

Accroître l'étendue et l'efficacité de la protection sociale pour tous

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS



Objectif opérationnel 3a: **Sécurité sociale**

Les Etats Membres élargissent la portée de leurs systèmes de sécurité sociale (y compris au secteur informel et aux travailleurs pauvres), améliorent et diversifient les prestations, renforcent la gestion selon les principes d'une bonne gouvernance et élaborent des politiques pour lutter contre les effets préjudiciables de l'insécurité socio-économique.



Objectif opérationnel 3b: **Protection des travailleurs**

Les mandats de l'OIT se focalisent sur l'adoption de mesures efficaces pour améliorer la sécurité et la santé au travail ainsi que les conditions de travail, en s'attachant tout particulièrement à remédier aux risques les plus graves sur le lieu de travail.

Objectif stratégique No. 3:

Priorités régionales et résultats escomptés

Les propositions soumises par les bureaux régionaux de l'OIT reflètent les priorités identifiées par les mandants dans les Etats Membres. Ce qui suit est une synthèse des priorités fixées et des résultats qui sont attendus de l'action de l'OIT dans le domaine de la protection sociale.

Afrique

Les stratégies de réduction de la pauvreté des Etats Membres comprennent des politiques et des programmes en faveur du travail décent.

Les instruments de protection sociale s'inscrivant dans le cadre des programmes de réduction de la pauvreté sont élargis de manière à couvrir le secteur informel, les femmes, les groupes vulnérables, y compris les personnes se trouvant dans une situation précaire à l'issue d'une crise.

Des stratégies et politiques tripartites sont élaborées et mises en œuvre conformément au Recueil de directives pratiques du BIT sur le VIH/SIDA et le monde du travail afin de contrer l'impact du VIH/SIDA sur les travailleurs et leurs familles et de parer à la discrimination sur le lieu de travail. Les législations et programmes nationaux ainsi que les régimes sous-régionaux de protection sociale sont compatibles avec ce recueil.

Les ministères du Travail et les partenaires sociaux participent de manière efficace aux initiatives nationales et régionales visant à mettre au point des régimes et systèmes viables de sécurité sociale et à en améliorer la gouvernance.

L'intégration régionale et sous-régionale de l'Afrique, dans le cadre de l'Union africaine et du NEPAD, incorpore les objectifs du travail décent et facilite l'harmonisation des régimes de protection sociale.

Amériques

Les Etats Membres acquièrent une plus grande efficacité s'agissant d'élaborer et d'intégrer des politiques économiques et du travail propres à promouvoir le travail décent et à réduire la pauvreté. Les recommandations de l'OIT sur la protection sociale sont intégrées dans ces politiques. Les Etats Membres ratifient les conventions de l'OIT et révisent leur législation en conséquence.

La portée et la couverture des systèmes et régimes de protection sociale sont élargies de manière à couvrir les groupes qui en étaient exclus, les jeunes et les femmes (en particulier dans le domaine de la protection de la maternité). Les réseaux de protection sociale sont renforcés de manière à mieux gérer les situations de crise. Les systèmes de sécurité sociale ainsi que les services financiers, statistiques et actuariels sont améliorés.

La dimension sociale et les aspects relatifs au travail du processus d'intégration économique dans la région des Amériques sont renforcés, et les politiques nationales de développement dynamisées.

Amériques (suite)

Les Etats Membres adoptent des politiques et des programmes pour améliorer les conditions de travail.

Des plans d'action et des mesures tripartites pour améliorer la sécurité et la santé au travail ainsi que les conditions de travail sont élaborés et mis en œuvre, et l'on s'attelle à la question du VIH/SIDA sur le lieu de travail.

Etats arabes

Les travailleurs bénéficient d'une sécurité sociale et économique et d'une protection dans leur travail garanties par des cadres législatifs et institutionnels conformes aux normes internationales du travail relatives à la protection sociale.

Les mandants adoptent des approches permettant d'étendre la protection sociale aux segments de population ne bénéficiant d'aucune couverture, notamment les travailleurs indépendants, les handicapés, les travailleurs migrants et les personnes vivant dans des zones touchées par une crise.

Les Etats Membres créent des cadres législatifs et mettent en place des systèmes d'inspection du travail pour protéger tous les travailleurs et tous les groupes vulnérables occupés à des travaux dangereux.

Asie et Pacifique

Les mandants de l'OIT se dotent des moyens nécessaires pour apporter des solutions efficaces au problème du travail et de l'emploi que posent le redressement économique et la mondialisation.

Les systèmes de protection sociale (y compris la sécurité sociale) sont renforcés en tant que partie intégrante du processus de redressement économique, et des systèmes plus efficaces sont mis au point en prévision de crises économiques futures.

Des politiques et des programmes axés sur le secteur informel visent à son intégration dans l'économie formelle, notamment par une amélioration des conditions de travail et de l'accès à la protection sociale.

Des politiques et des programmes de prévention des crises et d'intervention en cas de crise mettent l'accent sur le travail décent, l'égalité entre hommes et femmes et la protection sociale.

Des politiques et des programmes concernant le travail et l'emploi sont mis en place pour parer à l'exclusion sociale et à la discrimination dans l'emploi (y compris pour les personnes vivant avec le VIH/SIDA). Ils facilitent la réinsertion dans le courant dominant du développement social et économique.

Europe et Asie centrale

La législation nationale du travail est améliorée et mise en conformité avec les normes internationales du travail relatives à la protection sociale.

La couverture et la viabilité financière des systèmes de sécurité sociale sont améliorées, et les travailleurs ont accès au travail décent et jouissent d'une meilleure protection sociale.

Les conditions de travail ainsi que la sécurité et la santé au travail sont améliorées, et les partenaires sociaux sont mieux à même de régler les problèmes.

Des politiques et des programmes de lutte contre le VIH/SIDA et la traite des êtres humains sont mis en place aux niveaux national et sous-régional, et sont essentiellement axés sur la sensibilisation de l'opinion, l'action tripartite et l'observation des instruments pertinents de l'OIT.

Objectif stratégique n° 3

Accroître l'étendue et l'efficacité de la protection sociale pour tous

195. La mondialisation, la transition vers une économie de marché, la persistance ou l'extension de la pauvreté, la prise de conscience des conséquences sociales des accidents mortels et invalidants, des maladies et du VIH/SIDA exercent de fortes contraintes sur les systèmes de protection sociale. A mesure qu'apparaissent leurs carences en termes de portée et de couverture, la société est de plus en plus préoccupée par la nécessité de concilier des politiques économiques favorables à la croissance et une protection sociale adéquate, et d'assigner à la protection sociale une plus grande place dans les efforts en faveur du travail décent.

196. Les progrès économiques ne peuvent être dissociés de la stabilité sociale. La stabilité sociale requiert une action simultanée sur trois fronts: garantir l'accès aux biens et aux services essentiels pour assurer la sécurité économique des travailleurs et de leurs familles; assurer une protection contre la discrimination dans le monde du travail et prévenir les accidents et les maladies; et offrir plus de chances aux individus et à la collectivité de réaliser leur potentiel.

197. Assurer une protection sociale suffisante est de plus en plus reconnu comme un moyen extrêmement efficace de lutter contre les causes et les effets de la pauvreté. Au niveau national, les mandats de l'OIT évoluent vers des approches intégrées de la protection sociale. La sécurité sociale, les conditions de travail, la sécurité et la santé professionnelles, les flux migratoires, la lutte contre le VIH/SIDA et l'exclusion sociale ne sont plus perçus comme des éléments séparés les uns des autres. En outre, les mesures de politique générale prises dans le domaine de la protection sociale s'accompagnent de mesures dans d'autres secteurs, notamment la création d'emplois, le dialogue social et les normes internationales du travail.

198. Des stratégies intégrées sont également préconisées aux niveaux régional et sous-régional. Elles sont perçues comme un moyen d'appuyer les efforts nationaux visant à atteindre les objectifs de développement convenus dans le cadre des grandes conférences et initiatives internationales et à placer l'être humain au centre de la mondialisation.

199. Au cours de la période biennale 2004-05, la stratégie de l'OIT sera centrée sur la promotion de la protection sociale en tant qu'élément clé des initiatives nationales et régionales visant la réalisation des Objectifs de développement pour le Millénaire, le suivi du Sommet mondial pour le développement durable ainsi que le processus des DSRP et du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement. La campagne mondiale en faveur de la sécurité sociale et de la possibilité pour tous d'en bénéficier, lancée en 2003, jouera un rôle important pour réduire les déficits de travail décent dans la protection sociale et faire reculer la pauvreté. La campagne a pour objectif à long terme d'assurer la sécurité sociale aux groupes qui n'en bénéficient pas, d'assurer l'accès universel aux soins de santé et de garantir à tous un minimum vital.

200. Les programmes visant à réaliser l'objectif stratégique de l'OIT dans le domaine de la protection sociale s'inscriront dans le cadre d'une approche intégrée visant à faire du travail décent une réalité dans les Etats Membres et une composante essentielle de la contribution de l'OIT aux initiatives internationales en faveur du développement. L'OIT emploiera ses vastes connaissances et sa grande expérience dans ce domaine pour mettre en place des instruments nouveaux ou révisés et des méthodes novatrices de promotion de la protection sociale. Elle élaborera des stratégies globales et appropriées et apportera son appui technique pour faire de la protection sociale un instrument de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Le dialogue social sera une caractéristique distinctive de toute stratégie de protection sociale. Pour garantir que les programmes de protection sociale dans les économies formelles et informelles tiennent compte des différences entre les hommes et les femmes, l'OIT s'attachera à recueillir et analyser des données ventilées par sexe et, dans ses efforts d'analyse, de planification et de suivi quant à la conception et à la mise en œuvre de ces programmes, elle procédera systématiquement selon des critères de sexe.

201. Le programme de protection sociale de l'OIT vise à accroître l'étendue et l'efficacité de la protection sociale pour tous les hommes et toutes les femmes. Cet objectif stratégique comprend deux objectifs opérationnels. L'un d'eux a trait à la sécurité sociale, et en particulier à la sécurité socio-économique. L'autre concerne la protection des travailleurs, qui comprend la sécurité et la

santé au travail ainsi que l'environnement, les conditions de travail, les migrations de main-d'œuvre et la lutte contre le VIH/SIDA sur le lieu de travail.

202. L'importance de la sécurité sociale pour le développement durable a été reconnue lors de grandes conférences et initiatives internationales (par exemple, consensus de Monterrey, plan de mise en œuvre de Johannesburg). Pour les mandats de l'OIT, les priorités consistent à accroître la couverture, l'efficacité et la viabilité des systèmes de sécurité sociale. L'OIT est appelée à jouer un rôle central dans les efforts visant à permettre aux Etats Membres soit d'élargir la portée et la couverture des régimes de sécurité sociale existants, soit de mettre de nouveaux régimes en place, fondés sur une gestion efficace et sur des processus démocratiques et participatifs. L'OIT, ainsi que l'en a instamment priée le Conseil d'administration en mars 2002, s'attachera à promouvoir la ratification et l'application des normes relatives à la sécurité sociale, en particulier la convention (n° 102) concernant la sécurité sociale (norme minimum), 1952.

203. La compétence de l'OIT dans le domaine de la protection des travailleurs est reconnue par la communauté internationale. Le Plan de mise en œuvre de Johannesburg prévoit de renforcer et d'appuyer «les programmes de l'OIT et de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) visant à diminuer le nombre des décès, des accidents et des maladies liés au travail, et d'établir une corrélation entre l'hygiène du travail et l'action sanitaire dans le but de promouvoir la santé et l'éducation...». Pour les mandats de l'OIT, l'amélioration de tous les aspects des conditions d'emploi est essentielle à l'instauration du travail décent et au développement à long terme. Dans les Etats Membres qui ont ratifié et appliquent un nombre important de conventions de l'OIT sur la sécurité et la santé au travail, la protection de la maternité, les travailleurs ayant des responsabilités familiales, les salaires et les conditions de travail, les taux d'accidents du travail sont relativement faibles et les niveaux de productivité se sont améliorés. Les pays et les entreprises où le taux d'accidents du travail et de maladies professionnelles est faible sont aussi parmi les plus compétitifs. Travail décent, main-d'œuvre motivée et sécurité sont des facteurs qui portent leurs fruits. Malgré cela, la qualité des emplois demeure préoccupante et de nouvelles difficultés ont surgi du fait de l'expansion du secteur informel de l'économie, de l'apparition de nouvelles formes d'organisation du travail et de l'émergence de nouveaux facteurs psychosociaux (par exemple: stress, violence et consommation de drogues).

204. On ne peut dissocier la situation des travailleurs migrants du déni des principes et droits fondamentaux au travail et de la protection sociale, ni de la progression et de la persistance de la pauvreté ni de l'insécurité, ni de l'inadéquation des institutions nationales. Par ailleurs, la communauté internationale est instamment priée de traiter le problème posé par le développement de la traite des êtres humains, en particulier des femmes, à des fins de travail forcé, notamment la prostitution. Ce problème est régulièrement soulevé aux conférences mondiales, et l'on s'accorde à dire que des mesures doivent être prises aux niveaux national, régional et international. Les Etats Membres demandent souvent conseil à l'OIT sur les mesures à prendre concernant les migrations de main-d'œuvre. Même si tous les pays exercent des contrôles à l'immigration, rares sont ceux qui disposent en fait des structures et capacités appropriées pour prendre les bonnes décisions de principe en ce qui concerne les migrations de main-d'œuvre et comment les gérer. Les activités de l'OIT répondront à ces demandes.

205. Selon les estimations mondiales de l'épidémie à la fin de 2002, 42 millions de personnes vivent avec le VIH/SIDA. L'OIT estime que ce total comprend environ 29 millions de travailleurs, qui sont pour la plupart dans leur première tranche de vie productive (entre 15 et 49 ans). Le VIH/SIDA est un problème majeur sur le lieu de travail et aura de graves conséquences sur le développement économique et social à long terme. L'OIT vise à faire du lieu de travail un catalyseur des efforts visant à empêcher la propagation du VIH et à en réduire l'impact dévastateur.

206. Le VIH/SIDA est une question inscrite dans tous les grands programmes de l'OIT, ce qui permet d'adopter une approche intégrée pour en traiter les répercussions sociales ainsi que les incidences sur le travail. La contribution de l'OIT à la réalisation des Objectifs de développement pour le Millénaire en rapport avec le VIH/SIDA est confirmée dans le Plan de mise en œuvre de Johannesburg, une émanation du Sommet mondial pour le développement durable, qui note la nécessité de «... protéger la santé des travailleurs et promouvoir la sécurité au travail, notamment en adoptant de façon spontanée, selon qu'il conviendra, le Recueil de directives pratiques du BIT sur le VIH/SIDA et le monde du travail, dans le but d'améliorer les conditions sur le lieu de travail». Ce recueil est un plan directeur pour les politiques à mener contre la discrimination et pour le soutien à apporter aux travailleurs infectés par le VIH/SIDA.

Tableau 7. Ressources allouées à l'objectif stratégique du dialogue social, par objectif opérationnel

	Ressources du BO qu'il est proposé d'allouer à l'objectif stratégique (en dollars E.-U. constants de 2002-03)	Montant estimatif des dépenses extrabudgétaires (en dollars E.-U.)	Montant estimatif des dépenses financées par l'excédent de 2000-01 (en dollars E.-U.)
Objectif opérationnel			
3a Sécurité sociale	25 697 956	14 324 000	348 180
4b Protection sociale	34 219 916	10 251 000	886 480
Total 2004-05	59 917 872	24 575 000	1 234 660
Total 2002-03*	57 161 882	24 486 000	529 140

* Montant révisé des ressources du budget ordinaire allouées à l'objectif stratégique (nouvelle méthodologie) et montant estimatif actualisé des ressources extrabudgétaires.

207. Le tableau ci-dessus indique les ressources qu'il est proposé d'allouer à l'objectif stratégique de la protection sociale. L'augmentation de 2 760 000 dollars, qui résulte du crédit supplémentaire de 3 260 000 dollars alloué aux régions en raison du renforcement des effectifs des bureaux sous-régionaux dans le domaine de la protection sociale, est compensé par une diminution de 260 000 dollars dans les programmes techniques au siège et de 240 000 dollars du coût correspondant des services d'appui.

208. Les montants estimatifs révisés des dépenses extrabudgétaires pour 2002-03 sont plus élevés que les projections initiales figurant dans le programme et budget pour 2002-03, du fait du financement accru consenti au programme STEP sur l'extension de la protection sociale et aux travaux sur le VIH/SIDA. Les montants estimatifs pour 2004-05 ont été revus à la hausse dans des proportions négligeables. Un nouvel effort est entrepris pour attirer des donateurs supplémentaires, notamment en concevant des composantes de programmes plus vastes telles que la protection sociale dans le cadre de la lutte contre la pauvreté, ou la sécurité et la santé au travail dans le cadre de programmes sur les travaux dangereux effectués par des enfants.

209. Les ressources provenant de l'excédent de 2000-01 serviront à renforcer la capacité des organisations des mandants de traiter les questions de sécurité sociale, d'améliorer les conditions de travail ainsi que la sécurité et la santé des travailleurs dans certaines industries et certains secteurs, et de relever les défis du VIH/SIDA sur le lieu de travail.

210. Les propositions au titre de cet objectif stratégique sont établies sur la base des ressources du budget ordinaire, de l'excédent de 2000-01 et du montant estimatif des dépenses extrabudgétaires. Des priorités supplémentaires pour lesquelles aucun financement n'est acquis à ce jour sont définies à la fin du texte portant sur chaque objectif opérationnel.

Objectif opérationnel 3a: Sécurité sociale

Les Etats Membres élargissent la portée de leurs systèmes de sécurité sociale (y compris au secteur informel et aux pauvres), améliorent et diversifient les prestations, renforcent la gestion selon les principes d'une bonne gouvernance et élaborent des politiques pour lutter contre les effets préjudiciables de l'insécurité socio-économique.

C'est le texte de l'objectif opérationnel 3a du programme et budget pour 2002-03.

Indicateur 3a.1: Des systèmes de sécurité sociale pour lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale

Etats Membres qui adoptent des systèmes volontaires ou publics, y compris en améliorant les systèmes de sécurité sociale existants, pour en faire bénéficier des catégories de population qui en étaient exclues.

Cible

25 Etats Membres.

Cette cible a toujours été augmentée de cinq pays depuis 2000-01. Pour cette période biennale, elle avait été fixée à 15 pays, et les résultats souhaités ont été obtenus dans 13 d'entre eux. Pour 2002-03, la cible est de 20 pays. Il est proposé de porter cette cible à 25 pays pour la période biennale 2004-05.

Stratégie

211. La campagne mondiale en faveur de la sécurité sociale et d'une couverture sociale universelle, lancée en 2003 pour encourager l'extension de la couverture de sécurité sociale comme moyen de lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale, sera poursuivie. On pense qu'elle commencera à produire des effets sensibles au début de la période biennale. Une base de connaissances sera créée. Des stratégies nationales pour étendre la couverture de sécurité sociale seront élaborées sur la base d'une analyse approfondie des besoins et capacités de protection sociale des divers acteurs. Des régimes novateurs et des informations sur les pratiques exemplaires aux niveaux national et communautaire seront diffusés. Un appui technique sera apporté pour améliorer l'accès à la protection sanitaire (en particulier pour les travailleuses et les travailleurs du secteur informel de l'économie), élaborer des régimes légaux de sécurité sociale, mettre en place des régimes à base communautaire et fournir une assistance sociale aux groupes vulnérables. Cela suppose qu'un appui soit apporté à l'élaboration et à l'application de modalités d'évaluation des dépenses en prestations de protection sociale, à l'établissement de budgets sociaux ainsi qu'à l'amélioration des aspects financiers, d'autres aspects de la gouvernance et de la reddition de comptes.

212. Les pays bénéficieront d'un appui pour l'application d'une approche intégrée de la réduction des déficits de travail décent (par exemple, appui consultatif aux *Etats arabes* pour l'élaboration d'une législation sur la sécurité sociale, pour la création de systèmes de protection des salariés, et pour la mise en place de filets de sécurité sociale à l'intention des groupes vulnérables, y compris les personnes affectées par une crise; appui consultatif aux pays d'*Europe et d'Asie centrale* pour développer les régimes de sécurité sociale et introduire de nouveaux systèmes qui couvrent les travailleurs pauvres et les travailleurs ruraux).

213. Des partenariats avec des donateurs seront établis et ceux qui existent seront renforcés aux fins de la mobilisation de ressources au profit des activités menées dans les régions. Un projet visant à étendre la couverture de protection sanitaire en Amérique latine a déjà été élaboré avec l'Organisation panaméricaine de la santé (OPS), et des initiatives similaires sont prévues pour l'Afrique, l'Asie du Sud et les pays candidats à l'adhésion à l'Union européenne (UE).

214. La plupart des projets de sécurité sociale dont l'exécution est programmée pour la période 2004-05 seront rattachés à la campagne mondiale en faveur de la sécurité sociale et d'une couverture sociale universelle. Cela vaut pour trois projets pilotes liés entre eux et mis en chantier au cours de la période biennale 2002-03: la Fiducie sociale mondiale, conçue pour mobiliser les ressources nécessaires au financement des prestations essentielles de protection sociale dans les pays les plus pauvres; un projet de recherche connexe, qui analysera les possibilités pour les pays à faible et à moyen revenu de financer les systèmes universels de pensions de base pour combattre la pauvreté parmi les familles vulnérables; et l'activité continue du programme STEP (Stratégies et techniques contre l'exclusion sociale et la pauvreté), lancé en 1997.

Indicateur 3a.2: Amélioration de la gestion et de la viabilité des systèmes de sécurité sociale

Etats Membres ou régions qui prennent des mesures fondées sur les recommandations des services consultatifs de l'OIT et sur son appui pour améliorer ou asseoir la viabilité financière, économique et fiscale des régimes et systèmes nationaux de sécurité sociale, ainsi que leur gestion.

Cet indicateur révisé correspond à l'indicateur 3a.2 du programme et budget pour 2002-03, qui se lit comme suit: «Etats Membres qui prennent des mesures pour améliorer l'architecture financière et la gestion de leurs régimes et systèmes nationaux de sécurité sociale». Il a été modifié de manière à tenir compte des propositions visant à ce que l'OIT

aborde les questions de sécurité sociale dans une perspective régionale, qui pourrait aider à intensifier les initiatives prises au niveau national. Le texte est également explicite quant au rôle consultatif et d'appui de l'OIT au niveau des pays et des régions, et reconnaît l'importance des dimensions financière, économique et fiscale des régimes/systèmes nationaux de sécurité sociale.

Cible

15 Etats Membres.

Cette cible est la même que celle qui avait été fixée pour 2002-03. Il n'y avait pas d'indicateur correspondant pour la période biennale 2000-01.

Stratégie

215. Améliorer la gouvernance des systèmes nationaux de sécurité sociale est une tâche qui requiert des mesures d'appui de la part des gouvernements, des partenaires sociaux et des autres parties prenantes, y compris les parlements. L'OIT continuera d'apporter son assistance pour une bonne gestion des systèmes de sécurité sociale, qu'il s'agisse d'arrêter des stratégies nationales de sécurité sociale, d'élaborer une législation conforme aux normes internationales du travail ou d'administrer ces systèmes. Des techniques et méthodes supplémentaires seront mises au point pour une planification financière moderne et pour la gestion de la protection sociale. Elles seront appuyées par la formation et par des recommandations des services consultatifs en matière de gestion et de mobilisation des ressources. Par l'établissement d'un réseau d'organismes de collaboration associant les secteurs public et privé, l'OIT entend répondre d'une manière innovante à la demande croissante de conseils judicieux et économiquement rationnels sur les plans actuariel et financier.

Appui à la mise en œuvre: nouveaux outils méthodologiques

- Le secteur de la protection sociale a élaboré une série de produits pour améliorer la gouvernance des systèmes nationaux de protection sociale. L'objectif est de produire pendant la période 2004-05 une série de manuels sur les méthodes quantitatives de protection sociale. Un cinquième livre sur le financement de la protection sociale sera publié et diffusé.
- Le programme conjoint OIT/Maastricht de qualification universitaire dans le domaine du financement de la protection sociale continuera de former environ 50 experts hautement qualifiés, issus de 15 à 20 pays, par période biennale. On prévoit qu'au cours des dix années à venir environ 500 administrateurs bien formés à la gestion financière de la protection sociale auront intégré les systèmes nationaux et seront en mesure d'apporter des améliorations mesurables à la gouvernance financière de ces systèmes.

Indicateur 3a.3: Production de données nationales et contrôle de la protection sociale

Etats Membres dans lesquels des données améliorées sont produites et des politiques sociales globales sont élaborées sur la base de consultations tripartites qui tiennent compte des recommandations de l'OIT quant aux politiques à suivre.

Cet indicateur remplace la version pour 2002-03, qui se lit comme suit: «Etats Membres dans lesquels des données sont produites et utilisées pour élaborer des stratégies et des mesures visant à combattre l'insécurité économique et sociale».

Cible

20 Etats Membres.

Stratégie

216. Les mandants de l'OIT reconnaissent la nécessité de faire de la protection économique et sociale des composantes à part entière du développement social et économique. En *Afrique* et dans les *Amériques*, par exemple, la protection sociale est considérée comme étant au centre des politiques en faveur du travail décent et des stratégies de réduction de la pauvreté, alors que dans la région *Asie et Pacifique* on sous-estime l'importance des systèmes de protection sociale pour contrer les effets des chocs économiques. L'OIT élaborera des méthodologies et des techniques qu'elle fournira aux mandants aux fins de l'élaboration et du suivi de politiques et stratégies de protection sociale qui soient intégrées et respectueuses des différences entre les hommes et les femmes. Il s'agit de renforcer la composante protection sociale des politiques économiques nationales, des stratégies de réduction de la pauvreté et des autres mesures visant la réalisation des objectifs de développement reconnus au niveau international, qu'il s'agisse de ceux fixés par le Sommet du Millénaire, par de grandes conférences du système des Nations Unies ou par des initiatives régionales majeures.

217. Des données statistiques ventilées par sexe sur le déficit de protection sociale dans le travail décent seront recueillies et analysées dans le cadre des initiatives prises à l'échelle du Bureau pour élaborer des indicateurs statistiques complets pour le travail décent. Outre la sécurité sociale et économique, elles couvriront la sécurité et la santé au travail, y compris la présentation de rapports et la notification des accidents et des maladies. Les mandants recevront des outils, des instruments et des directives adaptés aux réalités nationales, ainsi que des informations sur la protection sociale par le biais du site Web mis à jour et des publications multilingues. Ils seront informés des enseignements tirés de l'expérience des pays ayant adopté une approche intégrée de la protection sociale.

218. Des informations sur la sécurité socio-économique seront recueillies et diffusées par le biais du Programme focal sur la sécurité socio-économique. Ce programme comporte une importante composante de coopération technique, essentiellement pour la collecte d'informations, grâce à la création de la base de données sur les indicateurs de sécurité socio-économique, aux enquêtes sur la sécurité des personnes et aux enquêtes sur la flexibilité et la sécurité du travail dans les entreprises, qui sont menées dans les Etats Membres de l'OIT. Ces informations seront utilisées pour promouvoir différentes formes de sécurité sociale et économique qui soient compatibles avec une forte croissance et un développement économique dynamique. On s'attachera en particulier à garantir aux pauvres et aux défavorisés un minimum de sécurité.

219. Sur la base des projets pilotes de formation à l'échelle régionale élaborés au Centre international de formation de l'OIT (Turin) au cours de la période biennale 2002-03, l'OIT collaborera avec les mandants tripartites pour fixer, en matière de protection sociale, des objectifs qui soient soutenus par la législation nationale et conformes aux normes internationale du travail pertinentes.

220. L'OIT appuiera les efforts des Etats Membres visant à réduire le déficit de protection sociale dans le secteur informel de l'économie et parmi les groupes de personnes ne bénéficiant d'aucune couverture ou d'une couverture insuffisante. Elle contribuera à l'élaboration d'accords régionaux et sous-régionaux de protection sociale dans le cadre de projets conjoints associant des institutions et groupements régionaux (par exemple, en *Afrique* et dans les *Amériques*). Des projets visant à élaborer des stratégies de réduction de la vulnérabilité, y compris par des fonds pour l'emploi et la protection sociale dans les régions touchées par une crise, sont exécutés dans le cadre de projets de réponse aux crises financés par l'excédent de 2000-01 (par exemple, en Afrique australe et dans les territoires placés sous l'Autorité palestinienne). En outre, l'OIT continuera à jouer un rôle important dans le contrôle de la sécurité sociale et économique, dans la génération d'informations et de connaissances à l'appui des politiques et dans la fourniture de conseils et d'appuis techniques aux mandants.

Activités financées par l'excédent de 2000-01

Ces ressources seront allouées à des projets de niveau régional visant à renforcer la capacité des organisations de travailleurs des *Amériques* de traiter les problèmes de sécurité sociale comme l'une des principales composantes de la justice sociale. Un appui sera apporté aux mandants tripartites de quatre pays (Argentine, Chili, Paraguay et Uruguay) pour leur permettre d'intégrer des mesures de protection sociale à des politiques actives du marché du travail. Dans les *Etats arabes*, le personnel des institutions nationales sera formé à fournir des conseils judicieux sur le plan actuariel.

Propositions d'activités à financer par des ressources extrabudgétaires supplémentaires

Les ressources extrabudgétaires prévues pour la période biennale ont déjà été affectées aux activités stratégiques de base. Les propositions ci-après définissent des priorités au cas où des ressources supplémentaires viendraient à être disponibles.

- **Base de connaissances:** Pour analyser utilement des systèmes nationaux de sécurité sociale et identifier les déficits de protection sociale, il faut des données repères sous forme de statistiques internationales concernant les prestations et les dépenses. L'établissement de telles données repères exige des investissements importants. On cherche à obtenir des ressources extrabudgétaires pour renforcer la base de connaissances sur la protection sociale. L'OIT édifierait progressivement une base de données sur les indicateurs qui soit universellement accessible et renseigne sur les conditions sociales, les déficits de protection sociale et les systèmes nationaux de protection sociale. La base de données servirait à l'élaboration de politiques nationales et internationales et à des travaux de recherche dans ce domaine. Cette initiative compléterait les efforts déployés par l'OIT pour renforcer sa capacité d'établir des statistiques en matière de travail décent et de combler une importante lacune sur le plan des connaissances. **(Ressources supplémentaires proposées: 1,5 million de dollars)**
- **Une initiative spéciale pour l'Afrique:** Les Etats Membres bénéficieraient d'une assistance pour l'élaboration de stratégies nationales de protection sociale, dans le cadre des programmes sectoriels et du programme «Des emplois pour l'Afrique». Il s'agit de mieux comprendre les raisons de l'exclusion, son impact et les différentes approches pour lutter contre celle-ci. Les faiblesses de structure et de gouvernance des systèmes existants seraient identifiées en consultation avec les gouvernements, les partenaires sociaux et les représentants de la société civile. Une approche novatrice serait adoptée pour aborder la question de l'adéquation et de la conception structurelle des régimes légaux, ainsi que la question concernant le rôle des régimes à base communautaire. Des techniques seraient mises au point pour améliorer la capacité de prestation, la viabilité et la couverture de ces régimes. Dans un premier temps, ces activités seraient déployées dans cinq pays et les résultats présentés sur un plan national et à un séminaire régional tripartite, le but étant d'élaborer des stratégies de développement de la protection sociale qui soient applicables à d'autres pays. **(Ressources supplémentaires proposées: 2 millions de dollars)**
- **La gestion de la sécurité sociale et l'extension de couverture:** De nombreux travailleurs occupant un emploi régulier peuvent être exclus de la couverture de sécurité sociale. Les raisons en sont multiples: non-déclaration délibérée, expansion des conditions de travail flexibles, faiblesses dans la gestion des systèmes de sécurité sociale. C'est l'un des principaux problèmes que devrait viser la campagne mondiale. Des ressources supplémentaires sont requises pour financer un projet dans cinq pays, chacun dans une région différente. Il s'agit d'examiner les causes, la nature et l'impact d'une telle exclusion et d'élaborer des réponses politiques et administratives appropriées sur la base de consultations tripartites, de manière à assurer des niveaux de couverture plus élevés. **(Ressources supplémentaires proposées: 1 million de dollars)**

- **Priorité aux exclus:** Toute initiative visant à étendre la couverture des programmes de protection sociale doit être précédée d'une évaluation des besoins des groupes cibles et d'une analyse des modalités d'extension. Des ressources sont requises pour entreprendre un projet destiné, entre autres, à tester de nouvelles méthodes pour déterminer les besoins et identifier les différentes possibilités d'action. Cette base de connaissances servirait pour la mise en œuvre des projets. Dans une première phase, quatre pays seraient couverts, et les groupes cibles en seraient les travailleurs du milieu rural ou du secteur agricole ainsi que les personnes vivant dans une situation de crise. **(Ressources supplémentaires proposées: 1 million de dollars)**
- **Développement du programme STEP:** On cherche à obtenir des ressources supplémentaires pour développer et intensifier les activités déployées au titre du programme STEP (Stratégies et techniques contre l'exclusion sociale et la pauvreté), actuellement opérationnel dans plus de 40 pays. STEP est un puissant vecteur d'extension de la couverture de protection sociale et de réduction de la pauvreté chez ceux qui gagnent leur vie dans le secteur informel de l'économie. La demande d'assistance technique de mandants désireux d'étendre la protection sociale au secteur informel de l'économie n'a cessé de croître. Ce programme est financé par de multiples donateurs et par le budget ordinaire de l'OIT, mais des ressources sont plus que jamais requises pour faire face à cette demande. **(Ressources supplémentaires proposées: 10 millions de dollars)**
- **Décentralisation des services actuariels et financiers:** La décentralisation des services techniques consultatifs et de la fourniture de produits requiert un investissement substantiel dans la formation du personnel et dans la modernisation des infrastructures. Des ressources extrabudgétaires seraient nécessaires pendant cinq ans. Un projet pilote serait lancé dans la région des Caraïbes où les services sont déjà fournis d'une manière décentralisée dans le cadre d'un projet actuariel pluri-insulaire. Des activités similaires de renforcement des capacités seraient nécessaires pour le personnel technique de Bangkok, Santiago et Moscou, et dans deux régions (Afrique et Etats arabes). **(Ressources supplémentaires proposées: 600.000 dollars)**
- **La Fiducie sociale mondiale:** Cette initiative exigerait des ressources aux fins de l'appui technique. Elle serait financée par de modestes contributions volontaires émanant de particuliers et d'autres sources (par exemple, des institutions, des sociétés et des fondations, essentiellement dans les pays industrialisés). Ces ressources seraient investies dans des pays en développement afin de constituer, et de financer provisoirement, des systèmes/régimes de sécurité sociale. **(Ressources supplémentaires proposées: 400.000 dollars)**
- **Pension universelle de base sous régime non contributif:** Ce type de pension pourrait être un instrument très efficace de lutte contre la pauvreté des personnes âgées dans les pays en développement. Les données d'expérience de l'Afrique du Sud et du Brésil montrent que ces systèmes ont bénéficié à des familles entières. Des ressources supplémentaires permettraient d'étudier la faisabilité et la viabilité financières de tels systèmes de prestations dans au moins cinq pays africains où le taux de pauvreté chez les personnes âgées est élevé. **(Ressources supplémentaires proposées: 700.000 dollars)**

Objectif opérationnel 3b: Protection des travailleurs

Les mandants de l'OIT se focalisent sur l'adoption de mesures efficaces pour améliorer la sécurité et la santé ainsi que les conditions d'emploi, en s'attachant tout particulièrement à remédier aux risques les plus graves sur le lieu de travail.

Cet objectif opérationnel fait désormais référence aux «conditions d'emploi».

Indicateur 3b.1: Amélioration de la programmation nationale et de la procédure d'établissement de rapports sur la sécurité et la santé au travail

Etats Membres dont les politiques ou les moyens dans le domaine de la sécurité et la santé au travail ont beaucoup progressé à la suite de la ratification ou de l'application des normes de l'OIT, de la mise en œuvre de recueils de directives pratiques ou de guides du BIT, ou du lancement de programmes d'action nationaux.

C'est un indicateur révisé qui combine l'indicateur 3b.2 du programme et budget pour 2002-03, lequel se lit comme suit: «Etats Membres dans lesquels des programmes d'action sont lancés pour certaines industries et certains agents dangereux», et l'indicateur 3b.1: «Etats Membres dans lesquels les mandants renforcent leur capacité en matière de sécurité et de santé au travail en ratifiant et en appliquant les normes de l'OIT, et en se servant de codes, de guides, d'outils et de méthodes statistiques et d'information sur la sécurité et la santé». Dans le programme et budget pour 2000-01, il correspondait à l'indicateur 3b.1, qui se lisait comme suit: «Nombre d'Etats Membres où des programmes d'action nationaux sur le travail sans risque ont été lancés pour certains secteurs et agents dangereux, comme la construction, les produits chimiques, les industries extractives et la silicose». Un autre indicateur, à savoir le 3b.2, traitait de la couverture statistique des accidents du travail et des maladies professionnelles.

Cible

32 Etats Membres.

C'est une nouvelle cible. Pour la période biennale 2000-01, la cible pour l'indicateur correspondant (3b.1) était de huit Etats Membres, et elle a été pleinement atteinte. Dans le cas de l'indicateur 3b.2, la cible de cinq Etats Membres a été largement dépassée, puisque les résultats recherchés ont été atteints dans 11 pays.

Stratégie

221. La Conférence internationale du Travail examinera en 2003 l'approche intégrée des activités normatives dans le domaine de la sécurité et de la santé au travail. A la lumière de ces discussions, les activités de l'OIT seront rationalisées de manière à en maximiser l'impact sur les entreprises et sur les pays. Les normes de l'OIT joueront un rôle déterminant, et leur ratification et application seront encouragées comme seront également préconisés d'autres moyens d'action de l'Organisation, notamment les recueils de directives pratiques, les guides et les outils d'information. Les principes directeurs de 2001 du BIT concernant les systèmes de gestion de la sécurité et de la santé au travail seront adaptés aux contextes locaux et utilisés pour encourager la responsabilité sociale des entreprises. Par l'intermédiaire de son Centre international d'informations de sécurité et de santé au travail (CIS), le BIT continuera d'enrichir sa base de connaissances en resserrant les liens avec les centres nationaux et les centres de collaboration du CIS, afin de répondre à la demande croissante d'informations. Il servira de centre d'échanges de renseignements, offrant aux mandants des informations pertinentes, des données statistiques et des solutions pour des secteurs, des professions ou des travaux particulièrement dangereux. Il sera porté une attention particulière à certains groupes (notamment, les travailleurs et les entreprises du secteur informel de l'économie, les groupes vulnérables et les travailleuses). Les Etats Membres seront encouragés à lancer des programmes d'action nationaux sur le travail sans risque, avec la coopération technique de l'OIT.

222. La coopération avec d'autres institutions internationales et régionales de sécurité et de santé a donné des résultats importants dans plusieurs domaines. Cette coopération sera renforcée, notamment dans le cadre du Programme interorganisations pour la gestion économiquement rationnelle des substances chimiques, de l'appui aux services nationaux d'inspection du travail avec le concours de l'Association internationale de l'inspection du travail, et de l'organisation du congrès mondial sur la sécurité et la santé au travail et de la conférence internationale sur les maladies respiratoires d'origine professionnelle.

223. Le Programme focal sur la sécurité et la santé au travail et sur l'environnement vise essentiellement à protéger les travailleurs exerçant des professions dangereuses par des politiques et des programmes de prévention et par l'extension de cette protection aux groupes de travailleurs

vulnérables. Il vise aussi à renforcer la capacité des mandants tripartites de trouver des réponses adéquates à ces questions. Susciter une prise de conscience de la corrélation entre les politiques sociales et économiques, d'une part, et des conditions améliorées de sécurité et de santé au travail, d'autre part, est une autre fonction essentielle de ce programme. Toutes les régions de l'OIT reconnaissent la nécessité d'améliorer la sécurité et la santé au travail dans les Etats Membres.

Indicateur 3b.2: Amélioration des conditions d'emploi

Etats Membres dans lesquels les outils, les travaux de recherche, les méthodes et les instruments juridiques de l'OIT sont utilisés pour améliorer les conditions d'emploi, protéger la maternité et concilier travail et responsabilités familiales, y compris dans les petites entreprises et le secteur informel de l'économie.

C'est un nouvel indicateur qui tient compte des appels lancés par les mandants en faveur d'une approche globale de la protection des travailleurs. C'est une version combinée et révisée des indicateurs 3b.3 et 3b.4 du programme et budget pour 2002-03, qui se lisent respectivement comme suit: «Etats Membres dans lesquels les institutions locales utilisent les outils et les méthodes de l'OIT en vue d'améliorer les conditions de travail dans les petites entreprises et le secteur informel de l'économie» et «Etats Membres qui ont ratifié et appliquent les normes de l'OIT sur le travail et la famille, la protection de la maternité et le temps de travail, et dans lesquels des données pertinentes sur ces questions sont produites et utilisées pour la formulation des politiques». L'action de l'OIT dans le domaine salarial sera désormais intégrée à cet indicateur.

Cible

20 Etats Membres.

Cette cible est légèrement plus élevée que celle qui avait été fixée pour 2002-03, de manière à couvrir les mesures prises dans le domaine des réformes salariales et de leur suivi.

Stratégie

224. L'OIT va établir, voire renforcer, des partenariats avec les institutions locales qui s'occupent des petites entreprises, du secteur informel de l'économie (y compris dans l'agriculture) et des groupes vulnérables. Le but est de les encourager à intégrer les conditions d'emploi (conditions de travail, temps de travail, organisation du travail et salaires) dans leurs programmes et d'appuyer leurs efforts dans ce sens. La coopération avec d'autres organisations internationales sera intensifiée de manière à contribuer aux Objectifs de développement pour le Millénaire (ODM) consistant à améliorer la santé maternelle par la protection de la maternité.

225. Les activités de promotion et l'action de sensibilisation seront intensifiées afin de faire mieux connaître et la convention (n° 156) sur les travailleurs ayant des responsabilités familiales, 1981, et d'en encourager le respect. Cela coïncidera avec le dixième anniversaire (en 2004) de l'Année internationale de la famille. Tirant les enseignements de l'expérience acquise à ce jour, le programme de l'OIT sur les améliorations du travail dans les petites entreprises sera révisé et mis en œuvre dans différents pays. L'OIT assurera la formation pour améliorer la contribution des mandants tripartites sur la question des conditions d'emploi, apportera un appui technique à l'élaboration des législations nationales pertinentes et fournira des informations et des outils pratiques pour améliorer les conditions de travail dans les petites et moyennes entreprises et dans le secteur informel de l'économie (les conditions de sécurité, de santé et de travail dans le secteur informel de l'économie de la région *Asie et Pacifique* seront évaluées aux fins de leur amélioration. Des travaux similaires seront accomplis dans les *Etats arabes*, où l'on s'intéressera plus particulièrement aux professions agricoles et industrielles dangereuses ainsi qu'aux groupes et catégories de travailleurs considérés comme étant à risque).

226. Des travaux supplémentaires sur la question des salaires et des revenus viendront compléter les domaines d'activité existants afin de promouvoir d'une manière plus globale le travail décent sur le lieu de travail.

Activités financées par l'excédent de 2000-01

Plusieurs projets doivent être mis en œuvre au cours des deux périodes biennales, le but étant d'améliorer les conditions de travail (y compris la sécurité et la santé professionnelles) dans certaines industries et certains secteurs. Il sera porté une attention particulière à la situation de certains groupes ou de certaines catégories de travailleurs. Les industries extractives sont au centre de ces activités dans quatre pays de la région des **Amériques** (Bolivie, Colombie, Equateur et Pérou). L'OIT apporte son appui à l'élaboration d'un programme d'action national sur le travail sans risque en **Chine**, qui couvrira ce secteur d'activité. On se penche sur les conditions de travail dans le secteur agro-industriel en **Turquie**, où l'on s'intéresse en particulier aux PME ainsi qu'aux femmes et aux enfants qui travaillent. Le but est de rassembler des informations sur la situation existante, qui serviront à orienter la nouvelle législation du travail. Les mandats de l'OIT considèrent comme une priorité d'accroître la capacité des partenaires sociaux de traiter les problèmes de sécurité et de santé professionnelles. A cette fin, dans la **République arabe syrienne**, la formation sera assurée par un institut de travailleurs.

Propositions d'activités à financer par des ressources extrabudgétaires supplémentaires

Les ressources extrabudgétaires prévues pour la période biennale ont déjà été affectées aux activités stratégiques de base. Les propositions ci-après définissent des priorités au cas où des ressources supplémentaires viendraient à être disponibles.

- **Programme intersectoriel sur les travaux dangereux auxquels sont assujettis des enfants:** L'identification des travaux dangereux auxquels sont assujettis les enfants est souvent limitée aux secteurs d'activité économique. Pour compléter les activités en cours du BIT, des ressources supplémentaires seraient requises pour la mise au point de techniques et méthodes permettant de bien identifier les travaux dangereux auxquels sont assujettis les enfants, en fonction des emplois, des procédés et des opérations. **(Ressources supplémentaires proposées: 1 million de dollars)**
- **Programme mondial OIT/OMS de lutte contre la silicose:** Des ressources supplémentaires seront nécessaires pour lancer des programmes d'action nationaux visant l'élimination de la silicose dans quatre à six pays. Des directives méthodologiques seraient élaborées conjointement avec l'OMS pour renforcer les capacités nationales de prévention de la pneumoconiose. **(Ressources supplémentaires proposées: 1,5 million de dollars)**
- **Démolition de navires:** La démolition de navires est l'une des activités les plus dangereuses. Les taux d'accidents mortels, de lésions et de maladies liées à cette activité sont inacceptables, et dans un certain nombre de pays ces travaux sont exécutés dans le secteur informel de l'économie et font intervenir des travailleurs migrants. Des ressources supplémentaires sont requises pour contribuer à l'établissement des cadres nationaux nécessaires pour promouvoir un encadrement responsable des activités de démantèlement des navires et appuyer les efforts visant à améliorer la sécurité et la santé dans le secteur informel de la démolition de navires. **(Ressources supplémentaires proposées: 3 millions de dollars)**
- **Renforcement des systèmes d'inspection du travail:** Les systèmes d'inspection du travail peuvent jouer un rôle central dans la promotion, le suivi et l'application conforme des normes fondamentales de l'OIT, y compris les conventions emblématiques telles que les conventions n^{os} 81, 155 et d'autres. Cependant, dans de nombreux Etats Membres, les services d'inspection du travail sont politiquement et structurellement faibles, et la notion de suivi, introduite récemment entre SafeWork, IPEC et DECLARATION, est encore peu familière. Des ressources supplémentaires seraient requises pour la mise en œuvre d'un programme pilote dans dix pays qui représentent différentes approches systémiques de l'inspection du travail, le but étant de créer une capacité viable de suivi et d'application effective des conventions fondamentales. **(Ressources supplémentaires proposées: 3.850.000 dollars)**

- **Programmes nationaux en faveur de la sécurité et de la santé au travail et promotion de systèmes de gestion:** Des ressources supplémentaires sont requises à l'appui des efforts nationaux d'élaboration et de mise en œuvre de programmes d'action nationaux sur le travail sans risque dans un certain nombre d'Etats Membres et d'échange de données d'expérience entre les pays. Les pays entrant en ligne de compte sont les suivants: Chine, Brésil, Sénégal, Kazakhstan, Philippines. **(Ressources supplémentaires proposées: 4,5 millions de dollars)**
- **Prévention des accidents dans les industries extractives et dans le secteur de la construction:** Les industries extractives et la construction sont deux secteurs d'activité parmi les plus dangereux, où l'on enregistre de nombreux accidents mortels et d'importants préjudices d'ordre économique. L'OIT a adopté plusieurs normes, notamment une convention, une recommandation et des recueils de directives pratiques relatifs à ces secteurs. Des ressources supplémentaires sont requises pour aider les pays en développement et les pays en transition à mettre en place des programmes plus efficaces de sécurité dans les industries extractives et dans le secteur de la construction ainsi que des mesures d'amélioration des modalités pratiques. **(Ressources supplémentaires proposées: 4 millions de dollars)**
- **Programme intersectoriel sur la sécurité et la santé dans l'agriculture:** On estime à 1,3 milliard le nombre de travailleurs actifs dans le secteur agricole. Un nombre considérable de personnes vit en dessous du seuil de pauvreté en milieu rural. L'agriculture est l'une des professions les plus dangereuses à l'échelle mondiale. Dans plusieurs pays, le taux de mortalité par accident dans l'agriculture est deux fois plus élevé que la moyenne dans tous les autres secteurs d'activité. S'attaquer aux problèmes de la sécurité et de la santé dans l'agriculture requiert une stratégie bien définie. Des ressources supplémentaires sont requises pour lancer des programmes nationaux en faveur de la sécurité et de la santé dans l'agriculture, qui prévoiraient: 1) l'élaboration de politiques nationales conformes à la convention no 184 et à la recommandation no 192; 2) la création et le développement de services de sécurité et de santé au travail de manière à couvrir la main-d'œuvre temporaire, les femmes et les enfants qui travaillent; 3) le renforcement de capacités techniques parmi les mandants pour élaborer des programmes nationaux viables sur la sécurité et la santé dans l'agriculture. **(Ressources supplémentaires proposées: 2 millions de dollars)**
- **Les problèmes psychosociaux au travail:** La drogue et l'alcool, la violence, le stress, le tabac et le VIH/SIDA sont les principales menaces sur le lieu de travail. Une méthodologie connue sous le nom de SOLVE guide les entreprises pour s'attaquer à ces problèmes psychosociaux dans le cadre d'une politique et d'une structure globales à l'échelon de l'entreprise pour une action préventive intégrée. Déjà testée et approuvée par les réseaux régionaux de conseillers techniques, il est désormais proposé de l'appliquer à l'élaboration d'une réponse globale aux problèmes psychosociaux dans le cadre d'une approche intégrée de la santé et de la sécurité au travail. Ce programme s'appuierait sur les recueils existants de directives pratiques relatifs à l'alcool, à la drogue et au VIH/SIDA, mais élaborerait également des directives pratiques supplémentaires en tant que de besoin, concernant par exemple le tabagisme passif sur le lieu de travail. Le but ultime serait de créer une capacité d'action au niveau national de manière à développer l'action au niveau de l'entreprise. **(Ressources supplémentaires proposées: 2,5 millions de dollars)**
- **Les conditions de travail et autres conditions d'emploi dans les micro-entreprises et les petites entreprises:** Des ressources supplémentaires sont requises pour élaborer, mettre en œuvre et évaluer un nouveau plan d'action dans cinq pays, visant à améliorer les conditions de travail et autres conditions d'emploi dans les petites entreprises du secteur informel de l'économie. Il viserait davantage à réduire la pauvreté en atténuant la vulnérabilité imputable aux mauvaises conditions de travail et de vie des femmes et des hommes, en leur facilitant l'accès aux ressources productives et en utilisant mieux ces ressources, et à promouvoir l'égalité entre hommes et femmes en s'attachant à résoudre divers problèmes et à traiter les priorités des travailleurs et des travailleuses, notamment dans les entreprises familiales. Les problèmes spécifiques aux femmes et à la famille seraient couverts. **(Ressources supplémentaires proposées: 1 million de dollars)**

- **Concilier responsabilités professionnelles et familiales:** Même si les femmes contribuent de plus en plus au revenu familial, cette main-d'œuvre reste concentrée dans les types d'emploi les moins protégés et doit en outre se partager entre obligations professionnelles et familiales. Les efforts pour améliorer le statut des femmes et réduire leur vulnérabilité au travail doivent s'accompagner de mesures visant à améliorer leur statut et à réduire leur vulnérabilité au foyer. Des ressources supplémentaires permettraient de financer l'élaboration de mesures concrètes visant à encourager des politiques et pratiques du travail propres à garantir une meilleure intégration des femmes dans la vie active et des hommes dans la vie familiale. Il serait porté une attention particulière aux communautés urbaines pauvres et aux industries/secteurs à main-d'œuvre majoritairement féminine. **(Ressources supplémentaires proposées: 600.000 dollars)**
- **Protection de la maternité pour les femmes du secteur informel de l'économie:** En guise de contribution à la réalisation des ODM dans le domaine de la protection de la maternité, l'OIT s'attachera à promouvoir la mise en œuvre de la convention (n° 183) sur la protection de la maternité, 2000, qui préconise la protection de la maternité pour les femmes exerçant des formes atypiques de travail salarié. Les microsystèmes d'assurance maladie pour les travailleurs du secteur informel incluent habituellement la protection de la maternité. Des directives sont en préparation sur la santé et la sécurité des travailleuses enceintes et allaitantes et de leurs enfants. Ce travail serait mis à profit pendant la présente période biennale et servirait de base à l'élaboration d'un programme commun de coopération technique novateur concernant la protection de la santé et les services de santé pour les travailleuses enceintes et allaitantes du secteur informel. Il serait mis en œuvre à titre expérimental dans trois pays. **(Ressources supplémentaires proposées: 1,2 million de dollars)**

Indicateur 3b.3: Protection des droits et égalité de traitement des migrants

Etats Membres qui adoptent des politiques et des programmes pour la protection des droits et l'égalité de traitement des femmes et des hommes migrants, et contre la traite de la main-d'œuvre immigrée.

C'est une version légèrement modifiée de l'indicateur 3b.5 du programme et budget pour 2002-03, qui se lit comme suit: «Etats Membres qui adoptent des politiques et programmes pour l'égalité de traitement et contre la traite de la main-d'œuvre immigrée».

Cible

10 Etats Membres.

La cible correspondant à cet indicateur pour 2002-03 est de huit (8) Etats Membres. Au cours de la période biennale 2000-01, la cible de cinq pays a été atteinte pour l'indicateur correspondant, qui se lisait comme suit: «Nombre d'Etats Membres ayant adopté une nouvelle législation nationale conforme aux normes de l'OIT sur le recrutement et le traitement des travailleurs migrants».

Stratégie

227. La préparation et le suivi de la session de juin 2004 de la Conférence internationale du Travail, qui abordera d'une manière intégrée les questions liées aux migrations internationales de main-d'œuvre, donneront une impulsion à ce programme et contribueront à en améliorer la visibilité et la reconnaissance à l'échelle mondiale.

228. L'OIT préparera pour ses mandants des données comparatives sur les politiques dans le domaine des migrations, sur la législation et la pratique nationales y relatives et sur les résultats des études d'impact. Les mandants recevront également une assistance pour l'utilisation des indicateurs statistiques permettant de contrôler les progrès réalisés dans le domaine de l'intégration des immigrants. Comme la bonne intégration des immigrants est souvent considérée comme une

condition préalable à la libéralisation des politiques d'accueil, les pratiques exemplaires seront répertoriées, diffusées et examinées à des séminaires tripartites nationaux. Ainsi, une assistance technique sera apportée aux **Etats arabes** afin de faciliter le dialogue politique entre les pays d'accueil et les pays d'origine de la main-d'œuvre, aussi bien à l'intérieur des régions et des sous-régions qu'entre celles-ci.

229. La collaboration avec d'autres institutions des Nations Unies et d'autres institutions internationales et régionales actives dans le domaine des migrations sera intensifiée. Ainsi, l'OIT, de concert avec l'OCDE et la Banque mondiale, établira un rapport global sur les effets de la mondialisation sur les migrations. Les résultats des études seront examinés lors d'un colloque technique.

230. Le taux de ratification des conventions sur les travailleurs migrants est très faible. Afin de susciter l'intérêt pour la convention (n° 97) sur les travailleurs migrants (révisée), 1949, et la convention (n° 143) sur les travailleurs migrants (dispositions complémentaires), 1975, des rapports de pays sur les conditions d'emploi des travailleurs migrants seront établis et examinés, en même temps que ces deux conventions, à des séminaires tripartites nationaux. Suivront des missions consultatives techniques visant à étudier les facteurs qui font obstacle à la ratification.

231. Devant la préoccupation croissante suscitée par la traite d'êtres humains, notamment de femmes, l'OIT entend améliorer sa documentation sur la question afin d'utiliser cette base de connaissances pour conseiller ses mandants et lancer des campagnes de sensibilisation.

Propositions d'activités à financer par des ressources extrabudgétaires supplémentaires

Les ressources extrabudgétaires prévues pour la période biennale ont déjà été affectées aux activités stratégiques de base. Les propositions ci-après définissent des priorités au cas où des ressources supplémentaires viendraient à être disponibles.

- **Vers un cadre international de partage des avantages des migrations de main-d'œuvre hautement qualifiée:** Ce programme de travail s'impose du fait de la nécessité de remédier aux inégalités résultant de l'exode de main-d'œuvre hautement qualifiée, qui a miné les perspectives de croissance de nombreux pays en développement. L'OIT devrait jouer un rôle majeur dans l'élaboration de principes et de mécanismes reconnus sur le plan international pour que les pays d'origine tirent également profit de leur investissement dans le capital humain. Ce programme chercherait à obtenir le soutien de donateurs internationaux et comprendrait des consultations avec nos mandants aux niveaux national, régional et international pendant une période de quatre ans à partir de 2004. **(Ressources supplémentaires proposées: 500.000 dollars)**
- **Promouvoir des investissements productifs avec les envois de fonds des émigrés:** Des études antérieures du BIT ont montré que, pour de nombreux pays en développement, l'émigration de main-d'œuvre, plus que le commerce ou l'aide extérieure ou les IED, est la principale source de devises. Cependant, d'importants flux de fonds envoyés par les émigrés ne garantissent pas une croissance économique soutenue. Ce programme vise à mieux connaître et comprendre le processus par lequel les envois de fonds peuvent soutenir la croissance. Ce programme, qui devrait prendre deux années de travail, comprendrait des études portant sur plusieurs grands pays destinataires d'envois de fonds d'émigrés (notamment: **Mexique, Equateur, Egypte, Maroc, Sénégal, Ghana, Sri Lanka, Bangladesh, Indonésie, Bulgarie, Roumanie, Pologne**), une évaluation des politiques macroéconomiques qui influent sur l'affectation des fonds envoyés et leur productivité, ainsi qu'une étude d'impact de ces fonds sur l'emploi et l'équité. Les conclusions de ces études seraient utilisées pour conseiller les Etats Membres sur les politiques et pratiques appropriées. **(Ressources supplémentaires proposées: 900.000 dollars)**
- **Gérer les migrations de main-d'œuvre:** On s'efforcera d'obtenir des ressources extrabudgétaires pour des projets régionaux visant à élaborer et promouvoir de nouveaux cadres, stratégies, systèmes et mécanismes d'organisation et de gestion des migrations de main-d'œuvre en tant qu'instrument de développement. Ces projets viseront à identifier et évaluer les expériences passées concernant les programmes et mécanismes bilatéraux de migration de main-d'œuvre à l'intérieur de l'Europe, entre l'Europe et des pays tiers, et

dans d'autres contextes régionaux et interrégionaux, et à en tirer des enseignements. Le Bureau élaborerait des options concernant les orientations et mécanismes futurs pour une organisation bien ordonnée des migrations de main-d'œuvre. Il élaborerait des manuels techniques sur la gestion de ces migrations, organiserait et conduirait des missions consultatives techniques d'évaluation des conditions et besoins propres aux pays, fixerait des priorités et établirait des plans d'action. Il apporterait une assistance technique pour l'élaboration et la mise en œuvre des politiques, pour la détermination des structures administratives requises et pour des mesures opérationnelles. **(Ressources supplémentaires proposées: 3 millions de dollars)**

Indicateur 3b.4: Plans nationaux de lutte contre le VIH/SIDA dans le monde du travail

Etats Membres ayant intégré dans leurs plans de lutte nationaux contre le VIH/SIDA une composante liée au monde du travail dans les secteurs formel et informel de l'économie, et des initiatives concernant le lieu de travail, en collaboration avec les mandants tripartites de l'OIT.

C'est une version révisée de l'indicateur 3b.6 du programme et budget pour 2002-03. La référence au secteur informel de l'économie a été ajoutée de manière à tenir compte des préoccupations des mandants.

Cible

20 Etats Membres.

Cette cible est la même que celle qui avait été fixée pour la période biennale 2002-03.

Stratégie

232. L'OIT fournira des orientations de politique générale et un soutien technique aux mandants contre les pratiques discriminatoires dans l'emploi et la profession à l'égard des personnes atteintes du SIDA, pour leur sécurité d'emploi et leur protection sociale, et pour appuyer les programmes de prévention du SIDA. Les gouvernements seront conseillés pour l'élaboration d'une politique et d'une législation nationales relatives au VIH, et les employeurs seront encouragés à se constituer en associations pour œuvrer avec leurs homologues à la mise en place de programmes sur le lieu de travail, fondés sur le Recueil de directives pratiques du BIT sur le VIH/SIDA et le monde du travail.

233. L'OIT effectuera des travaux d'étude et analysera les politiques concernant le VIH/SIDA sous l'angle de son impact sur le monde du travail. Ainsi les mandants tripartites pourront-ils mieux mesurer les effets de la pandémie sur les travailleurs et les entreprises. Les résultats de ces activités serviront à l'élaboration de lignes directrices concernant les politiques et programmes sur le lieu de travail. En **Europe** et **Asie centrale**, par exemple, quatre pays élaboreront des politiques à appliquer au lieu de travail, qui seront testées dans des entreprises pilotes puis reprises dans tous les pays concernés. En **Afrique**, on s'attachera en particulier à intégrer les personnes vivant avec le VIH/SIDA dans des régimes de protection sociale pour groupes vulnérables. Les mandants tripartites seront formés pour mettre en œuvre ces politiques et programmes, y compris dans le secteur informel de l'économie, et pour entreprendre des réformes législatives.

234. Par des efforts de sensibilisation, par une communication efficace et par des partenariats extérieurs plus solides, l'OIT recueillera un soutien national, régional et international pour les tâches suivantes: mobilisation des ressources humaines et financières nécessaires aux projets et programmes; diffusion d'informations; et partage de données d'expérience sur les «pratiques exemplaires» en matière de lutte contre la discrimination et l'exclusion sociale.

Activités financées par l'excédent de 2000-01

Des projets visant à apporter des solutions aux problèmes posés par le VIH/SIDA sur le lieu de travail sont mis en œuvre en *Afrique* et dans les *Etats arabes*. En *Afrique*, on s'emploie à renforcer la capacité des partenaires sociaux de faire face aux problèmes posés par le VIH/SIDA sur le lieu de travail. Dans les *Etats arabes*, on s'efforce notamment de sensibiliser les mandants tripartites à cette question, par l'emploi d'informations disponibles en langue arabe.

Propositions d'activités à financer par des ressources extrabudgétaires supplémentaires

Les ressources extrabudgétaires prévues pour la période biennale ont déjà été affectées aux activités stratégiques de base. Les propositions ci-après définissent des priorités au cas où des ressources supplémentaires viendraient à être disponibles.

- **Prévention du VIH/SIDA dans les Etats arabes:** Plusieurs pays de la région arabe s'inquiètent du faible nombre de cas avérés de personnes atteintes du VIH/SIDA, qui peut s'expliquer par les mauvais systèmes de surveillance, qui empêchent, par contre-coup, l'élaboration d'une réponse efficace. Cette situation est compliquée par les dénégations persistantes des responsables pour les affaires sociales et politiques. Les représentants de 11 pays ont participé récemment à une réunion qui appelait l'OIT à lancer des programmes et des campagnes concernant le VIH/SIDA sur le lieu de travail et à renforcer la capacité des gouvernements, des organisations d'employeurs et de travailleurs de combattre ce fléau. Des ressources supplémentaires seraient utilisées pour créer des programmes d'intervention rapide sur le lieu de travail, visant essentiellement à atténuer la vulnérabilité à l'infection, à réduire les comportements à risques, à renforcer les capacités des mandants de l'OIT et de leurs partenaires sociaux et à sensibiliser les responsables politiques et communautaires. Des systèmes de surveillance seraient aussi introduits pour surveiller le taux de prévalence et l'impact des interventions sur le lieu de travail. **(Ressources supplémentaires proposées: 1,5 million de dollars)**
- **Réduire l'impact du VIH/SIDA sur les groupes vulnérables:** Les ressources supplémentaires seraient utilisées pour soutenir les projets de coopération technique en *Afrique*, en *Asie-Pacifique*, en *Amérique latine* et dans les *Caraïbes*, visant à renforcer la capacité des gouvernements et des partenaires sociaux d'empêcher l'extension du VIH/SIDA et d'en atténuer l'impact sur les jeunes, les femmes, les populations mobiles et les autres groupes vulnérables, dont ceux qui travaillent dans le secteur informel de l'économie. Le Recueil de directives pratiques du BIT sur le VIH/SIDA et le monde du travail servirait de cadre global pour s'attaquer à la discrimination et à l'exclusion sociale, et pour définir les droits et responsabilités des travailleurs et des employeurs en matière de prévention, de soins et de soutien. **(Ressources supplémentaires proposées: 3,5 millions de dollars)**



DIALOGUE SOCIAL

OBJECTIF STRATÉGIQUE No. 4:

Renforcer le tripartisme et le dialogue social

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS



Objectif opérationnel 4a: **Partenaires sociaux**

La représentation, les services et l'influence des partenaires sociaux sont renforcés.



Objectif opérationnel 4b: **Gouvernements et institutions de dialogue social**

Les cadres juridiques, les institutions, les mécanismes et processus de dialogue sont renforcés et utilisés.

Objectif stratégique No. 4:

Priorités régionales et résultats escomptés

Les propositions soumises par les régions sont fondées sur les priorités définies par les mandats des Etats Membres de l'OIT. Une synthèse des priorités et des résultats escomptés quant aux travaux de l'Organisation dans le domaine du dialogue social est présentée ci-après.

Afrique

La capacité des ministères du Travail et des partenaires sociaux (travailleurs et employeurs) à participer de manière effective à l'élaboration des politiques économiques et sociales est renforcée – (gouvernance).

Les législations du travail sont révisées en conformité avec les normes internationales du travail et en concertation avec les partenaires sociaux.

Les organes tripartites compétents adoptent les dispositions du Recueil de directives pratiques du BIT sur le VIH/SIDA et le monde du travail.

Les organisations de travailleurs et les organisations d'employeurs élargissent leur base de représentation et font une plus grande place aux femmes dans leurs structures, y compris au plus haut niveau.

L'intégration socio-économique en Afrique grâce à l'Union africaine et au NEPAD tient compte des objectifs en matière de travail décent. Les partenaires sociaux contribuent aux politiques, aux plans d'action et au renforcement des capacités dans le cadre des programmes régionaux et sous-régionaux.

Amériques

Les Etats membres acquièrent la capacité d'élaborer des politiques tenant compte à la fois des aspects économiques et sociaux dans le but de promouvoir le travail décent et de lutter contre la pauvreté.

Les conventions de l'OIT sont ratifiées et la législation est révisée pour garantir l'application effective des dispositions des conventions. Des mécanismes sont mis en place afin de permettre aux travailleurs et aux employeurs de participer au contrôle du respect des normes du travail.

On recourt davantage au consensus et à la négociation collective.

La dimension sociale de l'intégration économique des Amériques et l'élaboration des politiques au niveau national sont renforcées grâce au dialogue social.

Les mandats tripartites participent davantage au dialogue social et on note une participation effective des organisations d'employeurs et des organisations de travailleurs dans le cadre de l'élaboration des politiques et des programmes dans les domaines du travail, de l'économie et de la protection sociale.

Etats arabes

Les Etats membres établissent des cadres juridiques et des structures institutionnelles en vue d'un fonctionnement efficace des mécanismes tripartites de dialogue social, conformément aux conventions et recommandations pertinentes de l'OIT.

Les organisations d'employeurs représentent véritablement leurs entreprises membres et fournissent des services adaptés en fonction de l'évolution du monde de l'entreprise. Les travailleurs sont mieux représentés dans les débats sur les politiques socio-économiques.

Des politiques participatives et fondées sur les droits sont instituées dans les Etats Membres aux fins de l'élaboration et de la mise en œuvre de politiques sociales saines et de la stabilité politique. Les Etats Membres mettent au point des politiques sociales et économiques axées sur l'emploi en recourant au dialogue social.

Asie et Pacifique

La participation des organisations d'employeurs et des organisations de travailleurs à l'élaboration des politiques relatives à la croissance économique et à la mondialisation est accrue grâce au dialogue social dans le cadre du processus DSRP et les relations professionnelles s'améliorent.

Les politiques et les programmes axés sur le secteur informel facilitent l'intégration de ce secteur dans l'économie formelle grâce notamment à la promotion d'organisations représentant les travailleurs et les entreprises.

Les programmes d'éducation ouvrière abordent la question de la représentation des travailleurs et des entreprises de l'économie informelle.

Les programmes d'éducation ouvrière abordent la question des groupes défavorisés. Les dispositions juridiques et institutionnelles qui régissent le dialogue social permettent de mieux répondre aux besoins de ces groupes, en accordant une attention particulière aux questions d'égalité entre hommes et femmes.

Les politiques et les programmes de prévention et de réponse aux crises mettent l'accent sur le travail décent, l'égalité entre hommes et femmes et le dialogue social.

Europe et Asie centrale

Les mandants de l'OIT renforcent leur cadre juridique, leurs institutions et leurs procédures de dialogue social et adoptent des législations fondées sur les normes et les orientations du BIT.

Les pays renforcent la représentation, les services et l'influence de tous les mandants tripartites.

Les pays élaborent des institutions et des mécanismes efficaces en vue d'un dialogue social constructif, notamment en ce qui concerne le règlement des différends dans le domaine du travail.

Objectif stratégique n° 4

Renforcer le tripartisme et le dialogue social

235. Le dialogue social fait partie intégrante de l'agenda du travail décent; c'est également un moyen de réaliser les objectifs fixés en la matière. La résolution concernant le tripartisme et le dialogue social, adoptée par la Conférence internationale du Travail à sa session de 2002 a renforcé cette idée en reconnaissant le rôle essentiel que joue le dialogue social quant à la promotion des principes et des droits fondamentaux au travail, à la réalisation des objectifs en matière d'emploi et à l'amélioration de la protection sociale.

236. L'importance du dialogue social est de plus en plus reconnue à une époque où la communauté internationale cherche des solutions appropriées aux problèmes de la mondialisation. L'expérience et la compétence établie de l'OIT dans ce domaine font que l'Organisation est bien placée pour jouer un rôle de premier plan dans la promotion du dialogue, des partenariats et de l'approche participative dans le cadre des processus d'élaboration des politiques, éléments maintes fois prônés à l'occasion des grandes conférences multilatérales (Consensus de Monterrey, Sommet mondial sur le développement durable, etc.).

237. Les propositions des régions montrent également que les mandants tripartites considèrent que sans dialogue social il ne saurait y avoir ni bonne gouvernance ni développement démocratique. Elles préconisent d'élargir le champ du dialogue social aux questions prioritaires (stratégies de réduction de la pauvreté, réalisation des Objectifs de développement pour le Millénaire, répondre aux besoins des travailleurs du secteur informel, intégrer le travail décent dans les politiques et les programmes de développement nationaux et sous-régionaux). Dans certains Etats Membres de l'OIT, il se peut qu'il faille créer les institutions et les mécanismes de dialogue social, et dans d'autres, qu'il faille les renforcer ou les adapter pour faire face à une situation nouvelle. Une réforme des législations du travail et autres textes de loi en rapport avec l'emploi ainsi que des programmes de renforcement des capacités des ministères du Travail et des partenaires sociaux doivent être menés dans un certain nombre de pays si l'on veut que les employeurs et les travailleurs participent pleinement à l'élaboration des principales politiques économiques et sociales.

238. Les mandants de l'OIT ont clairement manifesté l'importance qu'ils accordent aux services consultatifs en matière de politiques et techniques dans les domaines du droit du travail et de l'administration du travail ainsi qu'à la création ou à la réforme des institutions et des processus de dialogue social aux niveaux national et sous-régional. L'OIT continuera d'apporter une aide soutenue et intégrée dans ces domaines interdépendants. A cette fin, des indicateurs fiables du dialogue social seront élaborés dans le cadre des indicateurs du travail décent. La ratification et l'application d'instruments clés tels que la convention (n° 144) sur les consultations tripartites relatives aux normes internationales du travail, 1976, la convention (n° 150) sur l'administration du travail, 1978, et la convention (n° 154) sur la négociation collective, 1981, permettront de renforcer le dialogue social et d'y faire davantage appel en tant que moyen de rechercher le consensus, de gérer le changement et de promouvoir la bonne gouvernance.

239. Beaucoup de questions dans le domaine du travail sont propres à un secteur. En outre, les effets et les répercussions des développements économique et social (mondialisation, évolution technologique et nouvelles formes d'organisation du travail, etc.) peuvent varier d'un secteur à l'autre. L'approche sectorielle est donc particulièrement importante dans le cadre de l'agenda du travail décent car elle est orientée vers la recherche des causes des déficits de travail décent dans les différents secteurs économiques et de leurs solutions. L'OIT joue un rôle essentiel en fournissant aux mandants sectoriels, aux niveaux national et international, des services techniques et consultatifs. Ce soutien est fondamental si l'on veut que ces mandants puissent participer de façon constructive aux discussions complexes sur la politique à mener et aux efforts de recherche d'un consensus tripartite sur les questions d'intérêt pour le secteur et le pays.

240. Le Conseil d'administration examine actuellement le programme d'activités sectorielles de l'OIT, à propos duquel, à sa 286e session (mars 2003), il se prononcera sur la mise en œuvre d'une nouvelle approche pour la période biennale 2004-05. L'objectif est d'adopter les moyens les plus appropriés pour répondre aux questions et aux tendances sectorielles et ainsi maximiser l'impact des travaux de l'Organisation.

241. En ce qui concerne la parité entre hommes et femmes, le BIT poursuivra ses efforts en vue d'accroître la participation des femmes dans tous ses domaines d'activités. D'importants progrès ont été faits quant à la prise en compte de cet aspect à tous les niveaux au cours de cette période biennale, mais il reste encore à les mesurer du point de vue tant quantitatif que qualitatif. Il faut en outre adopter une démarche novatrice permettant de suivre l'évolution de la situation dans ce domaine et de dépasser le simple cadre de la représentation pour s'intéresser davantage à la qualité de la participation des femmes et des hommes. Grâce aux enseignements tirés au cours de la période biennale actuelle, des instruments pratiques pourraient être élaborés pour aider les mandants dans les Etats Membres à mieux tenir compte de l'égalité entre les hommes et les femmes à tous les niveaux. Les efforts de promotion du dialogue social par l'intermédiaire d'institutions chargées des questions d'égalité entre hommes et femmes seront également poursuivis.

Tableau 8. Ressources allouées à l'objectif stratégique du dialogue social, par objectif opérationnel

	Ressources du BO qu'il est proposé d'allouer à l'objectif stratégique (en dollars E.-U. constants de 2002-03)	Montant estimatif des dépenses extrabudgétaires (en dollars E.-U.)	Montant estimatif des dépenses financées par l'excédent de 2000-01 (en dollars E.-U.)
Objectif opérationnel			
4a Partenaires sociaux	65 538 429	6 871 000	1 943 000
4b Gouvernements et institutions de dialogue social	38 398 873	17 190 000	1 407 490
Total 2004-05	107 937 302	24 061 000	3 350 490
Total 2002-03*	109 313 843	23 137 000	1 689 210

* Montant révisé des ressources du budget ordinaire allouées à l'objectif stratégique (nouvelle méthodologie) et montant estimatif actualisé des ressources extrabudgétaires.

242. Le tableau ci-dessus indique le total des ressources qu'il est proposé d'allouer à l'objectif stratégique du dialogue social. En dépit de la légère diminution des ressources disponibles pour cet objectif (1 380 000 dollars E.-U. de moins que pour 2002-03), cela reste le plus gros poste du budget ordinaire et de la CTBO. De plus, le dialogue social et la participation des organisations d'employeurs et de travailleurs sont des aspects qui sont également pris en compte dans les activités relevant d'autres objectifs stratégiques. Les ressources allouées au Bureau des activités pour les employeurs et au Bureau des activités pour les travailleurs n'ont pas diminué et le nombre des spécialistes des activités pour les employeurs et des activités pour les travailleurs dans les régions est inchangé par rapport à 2002-03.

243. On enregistre une augmentation du montant estimatif des ressources extrabudgétaires de 920 000 dollars E.-U. pour 2004-05, et celui de 2002-03 a également été révisé à la hausse. Les efforts seront poursuivis pour mobiliser des fonds supplémentaires. En outre, tous les projets de coopération technique devraient inclure une composante «dialogue social» et, là où cela est possible, il faudrait trouver des ressources pour financer la participation des organisations d'employeurs et des organisations de travailleurs.

244. Les ressources provenant de l'excédent de 2000-01 faciliteront les travaux relatifs aux nouveaux systèmes de sécurité maritime et portuaire approuvés par la communauté internationale, et permettront d'apporter des réponses aux répercussions négatives que les attaques terroristes perpétrées le 11 septembre et ultérieurement ont eues sur l'emploi de certains secteurs d'activités touchés de plein fouet. Les travaux relatifs à l'élaboration d'un instrument regroupant toutes les normes du secteur maritime bénéficieront également des ressources provenant de l'excédent. Conformément à une décision du Conseil d'administration, un montant important des ressources de l'excédent sera utilisé pour renforcer les activités relatives au dialogue social, notamment en ce qui concerne le Pacte mondial, l'économie informelle et le processus DSRP.

245. Les propositions au titre de cet objectif stratégique sont établies sur la base des ressources du budget ordinaire, de l'excédent de 2000-01 et du montant estimatif des dépenses extrabudgétaires. Des priorités supplémentaires pour lesquelles aucun financement n'est acquis à ce jour sont définies à la fin du texte portant sur chaque objectif opérationnel.

Objectif opérationnel 4a: Partenaires sociaux

La représentation, les services et l'influence des partenaires sociaux sont renforcés.

Indicateur 4a.1: Des services nouveaux ou de meilleure qualité

Organisations d'employeurs ou de travailleurs qui fournissent des services nouveaux ou de meilleure qualité à leurs membres ou qui renforcent leur capacité de fournir de tels services.

Cibles

- i) organisations d'employeurs dans 35 Etats Membres;
- ii) organisations de travailleurs dans 40 Etats Membres.

La cible pour 2002-03 est: «organisations d'employeurs dans 20 Etats Membres et organisations de travailleurs dans 30 pays». La cible (et le résultat) de l'indicateur correspondant, soit 4c.1 pour 2001-02, était: organisations d'employeurs dans 20 Etats Membres (résultat: plus de 40) et organisations de travailleurs dans 30 pays (résultat: plus de 50).

Indicateur 4a.2: Une représentation plus large

Organisations d'employeurs ou de travailleurs qui prennent des mesures ou des initiatives pratiques en vue d'élargir leur représentation.

Cibles

- i) organisations d'employeurs dans 20 Etats Membres;
- ii) organisations de travailleurs dans 40 Etats Membres.

La cible pour 2002-03 est: «organisations d'employeurs dans 10 Etats membres et organisations de travailleurs dans 30 pays». La cible (et le résultat) de l'indicateur correspondant, soit 4c.2 pour 2001-02, était: organisations d'employeurs dans 10 Etats Membres (résultat: 13) et organisations de travailleurs dans 30 pays (résultat: plus de 50).

Indicateur 4a.3: Influencer la politique sociale

Etats Membres où les partenaires sociaux ont une plus grande capacité d'influencer les politiques et programmes économiques et sociaux.

Cible

30 Etats Membres supplémentaires.

Cet indicateur est apparu dans le programme et budget pour 2002-03, la cible ayant été fixée à «15 Etats Membres supplémentaires».

Stratégie

246. Le tripartisme et le dialogue social font partie intégrante du travail décent et constituent en outre des moyens essentiels à sa mise en œuvre. La résolution concernant le tripartisme et le dialogue social, adoptée par la Conférence internationale du Travail à sa 90^e session, invite les

gouvernements des Etats Membres à s'assurer de l'existence de certaines conditions, sans lesquelles il ne saurait y avoir de dialogue social, à savoir: respect des principes fondamentaux, liberté syndicale, droit de négociation collective, relations professionnelles saines et respect du rôle des partenaires sociaux.

247. Outre que le tripartisme et le dialogue social sont un objectif stratégique à part entière, ils doivent être pris en compte dans toutes les activités du Bureau. Cela s'applique en particulier aux partenaires sociaux. Les activités en la matière seront financées par l'excédent de 2000-01, afin de donner effet à la résolution concernant le tripartisme et le dialogue social, adoptée par la Conférence internationale du Travail en 2002. En novembre 2002, le Conseil d'administration a demandé au Directeur général de mettre en place un plan d'action transsectoriel global en vue de promouvoir le tripartisme et le dialogue social.

Activités financées par l'excédent de 2000-01

En application de la résolution concernant le tripartisme et le dialogue social, qui a été adoptée par la Conférence internationale du Travail à sa 90^e session (2002), et en concertation avec les mandants tripartites quant à l'utilisation de l'excédent, le Bureau consacrera des fonds prélevés sur cet excédent au renforcement des capacités, et ce, dans le but de promouvoir la participation et l'influence des partenaires sociaux dans le cadre des principaux processus d'élaboration des politiques sociales et économiques, à savoir: contribution au Pacte mondial; lutte contre les déficits de travail décent dans le secteur informel; participation au processus DSRP, etc.

Organisations d'employeurs

248. La survie et la prospérité des entreprises dépendent de leur compétitivité. Une organisation d'employeurs efficace se doit d'influencer le cadre réglementaire et politique dans le but d'améliorer les résultats des entreprises, qui, à leur tour, peuvent créer des emplois. En offrant aux entreprises des services dans le domaine de l'information, du conseil et de la formation, les organisations d'employeurs contribuent à leur efficacité opérationnelle. En tant que partenaires du tripartisme et du dialogue social, elles ont un rôle important à jouer pour établir les relations et la compréhension qui sont essentielles à l'agenda du travail décent. Pour l'OIT, renforcer la capacité des organisations d'employeurs d'offrir des services et un appui technique appropriés aux entreprises reste au premier rang des priorités.

249. Le BIT va donc renforcer les programmes dans ce domaine. Par ailleurs, il aidera les organisations d'employeurs à défendre leurs intérêts et à participer aux débats tripartites, de façon à ce que ces organisations puissent influencer les politiques publiques. Dans le cadre de ses activités de coopération technique, il traitera les principaux problèmes des employeurs et aidera leurs organisations représentatives à prodiguer des conseils et un appui technique appropriés ainsi qu'à offrir des services nouveaux ou de meilleure qualité, dans la mesure du possible. Le succès du BIT, qui, pour la période biennale 2000-01, a dépassé ses objectifs, tient en grande partie à l'aide apportée aux organisations d'employeurs dans le domaine de l'approche stratégique à adopter en ce qui concerne leur propre gestion et leur développement. Le BIT entend poursuivre dans cette voie.

250. Les problèmes des entreprises ont un rapport avec les quatre grandes dimensions du programme d'activités en faveur du travail décent, de même qu'avec les objectifs d'action communs. C'est pourquoi le programme d'activités pour les employeurs travaillera de concert avec l'ensemble des secteurs techniques, notamment en ce qui concerne l'élaboration et la mise en œuvre d'un certain nombre de projets de coopération technique.

251. Le BIT renforcera les partenariats en vigueur avec les organisations internationales travaillant sur la question du VIH/SIDA et sur la promotion du Pacte mondial. Il s'efforcera de promouvoir la contribution des employeurs au processus DSRP afin de démontrer l'effet positif du dialogue social sur ce processus et notamment sur les programmes qui en découlent.

252. Les actions visant à donner aux femmes une égalité des chances sur le marché du travail seront encouragées, compte tenu notamment des nouvelles formes d'emploi et d'organisation du

travail, plus flexibles. Des mesures seront prises pour promouvoir leur avancement dans le monde de l'entreprise et, par voie de conséquence, dans les organisations d'employeurs.

Propositions d'activités à financer par des ressources extrabudgétaires supplémentaires

Les ressources extrabudgétaires prévues pour l'exercice biennal ont déjà été affectées aux activités stratégiques de base. Les propositions ci-après définissent des priorités au cas où des ressources supplémentaires viendraient à être disponibles.

- Organisations d'employeurs: L'OIT s'efforcera de trouver des ressources extrabudgétaires pour le financement d'activités de coopération technique visant à renforcer les organisations d'employeurs, et ce, dans le but d'appuyer les activités inscrites au budget ordinaire et de renforcer l'impact de la coopération technique, notamment dans deux domaines relevant de l'objectif stratégique no 4 et de l'objectif opérationnel 4a. Ces ressources serviront tout d'abord à augmenter l'efficacité opérationnelle des organisations d'employeurs en renforçant leurs systèmes et leurs procédures. Deuxièmement, elles serviront également à aider ces organisations à faire face aux questions et aux problèmes qui touchent les entreprises ce qui, en renforçant leurs bases de connaissances et de compétences, les rendra plus utiles auprès de leurs membres. Ceux-ci sont généralement confrontés à des problèmes de compétitivité, ou d'ordre divers, tels que productivité, relations professionnelles, dialogue social, VIH/SIDA, responsabilité sociale des entreprises, Pacte mondial et Déclaration de l'OIT, économie informelle, développement des entreprises (notamment les PME) et travail des enfants. **(Ressources supplémentaires requises pour ces propositions: 5,4 millions de dollars)**

Organisations de travailleurs

253. Le BIT applique une démarche intégrée qui vise à renforcer les liens entre bonne gouvernance, lutte contre la pauvreté et respect des principes et droits fondamentaux au travail, et appuie les efforts des organisations de travailleurs en vue d'offrir à leurs membres des services nouveaux ou de meilleure qualité. L'objectif est de faire en sorte que les organisations de travailleurs jouent un rôle utile dans les débats de politique économique et sociale, aux niveaux national et international, élargissent leur base de représentation et contribuent aux stratégies et aux programmes dans le cadre d'objectifs de développement définis par la communauté internationale et de priorités régionales. Le BIT s'emploie à renforcer le rôle des syndicats dans la promotion de la dimension sociale de la mondialisation.

254. Le BIT aidera les organisations de travailleurs à satisfaire les demandes de leurs membres qui souhaitent voir avancer l'agenda du travail décent fondé sur la planification stratégique, ainsi que les activités de formation relatives au renforcement des capacités et des institutions. L'expérience montre que les principaux domaines qui les intéressent sont la planification stratégique, l'aide à l'application de la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail et les conventions fondamentales. Une stratégie de développement fondée sur les droits sera mise en place, laquelle reposera sur la promotion de la convention (n° 87) sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948, et de la convention (n° 98) sur le droit d'organisation et de négociation collective, 1949. Une attention particulière sera portée aux pays où les cas de violation des droits fondamentaux des travailleurs sont nombreux. Les activités seront entreprises en collaboration avec l'ensemble des services du Bureau.

255. Des programmes de coopération technique à plus long terme seront élaborés en vue de renforcer la participation et l'influence des organisations de travailleurs au sein des organes tripartites nationaux qui définissent les orientations politiques. En coopération avec le Centre de Turin, de nouvelles possibilités seront offertes en matière d'enseignement et d'apprentissage à distance, de connexion à des réseaux universitaires, d'accès à la recherche appliquée sur des sujets d'intérêt. L'objet de ces mesures est de permettre aux organisations de travailleurs de traiter avec efficacité les questions de protection sociale et de travail (mondialisation, VIH/SIDA, économie informelle, conditions de travail dans les zones franches d'exportation, situation des groupes défavorisés, etc.), de mieux analyser l'évolution du marché du travail, de formuler des propositions

relatives à la politique de l'emploi et de participer au processus DSRP. La prise en compte par les syndicats des questions d'égalité entre hommes et femmes sera un élément stratégique essentiel pour promouvoir la participation des femmes aux activités syndicales. L'équité entre les femmes et les hommes en ce qui concerne les questions de négociation collective et de conditions de travail (en particulier dans les zones franches d'exportation) sera au premier rang des priorités.

256. Les programmes d'éducation ouvrière seront adaptés en fonction des priorités régionales. Par exemple, en *Europe et en Asie centrale* ils porteront sur les questions de liberté syndicale, de négociation collective et de protection sociale, y compris en ce qui concerne les migrants. En *Asie et dans le Pacifique*, ils seront principalement axés sur la création ou le renforcement des institutions de dialogue social et la protection sociale. La liberté syndicale, la négociation collective et la dimension sociale de l'intégration économique sont des questions fondamentales pour les *Amériques*. Accroître la participation des syndicats au processus DSRP et faire face au VIH/SIDA sur le lieu de travail sont les priorités pour l'*Afrique*. La promotion des principes et droits fondamentaux au travail ainsi que de la protection sociale sont des objectifs clés pour les *Etats arabes*.

Propositions d'activités à financer par des ressources extrabudgétaires supplémentaires

Les ressources extrabudgétaires prévues pour l'exercice biennal ont déjà été affectées aux activités stratégiques de base. Les propositions ci-après définissent des priorités au cas où des ressources supplémentaires viendraient à être disponibles.

- **Organisations de travailleurs:** Accroître l'accès à la formation, à l'éducation et à la planification stratégique à tous les niveaux des organisations de travailleurs, en tirant parti des techniques de l'information et de la communication, de l'enseignement à distance et en formant les instructeurs pour faire en sorte que les représentants des travailleurs soient des partenaires sociaux qui contribuent activement à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques nationales. Mise en place éventuelle d'une université mondiale des travailleurs. Plus précisément, les activités de renforcement des capacités porteraient sur les droits fondamentaux des travailleurs, le dialogue social visant à améliorer les relations professionnelles, l'économie informelle, l'égalité entre hommes et femmes, le travail des enfants et le VIH/SIDA. **(Ressources supplémentaires requises pour cette proposition: 6,8 millions de dollars)**
- Des activités de formation supplémentaires pourraient être proposées pour promouvoir et mettre en œuvre les droits fondamentaux des travailleurs, la Déclaration sur les EMN, le travail décent dans l'agriculture et dans le secteur informel et les institutions de dialogue social dans les ZFE. **(Ressources supplémentaires requises pour cette proposition: 6,5 millions de dollars)**
- Des propositions ont également été formulées tendant à permettre aux travailleurs de participer de façon plus effective à la promotion de l'emploi, à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques de l'emploi, notamment en ce qui concerne les travailleurs des pays en situation de crise ou sortant de conflits armés. Des propositions ont également porté sur la mise en place d'actions communes entre syndicats et coopératives. **(Ressources supplémentaires requises pour cette proposition: 2,9 millions de dollars)**
- Des ressources supplémentaires pourraient également être consacrées à aider les organisations de travailleurs à fournir des services nouveaux ou de meilleure qualité en matière de protection sociale (sécurité et santé au travail, sécurité sociale, promotion de la convention no 184 et prévention du VIH/SIDA). **(Ressources supplémentaires requises pour cette proposition: 6,5 millions de dollars)**
- Enfin, des ressources supplémentaires pourraient servir à donner les moyens aux organisations de travailleurs de contribuer de manière effective au développement socio-économique durable, à la lutte contre la pauvreté, à une gestion équitable, notamment en ce qui concerne les questions de mondialisation, d'économie informelle et de réduction de la fracture numérique. Ces questions pourraient être traitées dans le cadre de la recherche appliquée et dans des publications abordant des problèmes d'actualité. **(Ressources supplémentaires requises pour cette proposition: 1,5 million de dollars)**

Objectif opérationnel 4b: Gouvernements et institutions de dialogue social

Les cadres juridiques, les institutions, les mécanismes et processus de dialogue social sont renforcés et utilisés.

Une modification a été apportée au texte initial, avec l'ajout de l'expression «et utilisés», ceci dans le but de mettre l'accent sur l'application pratique du dialogue social dans l'optique des objectifs définis dans les indicateurs correspondants.

Indicateur 4b.1: Application des conventions relatives au dialogue social

Etats Membres qui ratifient et appliquent de manière effective les conventions de l'OIT portant sur les institutions ou la pratique du dialogue social.

Cibles

- i) 3 ratifications de la convention no 144;
- ii) 5 ratifications de la convention no 154;
- iii) 5 Etats Membres mettent en œuvre la convention no 144 de manière plus effective;
- iv) 15 ratifications de conventions dans des secteurs spécifiques.

Deux de ces cibles ont été introduites pour la première fois dans les objectifs pour la période biennale 2000-01 et conservées pour 2002-03. Il s'agit de: 10 ratifications de la convention no 144 et 15 ratifications de conventions couvrant des secteurs spécifiques. Le résultat obtenu en 2000-01 a été de sept ratifications de la convention no 144 et 35 ratifications de conventions couvrant des secteurs spécifiques. Les deux autres cibles, ii) et iii), sont nouvelles.

Stratégie

257. Au cours de la période biennale 2004-05, l'OIT modifiera l'éclairage de ses travaux en rapport avec la convention (n° 144) sur les consultations tripartites relatives aux normes internationales du travail, 1976, en mettant davantage l'accent sur l'application effective de l'instrument, qu'il convient de promouvoir, plutôt que sur sa ratification. Des documents promotionnels, élaborés pour la période biennale 2002-03, seront largement distribués et serviront de fondement à l'instauration d'une culture de dialogue social dans les Etats Membres de toutes les régions. En réponse à l'aide sollicitée par les régions en vue du renforcement de la négociation collective bipartite, l'OIT encouragera la ratification de la convention (n° 154) sur la négociation collective, 1981, qui n'a pas été très largement ratifiée. L'Organisation mènera campagne, par des moyens appropriés, pour sensibiliser les mandants aux objectifs et aux dispositions de cet instrument et de la recommandation (n° 163) correspondante.

Indicateur 4b.2: Adoption de la législation sur la base du dialogue social

Etats Membres qui adoptent des textes législatifs fondés sur les normes et orientations de l'OIT, en concertation avec les partenaires sociaux.

Cible

10 Etats Membres supplémentaires qui adoptent une législation du travail ou d'autres textes de loi dans ce domaine, conformément aux orientations de l'OIT, dans le cadre d'un processus de consultation tripartite.

Le nombre des Etats Membres reste inchangé, mais les domaines d'action, tout comme les moyens, sont maintenant explicitement définis.

Stratégie

258. L'OIT continuera à répondre aux demandes des Etats Membres en vue d'un soutien technique à l'adoption, la révision et l'application de la législation du travail. Dans certaines régions, en particulier dans la région *Asie et Pacifique*, ainsi que dans les pays candidats à l'Union européenne, l'accent sera mis sur la recherche d'un équilibre entre la protection légale, la flexibilité et la stabilité des relations professionnelles dans le contexte des normes de l'OIT et de la Déclaration et avec la participation, forte et active, des partenaires sociaux. Dans d'autres régions, notamment en *Afrique*, l'OIT aidera les pays à adopter une législation appropriée pour faire face au problème de l'intégration de l'économie informelle et aux questions de l'égalité entre hommes et femmes et du VIH/SIDA, qui entrent dans le cadre des objectifs d'action communs.

Indicateur 4b.3: Mise en place d'institutions et de structures de dialogue social

Etats Membres qui créent ou renforcent leurs cadres juridiques, institutions, mécanismes ou processus bipartites et tripartites de dialogue social.

Cet indicateur a été pour la première fois introduit pour la période biennale 2002-03. Une modification y a été apportée avec l'ajout des termes «bipartites et tripartites».

Cibles

- i) 5 Etats Membres créent ou renforcent leurs institutions tripartites;
- ii) 5 Etats Membres améliorent le cadre et les processus de négociation collective;
- iii) 5 Etats Membres créent ou renforcent leurs mécanismes de prévention ou de règlement des différends de façon à mieux traiter ces différends, en termes d'efficacité, d'efficacités et d'équité.

Pour la période biennale 2002-03, une seule cible a été fixée, à savoir 20 Etats Membres supplémentaires.

Stratégie

259. Grâce aux ressources extrabudgétaires, le BIT a été à même de fournir une assistance technique considérable à la création et au renforcement d'organes tripartites, à la négociation collective et à la mise en place de mécanismes de règlement des différends. Néanmoins, dans un certain nombre d'Etats Membres de l'OIT, les structures juridiques et institutionnelles du dialogue social demeurent faibles. C'est pourquoi le BIT va lancer de nouveaux projets en vue du renforcement ou de la création de structures dans ces pays en tirant parti de l'expérience acquise au travers de projets analogues réalisés dans d'autres contextes.

Indicateur 4b.4: Institutions de dialogue tenant compte de l'égalité entre hommes et femmes

Etats Membres où les institutions ou processus de dialogue social, les administrations et la législation du travail tiennent davantage compte de l'égalité entre les hommes et les femmes.

Cet indicateur a fait l'objet d'une révision. Il est apparu pour la première fois dans le programme et budget pour 2002-03 en ces termes: «Etats Membres où les institutions ou processus de dialogue social abordent expressément les questions relatives à l'égalité entre les sexes». Son champ d'action a été élargi pour englober en particulier les administrations et la législation du travail.

Cibles

- i) 5 Etats Membres enregistrent une augmentation du nombre de femmes représentées dans les institutions de dialogue social;

- ii) 5 Etats Membres enregistrent une augmentation du nombre de questions réglées dans le respect de l'égalité entre hommes et femmes grâce aux institutions et aux processus de dialogue social;
- iii) 5 Etats Membres où des consultations tripartites tenant compte de l'égalité entre hommes et femmes ont lieu dans le cadre de l'élaboration de la législation du travail;
- iv) 5 Etats Membres où la représentation des hommes et des femmes est plus équilibrée dans le cadre des procédures établies en vertu de la convention n° 150.

Pour la période biennale 2002-03, la seule cible définie est: «15 Etats Membres supplémentaires».

Stratégie

260. Une approche intégrée sera adoptée pour améliorer la participation des femmes au processus de dialogue social et de réforme de l'administration et de la législation du travail. Il est manifeste que l'égalité entre hommes et femmes est une nécessité à laquelle on est aujourd'hui davantage sensibilisé, du fait des initiatives (passées et actuelles) entreprises à cet égard. Cela étant, le BIT va adopter une approche nouvelle pour dépasser le simple cadre de l'équilibre de la représentation. L'objectif est d'accroître la qualité de la participation tant des femmes que des hommes aux processus susmentionnés et d'adapter la formation pour répondre aux besoins spécifiques des femmes dans les domaines des relations professionnelles et de l'administration du travail.

Indicateur 4b.5: Renforcement de la capacité des administrations du travail

Etats Membres qui renforcent la capacité des administrations du travail de définir des politiques, leur responsabilité quant à la mise en œuvre de politiques en faveur du travail décent et leur aptitude à faire respecter la législation du travail.

Cet indicateur a été révisé et a ainsi une portée plus vaste que celle des indicateurs correspondants pour 2000-01 et 2002-03, qui étaient principalement axés sur le nombre de ratifications de la convention (n° 150) sur l'administration du travail, 1978, et son application. Dans le programme et budget pour 2002-03, l'indicateur est le suivant: «Etats Membres qui ratifient ou prennent des mesures pratiques aux fins de l'application de la convention (n° 150) sur l'administration du travail, 1978» Pour 2004-05, un lien a été établi avec les initiatives en faveur du travail décent.

Cibles

- i) 5 Etats Membres modernisent leur ministère du Travail;
- ii) 5 Etats Membres améliorent les compétences des fonctionnaires des administrations du travail;
- iii) 5 Etats Membres ratifient la convention no 150.

Pour la période biennale 2002-03, la seule cible fixée est de 10 Etats Membres supplémentaires.

Stratégie

261. Le BIT continuera à œuvrer au renforcement des ministères du Travail, et notamment à la modernisation des institutions et des systèmes et à l'amélioration des compétences des fonctionnaires et il s'attachera à rendre plus efficaces les services qu'il offre à ces ministères. L'objectif est que ces derniers puissent contribuer activement à la définition des grandes orientations économiques et sociales (par exemple, les DSRP) et mieux exercer leurs activités courantes afin que celles-ci aient plus d'impact. Au niveau régional, le BIT apportera une assistance aux **Etats arabes** ainsi qu'aux pays d'**Europe** et d'**Asie centrale** pour faciliter les échanges d'informations entre pays au sujet de l'administration du travail et de la promotion des normes de l'OIT.

Propositions d'activités à financer par des ressources extrabudgétaires supplémentaires

Les ressources extrabudgétaires prévues pour l'exercice biennal ont déjà été affectées aux activités stratégiques de base. Les propositions ci-après définissent des priorités au cas où des ressources extrabudgétaires supplémentaires viendraient à être disponibles.

- **Moderniser et étendre les services de l'administration du travail au secteur de l'économie informelle:** Conformément à la résolution de l'OIT concernant le travail décent et l'économie informelle, adoptée par la Conférence internationale du Travail en 2002, les gouvernements ont un rôle essentiel à jouer, en concertation avec les travailleurs et les employeurs, dans la promotion du travail décent, en étendant leurs services au secteur de l'économie informelle. A cette fin, il faut définir des approches nouvelles et des instruments nouveaux que les ministères du Travail utiliseront pour fournir une assistance technique aux petites et micro-entreprises et aux travailleurs indépendants ou à leur compte. Cette proposition s'inscrit dans le cadre d'une proposition plus globale portant sur le renforcement de la capacité des partenaires sociaux d'intégrer le secteur informel dans l'économie formelle. Les ressources extrabudgétaires seront consacrées à la mise en place d'unités pilotes dans un certain nombre de ministères choisis. **(Ressources supplémentaires requises pour cette proposition: 1,5 million de dollars)**

Indicateur 4b.6: Recours accru au dialogue social

Etats Membres et groupements régionaux ou sous-régionaux qui ont davantage recours au dialogue social aux fins de la recherche d'un consensus, du développement économique et social et de la bonne gouvernance.

Cet indicateur a été révisé. Le texte correspondant dans le programme et budget pour 2002-03 est le suivant: «organisations internationales et groupements régionaux ou sous-régionaux qui, pour les questions relatives au travail, intègrent le dialogue social aux politiques, aux plans d'action et aux mesures de renforcement de la capacité institutionnelle qu'ils prennent dans le domaine du travail».

Cibles

- 3 groupements régionaux ou sous-régionaux qui adoptent une approche tripartite de l'élaboration des politiques économiques et sociales;
- 10 Etats Membres qui font participer les partenaires sociaux au processus DSRP;
- 5 Etats Membres qui élargissent le champ d'application du dialogue social.

Ces cibles sont nouvelles.

Stratégie

262. Le BIT s'attachera, par un renforcement de son appui technique et de ses services consultatifs, à permettre aux Etats Membres et aux institutions régionales de faire participer les partenaires sociaux, selon une approche tripartite, à l'étude de problèmes complexes qui ne peuvent être réglés que par le biais de la collaboration (par exemple, vieillissement de la population; réforme des pensions; introduction de nouvelles technologies; VIH/SIDA sur le lieu de travail; expansion de l'économie informelle; éducation permanente et amélioration des connaissances; concurrence internationale et intégration sous-régionale et régionale). Le BIT mobilisera tous ses services pour promouvoir une véritable participation des partenaires sociaux au processus DSRP dans la région *Asie et Pacifique* et en *Afrique* et, sur un plan général, à l'élaboration des politiques économiques et sociales nationales. Parallèlement au dialogue social, sans lequel il ne saurait y avoir de travail décent, le BIT s'attachera à promouvoir les programmes de l'OIT dans le domaine de la formation et de l'éducation permanente. Il favorisera en outre la participation des partenaires sociaux dans le cadre du nouveau partenariat pour le développement de l'*Afrique* (NEPAD) et de l'Union africaine ainsi que dans le cadre des processus d'intégration économique dans les

Amériques. Des partenariats avec la Banque mondiale et le Fonds monétaire international faciliteront ce travail.

Activités financées par l'excédent de 2000-01

Toutes les propositions régionales montrent que les Etats Membres souhaitent une plus grande participation des partenaires sociaux à l'élaboration et à la mise en œuvre de politiques, programmes et stratégies propres à promouvoir le travail décent ainsi que la réalisation d'objectifs de développement adoptés par la communauté internationale et une coopération régionale. En **Afrique**, l'excédent servira notamment à renforcer la capacité des partenaires sociaux de traiter les problèmes posés par le VIH/SIDA sur le lieu de travail et à étendre la représentation des travailleurs de l'économie informelle dans huit pays. Le BIT s'attachera à améliorer la capacité des organisations d'employeurs d'analyser les problèmes et de définir des politiques appropriées et à promouvoir le rôle des partenaires sociaux. Dans les **Amériques**, il aidera les organisations d'employeurs à contribuer davantage à l'adoption de politiques et de stratégies propres à promouvoir l'emploi et l'essor des entreprises. Les jeunes dirigeants des organisations de travailleurs du MERCOSUR seront informés des activités visant à promouvoir le travail décent et des autres activités de l'OIT dans le monde du travail. Le Bureau contribuera au renforcement des institutions tripartites en Amérique centrale et s'emploiera à améliorer les capacités des organisations de travailleurs des pays andins afin qu'elles puissent jouer un plus grand rôle dans le dialogue social et les négociations. Des projets analogues de renforcement des capacités des mandants tripartites sont en cours dans les Caraïbes.

En **Asie et** dans le **Pacifique**, les mandants tripartites participeront à l'adoption de politiques et de stratégies visant à redynamiser les institutions du marché du travail selon une approche intégrée. En **Europe** et en **Asie centrale**, des organisations de travailleurs (Bélarus), recevront une aide au renforcement de leurs capacités afin de promouvoir le dialogue social. En ce qui concerne les Etats arabes, les activités viseront plus particulièrement à favoriser la relance du dialogue social dans les territoires relevant de l'Autorité palestinienne.

Propositions d'activités à financer par des ressources extrabudgétaires supplémentaires

Les ressources extrabudgétaires prévues pour l'exercice biennal ont déjà été affectées aux activités stratégiques de base. Les propositions ci-après définissent des priorités au cas où des ressources supplémentaires viendraient à être disponibles.

- **Promouvoir une bonne gouvernance:** L'une des activités primordiales à développer consiste à encourager l'acceptation et la pratique du dialogue social en tant qu'élément essentiel à la bonne gouvernance économique et sociale. Des ressources extrabudgétaires seront consacrées à entreprendre des recherches sur la corrélation entre le dialogue social et d'autres importantes questions liées à la bonne gouvernance telles que la transparence et la responsabilité, la diffusion des bonnes pratiques et l'assistance technique visant à renforcer les institutions et mécanismes de dialogue social au niveau national. Un système de références et de suivi sera mis au point pour mesurer le lien entre dialogue social et bonne gouvernance dans un certain nombre de pays choisis. **(Ressources supplémentaires requises pour cette proposition: 1,5 million de dollars)**
- **Dialogue social et intégration régionale:** L'intégration économique est entreprise dans de nombreuses régions sans que les partenaires sociaux n'y participent directement. Des ressources extrabudgétaires sont nécessaires pour le renforcement des capacités des partenaires sociaux et pour créer et renforcer les institutions tripartites aux niveaux régional et sous-régional. Cela permettrait aux mandants tripartites de jouer un rôle plus important, comme c'est le cas pour le NEPAD, dans le processus d'élaboration des politiques en vue: d'accroître les débouchés d'emplois en favorisant les investissements; de promouvoir une croissance génératrice d'emplois; de réduire les coûts autres que les salaires; d'augmenter

l'efficacité des politiques du marché du travail; d'apporter une aide plus efficace aux chômeurs de longue durée. A cette fin, il convient de mener des recherches sur la dimension sociale de l'intégration régionale; d'améliorer la connaissance et l'échange intra ou interrégional des pratiques en matière de dialogue social; de promouvoir l'harmonisation des lois et des pratiques aux niveaux régional et sous-régional, notamment dans les groupements suivants: SADC, UEMOA, ANASE et MERCOSUR. **(Ressources supplémentaires requises pour cette proposition: 2,5 millions de dollars)**

Indicateur 4b.7: Amélioration des conditions dans certains secteurs

Etats Membres où les mandants ont recours au dialogue social pour fixer des objectifs et prendre des mesures concrètes en vue de l'amélioration des conditions de travail et de vie dans certains secteurs économiques.

Il s'agit d'un nouvel indicateur.

Cible

15 cas où des conventions ont été ratifiées ou des textes législatifs adoptés en vue d'améliorer les conditions de travail dans un secteur économique particulier.

Il s'agit d'une cible nouvelle, qui porte non seulement sur la ratification de conventions propres à un secteur mais également sur l'adoption de textes de loi rendant possible l'application concrète des dispositions de ces conventions.

Stratégie

263. L'OIT a la possibilité d'influencer les questions à l'ordre du jour de secteurs économiques clés tels que le secteur maritime. Le BIT s'emploiera à définir et analyser des questions qui se posent dans différents secteurs (par exemple, VIH/SIDA sur le lieu de travail, sécurité et santé au travail, techniques de l'information et de la communication, travail des enfants) en vue de promouvoir des actions dans ces domaines. Il mettra ses résultats à la disposition des mandants tripartites et des autres institutions intéressées. Il s'attachera, en priorité, à promouvoir la diffusion d'informations relatives au monde du travail d'un secteur particulier par le biais d'un «guichet unique» sectoriel, accessible sur l'Internet.

264. L'OIT encouragera ses mandants à renforcer le dialogue social, au sein d'un secteur donné, aux niveaux national, régional et mondial. A cette fin, le Bureau organisera des réunions sectorielles, des activités de suivi et offrira des services techniques et consultatifs. L'objet premier sera de renforcer les institutions du dialogue social ainsi que les parties prenantes à ce dialogue, au niveau sectoriel.

Activités financées par l'excédent de 2000-01

Les événements tragiques du 11 septembre 2001 ont eu d'importantes répercussions dans certains secteurs économiques et industriels. Face à cette crise sans précédent, les mandants des Etats Membres de l'OIT ont sollicité l'aide du Bureau pour régler les problèmes relatifs au monde du travail que ces événements ont causés dans les secteurs suivants: ports, transport maritime, tourisme et aviation civile. Au cours des périodes biennales 2002-03 et 2004-05, le BIT consacrera une partie de l'excédent à des travaux menés conjointement avec l'Organisation maritime internationale pour élaborer un code de sécurité, approuvé par la communauté internationale, visant à protéger les droits des travailleurs portuaires. Dans le secteur du transport maritime, une norme internationale du travail portant sur l'identification des gens de mer est à l'étude. L'objectif est de protéger l'accès à l'emploi des travailleurs des pays en développement et de mettre en place des mesures renforçant la sécurité dans ce secteur.

L'OIT a aussi été sollicitée pour fournir des orientations sur les mesures à prendre en ce qui concerne l'aviation civile, autre secteur durement touché. L'excédent servira également à financer des activités en vue de définir des directives concernant des pratiques dans le domaine de l'emploi, à prendre en compte dans le cadre des processus d'élaboration des politiques de ce secteur.

Propositions d'activités à financer par des ressources extrabudgétaires supplémentaires

Les ressources extrabudgétaires prévues pour l'exercice biennal ont déjà été affectées aux activités stratégiques de base. Les propositions ci-après définissent des priorités au cas où des ressources extrabudgétaires supplémentaires viendraient à être disponibles.

- **Promouvoir le travail décent dans des secteurs économiques particuliers:** D'important progrès peuvent être faits en matière de réduction des déficits de travail décent si l'on concentre les efforts sur l'amélioration des conditions de travail et de vie dans certains secteurs économiques. Par exemple, dans le secteur maritime, une aide supplémentaire à l'important projet de regroupement des 69 normes du travail maritime augmenterait les chances pour la convention globale d'être largement ratifiée, mise en œuvre et appliquée. A cette fin, le BIT devrait fournir une assistance dans les domaines suivants: sensibilisation, renforcement des capacités des mandants tripartites, formation et notamment élaboration de documents et d'instruments didactiques, séminaires régionaux et nationaux, services consultatifs techniques et assistance technique. **(Ressources supplémentaires requises pour cette proposition: 3 millions de dollars)**
- Un appui supplémentaire en ce qui concerne l'identification des gens de mer est nécessaire pour promouvoir une ratification rapide du nouvel instrument en la matière qui devrait être adopté en juin 2003 par la Conférence internationale du Travail et pour faire en sorte qu'il entre en vigueur le plus tôt possible. En juillet 2004, toutes les mesures en matière de sûreté maritime de l'OMI entreront en vigueur. Les pays en développement auront besoin d'une aide pour pouvoir délivrer le nouveau document d'identification à leurs gens de mer et devront pouvoir accéder à la technologie pour émettre ces documents. Il faudra disposer de systèmes permettant de répondre aux exigences du nouvel instrument et établir un dispositif de suivi des systèmes mis en place par les pays. **(Ressources supplémentaires requises: 3 millions de dollars)**
- Enfin, on pourrait envisager d'appuyer des propositions d'action intégrée en vue de promouvoir le travail décent dans certains secteurs. Trois propositions sont soumises à examen:
 - Un programme global visant à améliorer la compétitivité des secteurs du textile, de l'habillement et de la chaussure, qui serait mis en œuvre à titre expérimental dans certains pays. **(Ressources supplémentaires requises: 1,5 million de dollars)**
 - Un programme d'action sur le travail décent dans l'agriculture. **(Ressources supplémentaires requises: 3 millions de dollars)**
 - Un programme d'action en vue de promouvoir des enseignants pour l'avenir: remédier à la pénurie d'enseignants afin que tout le monde puisse avoir accès à l'éducation. **(Ressources supplémentaires requises: 1,5 million de dollars)**



OBJECTIFS D'ACTION COMMUNS

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

UNE APPROCHE INTÉGRÉE DU TRAVAIL DÉCENT

Les mandats dans les Etats Membres adoptent et appliquent des politiques économiques et sociales intégrées pour promouvoir le travail décent.

RÉDUCTION DE LA PAUVRETÉ ET INTÉGRATION SOCIALE

Les Etats Membres incluent les objectifs du travail décent dans les politiques et programmes nationaux de réduction de la pauvreté.

ÉGALITÉ ENTRE HOMMES ET FEMMES

Les mandats de l'OIT prennent des mesures concrètes pour favoriser l'égalité entre hommes et femmes dans le monde du travail.

PARTENARIATS INTERNATIONAUX

Les mandats tripartites et les partenaires de l'OIT, aux niveaux international et régional, soutiennent des politiques économiques et sociales intégrées en faveur du travail décent.

CONNAISSANCES

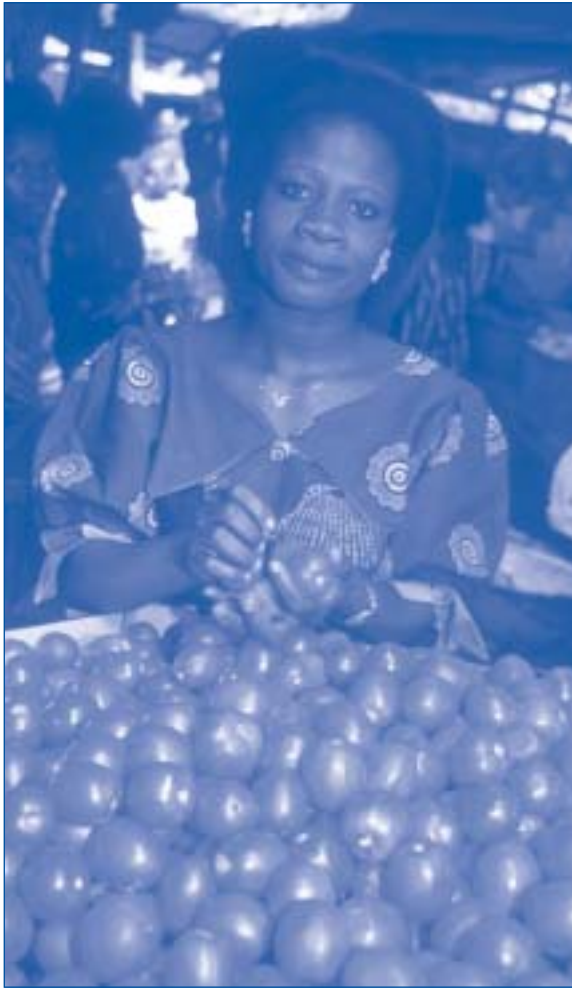
Les politiques visant à promouvoir concrètement le travail décent se fondent sur des statistiques fiables et ventilées par sexe.

COMMUNICATION ET VISIBILITÉ

Les propositions et les messages de l'OIT forment l'opinion publique ainsi que celle des responsables de la prise de décisions.

CENTRE INTERNATIONAL DE FORMATION DE L'OIT, TURIN

INSTITUT INTERNATIONAL D'ÉTUDES SOCIALES



Objectifs d'action communs

265. Ce n'est que considérés ensemble que les quatre objectifs stratégiques de l'OIT établis dans le cadre du programme sur le travail décent prennent tout leur sens. Pour renforcer la collaboration à l'échelle du Bureau, six objectifs communs aux quatre objectifs stratégiques ont été définis. Ils représentent une approche intégrée du travail décent, de la réduction de la pauvreté et de l'intégration sociale, de l'égalité entre hommes et femmes, des partenariats internationaux et de l'élaboration des politiques, des connaissances, et enfin de la communication et de la visibilité. Deux de ces objectifs – «réduction de la pauvreté et intégration sociale» et «connaissances» – sont nouveaux; ils ne figuraient pas dans la section consacrée aux activités intersectorielles du programme et budget pour 2002-03. Le thème des «connaissances» était en partie traité sous «statistiques», un sujet qui est aujourd'hui une composante importante des objectifs que sont la promotion du travail décent et le renforcement de la base de connaissances de l'OIT. En vertu de la nature transsectorielle de ces objectifs, toutes les unités du BIT, au siège et dans les régions, y compris le Centre international de formation de l'OIT à Turin et l'Institut international d'études sociales, contribueront à leur réalisation. Les six objectifs sont exprimés en termes de résultats, la responsabilité de leur réalisation étant partagée par toutes les unités.

Priorités inventoriées dans les propositions présentées par les bureaux régionaux de l'OIT

Les propositions présentées par les bureaux régionaux de l'OIT reflètent les priorités inventoriées par les mandants dans les Etats Membres de l'Organisation. On trouvera ci-après une synthèse des priorités concernant les objectifs d'action communs.

Afrique

- Inclure les objectifs de travail décent dans les stratégies nationales de réduction de la pauvreté et examiner les questions suivantes sous l'angle de l'égalité entre hommes et femmes: pauvreté, VIH/SIDA, bonne gouvernance, gestion des crises et consolidation de la paix, intégration socio-économique.
- Consolider les partenariats avec les organisations d'employeurs et de travailleurs au niveau sous-régional et instaurer de solides relations avec les organismes des Nations Unies, les autres institutions multilatérales, les donateurs bilatéraux et les organisations non gouvernementales en Afrique.
- Renforcer les capacités dans le domaine de l'information et de la communication, notamment pour partager les connaissances sur l'impact de l'intégration régionale sur le travail décent (dans le cadre de la SADC, par exemple).

Amériques

- Préparer des plans nationaux tripartites pour promouvoir le travail décent et faire mieux percevoir le travail décent et sa pertinence dans le cadre de la lutte contre la pauvreté, de la création prioritaire d'emplois productifs et du développement.
- Intégrer la question de l'égalité entre les hommes et les femmes aux niveaux national et régional et s'appuyer, pour l'action future, sur les conclusions et recommandations des audits de la prise en compte des questions d'égalité menés dans la région.
- Renforcer les partenariats et les moyens de créer des connaissances et de les partager.

Etats arabes

- Mettre au point une plate-forme de régionalisation des activités en faveur du travail décent par le biais de plans d'action nationaux, de la mise en commun des informations sur les expériences nationales et de l'établissement d'une base statistique permettant de recenser les déficits de travail décent et les progrès réalisés dans ce domaine.

- Examiner la question de la pauvreté et de l'intégration sociale en accordant une attention particulière à la situation des groupes vulnérables et des travailleuses.
- Favoriser une prise de conscience de la pertinence des droits sociaux et des droits au travail dans le contexte du progrès socio-économique, en améliorant la communication et le partage des connaissances.

Asie et Pacifique

- Mettre au point une stratégie de promotion du travail décent pour la région en collaboration avec les mandants de l'OIT et mener des stratégies de réduction de la pauvreté englobant tous les domaines d'action de l'OIT et exécutées dans le cadre des DSRP et du plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement.
- Intégrer les questions d'égalité entre hommes et femmes grâce à des analyses de la situation respective des hommes et des femmes, des stratégies tenant compte des disparités entre les sexes et la collaboration avec les partenaires sociaux.
- Renforcer les partenariats et les moyens de créer des connaissances et de les partager.

Europe et Asie centrale

- Préparer et exécuter des programmes nationaux de promotion du travail décent avec la participation des mandants tripartites et intégrer les questions d'égalité, y compris par le biais d'analyses de la situation des hommes et des femmes et du renforcement des mécanismes institutionnels et des organisations des mandants.
- Etablir des réseaux et des partenariats aux niveaux national, régional et international.
- Renforcer les partenariats et les moyens de créer des connaissances et de les partager.

Une approche intégrée du travail décent

266. Pour progresser vers l'instauration des conditions du travail décent, il faut étudier en profondeur chacune de ses dimensions et adopter une approche intégrée qui réunisse ces dimensions dans un cadre cohérent et logique. L'absence de liens entre les politiques économiques, financières et sociales est vivement critiquée aussi bien au niveau mondial qu'au niveau national. Pour traiter la dimension sociale de la mondialisation et relever les principaux défis dans ce domaine, il faut chercher les complémentarités. Les appels en faveur d'une approche plus intégrée des politiques économiques et sociales se sont multipliés, en dernier lieu au Sommet mondial pour le développement durable. L'agenda du travail décent dans son ensemble offre un cadre pour une approche plus intégrée des politiques économiques et sociales. Une action simultanée dans les différents domaines du mandat de l'OIT, selon une approche globale reflétant la façon dont vivent les gens, peut donner des résultats supérieurs à la somme des résultats du travail entrepris isolément dans chaque domaine.

267. Au niveau mondial, l'inégalité d'accès aux fruits de la mondialisation a suscité non seulement des manifestations dans les rues, mais aussi le sentiment plus général que les règles du jeu sont déloyales et qu'il est nécessaire de trouver d'autres modèles. La création de la Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation est en partie une réponse à cette quête d'un monde plus équitable. Les recommandations de la commission peuvent tracer les contours de nouvelles études analytiques, portant sur la question de savoir comment une plus grande cohérence au sein du système multilatéral peut contribuer à éliminer les déficits de travail décent, et de nouvelles recherches sur les méthodes pour y parvenir.

268. Au niveau national, le programme relatif au travail décent a été adopté par beaucoup de mandants de l'OIT en tant que cadre qui leur permet de traiter leurs problèmes et leurs objectifs de manière systématique et intégrée. De nombreuses demandes sont adressées à l'OIT pour qu'elle appuie les initiatives nationales en faveur du travail décent, aussi bien en tant que telles que dans le cadre de stratégies nationales comme les stratégies de réduction de la pauvreté qui s'inscrivent dans des processus tels que les DSRP, les objectifs de développement pour le Millénaire et le plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement.

269. Ces problèmes doivent être abordés par le biais d'un vaste programme intégré, exécuté en partenariat avec d'autres organisations du système multilatéral. (Pour plus de détails, on se reportera plus loin à la section «Partenariats internationaux».)

270. De nouvelles approches et de nouveaux instruments améliorés sont nécessaires pour renforcer la capacité des mandants de l'OIT et du Bureau d'entreprendre un tel programme. Il faudra notamment des indicateurs pour mesurer les progrès réalisés dans le sens des objectifs du travail décent. (Pour plus de détails, on se reportera plus loin à la section «Connaissances».) Des travaux de recherche devront être faits pour préciser les trains de mesures économiques et sociales qui permettraient le mieux de réduire les déficits de travail décent et de définir des politiques pour des secteurs spécifiques comme l'économie informelle (voir l'encadré) et d'autres points importants pour une stratégie de développement. Pour cela, il faut avoir une meilleure compréhension d'un certain nombre de questions clés qui intéressent les mandants et concevoir des approches et des messages de politique générale cohérents. Par exemple, un examen de l'évolution dans les zones franches d'exportation permettrait de mieux cerner dans quelles conditions il peut y avoir des stratégies de développement valables et tenant compte des disparités entre les sexes, en vue d'instaurer les conditions d'un travail décent (voir l'encadré).

Objectif opérationnel: Une approche intégrée du travail décent

Les mandants dans les Etats Membres adoptent et appliquent des politiques économiques et sociales intégrées pour promouvoir le travail décent.

Indicateur a: Des politiques intégrées au sein du système multilatéral

Le débat au niveau mondial sur les politiques à suivre est influencé par les études analytiques du BIT portant sur des politiques économiques et sociales intégrées au sein du système multilatéral.

Cible

Trois documents d'orientation analytiques publiés sont discutés dans le cadre de forums multilatéraux consacrés aux politiques.

Indicateur b: Des politiques intégrées pour un travail décent

Les mandants dans les Etats Membres qui adoptent des politiques intégrées pour atteindre les objectifs du travail décent.

Cible

Les mandants dans 12 Etats Membres.

Stratégie

271. La stratégie nécessitera une collaboration à l'échelle de l'Organisation, y compris avec l'Institut et le Centre de Turin. Elle s'inspirera des travaux de la Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation pour définir les politiques nationales et internationales clés à adopter pour promouvoir le travail décent dans une économie ouverte et pour définir les options à proposer en vue d'un changement institutionnel. Le but est de définir un cadre d'action intégré. Les résultats viendront à l'appui tant de l'élaboration et de la mise en œuvre des politiques nationales que des travaux de recherche visant à démontrer la pertinence de l'Agenda du travail décent aux niveaux national, régional et international. Les travaux consisteront notamment à:

- examiner comment une plus grande cohérence au niveau des politiques dans le système multilatéral peut contribuer à éliminer les déficits de travail décent. On s'attachera principalement à déterminer les résultats des contradictions actuelles entre les politiques commer-

- ciales et financières et les mesures d'aide, à faire des travaux d'analyse pour démontrer les avantages que l'on pourrait tirer sur le plan du travail décent de mesures visant spécifiquement à rendre plus cohérente la formulation des politiques économiques internationales, et à développer les synergies entre ces politiques et l'Agenda du travail décent, y compris sa dimension féminine;
- analyser les nouveaux grands problèmes de fond que connaît l'économie mondiale, préciser les options pour un changement institutionnel, examiner et analyser systématiquement les nouvelles idées et les nouvelles propositions, donner suite aux travaux de la Commission mondiale;
 - mettre au point des approches cohérentes pour certaines questions majeures dans le cadre du programme sur le travail décent au sein des équipes intersectorielles du Bureau. La priorité sera donnée aux propositions émanant des régions, y compris celles qui visent: la promotion du travail décent dans l'économie informelle (compte tenu de la résolution de la Conférence de 2002 et des demandes provenant d'*Afrique* et de la région *Asie et Pacifique*); l'intégration régionale et le travail décent (dont l'importance est soulignée par l'*Afrique*, les *Amériques* et, dans une moindre mesure, la région *Asie et Pacifique*); la pauvreté et le travail décent; enfin, le développement durable;
 - analyser les progrès réalisés en ce qui concerne l'adoption de l'approche du travail décent dans différents contextes nationaux et économiques et les relations avec d'autres cadres nationaux ou multilatéraux (comme le plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, les DSRP ou les objectifs de développement pour le Millénaire). Des examens à mi-parcours des programmes pilotes de promotion du travail décent fourniront des enseignements sur les trains de mesures plus intégrés, les modalités d'intégration à l'échelle nationale et les mesures intégrées au sein de l'OIT. Ces enseignements seront diffusés et leurs implications méthodologiques seront précisées;
 - traduire le programme de l'OIT relatif au travail décent en cadres pratiques qui tiennent compte des priorités nationales dans différents contextes (y compris l'économie informelle), par le biais de publications et d'outils pratiques (manuels, études des bonnes pratiques, listes de contrôle), et aider les mandants à élaborer des mesures économiques et sociales tenant compte des questions d'égalité entre hommes et femmes pour promouvoir le travail décent, à les analyser et à en surveiller l'exécution;
 - renforcer l'aptitude de l'OIT à soutenir ce programme par de meilleures méthodes de travail pour la collaboration entre secteurs et régions, et en tirant les enseignements de la réalisation des programmes pilotes de promotion du travail décent. On renforcera, avec l'aide du Centre de Turin, l'aptitude des structures extérieures de l'OIT à promouvoir des programmes intégrés en faveur du travail décent par pays, et l'aptitude des mandants à les mettre en œuvre.

L'économie informelle

Lorsqu'elle a adopté, à sa 90^e session (juin 2002), une résolution concernant le travail décent et l'économie informelle, la Conférence internationale du Travail a invité le Conseil d'administration à prier le Directeur général de tenir compte des conclusions adoptées par la Conférence au moment où il préparera le programme et budget pour 2004-05. La résolution demande qu'il soit répondu aux besoins des travailleurs et des unités économiques de l'économie informelle grâce à «un programme bien identifiable et d'une grande visibilité qui soit doté de ressources propres ...».

Les conclusions insistent expressément sur le tripartisme dans les activités futures. L'accent a été mis sur une approche globale, avec une participation de tous les secteurs du Bureau et dans la perspective du travail décent. La Conférence a également insisté sur la nécessité de s'appuyer, pour toutes les initiatives à prendre, sur les activités existantes telles que les programmes pilotes relatifs au travail décent et les documents de stratégie de réduction de la pauvreté, et de relier ces initiatives à d'autres initiatives importantes. La résolution de la Conférence a inspiré les propositions concernant l'économie informelle pour la période biennale 2004-05. Certaines propositions comprennent des mesures pour aider les employeurs et les travailleurs de l'économie informelle à lancer des programmes de lutte contre le travail des enfants et le travail forcé, pour accroître la qualité du travail et la productivité dans les petites entreprises du secteur informel, et pour étendre les régimes de protection sociale.

Des mécanismes sont créés pour que l'on puisse recueillir et échanger les enseignements tirés des bonnes pratiques et politiques au titre des quatre objectifs stratégiques et pour différentes régions afin d'améliorer le savoir-faire et le «savoir-montrer» compte tenu de l'expérience.

Des ressources extrabudgétaires seront mobilisées de manière à soutenir des approches novatrices de l'économie informelle dans différents domaines techniques et un réseau efficace d'échange, de renforcement et de diffusion du savoir. Ces ressources seront nécessaires si l'on veut faire mieux connaître les travaux de l'OIT sur l'économie informelle.

Activités financées par l'excédent de 2000-01

Des projets financés par l'excédent seront lancés afin de soutenir la réalisation du programme d'activités de l'OIT concernant un travail décent et d'en montrer tous les avantages en tant que méthode d'approche des problèmes que pose le développement social et économique des Etats Membres dans toutes les régions. Le travail décent offre le cadre de référence global pour l'appui de l'OIT aux politiques et aux programmes dans les situations de lendemain de crise. Dans la région *Europe et Asie centrale*, des programmes pilotes sur le travail décent sont prévus pour le Kazakhstan et le nord-ouest de la Fédération de Russie. Des projets sont également en préparation pour l'*Afrique*, la région *Asie et Pacifique* et les *Amériques*. En voici quelques-uns: élaboration de plusieurs approches intégrées du travail décent (en *Afrique* et dans la région *Asie et Pacifique*); création de réseaux pour promouvoir le travail décent, y compris dans les milieux universitaires; diffusion de l'information sur le travail décent auprès des groupes cibles; et communication aux mandants de l'OIT des résultats des travaux de recherche publiés sur le travail décent (*Amériques*). On trouvera dans la rubrique «Connaissances» une description du projet statistique du Bureau concernant le travail décent, qui est lui aussi financé au moyen de l'excédent. Les activités susmentionnées complètent les projets connexes financés par l'excédent qui sont exécutés au titre des quatre objectifs stratégiques de l'OIT.

Propositions d'activités à financer par des ressources extrabudgétaires supplémentaires

Les ressources extrabudgétaires prévues pour la période biennale ont déjà été affectées aux activités stratégiques de base. Les propositions ci-après définissent des priorités au cas où des ressources extrabudgétaires supplémentaires viendraient à être disponibles. Leur contenu dépendra de l'expérience des programmes pilotes sur le travail décent, qui servira à démontrer la validité opérationnelle d'une approche globale du travail décent.

- Des ressources extrabudgétaires permettraient de mettre en œuvre des programmes d'action intégrés dans toutes les régions, notamment pour le renforcement des capacités des mandants.
 - Des ressources supplémentaires seraient utilisées pour traiter la dimension internationale du travail décent au titre du suivi des travaux de la Commission mondiale. Cela comprendrait un suivi des tendances et la formulation de politiques internationales sur la dimension sociale de la mondialisation, la fourniture d'un appui technique aux mandants tripartites pour qu'ils puissent donner effet aux recommandations de la Commission mondiale, une action de sensibilisation aux niveaux international et régional et l'établissement de partenariats solides avec les institutions multilatérales et les milieux universitaires.
- (Ressources supplémentaires proposées: 12 millions de dollars)**

(Voir également «Partenariats internationaux» et «Connaissances».)

Réduction de la pauvreté et intégration sociale

272. La lutte contre la pauvreté est aujourd'hui au centre des activités de développement international. Elle vient en tête de la liste des huit objectifs de développement pour le Millénaire (ODM) fixés au plan international pour 2015. Les stratégies internationales de réduction de la dette et d'aide des donateurs sont de plus en plus souvent organisées autour de la lutte contre la pauvreté, notamment par le biais du processus DSRP qui influence les cadres nationaux de développement dans un nombre croissant de pays. La mondialisation est également critiquée comme étant incapable de réduire notablement la pauvreté. La persistance d'une pauvreté généralisée est indéfendable moralement et constitue à terme une menace pour la prospérité et la sécurité de chacun. Si certains progrès ont été enregistrés, le rapport de 2002 du PNUD sur le développement humain note cependant qu'au rythme actuel de croissance économique, plus de 110 pays représentant près de 40 pour cent de la population mondiale ne parviendront pas à atteindre l'Objectif de développement pour le Millénaire qui consiste à réduire de moitié d'ici à 2015 le nombre de personnes dont le revenu est inférieur à un dollar par jour.

273. La réduction de la pauvreté et l'intégration sociale sont au centre des propositions émanant des régions. Pour réussir, les stratégies de lutte contre la pauvreté doivent être couplées avec une action en faveur du travail décent. La pauvreté touche plus particulièrement certains groupes sociaux exclus et marginalisés. Pour ces groupes, la discrimination et l'exclusion sont les causes mêmes de la pauvreté. La pauvreté coïncide trop fréquemment avec le travail dans l'économie informelle. Il arrive beaucoup trop souvent que les stratégies nationales ne tiennent pas compte de la contribution directe que les quatre dimensions du programme d'activités relatif au travail décent peuvent apporter à la réduction de la pauvreté. L'emploi, les droits au travail, la protection sociale et le dialogue social, y compris les mesures en faveur de l'égalité entre hommes et femmes, influent directement sur la réduction de la pauvreté. De plus, l'association de ces différents éléments dans le cadre intégré du travail décent est le moyen le plus efficace de faire reculer la pauvreté et de favoriser l'intégration sociale. Il est urgent de parvenir à une meilleure coordination des politiques afin d'incorporer les objectifs du travail décent dans les stratégies de lutte contre la pauvreté.

274. L'OIT participe déjà au processus DSRP de certains pays, mais elle doit promouvoir plus largement l'intégration des activités en faveur du travail décent et mieux préparer ses mandants à participer utilement à ces processus. Elle renforcera la capacité des mandants d'influer sur les politiques nationales de lutte contre la pauvreté en préconisant l'adoption de mesures en faveur du

travail décent. Les efforts visant à faire mieux connaître le travail décent en tant qu'élément essentiel des travaux de lutte contre la pauvreté seront poursuivis, à travers notamment le dialogue en cours avec la Banque mondiale, le FMI et les principaux donateurs à propos des DSRP, et la mise en place d'une infrastructure statistique nationale par le biais du consortium PARIS 21 pour suivre les progrès accomplis dans la réalisation des ODM.

Objectif opérationnel: Réduction de la pauvreté

Les Etats Membres incluent les objectifs du travail décent dans les politiques et programmes nationaux de réduction de la pauvreté.

Indicateur: Travail décent et réduction de la pauvreté

Etats Membres qui incluent les objectifs du travail décent dans les politiques et programmes nationaux de réduction de la pauvreté et qui facilitent la participation tripartite à ces politiques et programmes.

Cible

20 Etats Membres.

Stratégie

275. La stratégie de réduction de la pauvreté de l'OIT est intégrée à l'échelle du Bureau et est fondée sur la réalisation des quatre objectifs stratégiques. L'appui de l'OIT aux Etats Membres dans la réalisation des objectifs nationaux de développement comporte des cibles relatives au travail décent en tant qu'éléments de lutte contre la pauvreté. Ainsi, dans le cadre de l'objectif stratégique concernant les normes et les principes et droits fondamentaux au travail, la réduction de la pauvreté figure dans tous les projets de coopération technique sur la liberté syndicale, le travail forcé et le travail des enfants. Cette orientation sera renforcée au cours de l'exercice 2004-05 lorsque les projets sur l'élimination de la discrimination dans l'emploi et la profession devraient être lancés. L'adoption d'une approche du développement fondée sur les droits signifie que le respect des normes internationales du travail doivent faire partie intégrante des politiques et programmes de développement économique et social. Pour atteindre ces objectifs, le dialogue social permet de renforcer la capacité des mandants tripartites de contribuer de manière significative à ces initiatives.

276. Le Bureau poursuivra une stratégie à quatre volets avec les buts suivants:

- renforcer le cadre conceptuel et méthodologique associant travail décent et réduction de la pauvreté. Le siège et les régions apporteront des contributions importantes. Cette stratégie prendra en considération l'économie informelle (identifiée par les bureaux extérieurs dans presque toutes les régions);
- développer des outils, directives et ouvrages efficaces et pratiques pour intégrer le programme relatif au travail décent dans les cadres et processus nationaux axés sur la réduction de la pauvreté (y compris les cadres multilatéraux comme les ODM, le plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, les DSRP). Pour répondre aux priorités identifiées par les régions *Afrique*, *Amériques* et *Asie et Pacifique*, ce travail comportera un examen des bonnes pratiques en matière de DSRP et fournira une plate-forme de négociation et d'intégration des politiques au niveau des pays. Les enseignements du programme pilote sur les DSRP entrepris en 2002-03, qui a souligné l'importance du dialogue social, seront utilisés;
- fournir un appui technique aux mandants tripartites pour renforcer leurs capacités de participation efficace à la conception des stratégies de réduction de la pauvreté;
- élargir les partenariats aux niveaux national, régional et international afin de contribuer aux activités de réduction de la pauvreté, avec notamment la participation à l'initiative PARIS 21 pour développer une capacité statistique nationale qui permette de suivre le processus et un

appui technique aux bureaux régionaux de l'OIT (par exemple dans le contexte de l'objectif prioritaire de l'*Afrique*, qui est d'appuyer les activités de réduction de la pauvreté dans le contexte du plan de développement du NEPAD).

Activités financées par l'excédent de 2000-01

Un certain nombre de projets financés par l'excédent sont entrepris afin de jeter les bases d'une contribution renforcée de l'OIT aux initiatives de réduction de la pauvreté et de promotion de l'intégration sociale par le biais d'activités menées dans le cadre des ODM et des processus DSRP. La réduction de la pauvreté et l'intégration sociale font partie intégrante des programmes de l'OIT dans toutes les régions, dans le cadre des quatre objectifs stratégiques. L'objet est de montrer la nécessité de l'approche du travail décent pour traiter ces problèmes dans les Etats Membres de l'OIT.

Propositions d'activités à financer par des ressources extrabudgétaires supplémentaires

Les ressources extrabudgétaires prévues pour la période biennale ont déjà été affectées aux activités stratégiques de base. Les propositions ci-après définissent des priorités au cas où des ressources extrabudgétaires supplémentaires viendraient à être disponibles.

- On cherchera à obtenir des ressources pour la coopération technique afin de compléter et poursuivre les activités financées par le budget ordinaire et par des fonds extrabudgétaires entreprises en 2002-03. Ces ressources supplémentaires permettront de renforcer la capacité des mandants d'intégrer les objectifs du travail décent dans les stratégies de réduction de la pauvreté en général et dans les DSRP et les ODM au niveau national en particulier, dans la perspective du travail décent. Les activités de renforcement des capacités entreprises avec le Centre de Turin seront élargies. **(Ressources supplémentaires proposées: 3 millions de dollars)**

Egalité entre hommes et femmes

277. L'une des grandes conférences qui ont été à l'origine des ODM est la quatrième Conférence mondiale sur les femmes de 1995, qui a débouché sur l'adoption du programme d'action de Beijing. Au fil des ans, de nombreux efforts ont été consentis aux niveaux national et international pour lutter contre l'inégalité entre hommes et femmes. Toutefois, il reste encore beaucoup à faire. La discrimination fondée sur le sexe transgresse les principes et droits fondamentaux au travail, les droits de la personne et la justice sociale. Elle entrave la croissance économique et le fonctionnement optimal des entreprises et des marchés du travail. Reconnaisant cette situation, la communauté internationale demande que l'égalité entre hommes et femmes soit intégrée dans les initiatives de développement et de lutte contre la pauvreté (ODM, consensus de Monterrey et plan de mise en œuvre de Johannesburg). L'OIT a une contribution incontestable à apporter à la réalisation de ces objectifs.

278. Plusieurs questions hautement prioritaires du point de vue de l'égalité entre hommes et femmes sont déjà abordées dans les programmes de l'OIT menés au titre des quatre objectifs stratégiques. Dans toutes les régions, la réalisation des objectifs de l'Organisation passe par une analyse des problèmes propres à chaque sexe et la mise en œuvre de stratégies de lutte contre les inégalités entre les sexes. La nécessité de renforcer les capacités des mandants tripartites pour que soient prises des mesures politiques et institutionnelles efficaces en vue d'intégrer la question de l'égalité aux niveaux national, sous-régional et régional est reconnue. En Afrique, il est capital d'examiner la dimension féminine de la pauvreté, l'impact du VIH/SIDA, la gestion des crises, la consolidation de la paix et les efforts pour mettre en place une bonne gouvernance. Les projets d'emploi et de formation des femmes déshéritées sont prioritaires dans les *Amériques* et dans la région *Asie-Pacifique*, où l'accent est mis sur le renforcement de l'autonomie des femmes dans l'économie informelle. Dans les *Etats arabes*, il faut accroître le taux d'activité des femmes et

promouvoir l'égalité entre hommes et femmes au regard de l'emploi et de la protection sociale dans les zones touchées par des crises. Dans la région *Europe-Asie centrale*, l'accent est mis sur la nécessité de favoriser l'égalité entre hommes et femmes et sur une représentation équilibrée des hommes et des femmes aux niveaux décisionnels comme autant d'éléments importants de la gouvernance et de l'Etat de droit.

279. Le Bureau a adopté une approche intégrée de l'égalité entre hommes et femmes, qui viendra renforcer l'approche intégrée des questions d'égalité dans le monde du travail suivie par l'OIT. La mise en œuvre efficace de cette approche suppose l'élaboration d'une solide base de connaissances sur les questions d'égalité entre les sexes dans le monde du travail, par la collecte et l'analyse systématiques, à l'échelle du Bureau, de données ventilées par sexe. Il faut disposer d'indicateurs adaptés pour mesurer et suivre l'évolution dans ce domaine. Des mesures seront prises dans le cadre de programmes assortis de délais dans certains pays et pour donner suite au rapport global sur la discrimination préparé en vertu du suivi de la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail qui sera examiné en 2003 par la Conférence et par le Conseil d'administration. Le BIT suivra et mesurera les progrès réalisés et les enseignements tirés en utilisant des méthodes novatrices et participatives comme les audits de la prise en compte des questions d'égalité entre hommes et femmes et fera rapport à ce sujet.

Objectif opérationnel: Egalité entre hommes et femmes

Les mandants de l'OIT prennent des mesures concrètes pour favoriser l'égalité entre hommes et femmes dans le monde du travail.

Indicateur a: Normes internationales du travail relatives à l'égalité entre les sexes

Etats Membres qui ratifient au moins une convention supplémentaire concernant plus particulièrement l'égalité entre hommes et femmes et les quatre conventions fondamentales dans ce domaine, à savoir les conventions nos 100, 111, 156 et 183.

Cible

25 Etats Membres ratifient au moins une des conventions clés (nos 100, 111, 156 et 183) au cours de la période biennale, et 10 Etats Membres ratifient les quatre conventions clés relatives à l'égalité.

Stratégie

280. Les quatre conventions suivantes de l'OIT sont considérées comme importantes pour instaurer l'égalité entre hommes et femmes dans le monde du travail: convention (n° 100) sur l'égalité de rémunération, 1951; convention (n° 111) concernant la discrimination (emploi et profession), 1958; convention (n° 156) sur les travailleurs ayant des responsabilités familiales, 1981; convention (n° 183) sur la protection de la maternité, 2000. Les moyens ci-après seront utilisés pour promouvoir la ratification de ces instruments:

- poursuite de la campagne en cours pour la ratification des conventions fondamentales, parmi lesquelles figurent les conventions n°s 100 et 111, et action de sensibilisation pour promouvoir la ratification des conventions n°s 183 et 156, dans l'optique du 10^e anniversaire, en 2004, de l'Année internationale de la famille;
- sélection d'un certain nombre de pays pour des travaux ciblés de promotion et de sensibilisation axés sur la ratification des quatre conventions concernant l'égalité;
- études orientées vers l'action sur les questions relatives au travail et à la famille;
- appui technique et conseils aux mandants pour la conception et la mise en œuvre de plans d'action nationaux et la rédaction de lois facilitant la ratification de ces conventions;
- intensification de la campagne conjointe OIT/CISL et de la collaboration à l'échelle du Bureau afin d'améliorer les conditions de travail dans l'économie informelle et d'y étendre la protection de la maternité.

Indicateur b: Changements réels pour instaurer l'égalité entre les sexes

Les mandants introduisent de réels changements dans leur politique, leur législation, leurs programmes ou leurs institutions en vue d'améliorer de manière significative l'égalité entre hommes et femmes dans le monde du travail.

Cible

Dans 25 à 30 Etats Membres, les politiques, législations, programmes et institutions des mandants contribuent à améliorer l'égalité entre les sexes sur les plans des droits, de l'emploi, de la protection sociale et du dialogue social.

Stratégie

281. L'OIT mènera les activités suivantes:

- fourniture, dans le cadre des activités visant à promouvoir le travail décent, d'un appui technique aux mandants pour identifier les questions à traiter en priorité au niveau national pour assurer l'égalité des sexes;
- fourniture aux mandants de services et de produits intégrant la distinction hommes-femmes;
- amélioration de la capacité des mécanismes institutionnels dans le cadre des ministères du Travail, des organisations d'employeurs, des organisations de travailleurs et des commissions tripartites de traiter les problèmes d'égalité, y compris par le biais d'activités d'analyse et de planification, d'un suivi participatif et d'un processus d'évaluation (par exemple, audits/évaluations de la prise en compte des questions d'égalité entre hommes et femmes);
- préparation et exécution de programmes en faveur de l'égalité assortis de délais dans certains Etats Membres, y compris ceux qui ont lancé des programmes pilotes pour le travail décent et/ou sont engagés dans des processus DSRP;
- fourniture de services consultatifs et lancement de projets de coopération technique au titre des quatre objectifs stratégiques de l'OIT, en mettant l'accent sur les questions d'égalité dans certains secteurs et domaines économiques et pour certaines catégories de travailleurs;
- établissement d'un réseau d'organisations nationales en prise directe sur le concret (par exemple, associations de femmes chefs d'entreprise, institutions qui organisent les travailleuses et qui s'occupent des questions d'égalité) ainsi que d'organisations régionales et internationales afin de faire progresser l'égalité entre hommes et femmes selon l'angle d'approche de l'OIT.

Les zones franches d'exportation et l'économie mondiale

Depuis maintenant plus de vingt ans, les pays mettent en place des zones franches d'exportation (ZFE) dans le but d'attirer des investissements étrangers directs et de créer des emplois. Ils ont investi dans les infrastructures et offert toute une gamme de concessions et de mesures d'incitation aux investisseurs. Cette stratégie a-t-elle été un véritable moteur de développement du point de vue du travail décent (normes du travail, emploi, protection sociale et dialogue social)? Les ZFE constitueront-elles une stratégie saine dans le contexte d'une plus grande libéralisation des échanges et d'accords bilatéraux et multilatéraux plus élaborés? Quels ont été et quels seront les effets du travail dans les ZFE pour les femmes (qui composent 80 pour cent de la main-d'œuvre des ZFE) et pour les hommes? Les travaux sur ces questions comporteront des recherches aux niveaux macroéconomique, national et des zones, des projets de démonstration dans des zones qui ont obtenu de bons résultats économiques et sociaux, la publication des pratiques exemplaires et le renforcement des capacités afin de permettre aux mandants de reproduire ces bonnes pratiques. On s'efforcera d'impliquer d'autres institutions multilatérales dans ces recherches et d'inciter les partenaires sociaux à établir le contact avec les ONG dans le cadre des activités pratiques au niveau des zones. Des ressources extrabudgétaires seront nécessaires pour mener à bien ces travaux, dans lesquels le Centre de Turin jouera un rôle important.

Indicateur c: Représentation équilibrée des hommes et des femmes

Les mandants de l'OIT font progresser de manière mesurable la représentation des femmes au niveau décisionnel afin d'instaurer un équilibre entre hommes et femmes.

Il s'agit d'un indicateur à long terme de l'égalité entre hommes et femmes. A court terme, les cibles de l'OIT concernent la participation aux organes directeurs de l'OIT (Conseil d'administration et Conférence internationale du Travail) ainsi qu'aux réunions, séminaires et activités de formation de l'Organisation.

Cible

Pour la période biennale 2004-05, on estimera avec précision le nombre et la situation des femmes et des hommes qui participent aux réunions, séminaires et activités de formation de l'OIT financés par le budget ordinaire et par des ressources extrabudgétaires.

Stratégie

282. Le Bureau prendra les mesures suivantes:

- préparation d'indicateurs statistiques et de statistiques ventilées par sexe qui seront mis à la disposition des mandants de l'OIT;
- mise au point d'une méthodologie pour relever et suivre les taux de participation afin d'établir une référence permettant de mesurer les progrès;
- analyse de l'évolution des taux de participation et présentation régulière de ces données au Conseil d'administration et à la Conférence internationale du Travail;
- collecte de données et établissement de rapports sur les mesures prises avec succès par les mandants et par l'OIT pour accroître la participation des femmes aux différents niveaux dans des organisations représentatives et dans des activités de l'OIT.

Activités financées par l'excédent de 2000-01

Un certain nombre d'évaluations (audits) de la prise en compte des questions d'égalité entre hommes et femmes seront menées pour renforcer l'aptitude des mandants à faire progresser l'égalité entre les sexes dans le monde du travail et dans les organisations tripartites. Ces travaux représentent un investissement important dans le renforcement de la capacité des mandants de l'OIT dans toutes les régions de traiter la question de l'inégalité entre les sexes en prenant les mesures suivantes: intégration des questions d'égalité entre hommes et femmes dans les processus nationaux d'élaboration des politiques et de planification stratégique dans les domaines social et économique; mise en place de mécanismes nationaux/institutionnels de dialogue social qui couvrent les questions d'égalité entre hommes et femmes; appui aux associations qui s'occupent des questions d'égalité entre les sexes; augmentation de la représentation des femmes dans tous les domaines. Tous les projets financés par l'excédent et conçus pour faire progresser le travail décent ont un élément «égalité entre hommes et femmes», tout comme les projets menés dans les pays ou territoires touchés par des crises.

Propositions d'activités à financer par des ressources extrabudgétaires supplémentaires

Les ressources extrabudgétaires prévues pour la période biennale ont déjà été affectées aux activités stratégiques de base. Les propositions ci-après définissent des priorités au cas où des ressources extrabudgétaires supplémentaires viendraient à être disponibles.

- Conception de services techniques visant à renforcer la politique et la stratégie en matière d'égalité des organisations des mandants afin qu'elles puissent apporter des contributions dans ce domaine aux processus DSRP et intégrer visiblement les questions d'égalité dans les programmes pilotes relatifs au travail décent. L'OIT assurera la promotion de stratégies en faveur des femmes chefs d'entreprise et des travailleuses de l'économie informelle et fera progresser la cause de l'égalité et des avantages qu'apportent la participation des femmes et leur progression aux postes de direction dans l'amélioration du rôle et de la représentation des syndicats.
- Lancement de programmes intégrés assortis de délais concernant l'égalité entre les sexes au niveau national. Ces programmes s'appuieront sur les activités de coopération technique axées sur l'égalité actuellement menées par le Bureau pour lutter contre les déficits de travail décent en rapport avec l'égalité entre hommes et femmes. Les questions suivantes seront couvertes: inégalité de rémunération et de revenus entre hommes et femmes, tendances de l'activité féminine et masculine, ségrégation professionnelle, déficit de qualifications, protection sociale et représentation des travailleurs et travailleuses.
- Amélioration de l'égalité entre les sexes grâce à l'établissement d'un budget social tenant compte des problèmes propres aux femmes. En tirant parti de l'expérience de l'établissement de budgets sociaux acquise par le BIT, un instrument d'analyse et d'évaluation des politiques sera conçu à l'intention des planificateurs et des analystes des politiques nationales pour que soient adoptées des politiques de transfert social tenant mieux compte des inégalités dans le niveau de vie et de revenus. Le Bureau entraînera les ministères du Travail et les partenaires sociaux dans un vaste dialogue portant sur les questions d'équité entre les sexes dans le contexte de budgets centrés sur les personnes. L'expérience du BIT et ses audits de la prise en compte des questions d'égalité seront utilisés pour mettre au point une budgétisation non sexiste. Des partenariats seront établis aux niveaux national et international avec des organismes des Nations Unies, en particulier l'UNIFEM et la Banque mondiale, ainsi qu'avec les banques régionales de développement. **(Ressources supplémentaires proposées: 5 millions de dollars)**

Partenariats internationaux

283. Au cours de la dernière décennie, la communauté internationale est parvenue à un accord sans précédent sur un grand nombre d'engagements et de plans d'action visant à promouvoir le développement économique et social. Ce processus, couronné par le Sommet du millénaire en 2002 et les conférences ultérieures sur le commerce, le financement du développement, le vieillissement et le développement durable, a donné forme à l'agenda pour le développement mondial. Pour poursuivre sur cette lancée, la communauté internationale doit avancer dans trois directions qui se renforcent mutuellement:

- i) passer à la mise en œuvre, traduire les mots en action, en tirant parti des partenariats et des alliances sur le terrain;
- ii) spécifier le programme d'action mondial à l'échelle régionale, nationale et locale, en veillant à la légitimité et à ce que tous les acteurs du développement soient pleinement associés au processus et se l'approprient;
- iii) formuler et appliquer des politiques économiques et sociales cohérentes qui donnent effet aux engagements pris.

284. Les organisations multilatérales, y compris l'OIT, forment des partenariats et des alliances au sein du Groupe des Nations Unies pour le développement et du plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement pour appuyer le développement national. Grâce à sa structure

tripartite et à sa longue expérience des questions sociales et du monde du travail, l'OIT est idéalement placée pour infléchir la pensée et les décisions des acteurs du développement en général et des organisations multilatérales en particulier.

285. Les mandants de l'OIT dans toutes les régions sont prêts à renforcer le tripartisme et le dialogue social pour traiter les questions sociales et les problèmes de développement économique et établir des partenariats avec des organisations internationales et régionales, avec des donateurs bilatéraux et des organisations non gouvernementales (ONG). Dans les *Etats arabes*, le travail des enfants et l'emploi sont les priorités d'une action commune. En *Europe* et en *Asie centrale*, plusieurs organisations se pencheront ensemble sur les questions de la traite des êtres humains, du VIH/SIDA et du travail des enfants. En *Afrique*, les partenariats sont indispensables pour aborder les questions liées à la pauvreté, à l'emploi et au VIH/SIDA dans le cadre du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD). Dans les *Amériques*, la coordination des politiques de lutte contre la pauvreté des pays participant au processus des DSRP sera poursuivie. Un programme sera préparé dans le cadre du réseau pour l'emploi des jeunes. Une coopération avec des entreprises privées est notamment prévue. En *Asie-Pacifique*, les mandants de l'OIT collaboreront avec les institutions financières régionales en ce qui concerne la pauvreté, l'égalité entre hommes et femmes, l'économie informelle et le VIH/SIDA.

Objectif opérationnel: Partenariats internationaux

Les mandants tripartites et les partenaires de l'OIT, aux niveaux international et régional, soutiennent des politiques économiques et sociales intégrées en faveur du travail décent.

Indicateur a: Promotion du travail décent dans les conférences mondiales

Conclusions de conférences mondiales et déclarations de principes d'organisations des Nations Unies, d'institutions de Bretton Woods et d'organisations régionales qui font expressément référence à des politiques économiques et sociales intégrées en faveur du travail décent.

Cibles

- i) Trois grands documents d'orientation (des Nations Unies, du Comité du développement de la Banque mondiale et du G8, du G77, du G15 ou de l'OCDE).
- ii) Deux initiatives régionales (l'UA, le NEPAD ou la SADC en Afrique, l'un des groupements sous-régionaux dans les Amériques, ou l'Association de coopération économique Asie-Pacifique – APEC – et l'ASACR en Asie et dans le Pacifique) appuient les politiques en faveur du travail décent.

Indicateur b: Sensibilisation au travail décent

Des partenariats entre les mandants de l'OIT et des organisations multilatérales, des donateurs et des composantes de la société civile, y compris des parlementaires et des groupes confessionnels, sont favorables à la promotion du travail décent aux niveaux international et régional et assurent un financement équilibré du programme de coopération technique de l'OIT.

Cible

Deux partenariats au niveau international et un au niveau régional.

Stratégie

286. Les partenariats sont un moyen efficace de sensibilisation aux activités en faveur du travail décent de l'OIT, et de mobilisation de l'aide. La stratégie consiste à renforcer des partenariats au sein du système des Nations Unies (notamment dans le cadre du GNUD), avec d'autres institu-

tions multilatérales, la communauté des donateurs et au-delà. Le travail en réseau et l'action de sensibilisation s'appuieront sur les résultats d'études approfondies concernant les problèmes mondiaux et sur l'analyse des options et solutions envisageables. Les recommandations de la Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation, telles qu'approuvées par le Conseil d'administration, fourniront une base importante pour la poursuite de cet objectif. Cette stratégie prévoit les volets suivants:

- renforcer les contacts et alliances avec des acteurs extérieurs clés, y compris les groupes qui pèsent sur l'opinion et les politiques, pour mener une action de sensibilisation, mobiliser des aides en vue de faire connaître et promouvoir l'action à l'appui du travail décent et son intérêt pour la réalisation des principaux objectifs internationaux et régionaux;
- suivre l'évolution internationale et régionale et coordonner la participation et les contributions de l'OIT aux débats internationaux, aux grandes conférences mondiales et autres forums régionaux et internationaux. Au sein du Groupe des Nations Unies pour le développement, l'OIT contribuera activement, avec les organismes de financement et les grandes institutions spécialisées des Nations Unies, à la coordination au niveau des pays;
- forger une approche cohérente à l'échelle du Bureau pour ce qui est des relations avec les partenaires extérieurs en fournissant aux services au siège et dans les régions des informations pertinentes à leur sujet et en les aidant à engager un dialogue avec eux;
- assortir les accords de coopération de programmes opérationnels en partenariat (dans le cadre des DSRP et du plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement);
- en collaboration avec les organisations nationales et internationales d'employeurs et de travailleurs, faire un effort d'information sur les principaux problèmes, y compris les propositions concernant le suivi des travaux de la Commission mondiale. Les bureaux régionaux de l'OIT et les institutions régionales seront étroitement associés à cette action;
- sensibiliser à la pertinence du programme en faveur du travail décent aux niveaux national, régional et international pour des initiatives telles que les objectifs de développement pour le Millénaire, dans les grandes instances internationales (Organisation des Nations Unies, institutions de Bretton Woods, OMC, ECOSOC, Comité d'aide au développement de l'OCDE). On s'appuiera dans cette action sur les études entreprises dans le cadre des objectifs d'action communs «Connaissances», «Egalité entre hommes et femmes» et «Une approche intégrée du travail décent». Les résultats de ces travaux seront présentés lors de réunions techniques internationales auxquelles participeront les mandants de l'OIT, et ils bénéficieront de l'appui prévu sous «Communication et visibilité».

Connaissances

287. Dans son rapport intitulé *Réduire le déficit de travail décent*, présenté à la Conférence internationale du Travail en 2001, le Directeur général du BIT indique: «Actuellement, nos systèmes d'informations ne fournissent qu'une vision partielle et même parfois rudimentaire des insuffisances (...) qui existent dans chacune des (...) dimensions du travail décent. S'il y a un lieu au monde où chacun peut être sûr de trouver des informations de qualité sur le travail décent, ce doit être le BIT.» La création, la diffusion et le partage des connaissances, notamment par le biais de la formation, sont deux moyens d'action importants de l'OIT.

288. Un important travail analytique et conceptuel est nécessaire pour construire une base de connaissances permettant aux mandants de l'OIT d'élaborer des politiques en faveur du travail décent. Une approche intégrée du travail décent n'est possible que si des informations sur le travail décent sont générées, collectées, analysées et diffusées. Il faut pour cela un travail continu destiné à améliorer le contenu, la portée et l'accessibilité des bases de données textuelles du BIT dans les domaines des normes internationales du travail et de la législation sociale et du travail, et des informations sur les enseignements à tirer des activités de coopération technique de l'OIT exécutées aux échelons sectoriel, national et sous-régional ou régional. Un ensemble modifié et élargi d'informations statistiques ventilées par sexe et des indicateurs du travail décent sont essentiels. Des études analytiques sur le travail décent sont entreprises par différents services du BIT, et surtout par l'Institut international d'études sociales (voir l'encadré).

289. Les fondements statistiques du programme en faveur du travail décent sont inégaux et doivent être développés. Un investissement considérable dans les travaux statistiques a été fait pour certains programmes techniques. De grandes lacunes demeurent néanmoins, de même qu'un certain nombre de problèmes de coordination. Les programmes régionaux, sauf pour les Amériques, manquent cruellement de compétences techniques dans le domaine des statistiques. La capacité statistique des mandants de l'OIT est également variable, et un gros effort devrait être fait pour la développer. La 17^e Conférence internationale des statisticiens du travail, qui se tiendra en décembre 2003, va sans doute mobiliser la communauté des statisticiens internationaux autour des questions de travail décent et identifier les priorités pour les travaux futurs, qui pourraient commencer pendant la période biennale 2004-05.

Objectif opérationnel: Connaissances et statistiques

Les politiques visant à promouvoir concrètement le travail décent se fondent sur des statistiques fiables et ventilées par sexe.

Indicateur a: Programmes nationaux de statistiques

Systèmes statistiques nationaux qui incorporent des statistiques ventilées par sexe donnant des indications sur le travail décent en tant que partie intégrante du programme national de statistiques.

Cible

15 Etats Membres.

Stratégie

290. Les efforts porteront sur ce qui suit:

- une nouvelle stratégie de collecte, de stockage et de diffusion des données permettra de faire en sorte que les mandants dans les Etats Membres, les organisations régionales et internationales, les médias et les instituts de recherche obtiennent en temps voulu des statistiques ventilées par sexe sur le travail décent et sur d'autres questions relatives au travail. Ces activités s'appuieront sur les travaux passés pour améliorer les pays couverts, les sujets couverts et l'actualité des données. Les efforts pour entreprendre conjointement avec d'autres organisations intergouvernementales la collecte de données et améliorer la coordination avec ces organisations seront intensifiés;
- des travaux conceptuels et méthodologiques seront effectués dans les domaines des normes et des directives internationales pour les statistiques relatives au travail décent et à d'autres questions concernant le travail, telles qu'identifiées par la 17^e Conférence internationale des statisticiens du travail en 2003 et en rapport avec les ODM. Des activités promotionnelles seront organisées dans le cadre de conférences, réunions et colloques internationaux pour diffuser largement ces normes et directives;
- en collaboration avec les régions et le Centre de Turin, un appui technique sera fourni aux Etats Membres pour développer leur capacité statistique.

Indicateur b: Des connaissances et des statistiques pour étayer les politiques

Institutions nationales et internationales qui utilisent les informations et les statistiques ventilées par sexe du BIT pour élaborer et évaluer des politiques et des programmes en faveur du travail décent.

Cible

Des institutions dans 20 Etats Membres, et jusqu'à cinq institutions internationales.

Stratégie

291. Le BIT s'attachera à:

- améliorer la pertinence, la portée et l'accessibilité des bases de données textuelles et statistiques du BIT contenant des informations et des données relatives à tous les programmes entrepris dans le cadre des quatre objectifs stratégiques de l'OIT;
- rassembler, synthétiser et documenter, aux fins de leur utilisation dans le cadre des services consultatifs et de la communication d'informations aux institutions nationales et multilatérales, les exemples de pratiques exemplaires dans les domaines suivants: politiques économiques et industrielles prenant en considération les préoccupations sociales et celles relatives au travail; politique sociale et dans le domaine du travail et législation connexe; réformes institutionnelles exemplaires; projets couronnés de succès aux échelons sectoriel, national et sous-régional auxquels l'OIT a participé;
- entreprendre une analyse comparative des politiques et en diffuser les résultats.

Indicateur c: Des statistiques sur le travail décent pour les mandants

Les mandants dans les Etats Membres qui mesurent les progrès qu'ils ont accomplis en matière de travail décent au moyen de statistiques et d'indicateurs statistiques différenciés selon le sexe.

Cible

Les mandants dans 15 Etats Membres.

Stratégie

292. La stratégie s'inspire des travaux antérieurs. Premièrement, on mettra au point des méthodes, différenciées selon le sexe de mesure des déficits de travail décent dans différents contextes. Ces méthodes seront appliquées dans une quinzaine de pays parvenus à différents degrés de développement, et des rapports par pays seront préparés dans différentes régions. Deuxièmement, une base de données internationale sur les déficits de travail décent et la mesure des progrès réalisés dans ce domaine sera créée pour un plus grand nombre de pays, en s'intéressant tout particulièrement aux inégalités entre les sexes et à l'économie informelle. Cette base de données sera utilisée dans les travaux d'analyse, les services consultatifs et la communication avec les mandants et le grand public, mais aussi pour la préparation des rapports globaux sur le travail décent. Les produits et résultats de ces travaux viendront enrichir les stratégies de promotion du travail décent décrites sous les indicateurs correspondants. Ce programme s'appuiera sur les activités statistiques déjà entreprises, dans un cadre conceptuel et méthodologique cohérent.

Activités financées par l'excédent de 2000-01

Elles serviront à mettre au point un ensemble d'indicateurs statistiques spécifiques pour mesurer le travail décent et améliorer les méthodes de collecte des données et les enquêtes dans les régions, en établissant des rapports par pays sur le travail décent et en préparant un manuel détaillé sur la collecte de données sur le travail décent. Les mandants de l'OIT seront ainsi mieux équipés pour mesurer le travail décent et évaluer les progrès accomplis dans la réduction des déficits de travail décent. La capacité de l'OIT de rassembler et diffuser les statistiques du travail intéressant plus particulièrement le travail décent sera également renforcée.

Propositions d'activités à financer par des ressources extrabudgétaires supplémentaires

Les ressources extrabudgétaires prévues pour la période biennale ont déjà été affectées aux activités stratégiques de base. Les propositions ci-après définissent des priorités au cas où des ressources extrabudgétaires supplémentaires viendraient à être disponibles.

- On s'attachera à développer les services consultatifs en vue de renforcer les capacités nationales pour l'établissement de statistiques ventilées par sexe sur le travail décent, à organiser, en collaboration avec le Centre de Turin, des programmes de développement des capacités du personnel du BIT sur le terrain, et à élargir la collecte de données sur le travail des enfants.
- Dans le cadre des quatre objectifs stratégiques, il existe des propositions pour un financement extrabudgétaire visant soit à lancer, soit à renforcer des projets dans les domaines suivants: développement de la base de connaissances de l'OIT; amélioration de l'infrastructure, des capacités et des méthodes de collecte, d'analyse et de diffusion des informations et des connaissances pour améliorer les produits et les services de l'OIT destinés à ses mandants. Ces projets seront accompagnés d'un mécanisme de filtrage pour assurer l'uniformité de la méthodologie et une meilleure coordination. **(Ressources supplémentaires proposées: 1 million de dollars)**

Communication et visibilité

293. L'OIT doit redoubler d'efforts pour accroître l'utilité pratique de son action dans la vie quotidienne des gens et pour la faire mieux connaître aux responsables de la prise de décisions aux niveaux national, régional et international ainsi qu'au grand public. Sa contribution au développement économique et social national et à la réalisation des objectifs de développement internationaux sera ainsi pleinement appréciée. L'OIT est bien placée pour promouvoir l'inclusion d'un pilier social dans les politiques et les institutions économiques nationales et internationales par le biais de son action en faveur du travail décent. Cependant, pour exercer une telle influence, elle doit s'assurer que ses programmes, ainsi que leur impact effectif et potentiel, sont mieux connus.

294. Communication et visibilité constituent l'un des six objectifs d'action communs auxquels l'OIT doit accorder la priorité. L'Organisation devra pour cela renforcer sa capacité de communication et moderniser son infrastructure dans ce domaine. Elle doit aussi veiller à ce que toutes les activités liées aux communications au siège et dans les régions visent à toucher un public plus large et à ce qu'elles soient systématiques, cohérentes et efficaces.

295. Tous les programmes de l'OIT s'inscrivant dans le cadre des quatre objectifs stratégiques contiendront une composante liée à la communication qui facilitera la réalisation de cet objectif. En ce qui concerne les régions, les objectifs concernant *une meilleure visibilité* de l'OIT et de ses travaux et *la capacité du personnel* d'identifier et d'appuyer des communications efficaces sont liés. Toutes les propositions régionales soulignent la nécessité de sensibiliser les mandants tripartites, le grand public et la communauté des donateurs à la vision et aux objectifs de l'Organisation, à la pertinence de ses programmes s'agissant de favoriser le développement social et économique et à leur impact sur la vie des gens. Ces propositions soulignent également l'importance de la communication en temps voulu et de manière attrayante et convaincante d'informations à jour.

Objectif opérationnel: Communication et visibilité

Les propositions et les messages de l'OIT forment l'opinion publique ainsi que celle des responsables de la prise de décisions.

Indicateur a: L'OIT dans les médias

Références à l'Organisation et citations la concernant qui apparaissent dans les médias.

Cible

Références dans des revues professionnelles, dans les médias populaires, dans les médias des organisations de travailleurs et ceux des employeurs (augmentation par rapport à un niveau de référence qui sera fixé en 2003).

Indicateur b: L'OIT sur l'Internet

Nombre des téléchargements à partir du site Internet de l'OIT.

Cible

Téléchargements (augmentation par rapport à un niveau de référence qui sera fixé en 2003).

Stratégie

296. Pour réaliser cet objectif d'action commun, l'OIT s'attachera à:

- regrouper, coordonner et cibler les activités de communication qui sont dispersées au siège et dans les régions;
- encourager une forte collaboration interne pour mettre à profit les compétences et la créativité du personnel du BIT afin d'améliorer les initiatives de sensibilisation et de défense d'idées de l'Organisation;
- renforcer les relations avec les principaux médias et organisations connexes afin de stimuler l'intérêt pour les travaux de l'OIT et d'identifier des possibilités de coproduction;
- développer l'utilisation stratégique des campagnes portant sur des problèmes spécifiques et des manifestations spéciales;
- améliorer la capacité des régions en dispensant une formation et en fournissant des outils et des ressources pour la communication afin qu'elles puissent mieux sensibiliser et diffuser l'information à travers les médias, et mettre au point des stratégies spécifiques pour faire de la publicité autour des programmes de l'OIT.

Activités financées par l'excédent de 2000-01

Une dotation est prévue dans le budget ordinaire pour 2004-05 pour l'amélioration de la capacité et des services de communication du BIT. Les ressources de l'excédent faciliteront le «décollage» de ce processus au cours de la période biennale 2002-03. Ces ressources seront mises à profit pour mettre au point et fournir des outils, une formation et des matériels complets aux régions et pour améliorer les technologies de l'information et de la communication afin de faciliter la collaboration avec les organes de radiodiffusion partout dans le monde. Il s'agit d'améliorer la capacité de diffusion et de sensibilisation par les médias dans les régions et au siège. L'accent sera mis sur le lancement de campagnes publicitaires ayant un fort impact afin d'augmenter la visibilité de l'OIT et son influence sur la prise de décisions politiques aux niveaux national, régional et international.

Centre international de formation de l'OIT, Turin

297. La structure et le programme de travail du Centre sont arrêtés par son conseil. Ce dernier est convenu, avec le BIT et son Conseil d'administration, d'encourager une plus grande intégration entre le Centre et le BIT pendant la période 2004-05. Cette période biennale conclura le troisième plan de développement quinquennal (2001-2005) du Centre, qui met l'accent sur une association plus étroite entre le BIT et le Centre. Cela sera fait de plusieurs manières. De façon générale, le Centre contribue au mandat de l'OIT et à l'agenda du travail décent par le biais de ses

programmes de formation. Il fournit des services de formation à différentes catégories de personnes: hauts fonctionnaires, décideurs, gestionnaires d'institutions gouvernementales et d'organisations d'employeurs et de travailleurs, fonctionnaires du BIT. Les programmes de formation visent à renforcer les capacités institutionnelles et organisationnelles des Etats Membres de l'OIT. Le Centre de Turin cherche à mobiliser 45 millions de dollars auprès des donateurs et des institutions clientes pour ses programmes de formation pendant la période 2004-05. Les programmes sont conçus et mis en œuvre en étroite collaboration avec les mandants de l'OIT et avec les unités au siège et dans les régions. Des propositions de formation spécifiques étayant cette collaboration sont données pour chacun des quatre objectifs stratégiques et pour les objectifs d'action communs. Les travaux indiqués sous «Activités financées par l'excédent de 2000-01» qui ont une composante formation seront étroitement coordonnés avec le Centre. De nouveaux efforts seront faits pour organiser, en collaboration avec le Centre, les composantes formation de programmes et projets de coopération technique plus importants. La mobilité du personnel entre le Bureau (siège et régions) et le Centre sera facilitée grâce à une harmonisation des politiques des ressources humaines. Dans le cadre des préparatifs des jeux d'hiver de 2006, la ville de Turin et le Comité olympique s'appêtent à financer la rénovation complète du campus résidentiel.

Institut international d'études sociales

298. La structure et le programme de travail de l'Institut sont arrêtés par son conseil. Reconnaissant le rôle spécial de l'Institut en tant qu'interface entre le BIT et les institutions universitaires, le BIT et son Conseil d'administration sont favorables à une plus grande intégration entre le programme et budget et les activités de l'Institut. Cela devrait permettre à l'Institut d'étudier de façon ouverte et stimulante les questions qui peuvent intéresser l'Organisation. Le programme de recherche de l'Institut prévoit un travail analytique sur les liens entre travail décent, croissance économique et développement. Il comportera trois grands volets. Le premier a trait aux conditions dans lesquelles une plus grande cohérence entre politique économique et politique sociale peut être encouragée dans des pays parvenus à différents degrés de développement économique. Le deuxième volet concerne les nouveaux défis que pose l'économie mondialisée pour la justice sociale. Ces travaux seront coordonnés de près avec les initiatives lancées dans le cadre du suivi des recommandations de la Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation. Le troisième volet sera centré sur l'analyse de l'évolution du rôle de l'Etat, des partenaires sociaux et des organisations de la société civile dans le contexte des politiques visant à promouvoir le travail décent. L'Institut collaborera étroitement avec les bureaux régionaux et toutes les unités du siège de l'OIT dans le cadre de ses activités de recherche. Ceci garantira une plus grande pertinence des résultats de ses travaux pour les objectifs visés par l'OIT. Tout en exécutant son programme de recherche, l'Institut nouera des liens étroits avec les milieux universitaires.



GOUVERNANCE, APPUI ET MANAGEMENT

OBJECTIF OPÉRATIONNEL

L'Organisation fait le meilleur usage de ses ressources pour atteindre ses objectifs en améliorant ses pratiques pour tout ce qui a trait à la gouvernance, l'appui et le management.

Gouvernance, appui et management

299. La pratique de la planification et de la budgétisation axées sur les résultats dans les services de gouvernance, d'appui et de management est un élément clé de la budgétisation stratégique. Les objectifs et les indicateurs relatifs à ces services comporteront des points de repère et des enquêtes sur la satisfaction des clients en réponse aux demandes formulées lors de différents débats du Conseil d'administration sur le programme et budget. Divers points de repère et enquêtes destinés à établir des bases de référence seront mis au point et présentés dans les rapports sur l'exécution du programme en 2004-05. La présente section contient un choix d'indicateurs et de cibles reflétant les priorités proposées et l'aptitude du Bureau à mesurer les résultats.

300. Il est proposé un objectif opérationnel pour tous les services de gouvernance, d'appui et de management. On trouvera à l'annexe documentaire 1 des informations sur les ressources destinées aux programmes de gouvernance, d'appui et de management. Un montant évalué à 8,7 millions de dollars provenant de l'excédent de 2000-01 est affecté aux activités menées au titre de cet objectif; les travaux sont présentés dans le cadre des indicateurs pertinents ci-après.

Objectif opérationnel

L'Organisation fait le meilleur usage de ses ressources pour atteindre ses objectifs en améliorant ses pratiques pour tout ce qui a trait à la gouvernance, l'appui et le management.

301. Le BIT continuera à moderniser ses méthodes de gestion et à améliorer les services dans toute la mesure possible. Compte tenu des contraintes budgétaires, la rationalisation et la réduction des frais généraux resteront des objectifs importants. Au cours de la période biennale, chaque unité d'appui et de management examinera des questions comme le réaménagement des flux et des méthodes de travail, l'amélioration des pratiques en matière de gestion des ressources humaines et la manière d'utiliser les ressources de façon plus intégrée et cohérente.

Indicateur 1: Satisfaction des clients

Les clients sont satisfaits des services fournis par les unités de gouvernance, d'appui et de management.

Cible

Etablissement d'une base de référence avec la première enquête et définition d'une cible en se basant sur des instruments comparables d'autres institutions spécialisées des Nations Unies.

Stratégie

302. Une équipe regroupant plusieurs services sera constituée et administrera des enquêtes biennales auprès des clients portant sur des domaines de performance clés, en consultation avec les clients concernés.

Indicateur 2: Management axé sur les résultats

Mise en œuvre très poussée du management axé sur les résultats au BIT.

Cible

Application de sous-systèmes importants (IRIS, évaluation des projets, programmation par pays) d'ici la fin de la période biennale.

Stratégie

303. L'Organisation continuera d'axer ses travaux sur la mise au point des systèmes de planification, de suivi et d'établissement de rapports du Bureau, tels qu'ils apparaissent dans le programme et budget et en association avec les rapports sur l'exécution du programme et les rapports d'évaluation. Le système IRIS permettra notamment de suivre et d'analyser en détail les investissements par rapport aux résultats. Une initiative de formation du personnel à l'échelle du Bureau permettra à tous les fonctionnaires d'acquérir les compétences nécessaires pour concevoir et gérer des projets et des programmes axés sur les résultats.

IRIS

Le Directeur général s'est engagé à utiliser de nouvelles technologies pour améliorer les services techniques tout comme les services de management et d'appui au siège et sur le terrain. Le remplacement des anciens systèmes d'ordinateurs centraux par un système moderne de planification des ressources est un élément capital de la stratégie mise en place pour atteindre les objectifs stratégiques de l'Organisation et mener les activités en faveur du travail décent.

La mise en place du Système intégré d'information sur les ressources (IRIS), prévue pour le début de l'année 2004, permettra au Bureau d'identifier les moyens de réaliser des économies et d'améliorer la qualité de ses services. Toutefois, l'expérience d'organisations similaires a montré que les problèmes liés à la mise en place du nouveau progiciel de gestion intégrée font qu'il est peu probable que des économies soient réalisées sur les coûts à court terme.

Le projet IRIS dispose d'un budget de 25 millions de dollars pour fournir un appui aux processus fondamentaux dans les fonctions suivantes: comptabilité, gestion du budget et des fonds, trésorerie, états de paie, achats, voyages, gestion des ressources humaines, planification et budgétisation stratégiques, gestion du programme et budget et mobilisation de ressources.

Le projet IRIS devrait fournir les avantages suivants:

- appui aux changements et réformes organisationnels;
- rationalisation et intégration des processus administratifs;
- meilleure intégration des activités du siège et du terrain;
- meilleure gestion des ressources et appui à la gestion;
- meilleur accès à l'information;
- amélioration des documents de planification et des documents rendant compte de la gestion soumis au Conseil d'administration.

Indicateur 3: Audit externe

Acceptation par le Conseil d'administration du rapport du Commissaire aux comptes.

Cible

Rapport sans réserve du Commissaire aux comptes.

Stratégie

304. La bonne performance financière du Bureau dépend en partie du bon fonctionnement du Département des services financiers et de la qualité de l'appui qu'il apporte au personnel tout comme du contrôle qu'il exerce sur lui. Les réductions successives des ressources en personnel de la fonction financière au cours des dix dernières années (30 pour cent de réduction au total) sont à l'origine d'un certain nombre de problèmes qui ont été notés dans les rapports du Commissaire

aux comptes et du Chef auditeur interne, en particulier délais de traitement allongés, retard dans la mise à jour des manuels et circulaires, manque de formation du personnel et capacité limitée d'assurer le contrôle et le suivi exigés dans les textes. IRIS devrait régler un certain nombre de problèmes en rapport avec les processus de traitement et permettre de rediriger les expertises existantes vers les fonctions de contrôle et de surveillance. Toutefois, les véritables bénéficiaires du projet ne devraient pas se faire sentir en 2004-05, du fait que les demandes auxquelles il faut faire face avec les ressources limitées devraient être plus élevées lors de la phase de mise en place du projet IRIS. L'Organisation utilisera les ressources dont elle dispose pour assurer des services efficaces et complets de comptabilité et de présentation de l'information financière. Compte tenu des ressources réduites affectées aux activités d'appui, elle utilisera des procédures efficaces pour exécuter le programme de travail du Bureau, tout en garantissant des contrôles financiers adéquats.

Indicateur 4: Economies et points de repère

Réaliser des économies dans le coût des opérations logistiques du BIT par rapport à des normes fixées comme points de repère.

Cible

Réalisation des économies prévues dans les présentes propositions de programme et de budget pour 2004-05.

Stratégie

305. Les frais d'exploitation de l'OIT (bâtiment, entretien, communications, sécurité et achats) ont été examinés de manière approfondie dans chaque programme et budget pour garantir que tous les postes d'économie possibles sont repérés et utilisés. Cette pratique se poursuivra. Des points de repère seront fixés lors de la période biennale 2004-05 par rapport à une base de référence et à une expérience externe.

Activités financées par l'excédent de 2000-01

Les investissements dans les infrastructures ont systématiquement été réduits lorsqu'un déficit s'est produit lors des périodes biennales précédentes. Une partie de l'excédent a été transférée au Fonds pour le bâtiment et le logement afin de compenser des retraits récents et de maintenir le fonds à un niveau qui permette d'autres utilisations possibles, sous réserve de l'approbation préalable du Conseil d'administration conformément au Règlement financier.

Indicateur 5: Mise en valeur des ressources humaines

Un système de mise en valeur et de développement des ressources humaines qui garantit que le BIT dispose du meilleur personnel possible pour mener à bien ses activités et qui assure une baisse progressive du nombre des différends liés au lieu de travail.

Cibles

- i) Délai moyen de cinq mois pour pourvoir les postes, par un processus transparent et basé sur le mérite.
- ii) Pourcentage de femmes qualifiées aux grades supérieurs, notamment P.5 et au-dessus, de 33 pour cent au moins.
- iii) Réduction de 40 pour cent par rapport à 2002-03 du nombre des différends portant sur les politiques, les règles et les procédures.

Stratégie

306. Au cours de l'exercice biennal 2004-05, l'accent sera mis sur le renforcement et la régularisation des nouvelles approches de la gestion et de la mise en valeur des ressources humaines qui ont été introduites depuis 2000 dans le cadre de la nouvelle stratégie en matière de ressources humaines. Des fonds provenant de l'excédent de 2000-01 seront utilisés à cette fin.

307. Des mesures seront prises pour augmenter notablement le pourcentage global de femmes aux grades supérieurs dans le cadre des efforts tendant à améliorer le recrutement (y compris la planification de la relève), à instaurer la parité et à améliorer la représentation géographique. En consultation avec les responsables de la gestion des programmes, on mettra au point une stratégie pour faire connaître les besoins du Bureau en matière d'emploi, recenser les fonctionnaires potentiels et encourager la candidature de femmes qualifiées.

308. La formation du personnel restera une priorité absolue en 2004-05. Pour établir une politique équitable et saine de gestion des ressources humaines, les responsables des programmes à tous les niveaux auront la possibilité de participer à des ateliers sur toute une gamme de sujets en rapport avec la gestion des ressources humaines, y compris le règlement des différends sur le lieu de travail et la gestion de la performance. Des ressources plus importantes seront investies pour améliorer l'aptitude technique du Bureau en organisant des cours de mise à jour technique pour le personnel du siège et dans les régions.

309. Afin de réduire autant que possible les litiges liés à l'application des politiques, règles et procédures, le Bureau renforcera son approche basée sur le partenariat. L'Accord de reconnaissance et de procédure négocié par le Bureau et le Syndicat du personnel du BIT tout comme la création d'un Comité de négociation paritaire (CNP) jettent les bases nécessaires à la mise au point d'un système effectif et participatif de relations professionnelles. Des mesures concrètes seront prises pour améliorer les qualifications en matière de gestion du personnel et renforcer la participation du personnel par le biais d'une étroite collaboration avec le Syndicat du personnel et de l'application de divers accords collectifs. Les systèmes de relations professionnelles mettant l'accent sur la prévention seront développés. On accélérera la préparation de directives pour les cadres et le personnel, en étroite coordination avec le Comité paritaire et le médiateur et en faisant appel à d'autres mécanismes établis par les conventions collectives pertinentes. Des fonds sont prévus pour garantir le fonctionnement de ces mécanismes, et l'augmentation du budget des régions leur permettra de faire face aux coûts liés à l'application de ces procédures sur le terrain.

Activités financées par l'excédent de 2000-01

En raison des contraintes liées au budget à croissance zéro en termes réels, les capacités institutionnelles du BIT, s'agissant de la mise en œuvre d'une nouvelle stratégie des ressources humaines et d'une gestion axée sur les résultats telles que prévues dans le cadre stratégique pour 2002-2005, n'ont pas bénéficié d'un appui suffisant. L'excédent sera investi principalement dans les activités suivantes: renforcement des qualifications et compétences des responsables des programmes et du personnel; mise en œuvre de procédures et de méthodologies organisationnelles liées à la gestion axée sur les résultats; réforme organisationnelle. Ces ressources aideront notamment à la réalisation des cibles relevant des indicateurs 2, 5 et 6. On investira dans les capacités de gestion pour que le BIT soit doté d'un système moderne et efficace de gestion des ressources humaines et pour appuyer le développement d'une culture de la gestion axée sur les résultats à l'échelle du Bureau. Pour développer les compétences du personnel, les investissements iront à la formation technique et linguistique, la gestion des projets et l'esprit d'équipe. Il en résultera une amélioration de la gestion et de l'évaluation de la performance, un recrutement prospectif du personnel, une amélioration des compétences et une meilleure organisation. Le renforcement des capacités pour améliorer les processus organisationnels axés sur les résultats mettra l'accent sur la fixation de cibles, la gestion de la performance et une évaluation efficace et indépendante.

Indicateur 6: Qualité de la coopération technique

La coopération technique financée par des fonds extrabudgétaires s'appuie sur des propositions de projets bien conçues qui mettent l'accent sur les activités en faveur du travail décent et le respect de critères de gestion du cycle des projets.

Cibles

- i) Evaluation de toutes les propositions de projets avant leur mise en œuvre.
- ii) Renforcement de l'intégration et de la cohérence entre les programmes financés par des fonds extrabudgétaires et les programmes financés par le budget ordinaire (points de repère à fixer).

Stratégie

310. Outre le renforcement des partenariats avec des donateurs pour garantir une diversification des sources de financement, des mesures seront prises pour assurer la cohérence entre les programmes de l'OIT financés par des fonds extrabudgétaires et les programmes financés par des ressources du budget ordinaire ainsi que leur adaptation aux besoins de la promotion du travail décent et aux initiatives internationales en faveur du développement (par exemple, les ODM). La mise au point de propositions cohérentes et de qualité susceptibles d'attirer les donateurs et partenaires actuels et potentiels sera assurée grâce à la formation à la gestion du cycle des projets du personnel participant à la coopération technique et à l'évaluation des propositions au regard de leur faisabilité, de leur valeur technique, de leur qualité et de leur contribution à la réalisation du programme global de l'OIT et des programmes par pays concernés.

311. Les taux d'exécution continueront à être suivis de près et on apportera un appui aux unités et aux bureaux pour garantir la réalisation des projets dans les délais. Ce travail sera appuyé comme suit: modernisation des systèmes de conception, développement, suivi et évaluation des projets et programmes de coopération technique (avec l'appui d'IRIS); mécanismes pour affecter des ressources extrabudgétaires aux priorités des programmes de l'OIT; formation afin d'améliorer les capacités de gestion et l'aptitude à exécuter avec efficacité les projets; amélioration des flux d'information vers les donateurs et les mandants de l'OIT.

Indicateur 7: Services informatiques

Disponibilité de tout le réseau informatique du BIT et de tous les services informatiques fournis au niveau central.

Cible

Disponibilité de tous les services informatiques fournis au niveau central pendant 99 pour cent au moins du temps correspondant aux horaires de travail.

Stratégie

312. Le BIT s'appuiera sur les travaux déjà effectués et sur le potentiel d'Internet pour développer son infrastructure informatique afin d'améliorer l'accès aux informations des mandants, des autres organisations et du public et de faciliter la mise en commun des informations et des connaissances aux niveaux du siège et des structures extérieures et entre eux.

313. Afin de conserver un environnement informatique solide et fiable, le BIT maintiendra son approche prudente pour ce qui est de l'adoption de nouvelles technologies et n'utilisera que celles qui ont été testées avec succès. Aucun nouveau système ne sera acquis simplement parce qu'il est populaire et disponible.

Activités financées par l'excédent de 2000-01

En raison de la croissance zéro, le Bureau n'a pu suivre le rythme de l'évolution des technologies de l'information et de la communication. Une partie de l'excédent a été transférée au Fonds pour les systèmes informatiques afin de satisfaire d'autres besoins du Bureau en technologies de l'information. Le Conseil d'administration a autorisé le recours au fonds pour moderniser le système de vote électronique utilisé à la Conférence et d'autres propositions seront soumises à l'examen du Conseil d'administration une fois que des estimations détaillées des coûts seront disponibles.

Indicateur 8: Documents et réunions

Disponibilité des documents dans les délais et fourniture de services de qualité pour les réunions et conférences.

Cibles

- i) Fourniture des documents aux membres du Conseil d'administration quinze jours au moins avant la date à laquelle ils doivent être examinés.
- ii) Fourniture aux délégations des documents pour la Conférence internationale du Travail et les réunions régionales dans les délais prévus dans les règlements.
- iii) Fourniture des documents destinés aux réunions techniques et/ou sectorielles un mois au moins avant la réunion.

Stratégie

314. Le BIT a fourni des services d'un niveau acceptable à des coûts correspondant à son budget, mais de nouvelles améliorations sont possibles et en fait nécessaires. L'utilisation d'un système global de planification et de suivi des documents compatible avec d'autres nouveaux systèmes (IRIS) améliorera la capacité de planification et de suivi des services de production des documents et facilitera d'autres initiatives d'amélioration de la productivité. Pour garantir une bonne correspondance entre la demande de services et les dotations budgétaires, les contrats de services seront utilisés comme outil de gestion. De nouvelles formes de contrats et de partenariats avec certains prestataires de services extérieurs dans des domaines comme la traduction, le traitement de texte et l'impression permettront au BIT de fournir des services d'un niveau et d'une qualité acceptables tout en recherchant de nouvelles réductions des coûts. Le BIT s'acheminera également progressivement vers la production et la distribution électroniques des documents.

Indicateur 9: Services juridiques

Fourniture d'avis juridiques de qualité à l'Organisation et au Bureau dans un délai raisonnable, et protection des droits de l'Organisation.

Cible

Etablissement d'une base de référence avec la première enquête, et définition d'une cible en se basant sur des institutions spécialisées comparables du système des Nations Unies.

Stratégie

315. Le bureau du Conseiller juridique concentrera ses activités dans plusieurs domaines, dont l'amélioration du fonctionnement des organes constitutionnels de l'OIT, la rédaction et l'interprétation des normes internationales du travail, les aspects juridiques de la politique du BIT en matière de personnel et des procédures de règlement des différends, etc. Il fournira des réponses pertinentes et de qualité aux demandes d'avis juridiques des organes directeurs de l'OIT, du

Bureau et du Centre de Turin en utilisant une base de données consolidée. Les fonctionnaires du siège et des régions seront mis au fait des aspects juridiques des travaux de l'OIT (par exemple, dans le domaine de la coopération technique, des contrats, des questions de personnel et des privilèges et immunités) afin de leur permettre de mieux comprendre ces questions et de réduire ainsi dans toute la mesure possible les malentendus, erreurs, différends et litiges.

Indicateur 10: Gestion des connaissances

Des méthodes courantes sont utilisées pour l'organisation et la gestion de la base de connaissances de l'OIT afin de faciliter l'accès à toute une gamme d'informations sur des questions concernant l'Organisation.

Cible

Utilisation de méthodes standard de gestion des informations bibliographiques (ou fondées sur des textes) au siège de l'OIT et dans les bureaux extérieurs.

Stratégie

316. L'objectif principal est de contribuer au développement et à l'acceptation de l'OIT comme une organisation qui fait fond sur les connaissances par le biais de ses recherches et de ses publications. Il faudra pour cela améliorer l'accès aux informations et connaissances clés dans les domaines social et du travail et renforcer le rôle de l'OIT comme principal dépositaire des documents et autres publications du BIT (y compris sous forme électronique) essentiels à ses activités dans les Etats Membres. L'évolution technologique qui a facilité la décentralisation des ressources d'information, tout comme le développement des centres d'information, des bases de données et des sites Web, sera dûment prise en compte. Il faut maintenant aider le Bureau (siège et régions) et les mandants à accéder à l'information sous ses diverses formes et à la gérer. Pour cela, on développera la base de données Labordoc afin de rendre les trois millions de volumes de la bibliothèque, y compris les publications du BIT, accessibles aux utilisateurs extérieurs; on encouragera l'utilisation de l'information provenant du BIT et d'autres sources apparentées par l'Internet et on renforcera la capacité des mandants et du personnel du Bureau d'utiliser les ressources de la Toile par l'entremise de la nouvelle bibliothèque virtuelle.

Projet de budget des dépenses et des recettes pour 2004-05

317. Compte tenu des variations probables des coûts, les propositions de programme et de budget pour 2004-05, évaluées au taux de change budgétaire pour 2002-03 de 1,77 franc suisse pour 1 dollar, s'élèvent à 448.020.730 dollars, soit le même montant, en termes réels, que pour la période biennale antérieure.

318. Après une analyse des facteurs de coûts tant au siège que dans les bureaux extérieurs, les augmentations de coûts ont été limitées à un taux global de 3,2 pour cent. Des informations complètes sur les variations des facteurs de coûts sont fournies dans l'annexe documentaire 2 des Propositions de programme et de budget.

319. Le taux de change budgétaire pour la période biennale 2004-05 sera fixé au taux du marché lorsque le budget sera examiné par la Commission des finances des représentants gouvernementaux à la 91e session (juin 2003) de la Conférence. Les présentes propositions ont donc été évaluées au même taux de change budgétaire (1,77 franc suisse pour 1 dollar des Etats-Unis) que le programme et budget pour 2002-03, à la fois pour faciliter les comparaisons et parce que le coût des propositions en dollars des Etats-Unis comme en francs suisses continuera d'évoluer avec le taux de change jusqu'à ce que le budget soit définitivement arrêté.

320. A titre indicatif cependant, le taux de change comptable mensuel de l'Organisation des Nations Unies pour décembre 2002 était de 1,49 franc suisse pour 1 dollar. Au cas où ce taux serait toujours valable en juin 2003, le montant du budget proposé en dollars serait de quelque 495,8 millions, et le montant correspondant en francs suisses des contributions serait d'environ 738,7 millions.

321. Ainsi, les contributions payables par les Etats Membres en 2003-04 dépendront du montant global du budget, du taux de change budgétaire qui sera finalement fixé et du barème des contributions approuvé par la Conférence.

322. Le projet de budget des dépenses et des recettes avec les chiffres correspondants pour 2002-03, présenté sous la forme requise pour son adoption par la Conférence, figure ci-après:

Dépenses	Budget 2002-03		Recettes	Budget 2002-03		Prévisions 2004-05	
	Dollars E.-U.	Prévisions 2004-05		Dollars E.-U.	FS	Dollars E.-U.	FS
	Dollars E.-U.	Dollars E.-U.		Dollars E.-U.	FS	Dollars E.-U.	FS
Partie I							
Budget courant	433 165 000	447 145 730	Contributions des Etats Membres	434 040 000	768 250 800	448 020 730	792 996 692
Partie II							
Dépenses Imprévues	875 000	875 000					
Total budget	434 040 000	448 020 730		434 040 000	768 250 800	448 020 730	792 996 692

323. Lorsqu'elle aura terminé l'examen des prévisions budgétaires figurant dans le présent document, la Commission du programme, du budget et de l'administration voudra sans doute soumettre au Conseil d'administration, pour qu'il soit proposé à la Conférence internationale du Travail, un projet de résolution concernant l'adoption du programme et budget du 69e exercice (2004-05) et la répartition des dépenses entre les Etats Membres pour 2004-05. Le texte proposé pour ce projet de résolution est le suivant:

La Conférence générale de l'Organisation internationale du Travail,

aux termes du Règlement financier, approuve, pour le 69e exercice prenant fin le 31 décembre 2005, le budget des dépenses de l'Organisation internationale du Travail, s'élevant à dollars des Etats-Unis, et le budget des recettes s'élevant à dollars des Etats-Unis, soit, au taux de change de franc suisse pour 1 dollar des Etats-Unis, à une somme de francs suisses, et décide que le budget des recettes, libellé en francs suisses, sera réparti entre les Etats Membres conformément au barème des contributions recommandé par la Commission des finances des représentants gouvernementaux.

Annexes documentaires

Annexe documentaire 1

Budget opérationnel

1. La présente annexe documentaire contient des tableaux indiquant les ressources allouées aux programmes de l'OIT. Elle décrit les principales fonctions des programmes, mais ne donne pas de détails sur les mandats ou les activités prévues. Enfin, elle explique les changements importants dans le montant des ressources. Dans ces explications, l'évocation des mesures générales de restriction budgétaire s'explique par le fait que les unités du siège ont soumis leurs propositions initiales sur la base d'une réduction des ressources de 5 pour cent. Ces ressources ont ensuite été réaffectées aux régions et à d'autres programmes prioritaires.

Tableau A1-1. Etat récapitulatif des propositions de budget opérationnel pour 2004-05

	Budget révisé ¹	Propositions de budget	Ecart	
	2002-03	2004-05	Dollars	%
	(en dollars constants de 2002-03)			
PARTIE I				
Organes directeurs				
Conférence internationale du Travail	8 506 874	8 956 874	450 000	5,3
Conseil d'administration	3 245 148	3 502 706	257 558	7,9
Principales réunions régionales	824 335	542 775	-281 560	-34,2
Services juridiques	2 306 987	2 191 638	-115 349	-5,0
Relations, réunions et documents	38 178 094	36 269 189	-1 908 905	-5,0
	53 061 438	51 463 182	-1 598 256	-3,0
Objectifs stratégiques				
Programmes techniques				
Normes et principes et droits fondamentaux au travail				
Programme focal pour la promotion de la Déclaration	2 556 582	2 428 753	-127 829	-5,0
Programme focal sur le travail des enfants	2 776 622	2 637 791	-138 831	-5,0
Normes internationales du travail	16 097 302	15 742 086	-355 216	-2,2
Cabinet du directeur exécutif et opérations du secteur*	2 749 009	2 646 192	-102 817	-3,7
	24 179 515	23 454 822	-724 693	-3,0
Emploi				
Stratégie en matière d'emploi	8 878 542	8 415 198	-463 344	-5,2
Programme focal sur les connaissances, les compétences et l'employabilité	5 868 849	5 593 784	-275 065	-4,7
Redressement et reconstruction	3 046 240	2 907 364	-138 876	-4,6
Création d'emplois et développement de l'entreprise	7 596 218	7 231 196	-365 022	-4,8
Promotion des questions de genre	1 161 489	1 114 368	-47 121	-4,1
Entreprises multinationales	890 320	880 320	-10 000	-1,1
Cabinet du directeur exécutif et opérations du secteur*	4 908 727	4 857 106	-51 621	-1,1
	32 350 385	30 999 336	-1 351 049	-4,2

	Budget révisé ¹ 2002-03	Propositions de budget 2004-05	Ecart	
	(en dollars constants de 2002-03)		Dollars	%
Protection sociale				
Sécurité sociale	7 129 436	6 994 269	-135 167	-1,9
Protection des travailleurs	12 933 000	12 737 666	-195 334	-1,5
Cabinet du directeur exécutif et opérations du secteur*	2 628 503	2 313 298	-315 205	-12,0
	22 690 939	22 045 233	-645 706	-2,8
Dialogue social				
Activités pour les employeurs	5 136 046	5 136 046	0	-
Activités pour les travailleurs	13 237 738	13 237 738	0	-
Programme focal pour le renforcement du dialogue social	6 502 233	6 177 121	-325 112	-5,0
Activités sectorielles	8 433 515	8 011 839	-421 676	-5,0
Action gouvernementale, législation du travail et administration du travail	-	-	-	-
Cabinet du directeur exécutif et opérations du secteur*	2 778 859	2 779 596	737	0,0
	36 088 391	35 342 340	-746 051	-2,1
Programmes intersectoriels				
Intégration des politiques**	9 767 312	10 553 947	786 635	8,1
Suivi des travaux de la Commission mondiale	-	750 000	750 000	n/a
Egalité entre hommes et femmes	1 850 815	1 850 815	0	-
Institut international d'études sociales	4 499 219	4 024 258	-474 961	-10,6
Centre international de formation de l'OIT, Turin	5 534 701	5 757 966	223 265	4,0
Relations externes et partenariats	4 281 932	4 335 651	53 719	1,3
Communication	5 160 727	5 519 243	358 516	6,9
Développement du site Web de l'Organisation	725 804	988 496	262 692	36,2
Réserve pour les réunions techniques	1 385 177	1 315 918	-69 259	-5,0
	33 205 687	35 096 294	1 890 607	5,7
Total, programmes techniques	148 514 917	146 938 025	-1 576 892	-1,1
Régions				
Coopération pour le développement				
Cabinet du directeur exécutif	539 276	539 276	0	-
Coopération pour le développement	2 203 989	2 066 826	-137 163	-6,2
Programmes extérieurs en Afrique	38 642 216	40 824 916	2 182 700	5,6
Programmes extérieurs dans les Amériques	35 903 871	37 564 330	1 660 459	4,6
Programmes extérieurs dans les Etats arabes	8 126 178	8 582 581	456 403	5,6
Programmes extérieurs en Asie et dans le Pacifique	36 466 951	38 388 531	1 921 580	5,3
Programmes extérieurs en Europe et en Asie centrale	12 313 561	12 996 492	682 931	5,5
	134 196 042	140 962 952	6 766 910	5,0

	Budget révisé ¹ 2002-03	Propositions de budget 2004-05	Ecart	
	(en dollars constants de 2002-03)		Dollars	%
Services d'appui				
Bibliothèque et services d'information	6 419 475	6 098 501	-320 974	-5,0
Informatique et communications	9 472 807	8 999 167	-473 640	-5,0
Administration interne	26 023 477	24 722 303	-1 301 174	-5,0
Publications	4 679 385	3 536 048	-1 143 337	-24,4
	46 595 144	43 356 019	-3 239 125	-7,0
Total, objectifs stratégiques	329 306 103	331 256 996	1 950 893	0,6
Services de management				
Direction générale	5 707 035	5 421 683	-285 352	-5,0
Développement des ressources humaines	14 231 220	15 048 457	817 237	5,7
Services financiers				
Cabinet du directeur exécutif	539 274	539 274	0	-
Services financiers	10 718 793	10 155 890	-562 903	-5,3
Programmation et gestion	4 327 254	4 110 891	-216 363	-5,0
	35 523 576	35 276 195	-247 381	-0,7
Autres provisions budgétaires	18 949 160	18 843 904	-105 256	-0,6
Ajustement pour mouvements de personnel	-3 675 277	-3 675 277	0	-
TOTAL PARTIE I.	433 165 000	433 165 000	0	-
PARTIE II. DEPENSES IMPREVUES				
Dépenses imprévues	875 000	875 000	0	-
PARTIE III. FONDS DE ROULEMENT				
Fonds de roulement				
TOTAL (PARTIES I-III)	434 040 000	434 040 000	0	-

* Comprend l'Unité d'appui à la gestion, la CTBO et d'autres ressources centralisées.

** Les ressources allouées en 2002-03 recouvrent l'appui opérationnel intersectoriel dans le domaine du travail décent, les statistiques et le Groupe des politiques internationales.

¹ Pour faciliter la comparaison avec les chiffres de 2004-05, le budget de 2002-03 a été révisé pour tenir compte: a) du transfert de 1 217 184 dollars (équivalant à huit années de travail de la catégorie des services organiques (P) et deux années de travail de la catégorie des services généraux (GS))¹ d'Informatique et communications à Développement des ressources humaines (535 632 dollars équivalant à quatre années de travail de la catégorie des services organiques) et à Services financiers (681 552 dollars équivalant à quatre années de travail de la catégorie des services organiques et deux années de travail de la catégorie des services généraux); b) de la fusion des ressources destinées à Action gouvernementale, législation du travail et administration du travail (2 808 649 dollars) et des ressources destinées au Programme focal pour le renforcement du dialogue social; et c) du transfert de 400 657 dollars du cabinet du directeur exécutif (dialogue social) à Activités sectorielles.

Partie I

Organes directeurs

Tableau A1-2. Budget opérationnel: organes directeurs

Budget ordinaire	Services organiques (années/mois de travail)	Services généraux	Dépenses de personnel (en dollars constants de 2002-03)	Autres dépenses	Ressources totales
Organes directeurs					
Conférence internationale du Travail	3 / 6	0 / 2	6 310 165	2 646 709	8 956 874
Conseil d'administration	0 / 0	0 / 0	1 673 201	1 829 505	3 502 706
Principales réunions régionales	0 / 0	0 / 0	229 838	312 937	542 775
Services juridiques	13 / 0	4 / 0	2 088 684	102 954	2 191 638
Relations, réunions et documents	110 / 0	213 / 0	32 727 580	3 541 609	36 269 189
Total 2004-05	126 / 6	217 / 2	43 029 468	8 433 714	51 463 182
Total 2002-03	136 / 1	215 / 0	43 746 229	9 315 209	53 061 438

2. *Conférence internationale du Travail.* Cette rubrique indique les coûts directs (tels que les frais d'interprétation, d'élaboration et d'impression des rapports et de location des installations et certaines dépenses de personnel) liés à la tenue de deux sessions de la Conférence pendant la période biennale. Aux fins des prévisions budgétaires, on a tablé sur l'hypothèse que l'ordre du jour des deux sessions de la Conférence comprendra trois questions inscrites d'office et trois questions inscrites à l'ordre du jour par la Conférence ou le Conseil d'administration. Le budget est augmenté de 450 000 dollars correspondant au coût, à Genève, d'une session maritime de la Conférence internationale du Travail en 2005, l'hypothèse étant que la session maritime sera organisée par un Etat Membre, qui prendra à sa charge les frais supplémentaires.

3. *Conseil d'administration.* Cette rubrique indique les coûts directs (tels que les frais de voyage et l'indemnité journalière de subsistance versée aux délégués ainsi que les frais d'interprétation) liés à la tenue des six sessions prévues au cours de la période biennale 2004-05. Le budget est augmenté d'environ 73 000 dollars en raison de l'augmentation du nombre de membres suppléants du Comité de la liberté syndicale, et d'environ 184 000 dollars visant à couvrir le coût des services d'interprétation supplémentaires destinés en particulier aux réunions des groupes gouvernementaux.

4. *Principales réunions régionales.* Ce poste prévoit des crédits pour les coûts liés à la tenue de la sixième Réunion régionale européenne en 2004 et de la quatorzième Réunion régionale asiatique à Bangkok en 2005. Ces réunions devraient durer quatre jours. Le budget est réduit d'environ 281 000 dollars du fait que la Réunion régionale européenne aura lieu à Genève, où le coût du service des réunions est plus bas.

5. *Services juridiques.* Ce titre recouvre les travaux juridiques se rapportant à la Constitution et aux organes directeurs. Ces services s'occupent d'établir et d'examiner les conventions et recommandations internationales du travail et autres instruments. Ils fournissent également des avis juridiques sur des questions de personnel, des questions commerciales ou techniques et sur les contrats. En vertu des mesures de restriction budgétaire, les ressources affectées à ce programme ont été réduites d'environ 115 000 dollars, qui correspondent à une réduction de 2/00 années de travail des services généraux, compensée par une augmentation d'environ 30 000 dollars des ressources affectées aux dépenses non afférentes au personnel.

6. *Relations, réunions et documents.* Les fonctions de ce poste consistent à assurer le service des conférences et réunions, notamment en ce qui concerne la traduction, le traitement de textes, l'impression et la distribution des documents ainsi que les services d'interprétation, et à assurer les relations officielles avec les Etats Membres. En raison des mesures de restriction budgétaire, les ressources allouées à ce programme ont été réduites d'environ 1,9 million de dollars, l'hypothèse étant que le nombre et la longueur des documents soumis au Conseil d'administration devraient diminuer sensiblement. Cette baisse tient compte également de la modification des méthodes de

travail, de l'augmentation de la productivité et de la mise en place d'autres mesures internes destinées à rationaliser le travail. Ces ajustements correspondent à une diminution de 11/00 années de travail des services organiques, à une augmentation de 4/00 années de travail des services généraux, à une augmentation d'environ 233 000 dollars des ressources affectées aux autres dépenses de personnel et à une baisse d'environ 504 000 dollars des ressources affectées aux dépenses non afférentes au personnel. Tout a été fait pour maintenir la qualité des services fournis au Conseil d'administration et à la Conférence, notamment en augmentant les ressources destinées aux services d'interprétation figurant dans la rubrique Conseil d'administration.

Objectifs stratégiques

Programmes techniques

Normes et principes et droits fondamentaux au travail

Tableau A1-3. Budget opérationnel: normes et principes et droits fondamentaux au travail

Budget ordinaire	Services organiques (années/mois de travail)	Services généraux	Dépenses de personnel (en dollars constants de 2002-03)	Autres dépenses	Ressources totales
Objectifs stratégiques – Programmes techniques					
Normes et principes et droits fondamentaux au travail					
Programme focal pour la promotion de la Déclaration	12 / 0	6 / 0	2 129 260	299 493	2 428 753
Programme focal sur le travail des enfants	16 / 0	2 / 0	2 344 488	293 303	2 637 791
Normes internationales du travail					
Egalité et emploi	16 / 6	4 / 0	2 501 322	53 295	2 554 617
Protection sociale et condition des travailleurs	32 / 0	4 / 0	4 576 896	30 000	4 606 896
Liberté syndicale	18 / 6	6 / 0	2 915 058	94 660	3 009 718
Politique normative	8 / 0	2 / 0	1 217 184	156 225	1 373 409
Gestion du programme	10 / 0	22 / 0	3 034 332	1 163 114	4 197 446
Cabinet du directeur exécutif et opérations du secteur	5 / 0	4 / 0	1 108 525	1 537 667	2 646 192
Total 2004–05	118 / 0	50 / 0	19 827 065	3 627 757	23 454 822
Total 2002–03	119 / 6	55 / 6	20 381 246	3 798 269	24 179 515

7. *Le Programme focal pour la promotion de la Déclaration* est axé sur la promotion de la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail, y compris ses procédures de suivi.

8. *Le Programme focal sur le travail des enfants* est chargé d'intégrer tous les aspects de l'action de l'OIT sur le travail des enfants.

9. *Normes internationales du travail.* Ce département est le point focal pour la politique relative aux normes. Il fournit aussi des avis techniques sur les normes du travail et assure le service des mécanismes de contrôle de l'OIT. Outre la gestion et les services communs, il englobe:

- *Egalité et emploi.* Ce service s'occupe des instruments relatifs à l'égalité, à la politique de l'emploi, aux travailleurs migrants et aux peuples indigènes et tribaux. Il est aussi chargé de la coordination des droits de l'homme.
- *Protection sociale et condition des travailleurs.* Ce service s'occupe des instruments relatifs au travail des enfants (en coopération avec le Programme focal sur le travail des enfants), au travail forcé, à l'administration et à l'inspection du travail, à la protection sociale, à la sécurité et la santé, aux conditions de travail et au secteur maritime.

- *Liberté syndicale.* Ce service assure le secrétariat du Comité de la liberté syndicale du Conseil d'administration, qui s'occupe de tous les instruments connexes.
- *Politique normative.* Ce service assiste le Conseil d'administration en relation avec l'approche intégrée des normes du travail.
- *Gestion du programme* assure le service des organes de contrôle et le suivi des ratifications et de l'établissement des rapports, et fournit des services d'information juridique à l'intérieur et à l'extérieur du BIT.

10. *Cabinet du directeur exécutif et opérations du secteur.* Cette rubrique couvre le poste du directeur exécutif ainsi que la coordination et le soutien de l'ensemble des activités du secteur.

11. Dans le cadre des mesures générales de restriction budgétaire, les ressources affectées à ce secteur ont été réduites d'environ 725 000 dollars par rapport à 2002–03, et la capacité technique dans les régions a été augmentée d'autant. Les ressources en personnel affectées à Opérations du secteur ont été réduites de 2/00 années de travail de la catégorie des services organiques, tandis que celles affectées à Normes internationales du travail ont augmenté de 0/06 années de travail de la même catégorie pour renforcer les activités dans le domaine de la liberté syndicale. Pour l'ensemble des programmes, on enregistre une réduction nette de 5/06 années de travail de la catégorie des services généraux, une augmentation d'environ 48 000 dollars au titre des autres dépenses de personnel et une diminution d'environ 171 000 dollars au titre des dépenses non afférentes au personnel. Les ressources destinées aux activités liées au travail forcé ont été transférées d'Égalité et emploi à Protection sociale et condition des travailleurs, et un poste de la catégorie des services organiques et l'Unité d'information sur les normes ont été transférés de Politique normative à Gestion du programme. Les ressources affectées aux dépenses non afférentes au personnel comprennent 165 000 dollars pour le suivi des travaux de la Commission mondiale, qui figurent dans la rubrique Cabinet du directeur exécutif et opérations du secteur.

Secteur de l'emploi

Tableau A1-4. Budget opérationnel: emploi

Budget ordinaire	Services organiques (années/mois de travail)	Services généraux	Dépenses de personnel (en dollars constants de 2002-03)	Autres dépenses	Ressources totales
Objectifs stratégiques – Programmes techniques					
Emploi					
Stratégie en matière d'emploi	43 / 6	20 / 0	7 284 198	1 131 000	8 415 198
Programme focal sur les connaissances, les compétences et l'employabilité	28 / 0	16 / 0	4 916 784	677 000	5 593 784
Redressement et reconstruction					
Programme focal sur la réponse aux crises et la reconstruction	7 / 0	7 / 0	1 448 076	220 000	1 668 076
Investissements à forte intensité d'emplois	6 / 0	4 / 0	1 095 288	144 000	1 239 288
Création d'emplois et développement de l'entreprise					
Programme focal de promotion de l'emploi par le développement des petites entreprises	21 / 0	7 / 4	3 347 108	564 000	3 911 108
Gestion et citoyenneté d'entreprise	9 / 0	2 / 0	1 351 092	179 000	1 530 092
Coopératives	5 / 0	4 / 0	961 380	147 000	1 108 380
Gestion du programme	2 / 0	5 / 0	632 616	49 000	681 616
Promotion des questions de genre	6 / 0	2 / 0	949 368	165 000	1 114 368
Entreprises multinationales	5 / 0	2 / 0	815 460	64 860	880 320
Cabinet du directeur exécutif et opérations du secteur	8 / 0	8 / 0	1 774 069	3 083 037	4 857 106
Total 2004-05	140 / 6	77 / 4	24 575 439	6 423 897	30 999 336
Total 2002-03	140 / 6	77 / 8	24 599 759	7 750 626	32 350 385

12. *Stratégie en matière d'emploi.* Ce département analyse l'évolution de l'emploi à l'échelle mondiale, mène des recherches et fait rapport quant à l'incidence, sur l'emploi, des politiques et mesures concernant la macroéconomie, les finances et le développement. Finance et solidarité étudie les liens entre l'emploi et les politiques financières et fournit des avis sur les stratégies en matière de microfinance.

13. *Le Programme focal sur les connaissances, les compétences et l'employabilité* vise à accroître les investissements dans la formation, en prêtant une attention particulière aux groupes vulnérables. Il favorise également les partenariats entre les agences pour l'emploi publiques et privées et les prestataires de formation afin de promouvoir le travail décent et de veiller à ce qu'ils puissent répondre conjointement aux besoins liés à l'évolution du marché du travail.

14. Le titre *Redressement et reconstruction* recouvre:

- *Le Programme focal sur la réponse aux crises et la reconstruction*, qui amorce et coordonne les réponses de l'OIT aux crises.
- *Les Investissements à forte intensité d'emplois*, service chargé de promouvoir le travail décent par l'exécution de travaux publics d'infrastructure faisant appel à des techniques à forte intensité d'emplois.

15. La rubrique *Création d'emplois et développement de l'entreprise* englobe:

- *Le Programme focal de promotion de l'emploi par le développement des petites entreprises*, qui appuie la création d'emplois et le travail décent dans les petites entreprises et microentreprises et favorise la mise à niveau des entreprises du secteur informel.
- *Gestion et citoyenneté d'entreprise*, qui encourage l'adoption de pratiques de gestion qui soient conformes aux principes fondamentaux de l'OIT et aux normes internationales du travail, y compris au moyen d'initiatives privées volontaires.
- *Coopératives*, qui vise à renforcer les coopératives et les entreprises collectives similaires.

16. *Promotion des questions de genre.* Ce département est chargé de faciliter l'intégration de ces questions dans les activités de promotion de l'emploi de l'OIT et met concrètement l'accent sur la création d'emplois en plus grand nombre et de meilleure qualité pour les femmes.

17. *Entreprises multinationales.* Ce programme assure la promotion de la Déclaration de principes tripartite sur les entreprises multinationales et la politique sociale.

18. *Cabinet du directeur exécutif et opérations du secteur.* Cette rubrique couvre le poste du directeur exécutif ainsi que la coordination et le soutien de l'ensemble des activités du secteur.

19. Dans le cadre des mesures générales de restriction budgétaire, les ressources allouées à ce secteur ont été réduites d'environ 1 351 000 dollars par rapport à 2002–03, et la capacité technique dans les régions a été augmentée d'autant. Cet ajustement recouvre une diminution d'environ 1 326 000 dollars des ressources affectées aux dépenses non afférentes au personnel et de 0/04 année de travail de la catégorie des services généraux. Les ressources affectées aux dépenses non afférentes au personnel comprennent 165 000 dollars pour le suivi des travaux de la Commission mondiale, qui figurent dans la rubrique Cabinet du directeur exécutif et opérations du secteur.

Secteur de la protection sociale

Tableau A1-5. Budget opérationnel: protection sociale

Budget ordinaire	Services organiques (années/mois de travail)	Services généraux	Dépenses de personnel (en dollars constants de 2002-03)	Autres dépenses	Ressources totales
Objectifs stratégiques – Programmes techniques					
Protection sociale					
Sécurité sociale					
Programme focal sur la sécurité socio-économique	10 / 0	3 / 7	1 600 520	4 661	1 605 181
Politiques et développement de la sécurité sociale	15 / 0	7 / 6	2 555 820	268 994	2 824 814
Financement, actuariat et statistiques de la sécurité sociale	10 / 0	7 / 0	1 849 800	136 698	1 986 498
Gestion du programme	2 / 0	2 / 0	469 776	108 000	577 776
Protection des travailleurs					
Programme focal sur la sécurité et la santé au travail et sur l'environnement (SafeWork)	31 / 6	17 / 0	5 503 503	782 854	6 286 357
Conditions de travail et emploi	19 / 0	6 / 0	2 982 012	375 437	3 357 449
Migrations internationales	8 / 0	4 / 0	1 363 104	123 685	1 486 789
Programme de l'OIT sur le VIH/SIDA et le monde du travail	5 / 0	2 / 0	815 460	213 835	1 029 295
Gestion du programme	2 / 0	2 / 0	469 776	108 000	577 776
Cabinet du directeur exécutif et opérations du secteur	4 / 0	4 / 0	962 426	1 350 872	2 313 298
Total 2004-05	106 / 6	55 / 1	18 572 197	3 473 036	22 045 233
Total 2002-03	111 / 6	56 / 0	19 135 627	3 555 312	22 690 939

20. La structuration de ce secteur en départements avait été abandonnée dans le programme et budget pour 2002–03. A la lumière de l'expérience, ce système a été rétabli.

21. *Sécurité sociale*. Ce programme comprend:

- Le *Programme focal sur la sécurité socio-économique*. Axé sur l'étude des questions liées à la sécurité socio-économique, il apporte un appui à l'élaboration des politiques et aux activités de coopération technique.
- *Politiques et développement de la sécurité sociale*, qui porte sur l'élaboration de politiques et de stratégies qualitatives destinées à améliorer les systèmes nationaux de sécurité sociale et sur la fourniture de conseils et d'une aide techniques.
- *Financement, actuariat et statistiques de la sécurité sociale*. Analyse quantitative des systèmes nationaux de sécurité sociale existants ou prévus; conseil et formation au profit des gouvernements, des partenaires sociaux et des organismes de sécurité sociale.

22. *Protection des travailleurs*. Ce programme comprend:

- Le *Programme focal sur la sécurité et la santé au travail et sur l'environnement (SafeWork)*, qui vise à améliorer les politiques et programmes de prévention tels que l'utilisation volontaire des systèmes de gestion de la sécurité et de la santé, la promotion de la santé des travailleurs et la sensibilisation aux questions d'environnement dans le monde du travail. Cet objectif est subordonné à l'application des normes de l'OIT.
- *Conditions de travail et emploi*. Sensibiliser les mandants de l'OIT à la nécessité d'adopter des politiques et des pratiques destinées à améliorer les conditions de travail et d'emploi et le respect de la dignité des travailleurs comporte maintenant un volet sur les salaires et les revenus.

- *Migrations internationales.* Appui à l'élaboration de politiques et programmes nationaux propres à protéger efficacement les travailleurs migrants en leur garantissant l'égalité de traitement et de chances. But: essayer de parvenir à un consensus international sur la meilleure manière de gérer les migrations de main-d'œuvre.
- *Programme de l'OIT sur le VIH/SIDA et le monde du travail.* Evaluer, par le biais de l'information, de l'éducation et de la communication, l'incidence du VIH/SIDA et prévenir son extension dans le monde du travail. Défendre les droits des personnes atteintes de cette maladie et favoriser la création de programmes nationaux destinés à répondre aux besoins des travailleurs concernés et des personnes à leur charge et leur offrir de plus grandes possibilités d'emploi et de revenu.

23. *Cabinet du directeur exécutif et opérations du secteur.* Cette rubrique couvre le poste du directeur exécutif ainsi que la coordination et le soutien de l'ensemble des activités du secteur.

24. Dans le cadre des mesures générales de restriction budgétaire, les ressources affectées à ce secteur ont été réduites d'environ 646 000 dollars correspondant à une diminution de 5/00 années de travail de la catégorie des services organiques et de 0/11 années de travail de la catégorie des services généraux, à une augmentation d'environ 173 000 dollars des ressources affectées aux autres dépenses de personnel et à une réduction d'environ 82 000 dollars des ressources affectées aux dépenses non afférentes au personnel. Cette baisse est plus que compensée par une augmentation substantielle de la capacité régionale en matière de traitement des problèmes de protection sociale. Les ressources ont été complètement réaffectées afin de tenir compte du rétablissement de la structuration en départements; toutefois, les ressources affectées au Programme sur le VIH/SIDA et le monde du travail n'ont pas diminué. Les ressources affectées aux dépenses non afférentes au personnel comprennent 165 000 dollars pour le suivi des travaux de la Commission mondiale, qui figurent dans la rubrique Cabinet du directeur exécutif et opérations du secteur.

Secteur du dialogue social

Tableau A1-6. Budget opérationnel: dialogue social

Budget ordinaire	Services organiques (années/mois de travail)	Services généraux	Dépenses de personnel (en dollars constants de 2002-03)	Autres dépenses	Ressources totales
Objectifs stratégiques – Programmes techniques					
Dialogue social					
Activités pour les employeurs	18 / 0	7 / 0	2 977 104	2 158 942	5 136 046
Activités pour les travailleurs	42 / 0	18 / 4	7 017 776	6 219 962	13 237 738
Programme focal sur le dialogue social, la législation du travail et l'administration du travail	32 / 0	16 / 0	5 508 456	668 665	6 177 121
Activités sectorielles	36 / 7	16 / 0	6 122 201	1 889 638	8 011 839
Cabinet du directeur exécutif et opérations du secteur	5 / 9	8 / 10	1 535 129	1 244 467	2 779 596
Total 2004-05	134 / 4	66 / 2	23 160 666	12 181 674	35 342 340
Total 2002-03	137 / 0	65 / 0	23 516 174	12 572 217	36 088 391

25. *Activités pour les employeurs.* Promouvoir, en coopération avec tous les secteurs et départements du BIT, les objectifs de l'Organisation, et exercer une influence sur les activités de cette dernière en renforçant les organisations d'employeurs grâce à des programmes de coopération technique et en aidant ces organisations à mieux faire entendre leur voix dans le domaine politique et législatif. Favoriser l'amélioration de la gestion de ces organisations et de leur aptitude à servir les employeurs. Permettre aux employeurs de participer efficacement aux activités de l'OIT en les informant des vues de l'Organisation et des faits récents la concernant et en portant à la connaissance du Bureau les opinions des employeurs.

26. *Activités pour les travailleurs.* Promouvoir, en coopération avec tous les secteurs et départements du BIT, les objectifs de l'Organisation, et exercer une influence sur les activités de cette dernière, en apportant un appui aux groupes de travailleurs, ainsi qu'en matière de relations avec les travailleurs, de renforcement des capacités et d'éducation ouvrière en général. Promouvoir les normes internationales du travail et les mesures destinées à mettre en œuvre les priorités du programme sur le travail décent, et apporter un appui aux activités des organisations de travailleurs aux niveaux régional et national. Ces activités permettent une expression claire des priorités et des politiques syndicales dans toutes les activités de l'Organisation et aident les syndicats à se familiariser avec les objectifs de l'OIT et à les appuyer. Elles permettent aussi aux délégués des travailleurs de représenter plus efficacement ceux-ci dans les réunions de l'Organisation.

27. *Programme focal sur le dialogue social, la législation du travail et l'administration du travail.* Il s'agit d'un nouveau programme issu de la fusion de l'ancien Département de l'action gouvernementale, de la législation du travail et de l'administration du travail d'une part et du Programme focal pour le renforcement du dialogue social d'autre part. Il permet de traiter de manière cohérente et intégrée les questions stratégiques et techniques qui étaient réparties entre les deux unités. Il collabore avec tous les secteurs et départements du BIT en vue de promouvoir le concept de dialogue social en tant qu'élément indispensable de la participation démocratique à la prise de décisions à tous les niveaux. Il aide les mandants à renforcer le cadre juridique, les institutions, les mécanismes et les processus du dialogue social bipartite et tripartite, et aussi à prendre en considération les questions d'égalité entre les sexes, et assure la promotion de relations professionnelles saines aux niveaux de l'entreprise, du pays, du secteur et de la sous-région.

28. *Activités sectorielles.* Grâce aux différents moyens d'action que lui procure l'OIT, ce département s'intéresse aux questions sociales et du travail dans 22 secteurs de l'activité économique et contribue à renforcer les connaissances de l'Organisation dans ce domaine. L'un de ses principaux moyens d'action est l'organisation de réunions sectorielles qui permettent aux mandants de l'OIT d'examiner des questions d'intérêt commun, et par conséquent de promouvoir le dialogue social sectoriel. En outre, il assure la promotion de la dimension sectorielle du programme sur le travail décent.

29. *Cabinet du directeur exécutif et opérations du secteur.* Cette rubrique couvre le poste de directeur exécutif ainsi que la coordination et le soutien de l'ensemble des activités du secteur.

30. Dans le cadre des mesures générales de restriction budgétaire, les ressources affectées à ce secteur ont été réduites d'environ 746 000 dollars par rapport à 2002-03, ce qui correspond à une diminution de 2/08 années de travail de la catégorie des services organiques, à une baisse des ressources affectées aux autres dépenses de personnel (environ 84 000 dollars) et aux dépenses non afférentes au personnel (environ 390 000 dollars), ainsi qu'à une augmentation de 1/02 année de travail de la catégorie des services généraux. Ces réductions n'affectent pas les ressources allouées aux activités pour les employeurs et aux activités pour les travailleurs, qui ont été maintenues au niveau de 2002-03, afin de continuer à assurer les services fournis aux mandants. Les ressources affectées aux dépenses non afférentes au personnel comprennent 90 000 dollars pour le suivi des travaux de la Commission mondiale, qui figurent dans la rubrique Cabinet du directeur exécutif et opérations du secteur.

Programmes intersectoriels

Tableau A1-7. Budget opérationnel: programmes intersectoriels

Budget ordinaire	Services organiques (années/mois de travail)	Services généraux	Dépenses de personnel (en dollars constants de 2002-03)	Autres dépenses	Ressources totales
Objectifs stratégiques – Programmes techniques intersectoriels					
Intégration des politiques	45 / 9	33 / 6	8 750 300	1 803 647	10 553 947
Suivi des travaux de la Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation	0 / 0	0 / 0	0	750 000	750 000
Egalité entre hommes et femmes	8 / 0	4 / 0	1 429 144	421 671	1 850 815
Institut international d'études sociales	0 / 0	0 / 0	0	4 024 258	4 024 258
Centre international de formation de l'OIT, Turin	0 / 0	0 / 0	0	5 757 966	5 757 966
Relations externes et partenariats	18 / 0	16 / 0	3 476 612	859 039	4 335 651
Communication	19 / 0	16 / 0	3 767 652	1 751 591	5 519 243
Développement du site Web de l'Organisation	6 / 0	2 / 0	949 368	39 128	988 496
Réserve pour les réunions techniques	3 / 3	0 / 0	435 201	880 717	1 315 918
Total 2004-05	100 / 0	71 / 6	18 808 277	16 288 017	35 096 294
Total 2002-03	91 / 3	68 / 6	17 627 201	15 578 486	33 205 687

31. *Intégration des politiques* est un nouveau programme qui vise à renforcer l'intégration des politiques entre secteurs et régions en insistant particulièrement sur les objectifs communs. Il comprend plusieurs branches: *Politiques internationales*, qui examine l'évolution économique mondiale et la mondialisation de manière à appuyer les contributions de l'OIT aux débats sur l'intégration des politiques sociales et économiques; *Politiques nationales*, qui soutient l'élaboration et la mise en œuvre de politiques et de programmes intégrés concernant le travail décent et de stratégies de réduction de la pauvreté au niveau national; *Statistiques* – le bureau de statistique est le dépositaire central des données statistiques du BIT et il fournit des conseils et une expertise statistique aux mandants et au Bureau. Il assure le service de la Conférence internationale des statisticiens du travail et la promotion des normes statistiques; enfin, *Développement et analyse des statistiques*, une unité qui met au point des instruments et des indicateurs clés permettant la comparaison des données au niveau international et une différenciation selon le sexe afin de mesurer les progrès accomplis par rapport à l'objectif du travail décent, en collaboration avec les activités statistiques des secteurs et des régions.

32. *Intégration des politiques* reprend trois programmes présentés dans le programme et budget pour 2002–03, à savoir l'appui opérationnel intersectoriel au travail décent, les statistiques et le groupe des politiques internationales, représentant un budget total d'environ 9,8 millions de dollars. La progression de 787 000 dollars du niveau des ressources pour 2004–05 correspond à des programmes de travail supplémentaires portant sur les objectifs communs et les indicateurs du travail décent.

33. Dans le cadre du *Suivi des travaux de la Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation*, 750 000 dollars sont affectés aux travaux relatifs à la suite à donner aux conclusions et recommandations de la Commission mondiale.

34. *Egalité entre hommes et femmes* apporte un appui à la mise en œuvre d'une stratégie d'intégration des questions relatives à l'égalité entre les sexes dans tous les aspects des travaux de l'OIT, tant au siège que sur le terrain. Il permet à l'Organisation d'étendre ses connaissances sur ces questions et de contribuer de façon plus manifeste à l'égalité entre hommes et femmes. Les ressources affectées à ce programme restent inchangées par rapport à l'exercice biennal 2002–03.

35. *L'Institut international d'études sociales* est un lieu stratégique où l'on étudie les nouveaux aspects des politiques du travail qui ont une incidence sur l'OIT. Il offre par ailleurs un moyen de

dialogue libre et informel entre les chercheurs du monde entier, le personnel du BIT et les mandants de l'Organisation, ainsi que des programmes de formation en politique sociale. Les ressources affectées à ce programme ont été réduites de 475 000 dollars du fait d'un transfert des ressources concernant des activités de formation au Centre de Turin et d'une réduction qui s'inscrit dans le cadre des mesures générales de restriction budgétaire.

36. *Le Centre international de formation de l'OIT, Turin*, élabore et dispense des cours de formation concernant l'OIT et les priorités de ses mandants. Les cours peuvent être suivis au centre, sur le terrain et à distance. Les ressources allouées à ce programme ont été augmentées de 223 000 dollars.

37. *Relations externes et partenariats*. Ce bureau apporte son soutien au Directeur général et au BIT pour ce qui est des relations avec le système multilatéral, renforce les liens avec les organisations du système des Nations Unies et autres partenaires internationaux et fait valoir les perspectives et les positions de l'OIT auprès de ces organisations et à l'occasion de réunions et de tribunes organisées par la communauté internationale. Le bureau de liaison de New York est le principal point de contact avec le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies et les organismes des Nations Unies établis à New York. Les ressources de ce programme ont été réduites au siège dans le cadre des mesures générales de restriction budgétaire mais augmentées globalement de 54 000 dollars du fait de la reclassification d'un poste du bureau de liaison de New York de la catégorie des services généraux dans celle des services organiques.

38. *Communication*. Le Département de la communication coordonne toutes les activités de communication de l'OIT. Il fournit des conseils sur les activités de promotion et les relations avec les médias. Il assure la promotion de l'image de l'OIT et examine les initiatives et documents d'information destinés au grand public. Le budget est majoré de 358 000 dollars correspondant à une année de travail de la catégorie des services organiques et cinq années de travail de la catégorie des services généraux, avec une légère baisse des coûts non afférents au personnel.

39. *Développement du site Web de l'Organisation*. Ce programme est chargé du site Web (public) de l'OIT et du site Intranet du BIT. Les ressources sont augmentées de 263 000 dollars correspondant à deux années supplémentaires de la catégorie des services organiques, avec une légère réduction des coûts non afférents au personnel.

40. *La Réserve pour les réunions techniques* est destinée à couvrir les frais liés à l'établissement des rapports des réunions techniques et à l'organisation de ces réunions. Le Conseil d'administration sera invité, lors de ses prochaines sessions, à se prononcer sur ce sujet et sur la composition des réunions techniques. Dans le cadre des mesures générales de restriction budgétaire, les ressources ont été réduites de 69 000 dollars.

Régions

Tableau A1-8. Budget opérationnel: régions

Budget ordinaire	Services organiques (années/mois de travail)*	Services généraux	Dépenses de personnel (en dollars constants de 2002-03)	Autres dépenses	Ressources totales
Objectifs stratégiques – Régions					
Coopération pour le développement					
Cabinet du directeur exécutif	2 / 0	2 / 0	531 414	7 862	539 276
Coopération pour le développement	11 / 0	6 / 6	2 003 268	63 558	2 066 826
Programmes extérieurs en Afrique	209 / 0	276 / 0	28 214 574	12 610 342	40 824 916
Programmes extérieurs dans les Amériques	142 / 4	170 / 0	26 346 418	11 217 912	37 564 330
Programmes extérieurs dans les Etats arabes	34 / 5	42 / 0	6 126 389	2 456 192	8 582 581
Programmes extérieurs en Asie et dans le Pacifique	188 / 10	252 / 0	27 301 856	11 086 675	38 388 531
Programmes extérieurs en Europe et en Asie centrale	67 / 0	56 / 0	9 304 957	3 691 535	12 996 492
Total 2004-05	654 / 7	804 / 6	99 828 876	41 134 076	140 962 952
Total 2002-03	470 / 7	914 / 9	92 508 341	41 687 701	134 196 042

* Le volume total des ressources en personnel de la catégorie des services organiques a été ajusté de manière à tenir compte de la nouvelle catégorie des fonctionnaires des services organiques recrutés sur le plan national à laquelle appartiennent maintenant des membres du personnel qui relevaient précédemment de la catégorie des services généraux. Ce changement correspond à 112 années de travail de la catégorie des services organiques. L'augmentation restante tient à la progression du budget des régions.

41. *Coopération pour le développement* est le point focal pour la mobilisation des ressources et les partenariats avec les donateurs et soutient l'élaboration, la gestion et l'évaluation des programmes de coopération technique dans tout le BIT. Ce travail suppose une coordination avec les départements techniques et extérieurs sur les politiques et procédures de coopération technique ainsi que la coordination de la collaboration opérationnelle à l'échelle du système des Nations Unies, notamment sur le terrain et par l'intermédiaire du Groupe des Nations Unies pour le développement. Dans le cadre des mesures générales de restriction budgétaire, les ressources affectées à ce programme ont été réduites de 137 000 dollars.

42. Les appellations des bureaux extérieurs dans les régions ont été revues comme suit.

Programmes extérieurs en Afrique

43. Le bureau régional de l'OIT à Abidjan est chargé de la gestion et de la supervision des bureaux de l'OIT situés dans la région, ainsi que de l'appui administratif à ces bureaux. Un groupe consultatif technique pour le travail décent a été établi dans le bureau régional.

44. Les bureaux de l'OIT sont situés dans les villes suivantes: Alger, Antananarivo, Dar es-Salaam, Kinshasa, Lagos, Lusaka et Pretoria.

45. Il existe six bureaux sous-régionaux:

- le bureau sous-régional pour l'Afrique occidentale, situé à Abidjan, qui dessert les pays suivants: Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Ghana, Libéria, Niger, Nigéria, Sierra Leone et Togo;
- le bureau sous-régional pour l'Afrique orientale, situé à Addis-Abeba, qui dessert les pays suivants: Comores, Djibouti, Erythrée, Ethiopie, Kenya, Madagascar, Maurice, Ouganda, Seychelles, Somalie et République-Unie de Tanzanie;
- le bureau sous-régional pour l'Afrique du Nord, situé au Caire, qui dessert les pays suivants: Algérie, Egypte, Jamahiriya arabe libyenne, Maroc, Soudan et Tunisie;
- le bureau sous-régional pour l'Afrique sahélienne, situé à Dakar, qui dessert les pays suivants: Cap-Vert, Gambie, Guinée, Guinée-Bissau, Mali, Mauritanie et Sénégal;

- le bureau sous-régional pour l’Afrique australe, situé à Harare, qui dessert les pays suivants: Afrique du Sud, Botswana, Lesotho, Malawi, Mozambique, Namibie, Swaziland, Zambie et Zimbabwe;
 - le bureau sous-régional pour l’Afrique centrale, situé à Yaoundé, qui dessert les pays suivants: Angola, Burundi, Cameroun, République centrafricaine, Congo, Gabon, Guinée équatoriale, République démocratique du Congo, Rwanda, Sao Tomé-et-Principe et Tchad.
46. Le montant total des ressources pour la région est augmenté de 2,2 millions de dollars par suite du transfert de ressources du siège pour développer et améliorer les services fournis aux mandants.

Programmes extérieurs dans les Amériques

47. Le bureau régional de l’OIT à Lima est chargé de la gestion et de la supervision des bureaux de l’OIT situés dans la région, ainsi que de l’appui administratif à ces bureaux. Un groupe de spécialistes régionaux est basé au bureau régional de Lima.
48. Les bureaux de l’OIT sont situés à Brasilia (Brésil), Buenos Aires (Argentine) et Mexico (Mexique et Cuba). Le bureau de l’OIT à Washington sert de centre de liaison pour les Etats-Unis.
49. Il existe quatre bureaux sous-régionaux:
- le bureau sous-régional pour les Caraïbes, situé à Port of Spain, qui dessert les pays et territoires suivants: Anguilla, Antigua-et-Barbuda, Antilles néerlandaises, Aruba, Bahamas, Barbade, Belize, Bermudes, Dominique, Grenade, Guyana, îles Caïmanes, îles Turques et Caïques, îles Vierges britanniques, Jamaïque, Montserrat, Saint-Kitts-et-Nevis, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Suriname et Trinité-et-Tobago;
 - le bureau sous-régional pour l’Amérique latine australe, situé à Santiago, qui dessert les pays suivants: Chili, Paraguay et Uruguay;
 - le bureau sous-régional pour l’Amérique centrale, situé à San José, qui dessert les pays suivants: Costa Rica, République dominicaine, El Salvador, Guatemala, Haïti, Honduras, Nicaragua et Panama;
 - le bureau sous-régional pour les pays andins, situé à Lima, qui dessert les pays suivants: Bolivie, Colombie, Equateur, Pérou et Venezuela.
50. Le Centre interaméricain de recherche et de documentation sur la formation professionnelle (CINTERFOR) à Montevideo (Uruguay) continuera, en coopération avec les bureaux sous-régionaux et les bureaux de l’OIT, de renforcer et de consolider le réseau d’établissements de formation professionnelle. Il participe à la fourniture d’avis aux mandants pour l’élaboration des politiques et programmes de formation professionnelle.
51. Le montant total des ressources pour la région est en augmentation d’environ 1,7 million de dollars par suite du transfert de ressources du siège pour développer et améliorer les services fournis aux mandants.

Programmes extérieurs dans les Etats arabes

52. Le bureau régional de Beyrouth s’occupe des tâches suivantes: gestion régionale, appui administratif à la gestion globale des activités de l’OIT dans la région, gestion financière du programme régional, suivi régional du développement économique et social, relations avec les institutions régionales et diffusion d’informations sur les activités de l’OIT.
53. Ce bureau régional dessert les pays suivants: Arabie saoudite, Bahreïn, Emirats arabes unis, Iraq, Jordanie, Koweït, Liban, Oman, Qatar, République arabe syrienne et Yémen, ainsi que les territoires arabes occupés de Gaza et de la Rive occidentale.
54. Le montant total des ressources pour la région est augmenté de 0,5 million de dollars par suite du transfert de ressources du siège pour développer et améliorer les services fournis aux mandants.

Programmes extérieurs en Asie et dans le Pacifique

55. Le bureau régional de Bangkok est chargé de la gestion et de la supervision des bureaux de l'OIT situés dans la région, ainsi que de l'appui administratif à ces bureaux.

56. Les bureaux de l'OIT sont situés dans les villes suivantes: Beijing, Colombo, Dacca, Djakarta, Hanoï, Islamabad, Katmandou et Suva. Le bureau de Tokyo sert de centre de liaison pour le Japon.

57. Le bureau régional dessert l'Afghanistan, l'Australie, la Nouvelle-Zélande et le Pakistan.

58. Il existe trois bureaux sous-régionaux:

- le bureau sous-régional pour l'Asie de l'Est, situé à Bangkok, qui dessert les pays suivants: Brunei Darussalam, Cambodge, Chine, République de Corée, République démocratique populaire de Corée, République démocratique populaire lao, Malaisie, Mongolie, Myanmar, Singapour, Thaïlande, Timor oriental et Viet Nam;
- le bureau sous-régional pour l'Asie du Sud-Est et le Pacifique, situé à Manille, qui dessert les pays suivants: Fidji, Iles Salomon, Indonésie, Kiribati, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Philippines et pays insulaires du Pacifique Sud;
- le bureau sous-régional pour l'Asie du Sud, situé à New Delhi, qui dessert les pays suivants: Bangladesh, Bhoutan, Inde, République islamique d'Iran, Maldives, Népal et Sri Lanka.

59. Le montant total des ressources pour la région est augmenté de 1,9 million de dollars par suite du transfert de ressources du siège pour développer et améliorer les services fournis aux mandants.

Programmes extérieurs en Europe et en Asie centrale

60. Le bureau régional de l'OIT à Genève est chargé de la planification, de la coordination et de la mise en œuvre des activités de l'OIT dans la région et des relations avec les autres institutions, en particulier la Commission économique pour l'Europe de l'Organisation des Nations Unies et l'Union européenne (UE).

61. Il existe sept bureaux de l'OIT situés dans les villes suivantes: Ankara, Bonn, Lisbonne, Londres, Madrid, Paris et Rome, et un bureau pour l'Union européenne et les pays du Benelux à Bruxelles. Il existe également des correspondants nationaux à plein temps et à temps partiel dans les pays suivants: Albanie, Azerbaïdjan, Bélarus, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Estonie, Kazakhstan, Pologne, Roumanie, Slovaquie et Ukraine.

62. Il existe deux bureaux sous-régionaux:

- le bureau sous-régional pour l'Europe centrale et orientale, situé à Budapest, qui dessert les pays suivants: Albanie, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Croatie, Estonie, ex-République yougoslave de Macédoine, Hongrie, Kosovo, République de Moldova, Pologne, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, République tchèque, Ukraine et Yougoslavie;
- le bureau sous-régional pour l'Europe orientale et l'Asie centrale, situé à Moscou, qui dessert les pays suivants: Arménie, Azerbaïdjan, Bélarus, Géorgie, Kazakhstan, Kirghizistan, Ouzbékistan, Fédération de Russie et Turkménistan.

63. Le montant total des ressources pour la région est augmenté de 0,7 million de dollars par suite du transfert de ressources du siège pour développer et améliorer les services fournis aux mandants.

Services d'appui

Tableau A1-9. Budget opérationnel: services d'appui

Budget ordinaire	Services organiques (années/mois de travail)	Services généraux	Dépenses de personnel (en dollars constants de 2002-03)	Autres dépenses	Ressources totales
Objectifs stratégiques – Services d'appui					
Bibliothèque et services d'information	19 / 0	27 / 4	4 552 847	1 545 654	6 098 501
Informatique et communications	39 / 0	28 / 0	7 293 827	1 705 340	8 999 167
Administration interne	14 / 0	156 / 0	14 159 246	10 563 057	24 722 303
Publications	19 / 0	6 / 0	3 156 037	380 011	3 536 048
Total 2004-05	91 / 0	217 / 4	29 161 957	14 194 062	43 356 019
Total 2002-03	96 / 0	235 / 6	31 181 198	15 413 946	46 595 144

64. *Bibliothèque et services d'information.* La bibliothèque et les services d'information facilitent l'accès à l'information du personnel du BIT, des mandants et des clients externes.

65. *Informatique et communications.* Ce service est chargé de l'infrastructure informatique du BIT (matériel, logiciels et connexions), de la fourniture de services de consultants en matière de développement des applications, de l'administration des bases de données, de la recherche et des activités de développement dans le domaine informatique, et des normes informatiques.

66. *Administration interne* gère et administre les services bâtiments, voyages, transports et assurances, et contrôle les tâches confiées à des sociétés extérieures, notamment la sécurité, la restauration et le nettoyage. Ce service s'occupe également de tout ce qui a trait au matériel, au mobilier et aux fournitures, au téléphone, aux télécopieurs et aux services de messagerie, ainsi qu'à la maintenance du système central de classement et d'archivage.

67. *Publications.* Ce service produit, commercialise et distribue les publications du BIT.

68. Dans le cadre des mesures générales de restriction budgétaire, les ressources allouées aux services d'appui ont été réduites de 3,2 millions de dollars par rapport à l'exercice biennal précédent, par suite essentiellement d'une réduction du nombre d'années de travail (5/00 dans les services organiques et 18/02 dans les services généraux) et des dépenses ne concernant pas le personnel (1,2 million de dollars environ), rendue possible par des mesures d'efficacité, notamment dans le cadre de l'examen de la politique du BIT en matière d'information (par exemple, élaboration et distribution des publications imprimées payantes). Le recours aux nouveaux moyens informatiques, qui facilite la diffusion de l'information, et l'utilisation plus judicieuse des ressources internes (association des fonctions d'édition et de traduction) permettent au BIT de réduire ses dépenses tout en continuant à jouer son rôle dans le domaine de la diffusion du savoir.

Services de management

Tableau A1-10. Budget opérationnel: services de management

Budget ordinaire	Services organiques (années/mois de travail)	Services généraux	Dépenses de personnel (en dollars constants de 2002-03)	Autres dépenses	Ressources totales
Services de management					
Direction générale	20 / 0	20 / 0	4 601 546	820 137	5 421 683
Développement des ressources humaines	34 / 1	87 / 7	11 493 289	3 555 168	15 048 457
Services financiers					
Cabinet du directeur exécutif	2 / 0	2 / 0	531 414	7 860	539 274
Services financiers	34 / 0	74 / 4	10 032 272	123 618	10 155 890
Programmation et gestion	26 / 0	6 / 0	3 975 408	135 483	4 110 891
Total 2004-05	116 / 1	189 / 11	30 633 929	4 642 266	35 276 195
Total 2002-03	120 / 7	171 / 6	29 928 184	5 595 392	35 523 576

69. *Direction générale* recouvre la direction exécutive du Bureau. Dans le cadre des mesures générales de restriction budgétaire, les ressources ont été réduites de 285 000 dollars environ.

70. *Développement des ressources humaines* gère la planification du personnel et l'organisation des carrières. Ce programme administre également les politiques, règlements et pratiques applicables au personnel, ainsi que les traitements, droits et prestations et la caisse maladie du personnel. Le département a été restructuré en vue d'en améliorer l'efficacité et l'efficience. Il se compose désormais d'une unité d'appui à la gestion et de deux programmes, l'un traitant des opérations et du développement des ressources humaines et l'autre de la politique et de l'administration dans ce domaine. Il a participé à l'effort général du Bureau en vue d'une meilleure efficience et a réduit ses ressources pour un certain nombre d'activités. Toutefois, le montant total des ressources a été augmenté de 817 000 dollars environ pour tenir compte des dépenses liées à la stratégie en matière de ressources humaines qui a été mise en œuvre et pour renforcer les activités de formation du personnel. Les ressources allouées au bureau du Médiateur et au Comité paritaire sont intégrées dans ce programme, sans préjudice des dispositions qui pourraient être prises en ce qui concerne l'autorité dont ils relèvent.

71. Les *Services financiers* sont chargés d'assurer le bon accomplissement des tâches et des obligations financières, conformément au Règlement financier et aux Règles de gestion financière. Des crédits sont prévus pour le *Trésorier et contrôleur des finances/Directeur exécutif des Services d'appui*. Dans le cadre des mesures générales de restriction budgétaire, les ressources allouées à ce programme ont été réduites de 563 000 dollars environ.

72. *Programmation et gestion* fournit au Conseil d'administration et à la Conférence, sous la conduite du Directeur général, l'analyse et les propositions nécessaires pour définir le programme d'activités de l'OIT et pour en suivre et en évaluer l'exécution. Ce programme conseille le Bureau sur les mesures à prendre pour améliorer les structures internes et les systèmes de gestion et fournit un appui à cet effet. Il comporte un *Bureau de l'audit interne et du contrôle*, antérieurement dénommé *Unité de vérification interne des comptes*, qui rend compte au Directeur général. Dans le cadre des mesures générales de restriction budgétaire, les ressources allouées à ce programme ont été réduites de 216 000 dollars environ.

Autres provisions budgétaires

73. Ce programme comprend les ressources budgétaires nécessaires au versement des contributions de l'OIT à plusieurs fonds, aux organes du régime commun des Nations Unies et à d'autres comités ou commissions interinstitutions, ainsi que des crédits pour des objets de dépense qui ne relèvent spécifiquement d'aucun autre titre du programme et budget.

Tableau A1-11. Budget opérationnel: autres provisions budgétaires

Budget ordinaire	Services organiques (années/mois de travail)	Services généraux	Dépenses de personnel (en dollars constants de 2002-03)	Autres dépenses	Ressources totales
Autres provisions budgétaires					
Annuités dues pour le bâtiment du BIT	—	—	—	4 183 388	4 183 388
Caisse des pensions du personnel du BIT: amortissement du déficit actuariel	—	—	—	843 227	843 227
Caisse de versements spéciaux	—	—	—	112 997	112 997
Caisse d'assurance pour la protection de la santé du personnel: contribution au titre de l'assurance des fonctionnaires retraités	—	—	—	9 235 658	9 235 658
Contribution au Fonds pour le bâtiment et le logement	—	—	—	206 210	206 210
Contributions versées à divers organes du régime commun des Nations Unies et à d'autres comités ou commissions interinstitutions			—	2 340 221	2 340 221
Frais de vérification externe des comptes	—	—	—	566 751	566 751
Tribunal administratif	2/0	0/5	298 216	97 880	396 096
Représentation du personnel	4/0	3/0	754 512	—	754 512
Ecole internationale de Genève	—	—	—	49 947	49 947
Services de crèche et de garderie	—	—	—	152 897	152 897
Dettes non soldées	—	—	—	2 000	2 000
Total 2004-05	6/0	3/5	1 052 728	17 791 176	18 843 904
Total 2002-03	6/0	3/5	1 052 728	17 896 432	18 949 160

74. Les diminutions équivalant à 105 000 dollars en termes réels sont dues essentiellement à une diminution des crédits destinés à financer la contribution à la Caisse des pensions du personnel du BIT.

75. *Annuités dues pour le bâtiment du BIT.* Une provision est constituée pour le versement de deux annuités de 3 702 300 francs suisses en 2004 et 2005 (soit 4 183 388 dollars pour l'exercice biennal), en remboursement du prêt accordé pour le bâtiment du BIT par la Fondation des immeubles pour les organisations internationales (FIPOI). Le prêt sera entièrement remboursé en 2025.

76. *Caisse des pensions du personnel du BIT.* Compte tenu de la dernière évaluation actuarielle de la caisse, le montant estimatif de la contribution à imputer sur le budget ordinaire pour la période biennale 2004-05 est de 843 000 dollars. Cela représente une diminution en termes réels de 95 000 dollars environ.

77. *Caisse de versements spéciaux.* Cette caisse a pour objet d'effectuer périodiquement des versements à titre gracieux à d'anciens fonctionnaires ou à leurs conjoints, conformément aux critères approuvés par le Conseil d'administration. Il est proposé de maintenir à 200 000 francs suisses la contribution à cette caisse, financée par le budget ordinaire.

78. *Caisse d'assurance pour la protection de la santé du personnel: contribution au titre de l'assurance des fonctionnaires retraités.* Cette dotation, qui s'élève à près de 9,2 millions de dollars, correspond à la contribution de l'OIT à la Caisse d'assurance pour la protection de la santé du personnel au titre de l'assurance des fonctionnaires retraités, des bénéficiaires d'une pension d'invalidité et des survivants (conjoints et orphelins). Elle est maintenue au même niveau en termes réels qu'en 2002-03.

79. *Contribution au Fonds pour le bâtiment et le logement.* La contribution du budget ordinaire à ce fonds (365 000 francs suisses) est la même en termes réels que pour la période biennale 2002–03.

80. *Contributions versées à divers organes du régime commun des Nations Unies et à d'autres comités ou commissions interinstitutions.* Ces contributions se répartissent comme suit:

Corps commun d'inspection (285 796 dollars)

Comité de haut niveau sur la gestion (ancien CCQA et ACCIS) (128 686 dollars)

Comité de haut niveau sur les programmes (ancien CCQPO) (26 319 dollars)

Commission de la fonction publique internationale (630 413 dollars)

Ecole des cadres des Nations Unies (50 300 dollars)

Activités au titre des enquêtes communes sur les conditions d'emploi (129 314 dollars)

Service médical commun (1 089 393 dollars)

Le crédit total de près de 2,3 millions de dollars couvre les contributions de l'OIT à ces diverses entités du régime commun des Nations Unies et est inférieur de 9 000 dollars en termes réels au montant correspondant pour la période biennale 2002-03. L'examen de l'opportunité de créer, dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie en matière de ressources humaines, un service de sécurité et de santé au travail intégrant les fonctions du service médical actuel est bien avancé. Si l'on décide d'aller dans ce sens, les ressources nécessaires à cet effet ne devraient pas dépasser celles qui sont nécessaires au Service médical commun.

81. *Frais de vérification externe des comptes.* Les ressources prévues sous cette rubrique, qui s'élèvent à 566 751 dollars, doivent couvrir les frais de vérification de tous les fonds commis à la garde du Directeur général (budget ordinaire, ressources du PNUD, fonds fiduciaires, comptes extra-budgétaires et autres comptes spéciaux).

82. *Tribunal administratif.* Les ressources sous cette rubrique couvrent la rémunération du greffier du Tribunal administratif, les services d'un secrétariat à temps partiel et une partie des autres dépenses de fonctionnement. Les autres dépenses de fonctionnement sont les dépenses afférentes au greffier adjoint, aux services de secrétariat, aux frais de mission, de traduction et de mise à jour de la banque de données sur la jurisprudence du Tribunal, aux honoraires des juges et aux frais de voyage. Elles sont réparties en fonction de la part du personnel du BIT dans les effectifs des organisations qui reconnaissent la compétence du Tribunal et du nombre de cas dans lesquels le BIT est mis en cause par rapport au nombre total des cas soumis au Tribunal pendant la période biennale. La provision est la même en termes réels que pour l'exercice précédent.

83. *Représentation du personnel.* L'article 10.1 du Statut du personnel accorde aux membres du Comité du Syndicat du personnel le temps qui leur est nécessaire pour représenter le personnel du Bureau lors de consultations portant sur les conditions de travail et d'emploi. Comme lors des précédentes périodes biennales, une dotation de 4/00 années de travail des services organiques et de 1/00 année de travail des services généraux est prévue pour financer en partie le remplacement des membres du Comité du Syndicat du personnel dans les services où ils travaillent habituellement. Une dotation complémentaire de 2/00 années de travail des services généraux est prévue pour le financement d'un secrétaire pour le Syndicat du personnel.

84. *Ecole internationale de Genève.* La contribution de l'Ecole internationale de Genève s'élève à 88 400 francs suisses.

85. *Services de crèche et de garderie.* Comme pour la précédente période biennale, des crédits s'élevant à 270 000 francs suisses ont été ouverts pour financer les services d'une crèche.

86. *Dettes non soldées.* Un montant de 2 000 dollars est alloué, conformément à l'article 17 du Règlement financier, pour les paiements à effectuer en 2004–05 au titre d'opérations prévues au budget d'exercices antérieurs qui ne peuvent être imputées à aucun autre poste du budget.

Partie II. Dépenses imprévues

Tableau A1-12. Budget opérationnel: dépenses imprévues

Budget ordinaire	Services organiques (années/mois de travail)	Services généraux	Dépenses de personnel (en dollars constants de 2002-03)	Autres dépenses	Ressources totales
Dépenses imprévues	–	–	–	875 000	875 000
Total 2004-05	–	–	–	875 000	875 000
Total 2002-03	–	–	–	875 000	875 000

87. Des crédits sont prévus sous cette rubrique pour couvrir les dépenses imprévues ou exceptionnelles, c'est-à-dire celles qui peuvent devoir être engagées lorsque, par suite de décisions du Conseil d'administration postérieures à l'adoption du budget, ou pour toute autre raison, un crédit budgétaire approuvé s'avère insuffisant pour atteindre les objectifs envisagés, ou lorsque le Conseil approuve une catégorie de travaux ou une activité pour lesquelles aucun crédit budgétaire n'a été ouvert.

88. Conformément à l'article 15 du Règlement financier, aucune fraction des ressources prévues sous cette rubrique ne peut être utilisée à d'autres fins sans l'autorisation préalable expresse du Conseil d'administration.

89. Les dépenses additionnelles totales autorisées par le Conseil d'administration pour les derniers exercices ont atteint les montants suivants:

<i>Exercice</i>	<i>Dollars des Etats-Unis</i>
1992-93	2 325 000
1994-95	1 378 500
1996-97	438 900
1998-99	8 682 250
2000-01	2 550 600

90. En principe, le financement de ces dépenses autorisées doit être assuré en premier lieu et dans toute la mesure possible à l'aide des économies budgétaires ou, à défaut, à l'aide des ressources prévues sous cette rubrique et, enfin, une fois ces crédits épuisés, par prélèvement sur le Fonds de roulement.

91. A sa 221^e session (novembre 1982), le Conseil d'administration a souscrit à la proposition du Directeur général tendant à ce que le montant des crédits prévus sous cette rubrique soit fixé à un niveau plus réaliste. Toutefois, compte tenu des contraintes financières actuelles, il n'a pas été possible de relever ce montant. En conséquence, le Directeur général, qui est certes conscient de la nécessité de maintenir ces ressources à un niveau raisonnable par rapport au volume du budget, propose de ne pas en modifier le montant par rapport à la période biennale 2002-03 (soit 875 000 dollars).

Partie III. Fonds de roulement

92. Le Fonds de roulement a été créé pour servir les objectifs définis à l'article 19.1 du Règlement financier, à savoir:

- a) pour financer les dépenses budgétaires en attendant le versement de contributions ou d'autres recettes;
- b) dans des cas très particuliers, et avec l'autorisation préalable du Conseil d'administration, pour fournir des avances en vue de faire face à des besoins imprévus et à des circonstances exceptionnelles.

93. *Montant du Fonds de roulement.* A sa 80^e session (juin 1993), la Conférence internationale du Travail a fixé le montant du Fonds de roulement à 35 millions de francs suisses au 1^{er} janvier 1993.

94. *Remboursement des prélèvements.* En vertu des dispositions de l'article 21.2 du Règlement financier, toute somme prélevée sur le Fonds de roulement pour financer des dépenses budgétaires en attendant le versement des contributions sera remboursée en utilisant des arriérés de contributions reçus. Les sommes prélevées pour financer des dépenses engagées pour faire face à des besoins imprévus ou des circonstances exceptionnelles avec l'autorisation préalable du Conseil d'administration seront remboursées en mettant en recouvrement une contribution supplémentaire auprès des Etats Membres. Il ne devrait pas être nécessaire d'ouvrir des crédits dans cette partie du budget en 2004–05.

Annexe documentaire 2

Détail des augmentations de coûts

Budget opérationnel proposé – analyse des augmentations et diminutions

	2002-03	Estimations 2004-05	Augmentations (diminutions)		Augmentations (diminutions)		2004-05	% du
	\$	en dollars constants de 2002-03	\$	%	\$	%	\$	budget total
PARTIE I. BUDGET COURANT								
Organes directeurs	53 061 438	51 463 182	-1 598 256	-3,01	1 550 102	3,01	53 013 284	11,83
Conférence internationale du Travail	8 506 874	8 956 874	450 000	5,29	160 701	1,79	9 117 575	
Conseil d'administration	3 245 148	3 502 706	257 558	7,94	160 986	4,60	3 663 692	
Principales réunions régionales	824 335	542 775	-281 560	-34,16	17 952	3,31	560 727	
Services juridiques	2 306 987	2 191 638	-115 349	-5,00	82 912	3,78	2 274 550	
Relations, réunions et documents	38 178 094	36 269 189	-1 908 905	-5,00	1 127 551	3,11	37 396 740	
Objectifs stratégiques	329 306 103	331 256 996	1 950 893	0,59	10 408 583	3,14	341 665 579	76,26
Programmes techniques	148 514 917	146 938 025	-1 576 892	-1,06	4 910 058	3,34	151 848 083	33,89
Normes et principes et droits fondamentaux au travail	24 179 515	23 454 822	-724 693	-3,00	815 083	3,48	24 269 905	
Emploi	32 350 385	30 999 336	-1 351 049	-4,18	970 101	3,13	31 969 437	
Protection sociale	22 690 939	22 045 233	-645 706	-2,85	718 713	3,26	22 763 946	
Dialogue social	36 088 391	35 342 340	-746 051	-2,07	1 310 428	3,71	36 652 768	
Intégration des politiques	9 767 312	10 553 947	786 635	8,05	349 278	3,31	10 903 225	
Suivi des travaux de la Commission mondiale	0	750 000	750 000	n/a	20 214	2,70	770 214	
Egalité entre hommes et femmes	1 850 815	1 850 815	0	0,00	70 458	3,81	1 921 273	
Institut international d'études sociales	4 499 219	4 024 258	-474 961	-10,56	85 396	2,12	4 109 654	
Centre international de formation de l'OIT, Turin	5 534 701	5 757 966	223 265	4,03	116 311	2,02	5 874 277	
Relations externes et partenariats	4 281 932	4 335 651	53 719	1,25	125 741	2,90	4 461 392	
Communication	5 160 727	5 519 243	358 516	6,95	197 539	3,58	5 716 782	
Développement du site Web de l'Organisation	725 804	988 496	262 692	36,19	30 989	3,13	1 019 485	
Réserve pour les réunions techniques	1 385 177	1 315 918	-69 259	-5,00	99 807	7,58	1 415 725	
Régions et coopération technique	134 196 042	140 962 952	6 766 910	5,04	4 126 094	2,93	145 089 046	32,38
Coopération pour le développement	2 743 265	2 606 102	-137 163	-5,00	95 961	3,68	2 702 063	
Programmes extérieurs en Afrique	38 642 216	40 824 916	2 182 700	5,65	1 787 590	4,38	42 612 506	
Programmes extérieurs dans les Amériques	35 903 871	37 564 330	1 660 459	4,62	179 415	0,48	37 743 745	
Programmes extérieurs dans les Etats arabes	8 126 178	8 582 581	456 403	5,62	319 841	3,73	8 902 422	
Programmes extérieurs en Asie et dans le Pacifique	36 466 951	38 388 531	1 921 580	5,27	899 502	2,34	39 288 033	
Programmes extérieurs en Europe et en Asie centrale	12 313 561	12 996 492	682 931	5,55	843 785	6,49	13 840 277	
Services d'appui	46 595 144	43 356 019	-3 239 125	-6,95	1 372 431	3,17	44 728 450	9,98
Bibliothèque et services d'information	6 419 475	6 098 501	-320 974	-5,00	227 665	3,73	6 326 166	
Informatique et communications	9 472 807	8 999 167	-473 640	-5,00	387 288	4,30	9 386 455	
Administration interne	26 023 477	24 722 303	-1 301 174	-5,00	636 960	2,58	25 359 263	
Publications	4 679 385	3 536 048	-1 143 337	-24,43	120 518	3,41	3 656 566	
Services de management	35 523 576	35 276 195	-247 381	-0,70	1 045 316	2,96	36 321 511	8,11
Direction générale	5 707 035	5 421 683	-285 352	-5,00	173 834	3,21	5 595 517	
Développement des ressources humaines	14 231 220	15 048 457	817 237	5,74	401 736	2,67	15 450 193	
Services financiers	11 258 067	10 695 164	-562 903	-5,00	324 812	3,04	11 019 976	
Programmation et gestion	4 327 254	4 110 891	-216 363	-5,00	144 934	3,53	4 255 825	
Autres provisions budgétaires	18 949 160	18 843 904	-105 256	-0,56	1 095 105	5,81	19 939 009	4,45
Ajustement pour mouvements de personnel	-3 675 277	-3 675 277	-	-	-118 376	3,22	-3 793 653	-0,85
TOTAL PARTIE I.	433 165 000	433 165 000	0	0,00	13 980 730	3,23	447 145 730	99,80
PARTIE II. DÉPENSES IMPRÉVUES								
Dépenses imprévues	875 000	875 000	-	-	-	-	875 000	0,20
PARTIE III. FONDS DE ROULEMENT								
Fonds de roulement	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL (PARTIES I-III)	434 040 000	434 040 000	0	0,00	13 980 730	3,22	448 020 730	100,00

Méthodologie

1. Le budget stratégique et opérationnel est élaboré au départ sur la base de taux constants pour les coûts afin d'assurer la comparabilité du budget approuvé de l'exercice en cours avec le budget proposé pour l'exercice suivant. La présente annexe documentaire donne des détails sur la méthodologie utilisée pour calculer les augmentations de coûts pour 2004-05 et sur les montants proposés.

Base de calcul des augmentations de coûts

2. L'estimation des augmentations de coûts est faite à partir du calcul détaillé de chaque élément des dépenses de personnel et des autres dépenses, et toute augmentation prévue en pourcentage est appliquée au budget de 2004-05 pour l'objet de dépense correspondant. Les augmentations de coûts doivent aussi refléter le plein effet pour la période biennale des ajustements de coûts intervenus à un moment donné pendant l'exercice en cours. Les montants projetés sont largement fondés sur des données issues de prévisions indépendantes et vérifiables telles que les indices des prix à la consommation et sur les données publiées d'organes faisant autorité, comme la Commission de la fonction publique internationale (CFPI). Le coût des apports et les tendances dans les lieux d'affectation décentralisés font l'objet d'un examen spécifique, car le taux d'inflation est très variable d'une région à l'autre et à l'intérieur d'une même région, là où l'OIT mène ses activités.

3. Les augmentations de coûts sont appliquées à chaque programme conformément à la répartition programmée des ressources par objet de dépense. Cependant, pour certains programmes impliquant des types de dépenses spécifiques, il n'est pas réaliste d'appliquer les taux moyens d'augmentation des coûts. Lorsque cela se justifie, on a procédé à un nouvel ajustement dans le programme considéré et les dépenses qui en découlent par objet de dépense, et cela est expressément indiqué ci-après.

Taux de change entre le dollar des Etats-Unis et le franc suisse

4. Conformément à la méthodologie établie, les présentes propositions d'augmentations de coûts sont établies au taux de change approuvé pour 2002-03 de 1,77 franc suisse pour 1 dollar E.-U.

Coordination interinstitutions concernant le calcul des augmentations de coûts dans la partie du budget exécutée à Genève

5. Depuis plusieurs périodes biennales, l'OIT se fonde, pour calculer les augmentations de coûts dans la partie de son budget exécutée à Genève, sur des hypothèses formulées d'un commun accord avec les autres organismes des Nations Unies ayant leur siège ou des bureaux importants à Genève. Poursuivant donc la pratique établie, qui a été approuvée par le Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies (antérieurement Comité administratif de coordination (CAC)), les représentants de ces organisations se sont réunis en octobre 2002 pour examiner les taux de change et d'inflation dont il faudrait tenir compte pour la Suisse dans leurs propositions de dépenses pour 2004-05. Les hypothèses formulées d'un commun accord ont été utilisées pour calculer les augmentations de coûts en 2004-05 pour les dépenses à engager en Suisse.

Conclusions de la réunion de coordination interinstitutions concernant le calcul des augmentations de coûts en 2004-05 dans la partie du budget exécutée à Genève

6. Les principales conclusions de la réunion de coordination interinstitutions sont résumées ci-après.

Dépenses de personnel

Catégorie des services organiques et catégories supérieures: La décision prise par l'Assemblée générale d'approuver, sur la base des recommandations de la CFPI, une augmentation réelle des traitements de base nets afin de rétablir la marge conformément au principe Noblemaire devait être reflétée dans le budget.

Traitements des agents des services généraux: A la suite de l'enquête la plus récente sur les conditions d'emploi des agents des services généraux, la CFPI a recommandé aux chefs de secrétariat l'application d'un barème des traitements révisé pour la catégorie des services généraux à compter du 1^{er} janvier 2002, ce barème devant être reflété dans le budget.

Cotisations à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies: Le comité mixte de la Caisse n'a recommandé de réviser ni le taux global des cotisations à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies ni la part financée par les organisations membres. Les participants à la réunion ont décidé de maintenir le *statu quo* en ce qui concerne ce taux tout au long de la période biennale 2004-05.

- La rémunération considérée aux fins de la pension du personnel de la catégorie des services organiques et des catégories supérieures devait augmenter en novembre 2002, puis chaque année en proportion de l'évolution de la rémunération nette totale (c'est-à-dire du traitement de base net et de l'ajustement de poste). L'augmentation en novembre 2002 devait atteindre 3,55 pour cent environ. Elle devait aussi être majorée en fonction de l'augmentation des traitements de base nets susmentionnée et approuvée par l'Assemblée générale.
- Pour le personnel de la catégorie des services généraux, la rémunération considérée aux fins de la pension représente l'équivalent en dollars de la somme du traitement brut local, de la prime éventuelle de connaissances linguistiques et, le cas échéant, du montant de l'indemnité de non-résident. Ainsi, l'application du barème des traitements révisé en janvier 2002 pour la catégorie des services généraux et des augmentations futures projetées entraînerait une augmentation correspondante de la rémunération considérée aux fins de la pension. Cette augmentation, et toute modification des taux de change entre le dollar et le franc suisse, influencerait sur le coût en dollars de la contribution des organisations.

Autres dépenses communes de personnel: Les propositions d'augmentation, en janvier 2003, des indemnités pour enfants à charge et de l'allocation pour frais d'études qui ont été soumises à l'Assemblée générale devaient être reflétées.

Dépenses non afférentes au personnel

Taux d'inflation en Suisse et autres augmentations de coûts: Les participants à la réunion se sont mis d'accord sur un certain nombre d'hypothèses communes en ce qui concerne l'évolution des facteurs économiques en Suisse au cours de la période considérée, notamment le taux global d'inflation, en se fondant sur les statistiques officielles, les déclarations des autorités compétentes, le point de vue d'analystes économiques réputés, et des informations recueillies auprès d'associations professionnelles et d'autres sources pertinentes. Il a été noté que dans certains cas ces données indiquent, pour telle ou telle catégorie de dépenses, un taux d'inflation différent du taux global présumé. Les participants à la réunion ont également mis en garde contre le fait que, pour diverses raisons, les prévisions de chaque organisation concernant l'exercice précédent donnent corps à des hypothèses différentes quant aux montants des coûts. En conséquence, il appartient à chaque organisation de décider des ajustements à opérer dans ses prévisions pour 2002 et 2003 afin d'établir convenablement les éléments fondamentaux des coûts pour la budgétisation des conditions économiques conjointement anticipées pour 2004 et 2005. En outre, les hypothèses seraient sujettes à révision par chaque organisation sur la base de toute autre information qui viendrait à être disponible à un stade ultérieur.

- *Taux général d'inflation:* L'indice officiel des prix à la consommation pour la Suisse a accusé une augmentation de 1,6 pour cent d'une année sur l'autre au cours de 2000, et une augmentation de 1 pour cent en 2001. Bien que les taux d'augmentation entre juillet et septembre 2002 aient été légèrement inférieurs, les participants ont convenu de retenir un taux général d'inflation de 1 pour cent pour 2003, 2004 et 2005.
- *Services contractuels:* Il a été convenu que les augmentations pour les services contractuels en Suisse (y compris les services d'imprimerie et de reliure, l'entretien des locaux et du matériel) devraient suivre le taux général d'inflation annuel présumé de 1 pour cent.
- Dépenses générales de fonctionnement:
 - *Mazout:* Il a été difficile de donner une estimation concernant l'évolution des prix du mazout, eu égard aux récentes augmentations importantes des prix du pétrole brut. Il a

été convenu que les organisations devraient tenir compte des derniers prix enregistrés au moment de l'établissement définitif de leurs projets de budget et qu'elles détermineraient un taux général d'inflation par la suite.

- *Autres services collectifs*: Le prix de l'eau devrait augmenter de 1 pour cent à partir de 2003 et rester à ce niveau en 2004 et 2005. Pour l'électricité, il ne devrait pas y avoir de hausse par rapport aux prix actuels.
- *Communications (téléphone, télex, télécopie)*: Après une période où les prix ont en général baissé, sur certains marchés le coût des communications a récemment augmenté; ils pourraient continuer d'augmenter au rythme de 5 pour cent environ par an, selon la concurrence sur les différents marchés géographiques.
- *Affranchissement*: Les tarifs devraient augmenter de 7 pour cent en 2002-03 et de 10 pour cent en 2004-05.
- *Valise diplomatique*: Les coûts afférents à la valise diplomatique devraient refléter une augmentation des tarifs de 12 pour cent en 2002-03 et 10 pour cent en 2004-05.
- *Fournitures et accessoires*: D'après les tendances récentes sur le marché, et notamment la hausse sensible du prix de la pâte à papier, on peut présumer une hausse globale de 15 pour cent pour 2004-05 du prix du papier et des fournitures d'imprimerie, encore que sur certains marchés compétitifs, comme celui du papier pour la photocopie, l'augmentation puisse être bien moins forte. L'augmentation du coût des autres fournitures devrait être à peu près égale au taux général d'inflation.
- *Acquisition de mobilier et de matériel*: La baisse continue des prix du matériel de bureautique (équipement et logiciels) devrait se poursuivre. Toutefois, les économies anticipées devraient être entièrement absorbées par l'acquisition d'un équipement plus perfectionné et plus cher pour remplacer le matériel ancien, ainsi que par l'achat de nouveaux logiciels. En ce qui concerne le mobilier et le reste du matériel, on s'attend à des augmentations moyennes correspondant au taux général d'inflation de 1 pour cent pour 2003 et à une augmentation globale de 10 pour cent pour 2004-05.

Analyse des augmentations de coûts pour 2004-05

7. Comme indiqué plus haut, des augmentations de coûts ont été intégrées dans le budget en fonction de l'objet de dépense considéré et compte tenu:

- des hypothèses formulées d'un commun accord pour les augmentations de coûts à Genève;
- d'un examen séparé de l'évolution des coûts en ce qui concerne les bureaux extérieurs;
- d'un ajustement explicite pour les activités de programme lorsqu'un examen spécifique se justifie.

8. Les augmentations de coûts au niveau local, non compris les traitements de la catégorie des services organiques, mais en tenant compte des traitements et indemnités du personnel recruté localement, sont calculées individuellement pour chacun des bureaux de l'OIT hors siège. Les chiffres les plus récents pour 2002 ont été majorés pour intégrer l'inflation prévue pour 2003, 2004, 2005 et l'incidence des ajustements du taux de change entre la monnaie locale et le dollar des Etats-Unis et le franc suisse (pour les bureaux où, aux fins du budget, la monnaie locale est assimilée au franc suisse). Le taux annuel d'augmentation des coûts varie considérablement d'une région à l'autre et à l'intérieur de chaque région. Calculé en dollars, ce taux annuel moyen tel que projeté se chiffre pour chaque région comme suit: Afrique – 2,3 pour cent; Amériques – 2 pour cent; Etats arabes – 4,5 pour cent; Asie et Pacifique – 1,3 pour cent; Europe – 2,9 pour cent.

Augmentation des coûts par objet de dépense (en milliers de dollars)

	Propositions de budget en dollars constants	Montant des augmentations de coûts	Augmentations en pourcentage pour l'exercice biennal
Dépenses de personnel	304 952	8 512	2,8
Voyages en mission	16 307	784	4,8
Services contractuels	15 228	451	3,0
Dépenses générales de fonctionnement	28 437	1 450	5,1
Fournitures et accessoires	3 841	235	6,1
Mobilier et matériel	3 620	159	4,4
Acquisition et amélioration de locaux	4 183	0	0,0
Bourses d'études, allocations et projets sur le terrain	54 225	2 271	4,2
Autres dépenses	3 224	119	3,7
Total	434 040	13 981	3,2

9. Le tableau ci-dessus récapitule les augmentations de coûts proposées pour 2004-05 par objet de dépense. Au total, l'augmentation projetée des coûts pour l'exercice biennal s'élève à 13 980 000 de dollars, soit 3,2 pour cent.

Dépenses de personnel

10. Les dépenses de personnel représentent 70 pour cent du budget total des dépenses. Avec 8,5 millions de dollars (2,8 pour cent), l'augmentation projetée dans ce domaine est la plus forte en chiffres absolus. Les ajustements structurels des coûts résultent essentiellement du fait qu'en matière de traitements et indemnités l'OIT obéit au régime commun des Nations Unies et que, dans ce cadre, lesdits traitements et indemnités sont arrêtés par l'Assemblée générale sur recommandation de la Commission de la fonction publique internationale (CIFP), sans que le Bureau n'intervienne. Ces ajustements structurels découlent aussi des hypothèses de travail qui ont été convenues pour la partie du budget relative au personnel qui est exécutée à Genève. Qui plus est, les augmentations des dépenses de personnel pour 2004-05 répondent pour l'essentiel à la nécessité de répercuter dans leur intégralité les ajustements de coûts intervenus à un moment donné pendant l'exercice biennal en cours.

11. Les dépenses de personnel recouvrent:

- l'ensemble des dépenses de personnel afférentes à la catégorie des services organiques, et à la catégorie des services généraux au siège, budgétisées aux coûts standard et décrites plus amplement ci-après;
- la rémunération des interprètes, secrétaires de commission, et autre personnel de conférence recrutés pour une courte durée, étant entendu que l'augmentation des coûts envisagée dans ce domaine est en rapport avec ce qui est prévu en ce qui concerne le personnel des services organiques et des services généraux au siège; et
- la rémunération du personnel recruté localement, étant entendu que les montants prévus dans ce domaine coïncident avec le taux annuel moyen projeté pour chacune des régions, comme indiqué dans le tableau figurant plus haut.

Dépenses de personnel calculées au coût standard

12. Des coûts standard distincts sont utilisés en ce qui concerne la catégorie des services organiques quel que soit le lieu d'affectation et celle des services généraux à Genève. Ces coûts se composent d'un certain nombre d'éléments, et les variations d'un exercice biennal à l'autre sont liées à l'évolution du coût de la vie, aux conditions d'emploi, au lieu de recrutement et d'affectation, etc. Leur valeur en 2004-05 a été obtenue par une extrapolation des coûts effectifs de 2002, dans laquelle on a tenu compte comme il convient des tendances prévisibles de l'inflation, de l'évo-

lution des droits statutaires du personnel, des mouvements de personnel et de la composition générale de celui-ci. Les augmentations de coûts prévues doivent couvrir l'augmentation du coût standard d'une année de travail des services organiques, lequel passe de 133 908 à 138 312 dollars E.-U., soit une augmentation de 3,3 pour cent. Le coût standard d'une année de travail des services généraux au siège est passé, quant à lui, de 72 960 à 74 796 dollars E.-U. (soit 2,5 pour cent d'augmentation).

13. *Catégorie des services organiques.* Conformément aux conclusions de la réunion des institutions ayant leur siège à Genève, la projection des coûts afférents au personnel de la catégorie des services organiques intègre un ajustement nécessité par l'augmentation des traitements en termes réels décidée par l'Assemblée générale des Nations Unies en décembre 2002, augmentation qui se chiffre à 2,2 pour cent du traitement de base. Les ajustements correspondants ont été prévus en ce qui concerne les autres éléments du coût standard qui sont liés au traitement de base (par exemple, l'ajustement de poste, la rémunération considérée aux fins de la pension, les cotisations d'assurance-maladie). Il a également été tenu compte des décisions de la CFPI concernant l'augmentation des prestations au titre de l'allocation pour frais d'études. Le coût standard intègre ce qui est prévu au titre des congés annuels et du congé de maternité, des indemnités versées lors de la nomination et de la réinstallation, des indemnités pour charges de famille, des frais de voyage et de déménagement lors de la nomination, du congé dans les foyers, des mutations et des diverses autres prestations statutaires.

14. *Catégorie des services généraux.* Le coût standard intègre ce qui est prévu au titre des congés annuels et du congé de maternité, des indemnités versées lors de la nomination et de la réinstallation, des indemnités pour charges de famille, des frais de voyage et de déménagement lors de la nomination, du congé dans les foyers, des mutations et des diverses autres prestations statutaires. Il a été tenu compte des décisions de la CFPI concernant l'augmentation des traitements de base à Genève à compter du 1^{er} janvier 2002 – 4,33 pour cent (barème applicable au personnel recruté le 1^{er} septembre 1995 ou après) et 1,46 pour cent (barème applicable au personnel recruté avant le 1^{er} septembre 1995). On a également intégré un taux d'inflation de 1 pour cent, conformément à ce qui a été convenu entre les institutions ayant leur siège à Genève. Les fonctionnaires de la catégorie des services généraux sont, pour la plupart, recrutés localement, et c'est pourquoi les provisions constituées pour couvrir les prestations dues au personnel non local, comme le congé dans les foyers, sont restreintes en ce qui les concerne.

Voyages en mission

15. Il n'est pas prévu d'augmentation du coût des billets d'avion, compte tenu des prix compétitifs pratiqués sur la plupart des marchés, mais il en est prévu une au titre des indemnités de subsistance pour tenir compte de l'inflation aux différents lieux d'affectation, qui avait été sous-budgétisée pour l'exercice en cours. L'augmentation projetée inclut quelque 460 000 dollars au titre des voyages des membres du Conseil d'administration, de la Commission d'experts pour l'application des conventions et recommandations et des participants aux réunions sectorielles et techniques.

Services contractuels

16. D'une manière générale, l'augmentation du coût des contrats de collaboration extérieure devrait correspondre à celle qui est prévue pour la catégorie des services organiques, ce qui explique pourquoi on a retenu pour l'exercice le chiffre de 3,3 pour cent. En ce qui concerne les fournitures d'imprimerie, des augmentations de 7,5 pour cent par an ont été appliquées, conformément à ce qui a été convenu entre les institutions ayant leur siège à Genève.

Dépenses générales de fonctionnement

17. En sus des taux généraux d'inflation retenus d'un commun accord par les institutions ayant leur siège à Genève, 145 000 dollars ont été provisionnés au titre des contrats de maintenance des logiciels et du matériel, pour absorber à la fois les augmentations non prises en compte dans l'exercice en cours et l'inflation prévue pour 2004-05.

Fournitures, accessoires, mobilier et matériel

18. Une augmentation de 7,5 pour cent par an, conformément à ce qui a été convenu entre les institutions ayant leur siège à Genève, est appliquée pour la papeterie, les périodiques, les revues, etc. En ce qui concerne le mobilier et le matériel, c'est une augmentation globale de 10 pour cent sur l'exercice (soit 5 pour cent par an) qui a été retenue, là encore, conformément à ce qui a été décidé par les institutions susdites.

Bourses d'études, allocations et projets sur le terrain

19. Une augmentation des coûts de 2,3 pour cent par an, soit le taux d'inflation moyen prévu pour les régions (paragraphe 8), est appliquée pour les projets de coopération technique sur le terrain inscrits au budget ordinaire. Une augmentation des coûts de 2 pour cent par an en dollars a été intégrée pour tenir compte de l'inflation prévue en Italie.

Autres dépenses

20. Ce poste recouvre certaines fonctions administratives assurées conjointement dans le cadre du système commun: Comité de haut niveau sur la gestion, Corps commun d'inspection des Nations Unies, etc. Lorsqu'elles étaient disponibles, les prévisions budgétaires propres à ces organes ont servi de base de calcul, les augmentations de coûts étant fondées sur le taux général présumé de l'inflation au lieu de leur siège (1 pour cent à Genève, et 3,8 pour cent à New York). De plus, des modifications mineures ont été apportées à la répartition des coûts entre les diverses institutions participantes. A cause de l'augmentation du nombre de retraités, des courbes démographiques et des ajustements des pensions en fonction de l'inflation, il a fallu relever de 930.000 dollars (c'est-à-dire de 10 pour cent) les sommes provisionnées pour la subvention au titre des soins de santé en cours de vie active et après.

Annexe documentaire 3

Budget opérationnel proposé, par rubrique et objet de dépense

		1	2	3	4	5	6	7	8	9	Total
		Dépenses de personnel	Voyages en mission	Services contractuels	Frais généraux de fonctionnement	Fournitures et accessoires	Mobilier et matériel	Acquisition et amélioration de locaux	Allocations pour bourses d'études et projets sur le terrain	Autres rubriques	
		\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
PARTIE I. BUDGET COURANT											
Organes directeurs											
Conférence internationale du Travail	2002-03	5,740,170	51,560	1,498,140	959,094	207,590	37,350	—	12,970	—	8,506,874
	2004-05	6,310,165	147,900	1,249,835	1,018,600	177,724	40,200	—	12,450	—	8,956,874
Conseil d'administration	2002-03	1,488,645	1,683,155	—	73,348	—	—	—	—	—	3,245,148
	2004-05	1,673,201	1,756,157	—	73,348	—	—	—	—	—	3,502,706
Principales réunions régionales	2002-03	150,880	201,990	132,415	339,050	—	—	—	—	—	824,335
	2004-05	229,838	109,882	79,300	117,125	6,630	—	—	—	—	542,775
Services juridiques	2002-03	2,234,604	27,844	44,539	—	—	—	—	—	—	2,306,987
	2004-05	2,088,684	20,000	65,000	—	—	6,500	—	11,454	—	2,191,638
Relations, réunions et documents	2002-03	34,131,930	33,132	1,392,925	1,802,020	209,840	608,247	—	—	—	38,178,094
	2004-05	32,727,580	30,186	1,137,296	1,625,600	193,632	541,350	—	13,545	—	36,269,189
Total	2002-03	43,746,229	1,997,681	3,068,019	3,173,512	417,430	645,597	—	12,970	—	53,061,438
	2004-05	43,029,468	2,064,125	2,531,431	2,834,673	377,986	588,050	—	37,449	—	51,463,182
Objectifs stratégiques											
Programmes techniques											
Normes et principes et droits fondamentaux au travail	2002-03	20,381,246	1,117,463	1,289,690	—	—	147,216	—	1,243,900	—	24,179,515
	2004-05	19,827,065	995,986	1,294,368	—	—	93,503	—	1,243,900	—	23,454,822
Emploi	2002-03	24,599,759	2,458,550	2,792,455	—	186,170	284,051	—	2,029,400	—	32,350,385
	2004-05	24,575,439	1,821,637	2,202,860	—	100,000	270,000	—	2,029,400	—	30,999,336
Protection sociale	2002-03	19,135,627	918,034	1,351,358	—	12,960	152,460	—	1,120,500	—	22,690,939
	2004-05	18,572,197	844,825	1,321,013	10,500	16,500	139,698	—	1,140,500	—	22,045,233
Dialogue social	2002-03	23,516,174	2,641,751	1,527,069	14,733	3,460	163,804	—	8,221,400	—	36,088,391
	2004-05	23,160,666	2,461,538	1,350,902	14,733	4,960	113,461	—	8,236,080	—	35,342,340
Intégration des politiques	2002-03	8,437,886	463,655	723,641	—	—	56,630	—	85,500	—	9,767,312
	2004-05	8,750,300	462,669	925,018	—	—	230,460	—	185,500	—	10,553,947
Suivi des travaux de la Commission mondiale	2002-03	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
	2004-05	—	250,000	350,000	50,000	—	—	—	100,000	—	750,000
Égalité entre hommes et femmes	2002-03	1,346,184	75,331	335,100	—	—	—	—	94,200	—	1,850,815
	2004-05	1,429,144	77,871	170,000	—	1,000	16,600	—	156,200	—	1,850,815
Institut international d'études sociales	2002-03	—	—	—	—	—	—	—	4,499,219	—	4,499,219
	2004-05	—	—	—	—	—	—	—	4,024,258	—	4,024,258
Centre international de formation de l'OIT, Turin	2002-03	—	—	—	—	—	—	—	5,534,701	—	5,534,701
	2004-05	—	—	—	—	—	—	—	5,757,966	—	5,757,966
Relations externes et partenariats	2002-03	3,457,434	117,854	81,642	556,488	20,700	47,814	—	—	—	4,281,932
	2004-05	3,476,612	166,590	57,447	556,488	30,700	47,814	—	—	—	4,335,651
Communication	2002-03	3,268,944	219,417	1,486,549	57,737	79,180	48,900	—	—	—	5,160,727
	2004-05	3,767,652	226,867	1,325,617	80,120	70,337	48,650	—	—	—	5,519,243
Développement du site Web de l'OIT	2002-03	681,552	—	31,182	—	—	13,070	—	—	—	725,804
	2004-05	949,368	—	39,128	—	—	—	—	—	—	988,496

		1	2	3	4	5	6	7	8	9	Total
		Dépenses de personnel	Voyages en mission	Services contractuels	Frais généraux de fonctionnement	Fournitures et accessoires	Mobilier et matériel	Acquisition et amélioration de locaux	Allocations pour bourses d'études et projets sur le terrain	Autres rubriques	
		\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Réserve pour les réunions techniques	2002-03	435,201	635,950	272,720	41,306	—	—	—	—	—	1,385,177
	2004-05	435,201	635,950	203,461	41,306	—	—	—	—	—	1,315,918
Total	2002-03	105,260,007	8,648,005	9,891,406	670,264	302,470	913,945	—	22,828,820	—	148,514,917
	2004-05	104,943,644	7,943,933	9,239,814	753,147	223,497	960,186	—	22,873,804	—	146,938,025
Régions et coopération technique											
Coopération pour le développement	2002-03	2,674,818	45,342	8,192	—	—	14,913	—	—	—	2,743,265
	2004-05	2,534,682	49,420	15,000	—	—	2,000	—	5,000	—	2,606,102
Programmes extérieurs en Afrique	2002-03	25,789,162	1,617,195	118,285	3,943,547	395,137	464,890	—	6,306,000	8,000	38,642,216
	2004-05	28,214,574	1,722,040	166,985	3,328,200	396,455	469,326	—	6,518,536	8,800	40,824,916
Programmes extérieurs dans les Amériques	2002-03	24,694,886	1,151,841	516,565	3,687,814	322,385	281,950	—	5,248,430	—	35,903,871
	2004-05	26,346,418	1,109,150	438,362	3,852,821	305,568	265,581	—	5,246,430	—	37,564,330
Programmes extérieurs dans les Etats arabes	2002-03	5,680,029	377,494	139,635	367,035	14,985	97,000	—	1,450,000	—	8,126,178
	2004-05	6,126,389	370,977	112,992	385,963	45,000	71,260	—	1,470,000	—	8,582,581
Programmes extérieurs en Asie et dans le Pacifique	2002-03	25,382,508	1,675,416	501,572	3,508,800	391,655	642,000	—	4,365,000	—	36,466,951
	2004-05	27,301,856	1,862,500	408,432	3,708,143	427,600	280,000	—	4,400,000	—	38,388,531
Programmes extérieurs en Europe et en Asie centrale	2002-03	8,286,938	430,970	488,989	2,056,928	115,465	135,780	—	798,491	—	12,313,561
	2004-05	9,304,957	463,690	228,425	1,982,559	95,422	122,948	—	798,491	—	12,996,492
Total	2002-03	92,508,341	5,298,258	1,773,238	13,564,124	1,239,627	1,636,533	—	18,167,921	8,000	134,196,042
	2004-05	99,828,876	5,577,777	1,370,196	13,257,686	1,270,045	1,211,115	—	18,438,457	8,800	140,962,952
Services d'appui											
Bibliothèque et services d'information	2002-03	4,637,967	15,743	380,098	16,490	1,320,677	12,840	—	35,660	—	6,419,475
	2004-05	4,552,847	15,743	380,098	10,000	996,193	97,960	—	45,660	—	6,098,501
Informatique et communications	2002-03	7,894,532	33,949	53,627	1,194,872	—	135,024	—	37,180	123,623	9,472,807
	2004-05	7,293,827	34,000	54,000	1,445,340	—	135,000	—	37,000	—	8,999,167
Administration interne	2002-03	14,680,667	41,434	42,853	9,584,163	899,380	774,980	—	—	—	26,023,477
	2004-05	14,159,246	51,434	177,853	9,000,524	961,336	371,910	—	—	—	24,722,303
Publications	2002-03	3,968,032	21,334	671,443	—	—	18,576	—	—	—	4,679,385
	2004-05	3,156,037	17,481	352,115	—	—	10,415	—	—	—	3,536,048
Total	2002-03	31,181,198	112,460	1,148,021	10,795,525	2,220,057	941,420	—	72,840	123,623	46,595,144
	2004-05	29,161,957	118,658	964,066	10,455,864	1,957,529	615,285	—	82,660	—	43,356,019
Services de management											
Direction générale	2002-03	4,596,396	497,182	209,952	382,675	—	20,830	—	—	—	5,707,035
	2004-05	4,601,546	217,946	204,016	382,675	5,500	10,000	—	—	—	5,421,683
Développement des ressources humaines	2002-03	10,406,916	627,467	975,910	195,568	—	192,228	—	1,833,131	—	14,231,220
	2004-05	11,493,289	288,886	753,950	184,600	3,300	215,700	—	2,108,732	—	15,048,457
Services financiers	2002-03	10,803,324	127,807	253,716	—	2,800	61,130	—	9,290	—	11,258,067
	2004-05	10,563,686	31,730	76,948	—	2,800	20,000	—	—	—	10,695,164
Programmation et gestion	2002-03	4,121,548	138,017	44,709	—	—	22,980	—	—	—	4,327,254
	2004-05	3,975,408	60,000	75,483	—	—	—	—	—	—	4,110,891
Total	2002-03	29,928,184	1,390,473	1,484,287	578,243	2,800	297,168	—	1,842,421	—	35,523,576
	2004-05	30,633,929	598,562	1,110,397	567,275	11,600	245,700	—	2,108,732	—	35,276,195

		1	2	3	4	5	6	7	8	9	Total
		Dépenses de personnel	Voyages en mission	Services contractuels	Frais généraux de fonctionnement	Fournitures et accessoires	Mobilier et matériel	Acquisition et amélioration de locaux	Allocations pour bourses d'études et projets sur le terrain	Autres rubriques	
		\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Autres provisions budgétaires	2002-03	1,052,728	3,450	11,850	568,751	—	—	4,183,388	10,779,269	2,349,724	18,949,160
	2004-05	1,052,728	3,450	11,850	568,751	—	—	4,183,388	10,683,516	2,340,221	18,843,904
Ajustement pour mouvements de personnel	2002-03	-3,675,277	—	—	—	—	—	—	—	—	-3,675,277
	2004-05	-3,675,277	—	—	—	—	—	—	—	—	-3,675,277
TOTAL PARTIE I.	2002-03	300,001,410	17,450,327	17,376,821	29,350,419	4,182,384	4,434,663	4,183,388	53,704,241	2,481,347	433,165,000
	2004-05	304,975,325	16,306,505	15,227,754	28,437,396	3,840,657	3,620,336	4,183,388	54,224,618	2,349,021	433,165,000
PARTIE II. DÉPENSES IMPRÉVUES											
Dépenses imprévues	2002-03	—	—	—	—	—	—	—	—	875,000	875,000
	2004-05	—	—	—	—	—	—	—	—	875,000	875,000
PARTIE III. FONDS DE ROULEMENT											
Fonds de roulement	2002-03	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
	2004-05	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
TOTAL (PARTIES I-III)	2002-03	300,001,410	17,450,327	17,376,821	29,350,419	4,182,384	4,434,663	4,183,388	53,704,241	3,356,347	434,040,000
	2004-05	304,975,325	16,306,505	15,227,754	28,437,396	3,840,657	3,620,336	4,183,388	54,224,618	3,224,021	434,040,000
Prévisions recalculées	2004-05	313,486,496	17,090,923	15,679,287	29,886,625	4,075,975	3,779,088	4,183,388	56,495,736	3,343,212	448,020,730

Tableau des postes permanents

Ce tableau indique le nombre et la catégorie des postes inscrits au budget ordinaire, ainsi que les postes que le Conseil d'administration crée de temps en temps au moyen d'autres sources de financement.

Conformément à la décision prise par le Conseil d'administration à sa 241^e session (novembre 1988) au sujet du système des postes budgétaires, des informations détaillées sur l'utilisation de ces postes pour des fonctionnaires titulaires seront fournies sous la forme d'une annexe type au document sur la composition et la structure du personnel qui est soumis chaque année à la Commission du programme, du budget et de l'administration lors des sessions de mars du Conseil d'administration.

	Nombre de postes
Postes inscrits au budget ordinaire:	
Directeur général	1
Directeurs généraux adjoints	3
Sous-directeurs généraux	8
Conseiller juridique	1
Postes au rang D.2	16
Postes au rang D.1	45
Postes de la catégorie des services organiques	543
Postes de la catégorie des services généraux	637
	1254¹
Postes créés au moyen d'autres sources de financement:	
Recettes perçues au titre de l'appui au programme:	
Postes de la catégorie des services organiques	17
Postes de la catégorie des services généraux	22
	39
Association internationale de la sécurité sociale:	
Postes de la catégorie des services organiques et postes de rang supérieur	9
Postes de la catégorie des services généraux	8
	17
Institut international d'études sociales:	
Postes de la catégorie des services organiques et postes de rang supérieur	7
Postes de la catégorie des services généraux	9
	16
CINTERFOR:	
Postes de la catégorie des services organiques et postes de rang supérieur	2
Postes de la catégorie des services généraux	5
	7
Programme alimentaire mondial:	
Postes de la catégorie des services organiques	1
Postes de la catégorie des services généraux	1
	2
Caisse d'assurance pour la protection de la santé du personnel du BIT et de l'UIT:	
Postes de la catégorie des services généraux	1

¹ Dont 166 postes de la catégorie des services organiques et de rang supérieur et 62 postes de la catégorie des services généraux sont gelés.

Annexe documentaire 5

Prévisions de dépenses pour la coopération technique financée par des sources extrabudgétaires, par objectif opérationnel

	Ressources extrabudgétaires (en dollars constants de 2002-03)	
	Prévisions recalculées 2002-03	Prévisions 2004-05
Normes et principes et droits fondamentaux au travail		
1a Normes et principes et droits fondamentaux au travail	12,677,000	12,484,000
1b Travail des enfants	78,193,000	88,883,000
1c Action normative	4,139,000	3,294,000
	95,009,000	104,661,000
Emploi		
2a Appui à la politique de l'emploi	10,296,000	10,707,000
2b Connaissances, compétences et employabilité	16,982,000	17,047,000
2c Création d'emplois	45,236,000	44,949,000
	72,514,000	72,703,000
Protection sociale		
3a Sécurité sociale	14,808,000	14,324,000
3b Conditions de travail	9,678,000	10,251,000
	24,486,000	24,575,000
Dialogue social		
4a Partenaires sociaux	6,470,000	6,871,000
4b Gouvernements et institutions de dialogue social	16,667,000	17,190,000
	23,137,000	24,061,000
Total, prévisions de ressources extrabudgétaires	215,146,000	226,000,000

Prévisions de dépenses pour la coopération technique financée par des sources extrabudgétaires, par région et par objectif stratégique

	Prévisions de dépenses extrabudgétaires 2004-05 (en dollars constants de 2002-03)
Afrique	
Normes et principes et droits fondamentaux au travail	17,403,000
Emploi	32,699,000
Protection sociale	8,784,000
Dialogue social	8,406,000
	67,292,000
Amérique latine et Caraïbes	
Normes et principes et droits fondamentaux au travail	27,747,000
Emploi	7,251,000
Protection sociale	2,418,000
Dialogue social	4,669,000
	42,085,000
Etats arabes	
Normes et principes et droits fondamentaux au travail	2,054,000
Emploi	3,592,000
Protection sociale	698,000
Dialogue social	964,000
	7,308,000
Asie et Pacifique	
Normes et principes et droits fondamentaux au travail	41,704,000
Emploi	15,815,000
Protection sociale	5,899,000
Dialogue social	6,253,000
	69,671,000
Europe et Asie centrale	
Normes et principes et droits fondamentaux au travail	4,060,000
Emploi	4,261,000
Protection sociale	2,087,000
Dialogue social	1,046,000
	11,454,000
Programmes interrégionaux	
Normes et principes et droits fondamentaux au travail	11,693,000
Emploi	9,085,000
Protection sociale	4,689,000
Dialogue social	2,723,000
	28,190,000
TOTAL	226,000,000

Annexe documentaire 7

Etat récapitulatif des dépenses de coopération technique proposées au titre du budget ordinaire pour 2004-05

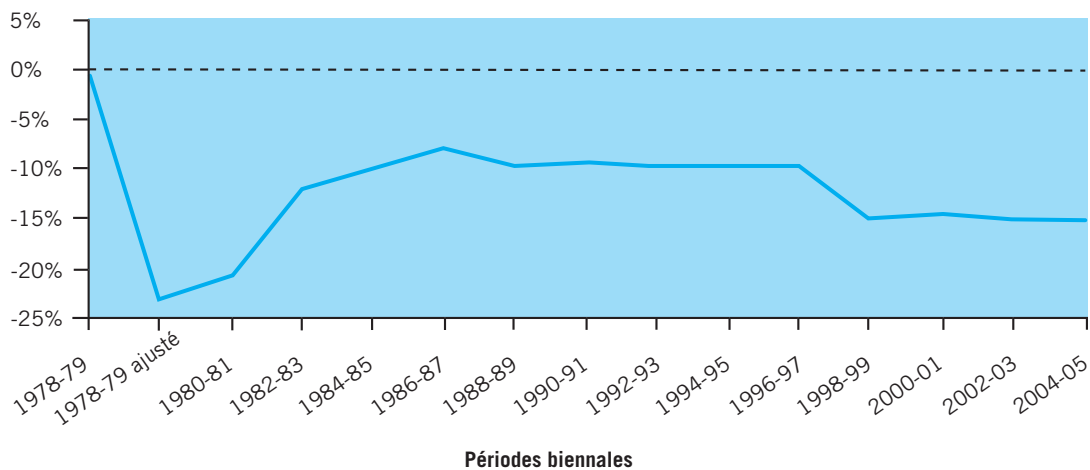
	2002-03	2004-05 (en dollars constants de 2002-03)
Normes et principes et droits fondamentaux au travail	1,243,900	1,243,900
Emploi	2,029,400	2,029,400
Protection sociale	1,120,500	1,120,500
Dialogue social	7,221,400	7,221,400
<i>Activités pour les employeurs</i>		1,753,600
<i>Activités pour les travailleurs</i>		4,474,200
Egalité entre hommes et femmes	94,200	94,200
Intégration des politiques	85,500	85,500
Programmes extérieurs en Afrique	6,306,000	6,306,000
Programmes extérieurs dans les Amériques	3,512,730	3,512,730
Programmes extérieurs dans les Etats arabes	1,450,000	1,450,000
Programmes extérieurs en Asie et dans le Pacifique	4,365,000	4,365,000
Programmes extérieurs en Europe et en Asie centrale	792,000	792,000
	28,220,630	28,220,630

Directeur
généralEquipe
de
direction*

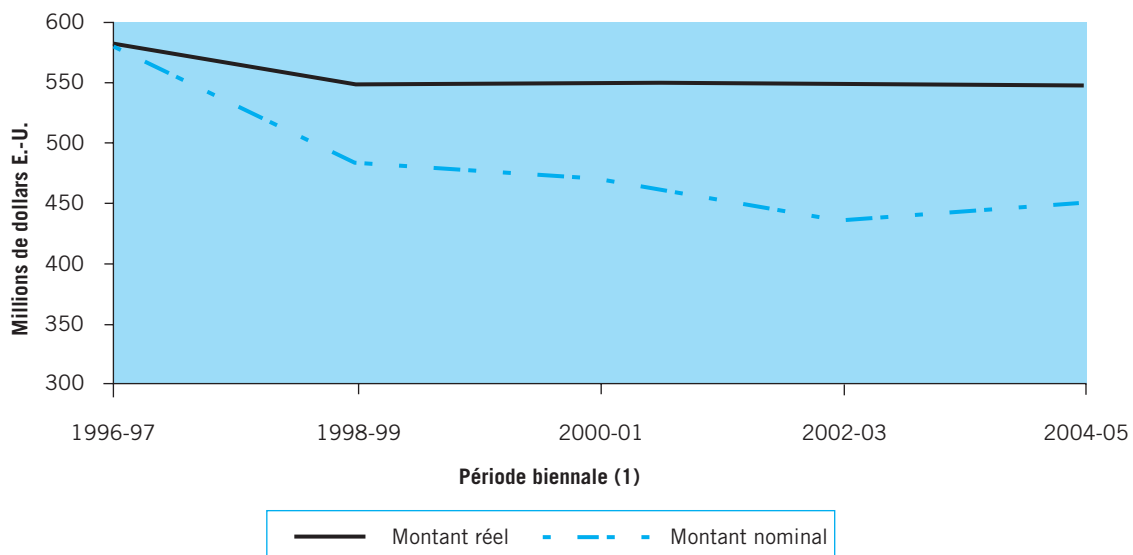
	Normes et principes et droits fondamentaux au travail – *Directeur exécutif (ED/NORM)
	Normes internationales du travail (NORMES) – Egalité et emploi (EGALITE) – Liberté syndicale (LIBSYND) – Protection sociale et condition des travailleurs (APPL) – Politique et information normatives (POLNORM)
	Programme focal pour la promotion de la Déclaration (DECLARATION) Programme focal sur le travail des enfants (IPEC)
	Service des relations, réunions et documents (RELCONF) – Production et distribution des documents (PRODOC) – Documents officiels (OFFDOC) – Relations officielles (RELOFF)
	Emploi – *Directeur exécutif (ED/EMP)
	Unité d'appui à la gestion (ED/EMP/MSU)
	Stratégie en matière d'emploi (EMP/STRAT) Promotion des questions de genre (GENPROM) Création d'emplois et développement de l'entreprise (EMP/ENT) – Coopératives (COOP) – Programme focal de promotion de l'emploi par le développement des petites entreprises (IFP/SEED) – Gestion et citoyenneté d'entreprise (MCC)
	Entreprises multinationales (MULTI) Redressement et reconstruction (EMP/RECON) – Investissements à forte intensité d'emplois (EMP/INVEST) – Programme focal sur la réponse aux crises et la reconstruction (IFP/CRISIS)
	Amélioration des compétences: programme focal sur les connaissances, les compétences et l'employabilité (IFP/SKILLS)
	Protection sociale – *Directeur exécutif (ED/PROTECT)
	Unité d'appui à la gestion (ED/PROTECT/MSU)
	Sécurité sociale – Programme focal sur la sécurité socio-économique (IFP/SES) – Sécurité sociale: Planification, développement et normes (SOC/POL) – Sécurité sociale: Financement, actuariat et statistiques (SOC/FAS)
	Protection des travailleurs – Programme focal sur la sécurité et la santé au travail et sur l'environnement (SAFEWORK) – Conditions de travail et emploi (TRAVAIL) – Migrations internationales (MIGRANT)
	Programme de l'OIT sur le VIH/SIDA et le monde du travail (ILO/AIDS)
	Dialogue social – *Directeur exécutif (ED/DIALOGUE)
	Unité d'appui à la gestion (ED/DIALOGUE/MSU)
	Activités pour les employeurs (ACT/EMP) Programme focal sur le dialogue social, la législation du travail et l'administration du travail (IFP/DIALOGUE) Activités pour les travailleurs (ACTRAV) Activités sectorielles (SECTOR)
	Régions et coopération technique – * Directeur exécutif (ED/REGIONS)
	Coopération pour le développement (CODEV) Programmes extérieurs en Afrique (AFRICA) Programmes extérieurs dans les Amériques (AMERICAS) Programmes extérieurs dans les Etats arabes (ARABSTATES) Programmes extérieurs en Asie et dans le Pacifique (ASIA) Programmes extérieurs en Europe et en Asie centrale (EUROPE)
	Services d'appui – * Directeur exécutif (ED/SUPPORT et TR/CF)
	Services financiers (FINANCE) – Budget et finances (BUDFIN) – Trésorerie et comptabilité (TREASURY)
	Informatique et communications (ITCOM) Administration intérieure (INTER) Bibliothèque et services d'information (INFORM) Publications (PUBL)
	Font rapport au Directeur général (DGREPORTS)
	Cabinet du Directeur général (CABINET) Communication (DCOMM) Relations externes et partenariats (EXREL) – Bureau de liaison de New York (NYLO)
	Egalité entre hommes et femmes (GENDER) Développement des ressources humaines (HRD) – Service des opérations et du développement des ressources humaines (HR/OPS) – Service de la politique et de l'administration des ressources humaines (HR/POLADMIN)
	Bureau de l'audit interne et du contrôle (IAO) Institut international d'études sociales (INST) Centre international de formation (TURIN) Services juridiques (JUR)
	Intégration des politiques (INTEGRATION) – Bureau de statistique (STAT) – Groupe des politiques internationales (INTEGRATION/IPG) – Groupe des politiques nationales (INTEGRATION/NPG) – Unité du développement et de l'analyse des statistiques (INTEGRATION/SDA)
	Programmation et gestion (PROGRAM) Bureau de correspondance de Tokyo (TOKYO/BO) Bureau de correspondance de Washington (WBO) Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation (WCSDG)

Annexe documentaire 9

Evolution réelle du programme (1978-2005)
(la base zéro est le programme et budget approuvé pour 1978-79)



Evolution du budget des dépenses de 1996 à 2005
(en prenant 1996-97 comme base)



(1) De 1996-97 à 2002-03, les chiffres sont ceux des budgets adoptés par la Conférence internationale du Travail; pour 2004-05 il s'agit des montants proposés par le Directeur général au taux de change budgétaire de 2002-03.

Utilisation de l'excédent de 2000-01

1. L'exercice biennal 2000-01 a pris fin avec un solde excédentaire de 57.020.133 dollars E.-U. (au taux de change budgétaire de 2002-03), résultant du versement d'arriérés de contributions des Etats Membres d'un montant important, lequel versement a entraîné des recettes supérieures au niveau du programme et budget pour 2000-01. Cet excédent ne résulte pas d'une sous-utilisation du budget approuvé. Lors des précédents exercices, lorsque des déficits de contributions étaient attendus, nonobstant les dispositions de l'article 21 du Règlement financier, le Bureau avait évité l'endettement en réduisant le niveau des dépenses consacrées aux programmes et aux investissements dans les infrastructures. Cette discipline financière avait permis de ne pas mettre en recouvrement de nouvelles contributions auprès des Etats Membres. Le versement des arriérés n'a pas accru le pouvoir d'engager des dépenses du Directeur général car, en vertu de l'article 13 du Règlement financier, celui-ci n'est autorisé à engager des dépenses que dans les limites des crédits approuvés par la Conférence.

2. Donnant suite à une décision prise par le Conseil d'administration à sa 283e session, tenue en mars 2002 (GB.283/PFA/2/2, GB.283/9/1), la Conférence a décidé à sa 90e session (juin 2002), par dérogation à l'article 18.2 du Règlement financier, d'affecter 90 pour cent environ de l'excédent de 2000-01, soit 51.300.000 dollars, à des activités prioritaires et à des investissements limités dans le temps, qui sont énumérés dans le rapport de la Commission des finances (90e session de la Conférence, Compte rendu provisoire no 19). Cette décision a été motivée par la contraction en valeur réelle des ressources du budget ordinaire en période de réforme ainsi que par l'augmentation de la demande de services. Il a été décidé que l'excédent serait consacré à des projets assortis de délais n'entraînant pas d'obligations durables pour l'Organisation. Il ne doit pas servir à augmenter la base de ressources pour justifier des augmentations futures du budget ordinaire.

3. Après de larges consultations et de plus amples discussions, le Conseil d'administration, en novembre 2002 (GB.285/PFA/9, GB.285/10/1), a approuvé, en vertu des pouvoirs qui lui ont été délégués par la Conférence à sa 90e session, les ajustements finals aux crédits alloués au titre de l'excédent de 2000-01, conformément aux postes de dépenses énumérés ci-après.

Utilisation de l'excédent de 2000-01 par poste de dépenses

Poste de dépenses	Ressources allouées en dollars
Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation	2 800 000
Normes internationales du travail	2 900 000
Réponse aux crises et aux situations d'urgence	8 000 000
Investissements dans le bâtiment et le logement	2 750 000
Sécurité et sûreté du personnel	3 450 000
Investissement dans les capacités de gestion	6 000 000
Services régionaux	10 000 000
Statistiques	2 000 000
Egalité entre hommes et femmes	2 000 000
Communications externes	3 500 000
Investissement dans les technologies de l'information	5 000 000
Tripartisme et dialogue social	2 900 000
TOTAL	51 300 000

4. Les rubriques choisies traduisent la nécessité, d'une part, de prendre en compte les possibilités nouvelles ainsi que la demande croissante de services de l'OIT, due au fait que l'Organisation est aujourd'hui mieux connue et, d'autre part, de renforcer les capacités

institutionnelles comme il est prévu dans le cadre stratégique pour 2002-2005 (GB.279/PFA/6), ce qu'il n'a pas vraiment été possible de faire avec un budget à croissance zéro. Des crédits seront alloués au renforcement des capacités de gestion afin de soutenir la mise en œuvre et la consolidation des réformes découlant de l'adoption d'une planification stratégique, d'une gestion axée sur les résultats et des changements que cela entraîne dans l'organisation des services. Des crédits seront en outre consacrés au perfectionnement des compétences et capacités du personnel.

5. Les régions seront les principales bénéficiaires de l'excédent pour faire en sorte que les priorités des mandats ainsi que les réalités régionales et locales soient parfaitement prises en compte par le BIT dans le cadre de ses activités en faveur du travail décent et de ses quatre objectifs stratégiques, mais aussi pour renforcer la capacité de l'OIT de faire face aux crises et autres situations d'urgence sociale ou économique. Cette politique est conforme à l'engagement formulé dans les présentes propositions de programme et de budget de renforcer les capacités de l'OIT dans les régions. L'excédent servira à financer des activités ponctuelles qui faciliteront la phase transitoire de consolidation. Les dépenses consacrées aux régions n'incluent pas seulement celles correspondant aux rubriques techniques mentionnées dans le tableau ci-dessus (Réponse aux crises et aux situations d'urgence et Services régionaux); elles incluent aussi une bonne proportion de celles des autres rubriques, de sorte que la part des régions sera supérieure à 60 pour cent (contre 32 pour cent dans le budget ordinaire). Chaque région bénéficiera d'une part de cet excédent proportionnelle à celle qui lui est allouée dans le budget ordinaire. L'excédent permettra aussi de financer des activités en faveur du tripartisme et du dialogue social, et notamment des mesures de suivi des résolutions adoptées par la Conférence à sa 90^e session. Un effort particulier est fait pour identifier des activités que le Centre de Turin pourrait entreprendre à l'appui des travaux financés par l'excédent.

6. Le Bureau s'est employé à programmer les ressources pour la période 2002-2005 en utilisant une démarche axée sur les résultats qui facilitera le suivi des activités et l'établissement de rapports les concernant. Des normes d'approbation rigoureuses ont été fixées et les ressources ont été allouées avec prudence. Des informations complémentaires sur les allocations de ressources de l'excédent approuvées par le Directeur général seront soumises chaque année au Conseil d'administration à sa session de novembre. Le Bureau fera rapport au Conseil d'administration à sa session de mars sur l'utilisation de ces fonds dans le cadre du rapport sur l'exécution du programme de l'OIT.

7. Conformément à un engagement pris envers la Conférence et le Conseil d'administration, la contribution de l'excédent au programme et budget pour 2004-05 est mise en évidence dans le présent document. Afin de faire ressortir la valeur ajoutée qu'apporte l'excédent, les postes de dépenses énumérés dans le tableau X ont été décomposés, analysés et classés par indicateur, objectif opérationnel ou objectif d'action commun. Des exemples d'activités relevant des postes proposés sont donnés dans le programme et budget sous l'intitulé «**Activités financées par l'excédent de 2000-01**». (Une exception a été faite en ce qui concerne, d'une part, la Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation, pour laquelle l'intégralité du montant alloué (2,8 millions de dollars) sera utilisée au cours de 2002-03 pour permettre à la commission d'achever ses travaux en 2003 et, d'autre part, la rubrique Sécurité et sûreté du personnel (3.450.000 dollars), où là aussi les ressources allouées seront intégralement utilisées en 2003 pour faire face aux obligations immédiates en matière de sécurité dans les organisations du système des Nations Unies et pour améliorer la protection du bâtiment du siège de l'OIT contre les incendies (pour de plus amples informations, voir le document GB.285/PFA/9, annexe III).

8. Ce processus a occasionné un certain nombre de problèmes d'estimation, notamment en ce qui concerne le poste Services régionaux, car les propositions dans ce domaine relèvent souvent de plusieurs objectifs opérationnels. Néanmoins, il est clair que l'excédent de 2000-01 contribue à la réalisation des cibles et à la qualité des résultats. Un résumé des prévisions d'utilisation de l'excédent de 2000-01 au cours de 2002-03 et de 2004-05, classées selon les catégories suivantes: objectif stratégique; objectifs d'action communs; gouvernance, appui et management, est présenté dans le tableau 4 de la partie intitulée *Aspects budgétaires des propositions*.